This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

L 50c 1636.13

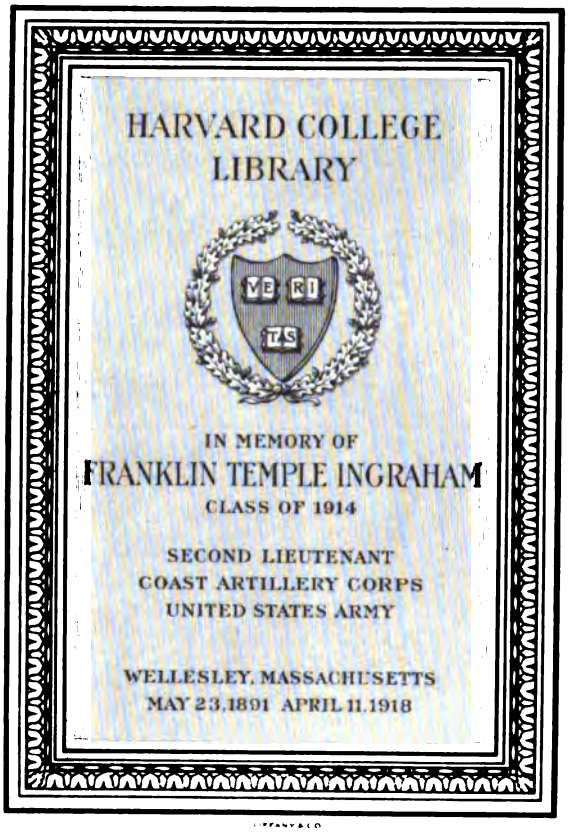
HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI
TAS
IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914
SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY
WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23, 1891 APRIL 11, 1918

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

Historique et Archéologique

DE LYON

LYON — IMPRIMERIE Vve MOUGIN-RUSAND

3, Rue Stella, 3

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LYON

ANNÉES 1896-1897

LYON

AUG. BRUN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

13, RUE DU PLAT, 13

1898

LS 20 1800.13

HARVARD COLLEGE LIBRARY
INGRAHAM FUND
Oct 7, 1930

Jeton de la Société
(Cercle littéraire)
1809 et 1887
Droit et revers.

Cri de guerre des Lyonnais en 1269.

Sceau de la ville de Lyon en 1271.

HISTORIQUE

PAR

FÉLIX DESVERNAY

La Société littéraire, historique et archéologique de Lyon *a été fondée en 1778 (9 mai), par Riboud, Delandine, Béraud, Gerson et Geoffroy.*

Dissoute à la Révolution, elle est reconstituée en 1807 (7 avril), sous le nom de Cercle littéraire *par Molard, Coste, Passet, Segaud, Acher, Monier, Butignot, Péricaud aîné, Achard-James, Gay, Marc-Antoine Péricaud, Amard, Breghot du Lut, Lecourt, Pichois, Chabanassy de Marnas et Rieussec fils.*

En 1831, elle reprend son titre primitif de Société littéraire.

En 1870, elle ajoute à cette dénomination les mots historique et archéologique *pour mieux indiquer l'objet particulier de ses travaux.*

La Société n'a rien publié antérieurement à l'année 1839. Elle a imprimé à cette date et depuis, un certain

nombre de dissertations académiques ou d'éloges sous forme de pièces isolées, une biographie lyonnaise (Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire) *et des recueils importants de documents inédits sur l'histoire de Lyon. Nous en donnons plus loin la liste.*

En 1847, elle fait paraître un volume de Mémoires *sous le titre d'*Archives, *et en 1861, un autre, sous celui de* Publications.

En 1862, commence la série régulière de ses Mémoires *qui compte à ce jour XVII volumes.*

La Société a eu pour organe, de 1824 à 1832, les Archives historiques et statistiques du département du Rhône, *de 1835 à 1880, la* Revue du Lyonnais (*directeurs Léon Boitel et Aimé Vingtrinier*), *de 1880 à 1887, le* Lyon-Revue (*directeur Félix Desvernay*) *et la* Revue lyonnaise (*directeur François Collet*), *enfin, de 1887 à ce jour, la* Revue du Lyonnais *reconstituée par Paul Mougin-Rusand. Les membres de la Société ont inséré dans ces recueils les lectures par eux faites aux séances de cette Compagnie, la plupart non insérées dans les* Mémoires.

La Société échange ses publications avec celles des Sociétés savantes de la France et de l'étranger.

En 1809, la Société fait graver un jeton, dont les coins brisés sont refaits en 1887 par A. Penin, aux frais du docteur Ernest Poncet, président.

Depuis 1861, la Société prend part au Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne.

Elle a obtenu plusieurs fois des subventions et des récompenses du Ministère de l'instruction publique.

Le 7 avril 1877, la Société reçoit à la réunion générale des Sociétés savantes, à la Sorbonne, l'un des trois prix d'histoire décernés par le Comité des travaux historiques.

Le 19 décembre 1878, la Société célèbre le centième anniversaire de sa fondation, et publie un volume pour en perpétuer le souvenir.

Le règlement de la Société, plusieurs fois modifié, a été imprimé en 1808, 1814, 1821, 1831, 1841, 1861, 1872, et 1888. Les premiers règlements (1778-1783) ont été publiés dans le volume du centenaire, p. 196 et 201.

Le nouveau règlement, qui reproduit avec quelques changements celui de 1888, a été adopté dans la séance du 24 novembre 1897.

L'histoire de la Société a été écrite par Antoine Péricaud aîné, Antoine-Gaspard Bellin et M. Léon Charvet (*voir* Publications de la Société littéraire, *Lyon, 1861, in-8°, et* Le centenaire de la Société littéraire, *Lyon, 1880, in-8°*).

La Société a été autorisée par décision ministérielle du 8 septembre 1843. Aucune modification ne peut être faite

à ses statuts sans l'approbation de l'Administration publique. Cette autorisation a été rappelée et renouvelée par arrêté préfectoral du 18 juillet 1888.

Epigraphe et devises de la Société. 1778 : Quod quisque didiscit et consuevit, faciet (*Tite Live*); *1782 :* Amicitiae et litteris; *1809 :* In circulo consonet semper (*cercle littéraire*); *1876 :* Avant! Avant! lion le melhor! (*cri de guerre des Lyonnais en 1269*).

La Société possède une bibliothèque de plus de 3.000 volumes, conservée dans la grande Bibliothèque de Lyon.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LA

Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon

DRESSÉE

Par FÉLIX DESVERNAY

CERCLE LITTÉRAIRE DE LYON, 1808. [Règlement ; bureau et liste des membres]. — Lyon, impr. Ballanche père et fils, 1808, in-4°, 8 p. non chiffrées.

RÈGLEMENT du Cercle littéraire de Lyon [1814]. — Lyon, impr. Ballanche, 1814, in-8°, 9 p.

[CERCLE LITTÉRAIRE DE LYON, fondé en 1807 et séant au Palais des arts]. Règlement... adopté dans la séance du 24 juillet 1822. [Bureau et liste des membres]. — Lyon, impr. J.-B. Kindelen, 1822, in-8°, 13 p.

EXTRAIT du registre des délibérations du Cercle littéraire de Lyon. [Séance du 11 juillet 1822. Composition d'une biographie lyonnaise sous forme de dictionnaire]. — Lyon, impr. J.-B. Kindelen, 1822, in-8°, 13 p.

RÈGLEMENT de la Société littéraire de Lyon, adopté dans sa séance du 17 novembre 1831. — Lyon, imp. P. Rusand, 1831, in-8°, 8 p. non chiffrées.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON. [Bureau de 1832 ; membres titulaires, honoraires et correspondants]. — S. l. n. d. (Lyon, 1832), in-8°, 4 p.

BREGHOT DU LUT (Claude) et PÉRICAUD aîné (Antoine). — Biographie lyonnaise. Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire. [Pages 324-336 : additions et corrections]. — Lyon, imp. Léon Boitel, 1839, in-8°, IV et 336 p.

RÈGLEMENT de la Société littéraire de Lyon, fondée en 1807 sous le titre de Cercle littéraire par MM. Achard-James, Ballanche, Breghot du Lut, Coste, Dugas-Montbel, Grognier, Passet, Péricaud aîné, Marc-Antoine Péricaud, Clément Reyre, D. Ségaud, Justinien Rieussec, etc. [A la suite, liste des membres]. — Lyon, imp. Léon Boitel, 1841, in-8°, 16 p.

PROJET de publication mensuelle par la Société littéraire de Lyon, lu dans la séance du 4 mars 1846. — S. l. n. d. (Lyon, 1846), in-4°, 11 p., lith.

PROLUSIONE ad un nuovo corso di diritto commerciale, pronunciata dall' avvocato Antonio Costa, membro corrispondente della Societa letteraria di Lione, nella solenne apertura dell' Instituto generale di commercio in Genova, li 6 novembre 1846. [Au verso du faux titre on lit : « Questa prolusione, offerta in dono dall' autore alla Società letteraria di Lione, è stata publicata per le cure e a spese della medesima società. Presidente, cav^e g. C. Gregorj ; segretario, Carlo Fraisse »]. — Lione, stamperia Dumoulin e Ronet... 1847, in-8°, 28 p.

MARTIN-DAUSSIGNY (E.-C). — Eloge d'André Couchaud, architecte, lu à la Société littéraire de Lyon, le 14 novembre 1849. — Lyon, impr. Louis Perrin, s. d., in-8°, 16 p.

AIGUEPERSE (A.-J.-B. d'). — Eloge historique de M. Claude Breghot du Lut [1784 † 1849], conseiller à la Cour d'appel de Lyon et membre de plusieurs Sociétés savantes, prononcé à la Société littéraire de Lyon, le 6 février 1850. — Lyon, impr. Louis Perrin, 1850, in-8°, 19 p.

FRAISSE (D^r Charles). — Notice historique sur J.-L.-A. Coste, de la Société des bibliophiles français [1784 † 1851]. — Lyon, impr. Léon Boitel, 1851, in-8°, 24 p.

FRAISSE (Dr Charles). — Notice historique sur le docteur L.-P.-A. Gauthier [1792 † 1851].— Lyon, impr. Dumoulin et Ronet, 1852, in-8°, 14 p.

RÈGLEMENT de la Société littéraire de Lyon, 1861. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1861, in-8°.

PÉRICAUD (Marc-Antoine). — Esquisse sur la vie et les écrits de M. d'Aigueperse, lue à la Société littéraire de Lyon en juin 1861. [Au verso du titre on lit : Par une première délibération du 5 juin la Société littéraire avait chargé M. Marc-Antoine Péricaud de lui prononcer à une prochaine séance, l'éloge de M. d'Aigueperse, et par une seconde délibération du 3 juillet, elle a voté l'impression du discours qu'elle avait entendu]. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1861, in-8°, 23 p.

HIGNARD (Henri). — Compte rendu des travaux de la Société littéraire pendant l'année académique 1862-1863. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1864, in-8°, 28 p.

HIGNARD (Henri), président de la Société littéraire de Lyon. Eloge d'Antoine Péricaud aîné (séance du 6 novembre 1867).— S.l.n.d. (Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1867), in-8°, 3 p.

RÈGLEMENT de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon [1871]. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1872, in-8°, 14 p.

POLYPTIQUE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-PAUL DE LYON; dénombrement de ses tenanciers, possessions, cens et rentes en Lyonnais, Forez, Beaujolais, Mâconnais, Bresse, Dombes, Bugey et Dauphiné au treizième siècle. Publié d'après le manuscrit original, avec des documents inédits, par M.-C. GUIGUE, ancien élève de l'École des Chartes. [Préface par Léopold Niepce, président; introduction; appendice et tables]. — Lyon, Auguste Brun, libraire de la Société littéraire [impr. Aimé Vingtrinier], 1875, in-4°, XXVII et 283 p.

CARTULAIRE MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON; privilèges, franchises, libertés et autres titres de la commune. Recueil formé au XIVe siècle par ETIENNE DE VILLENEUVE, publié d'après le manuscrit original avec des documents inédits du XIIe au XVe siècle [appendice, p. 375-480], par M.-C. GUIGUE. [Préface de Ed. Flouest,

vice-président, introduction, table chronologique et analytique, table des documents, table des noms de personnes et de lieux, table des planches et figures : 3 sceaux de la ville, 1271, 1320, et 1480, gravés par Séon ; 37 seings de notaires ; 2 feuillets du cartulaire (fac-similés), et cri de guerre des Lyonnais en 1269, dessin de Léon Charvet]. — Lyon, Aug. Brun [impr. Mougin-Rusand], 1876, in-4°, LXIX et 526 p.

LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON. 1778-1878. — Lyon, impr. Mougin-Rusand, 1880, in-8°, 304 p.

P. 1. CHARVET (Léon). — La Société littéraire de Lyon au XVIIIe siècle [fondée par Riboud, Delandine, Béraud, Gerson et Geoffroy (première réunion 9 mai 1778). Historique. Avant-propos. Années 1778-1783].

P. 95. MEMBRES titulaires et fondateurs. [1778-1783].

P. 187-204. MEMBRES associés ou correspondants. Liste des secrétaires. Règlement pour les sociétaires. 1778-1783.

P. 205. LISTE générale des membres titulaires de la Société littéraire depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1879. [Notes biographiques et bibliographiques].

P. 245. PRÉSIDENTS de la Société depuis 1860 jusqu'en 1880.

P. 247. — EXTRAIT du rapport de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques, fait à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 7 avril 1877.

P. 259. EXTRAIT du rapport de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, fait à la réunion générale des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 27 avril 1878.

P. 263. FÊTE du centenaire de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (19 décembre 1878). [Compte rendu par M. Antoine Vachez].

P. 301. ADDITIONS et corrections.

P. 303. TABLE des matières.

REGISTRES CONSULAIRES DE LA VILLE DE LYON, ou recueil des délibérations du Conseil de la commune de 1416 à 1423. Publiés

d'après les procès-verbaux originaux par M.-C. GUIGUE, archiviste en chef du département du Rhône. [Préface de Raoul de Cazenove, président, et table analytique des délibérations consulaires]. — Lyon, Aug. Brun [impr. Mougin-Rusand], 1882, in-4°, 4 p. marquées a-d, LXVIII et 374 p.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. Compte rendu des travaux de l'année 1883 par M. Auguste Vettard, président. Liste des membres. — Lyon, impr. Mougin-Rusand, 1884, in-8°, 24 p.

DESVERNAY (Félix). — Fête annuelle de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon [14 février 1887]. Témoignage de vénération donné à son doyen M. le conseiller Valentin-Smith. Compte rendu. — S. l. n. d. (Lyon, impr. Waltener, 1887), in-8°, 16 p.

RÈGLEMENT de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. [1888. Modifications]. — Lyon, impr. Mougin-Rusand, 1888, in-8°, 18 p.

GRILLET (Marius). — Le Banquet de la Société littéraire, 14 février 1889. [Poésie]. — S. l. n. d. (Lyon, impr. Mougin-Rusand, 1889), in-8°, 16 p.

LISTE des membres de la Société littéraire, historique et archélogique de Lyon. Année 1897. — Lyon, Aug. Brun [impr. Mougin-Rusand], 1897, in-8°, 8 p.

Archives de la Société littéraire de Lyon. 1er numéro. — Lyon, Guilbert et Dorier, éditeurs [impr. Louis Perrin], 1847, in-8°, VIII et 92 p.

P. 1. [NOTICE sur la Société littéraire, restaurée sous le titre de Cercle littéraire en 1807, par MM. Achard-James, Acher, Amard, Breghot du Lut, Coste, Lecourt, Molard, Monier, Passet, Péricaud aîné, Marc-Antoine Péricaud, Justinien Rieussec et Segaud].

P. III-VIII. TABLEAU des membres de la Société littéraire de Lyon. [Bureau de 1847-1848 ; membres titulaires, honoraires et correspondants].

P. 1. [AIGUEPERSE (A.-J.-B. d')]. — Une visite à Gergovia, 15 juillet 1840.

P. 17. HIGNARD (Henri), professeur au collège royal de Lyon. — De l'influence des lettres anciennes sur les écrivains du XVIIe siècle.

P. 21. MARTIN-DAUSSIGNY (E.-C.). — De l'influence que les idées artistiques du XVe et du XVIe siècle ont eue sur le talent de Raphaël.

P. 29. GRÉGORI (Le conseiller). — André Doria et Jean-Louis de Fieschi [XVIe siècle].

P. 49. M'ROE (Henri), avocat à la Cour royale de Lyon. — Michel Servan, avocat général au Parlement de Grenoble [1739 † 1804].

P. 73. COUCHAUD (André). — Montagnes et rivières de l'Attique.

P. 82. PÉRICAUD aîné (Antoine). — Biographie lyonnaise. [Licinius, affranchi de Jules César, intendant et receveur général des Gaules, à Lyon, sous Auguste ; Benoît Court, XVIe siècle].

P. 88. SERVAN DE SUGNY (Edouard). — L'empire de la douleur [poésie].

P. 90. PETTOLAZ (Félix de). — A M. le vicomte Victor Hugo. Juliette (imitation de Shakspeare).

Publications de la Société littéraire de Lyon. Premier volume, 1858-1860. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier [et impr. Mougin-Rusand], 1861, in-8° formé de quatre plaquettes ainsi paginées : 1-70, 73-206, 1-63, 1-40

A la deuxième page de la couverture. Bureau de la Société pour 1860-61, et table des matières.

P. 1-70. BELLIN (Antoine-Gaspard). — Notice historique sur la Société littéraire de Lyon, lue en séance les 15 juillet et 12 août 1857 et 12 mai 1858.

P. 73-164. TABLEAU STATISTIQUE du personnel et des travaux de la Société littéraire de Lyon. [La partie nécrologique et bibliographique est extraite des notes communiquées par M. Péricaud aîné, doyen de la Société; le dépouillement des procès-verbaux et autres documents subsidiaires est de M. Bellin, secrétaire].

P. 165. BELLIN (Antoine-Gaspard). — Eloge historique de M. Edouard Servan de Sugny [2 floréal an VII ÷ 1860].

P. 1-63. BELLIN (Antoine-Gaspard). — Compte rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon pour l'année académique 1858-59, lu aux séances des 18 mai et 2 juin 1859 (extrait du *Moniteur judiciaire de Lyon*).

P. 1-40. BELLIN (Antoine-Gaspard). — Compte rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon pour l'année académique 1858-59, lu dans les séances des 9 et 23 mai 1860 (extrait du *Moniteur judiciaire de Lyon*).

A la troisième page de la couverture : erratum général ; à la quatrième : publications antérieures de la Société.

I. — **Mémoires de la Société littéraire de Lyon.** Année académique 1860-1861. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1862, in-8°, VIII et 291 p.

P. V. [BUREAU de la Société littéraire (1860-1862); comité de publication ; membres titulaires et honoraires].

P. 3. BAUSSET-ROQUEFORT (Le marquis de). — Compte rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon pendant l'année académique 1860-1861, lu à la séance du 17 novembre 1861.

P. 57. MARTIN-DAUSSIGNY (E.-C.). — Antiquités du moyen âge en Italie. Le Campo-Santo à Pise.

P. 83. TUJA D'OLIVIER (Paul). — Humboldt à Berlin, d'après des renseignements puisés dans la *Vie de Humboldt*, par Bayard Taylor (en anglais).

P. 89. SAINT-OLIVE (Paul). — Souvenirs de Bélisaire à Rome. [Planche : porte Pinciane].

P. 109. PÉRICAUD aîné (Ant.). — Quelques remarques sur le VIe sonnet de Pétrarque et sur une traduction anonyme de Pétrone [par l'avocat Chalvet, 1687].

P. 127. PÉRICAUD aîné (Ant.). — Une réhabilitation [Chorier et l'*Aloysia Sygea*].

P. 139. SAINT-OLIVE (Paul). — Essai sur les vases murrhins.

P. 151. BAUSSET-ROQUEFORT (Le marquis de). — Etude historique sur la première prédication de l'Evangile en France.

P. 251. CHASTEL (L.-F.). — Ange Politien, d'après Heeren [1454-† 1494].

P. 271-285. [POÉSIES, par J. de Lubac, Adrien Peladan, Beauverie, Estienne et Chervin].

P. 287. TABLE des matières.

II. — Mémoires de la Société littéraire de Lyon.

Année académique 1861-1862. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1863, in-8°, 340 p.

P. 5. [BUREAU de la Société littéraire (1861-1863); comité de publication; membres titulaires, honoraires et correspondants].

P. 17. M'ROE (Henri). — Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1861-1862.

P. 43. PÉRICAUD aîné (Ant.). — Notice sur Claude de Saint-Georges, archevêque et comte de Lyon (1693-1714).

P. 61. [PÉRICAUD aîné (Ant.)]. — Notice sur François-Paul de Neufville, archevêque de Lyon (1714-1731).

P. 77. [PERICAUD aîné (Ant.)]. — Notice sur Ch.-F. de Chateauneuf de Rochebonne, archevêque de Lyon (1731 à 1740).

P. 81. SAINT-OLIVE (Paul). — Emplacement du champ de bataille entre Albin et Sévère [vers Sathonay].

P. 88. [Saint-Olive (Paul)]. — La colonne du méridien [Lyon, place des Cordeliers, 1768-1738; Gabriel Bugniet, architecte; Clément Jayet, sculpteur. Planche : vue de la place des Cordeliers, par Leymarie].

P. 105. Dufay (Charles-Jules). — Essai biographique sur Jehan Perréal, peintre et architecte [XVe-XVIe siècles. Vers inédits attribués à Jehan Perréal; analyse de la correspondance de Jehan Perréal, et lettre de Louis Barangier concernant l'église de Brou, 1512].

P. 201. [Perret de La Menue (Emile)]. — Essais biographiques. Ferdinand Delamonce, architecte à Lyon en 1731.

P. 234. Lubac (Jules de). — Une poésie satirique du XVIe siècle. [La rescription des femmes de Paris aux femmes de Lyon. — Response faicte par les dames de Lyon].

P. 252. Bausset-Roquefort (Le marquis de). — Notice historique sur l'invention de la navigation par la vapeur.

P. 289. Hignard (Henri). — Compte rendu des travaux de la Société littéraire pendant l'année académique 1862-1863.

P. 315. [Bausset-Roquefort (Le marquis de)]. — Appendice. Notice sur le marquis Achille de Jouffroy d'Abbans, lue à la Société littéraire de Lyon, le 6 avril 1864.

P. 339. Table des matières.

III. — **Mémoires de la Société littéraire de Lyon.** 1865. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1866, in-8°, LXVII et 160 p.

P. 1. [Bureau de la Société littéraire (1864 et 1865); membres honoraires, titulaires et correspondants].

P. XI. Socquet (Dr Jean-Antoine). — Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1863-1864.

P. XXVII. Pallias (Honoré). — Comptes rendus des séances de la Société, année 1865.

P. LXIII. Liste des publications envoyées à la Société pendant l'année 1865.

P. 1. VALOUS (Vital de). — Le domaine ordinaire de Lyonnais au commencement du XVIe siècle ou notice analytique des comptes domaniaux pendant les années 1523 à 1526.

P. 33. SAINT-OLIVE (Paul). — Archéologie romaine (une statue d'Auguste); la ville carrée de Romulus.

P. 41. PÉRICAUD aîné (Ant.).— Notice sur Hippolyte d'Este, cardinal-archevêque de Lyon [1539-1551, et sur Cellini. A la suite, discours prononcé aux funérailles du cardinal d'Este par Marc-Antoine Muret, 11 décembre 1572].

P. 69. PERRET DE LA MENUE (Emile). — Recherches historiques et philologiques sur les girouettes chez les anciens et les modernes.

P. 89. VACHEZ (Antoine). — La bataille de Métrieux. Episode des guerres de religion dans le Lyonnais (9 décembre 1587).

P. 107. BROUCHOUD (Claudius). — Recherches sur l'enseignement public du droit à Lyon.

P. 127. PERRET DE LA MENUE (Emile). — Marsollier des Vivetières, auteur dramatique. Lettres inédites [1750-† 1817].

P. 143. RAMBAUD (Jules). — La naumachie lyonnaise, poème.

P. 157. VINGTRINIER (Aimé). — Les soucis de Charlemagne [poésie].

P. 159 TABLE des matières.

IV. — **Mémoires de la Société littéraire de Lyon.** Littérature, histoire, archéologie. Année 1866. — Lyon, imp. Aimé Vingtrinier, 1867, in-8°, XLVII et 338 p.

P. V. PUBLICATIONS antérieures de la Société.

P. VII. [BUREAU de la Société littéraire (1866 et 1867); comité de publication; membres honoraires, titulaires et correspondants].

P. XVII. PALLIAS (Honoré). — Comptes rendus des séances, année 1866.

P. XLIII. LISTE des publications envoyées à la Société pendant l'année 1866.

P. 1. SAINT-OLIVE (Paul). — Imitation de la IVe satire de Juvénal. Le turbot.

P. 33. CHERVIN aîné (Claudius). — Statistique du bégaiement en France. [Avec une carte résumant la statistique décennale du bégaiement de 1852 à 1862, tableaux et appendice].

P. 57. PÉRICAUD aîné (Ant.). — Benserade. Diatribe sur un point d'histoire littéraire. [Stardin auteur du célèbre rondeau : *A la fontaine où s'enyvre Boileau...*].

P. 67. VACHEZ (Antoine). — La Ligue dans le Lyonnais. Siège de Riverie en 1590.

P. 79. GEORGE (Gaspard). — Notes prises dans une excursion en Belgique et en Hollande.

P. 115. BEAUVERIE (Jean-Étienne). — Salmonée, poème.

P. 123. DULON. — Histoire littéraire de Lyon pendant la première partie du XVIe siècle.

P. 191. RAPPORT sur l'*Histoire littéraire de Lyon pendant la première partie du XVIe siècle*, par M. Dulon. Examen du manuscrit envoyé à la Société littéraire de Lyon en 1864. Observations de la Commission d'examen.

P. 202. DEBOMBOURG (Georges). — Allobroges. [Avec une carte].

P. 243. VACHEZ (Antoine). — Les tombeaux de Saint-Pierre-le-Vieux. [Généalogies des Laurencin et des Bellièvre. Planche : église de Saint-Pierre-le-Vieux, démolie en 1866, dessin de Paul Saint-Olive].

P. 301. SAINT-OLIVE (Paul). — La maison des retraites et les jésuites de Saint-Joseph de la rue Sainte-Hélène [à Lyon, XVIIe-XVIIIe siècles].

P. 337. TABLE des matières.

V. — **Mémoires de la Société littéraire de Lyon.**

Littérature, histoire, archéologie. Année 1867. — Lyon, imp. Aimé Vingtrinier, 1868, in-8°, XLII et 322 p.

P. IV. PUBLICATIONS antérieures de la Société.

P. V. [BUREAU de la Société littéraire (1867 et 1868); comité de publication ; membres honoraires, titulaires et correspondants].

P. XV. PALLIAS (Honoré). — Comptes rendus des séances, année 1867.

P. XXXVIII. LISTE des publications envoyées à la Société pendant l'année 1867.

P. 1. CHERVIN aîné (Claudius). — Du bégaiement considéré comme vice de prononciation.

P. 55. PERRET DE LA MENUE (Emile). — Recherches historiques sur le château du Perron à Oullins et sur les faits principaux relatifs aux familles [Besson, de Gondy, de Ponsaimpierre, etc.] qui le possédèrent.

P. BROUCHOUD (Claudius). — Notice historique sur les archives judiciaires de Lyon. [Grande planche gravée par J. Séon d'après un croquis de Gay, architecte, 1806 : vieux bâtiments composant l'hôtel de Fléchères; palais de justice ; prison de Roanne].

P. 129. SAINT-OLIVE (Paul). — L'ancienne paroisse de Notre-Dame de la Platière [à Lyon].

P. 167. SAINT-OLIVE (Paul). — Description du quartier qui environnait l'église de Notre-Dame de la Platière. [Figure].

P. 189. PELADAN (Adrien). - Recherches sur la zoologie mystique des églises de Lyon.

P. 195. PÉRICAUD aîné (Ant). — Samuel Sorbière dans ses rapports avec Lyon. [XVIIe siècle].

P. 211. VACHEZ (Antoine). — *L'Ager Gofiacensis* ou le canton de Mornant (Rhône) aux Xe et XI siècles. [Carte].

P. 255. SAVY (Claude-Etienne). — La monographie de l'église de Brou, par M. Didron. Notes et observations. [Planche : vue intérieure de l'église de Brou].

P. 283. PERRET DE LA MENUE (Emile). — Des moulins à blé chez les anciens, chez les modernes, et particulièrement dans la ville de Lyon. [Planche : moulin antique, musée lapidaire de Lyon].

P. 299. HIGNARD (Henri). — Mythologie homérique. Du combat de Diomède contre Mars et Vénus.

P. 315. BEAUVERIE (Jean-Etienne). — Ibycus [poème].

P. 321. TABLE des matières.

VI. — **Mémoires de la Société littéraire de Lyon.** Littérature, histoire, archéologie. Année 1868. — Lyon, Aimé Vingtrinier, 1869, in-8°, LXX et 160 p.

P. V. PUBLICATIONS antérieures de la Société.

P. VII. [BUREAU de la Société littéraire (1868 et 1869) ; comité de publication ; membres honoraires, titulaires et correspondants].

P. XVII. PALLIAS (Honoré). — Compte rendus des séances, année 1868.

P. LXV. LISTE des publications envoyées à la Société pendant l'année 1868.

P. 1. VACHEZ (Antoine). — Isabeau d'Harcourt et l'église Saint-Jean. [Epitaphe et dispositions testamentaires].

P. 17. DEBOMBOURG (Georges). — *Gallia aurifera*. Etude sur les alluvions aurifères de la France.

P. 49. BROUCHOUD (Claudius). — Etudes historiques sur les anciennes archives judiciaires de Lyon ; registre des insinuations.

P. 65. SOULTRAIT (Georges de). — Notice sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon. [Deux planches dessinées par M. André Steyert et Laugier, et gravées par Dardel : jetons en plomb].

P. 90. SAINT-OLIVE (Paul). — Les Frères tailleurs de Lyon [XVIIIe siècle].

P. 99. PERRET DE LA MENUE (Emile). — Greniers et fours publics en France. Recherches historiques sur ceux de la ville de Lyon.

P. 121. HIGNARD (Henri). — Etudes mythologiques. Le Minotaure.

P. 135. MONIN (Dr Etienne-Frédéric). — Abd-el-Kader, littérateur et philosophe.

P. 147. RAMBAUD (Jules). — Rolandseck, légende du Rhin.

P. 155. RAMBAUD (Jules). — Un nouveau jugement de Salomon, conte.

P. 159. TABLE des matières.

VII. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Année 1869. — Lyon, Aimé Vingtrinier, 1870, in-8°, LVI et 302 p.

P. V. PUBLICATIONS antérieures de la Société.

P. VII. [BUREAU de la Société littéraire (1869 et 1870) ; comité de publication ; membres honoraires, titulaires et correspondants].

P. XVII. PALLIAS (Honoré). — Comptes rendus des séances, année 1869.

P. LIII. LISTE des publications envoyées à la Société pendant l'année 1869.

P. 1. VACHEZ (Antoine). — Châtillon d'Azergues ; son château, sa chapelle et ses seigneurs ; suivi d'une notice analytique sur la charte inédite de Châtillon [1260], par M. V. de VALOUS. [Notes sur les familles d'Albon, d'Oingt, de Varey, de Balzac, Camus, Inguimbert de Pramiral, Durand. Planches gravées à l'eau-forte, par J. Séon : château de Chatillon-d'Azergues et pierre tombale de Geoffray de Balzac].

P. 97. SAVY (Claude-Etienne). — Etudes sur les pignons gothiques des églises à toiture basse, à propos des travaux entrepris à la cathédrale de Lyon en 1861. [Figure].

P. 121. CHARVET (Léon). — François de Royers de La Valfenière et l'abbaye royale des Bénédictines de Saint-Pierre à Lyon. [Planches : plan du monastère de Saint-Pierre, XVIIe siècle, vue de l'intérieur du cloître ; façade du monastère ; plan à vol d'oiseau du monastère, XVIe siècle ; pierre tombale de Françoise de Clermont ; sceaux du monastère, et figures].

P. 255. DUFAY (Charles-Jules). — Jehan Perréal dit Jehan de Paris.

P. 249. RAVERAT (le baron Achille). — Château-Bayart [Savoie].

P. 261. HIGNARD (Henri). — Etudes de mythologie grecque. Les dieux de la mer.

P. 289. DEWILKONSKI (Léonce). — Fables.

P. 295. ADDITIONS et corrections.

P. 301. TABLE des matières.

VIII. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1870-1871. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1872, in-8°, LXVIII et 236 p.

P. V. PUBLICATIONS antérieures de la Société.

P. VII. [BUREAU de la Société littéraire (1870-1872); comité de publication; membres honoraires, titulaires et correspondants].

P. XVII. SAVY (Claude-Etienne). — Comptes rendus des séances, années 1870-1871.

P. LXV. LISTE des publications envoyées à la Société pendant les années 1870-1871.

P. 1. VACHEZ (Antoine). — Du droit italique à Lyon et de ses destinées dans les temps modernes. [Planche : taurobole, musée lapidaire de Lyon].

P. 37. LA SAUSSAYE (L. de). — Etude sur les *Tables Claudiennes*. [Planche : fragment de la Table de Claude, musée de Lyon].

P. 61. MARTIN-DAUSSIGNY (E.-C.). — Etudes sur la dédicace des tombeaux gallo-romains [*sub ascia*. Figures].

P. 137. GUIMET (Emile). — De l'ascia des Egyptiens. [Planches : ascias de figurines égyptiennes; ascias de tombeaux gallo-romains; ascia securis d'un colombarium, ascia d'un dieu indien].

P. 143. VALOUS (Vital de). — Anoblissement d'un mineur lyonnais en 1398 [Hugues Jossard]. Notice rédigée sur les documents originaux.

P. 165. HIGNARD (Henri). — Le mythe d'Io.

P. 209 VACHEZ (Antoine). — Achard-James [Jean-Marie, 1780† 1848]; sa vie et ses écrits.

P. 229. BEAUVERIE (Jean-Etienne). — [Poésies : l'idéal; la mort du Christ, traduction du sonnet d'Onofrio Minzoni, avec le texte italien en regard].

P. 235. TABLE des matières.

IX. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1872-1873. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1874. in-8°, LXXX et 336 p.

P. V. PUBLICATIONS antérieures de la Société.

P. IX. [BUREAU de la Société littéraire (1872 et 1873); comité de publication; membres honoraires titulaires et correspondants].

P. XIX. GEORGE (Gaspard). — Comptes rendus des séances, années 1872 et 1873.

P. LXXVII. LISTE des publications envoyées à la Société pendant les années 1872-1873.

P. 1. AIGUEPERSE (A. d') et VACHEZ (A.). — Recherches sur les quatre grandes voies romaines de Lugdunum.

P. 19. PIELLAT (Edmond de). — Epître d'Ange Politien et de ses contemporains illustres, avec des commentaires propres à éclaircir les endroits obscurs et l'histoire des savants du XVe siècle. [Tableau généalogique de la maison de Rancé et de ses alliances].

P. 61. VACHEZ (Antoine). — Archéologie. Les fouilles du tumulus de Machezal (Loire).

P. 67. VINGTRINIER (Aimé). — Notice biographique sur Maurice Simonnet [1827 ÷ 1870].

P. 81. RAVERAT (Le baron Achille). — Lyon [étude étymologique].

P. 89. VINGTRINIER (Aimé). — Etienne-François Coignet [poète, 31 mai 1798 ÷ 1866].

P. 95. RAVERAT (Le baron Achille). — Fourvières ou Fourvière. Etudes étymologiques.

P. 99. CHARVET (Léon). — Etienne Martellange, 1569-1641 [jésuite et architecte. Planches : plan du collège du Puy; intérieur de l'église du collège de la Flèche; vue générale du collège de la Flèche; portail de l'église du noviciat des jésuites de Paris; le noviciat des jésuites de Paris, d'après le plan de Paris, par Bretez 1739; plan du collège de la Trinité à Lyon; coupe longitudinale du collège de la Trinité à Lyon, d'après le projet primitif; porte d'entrée du

collège de la Trinité à Lyon; cartouche tiré de *l'Architecture des Voûtes* du P. Derand; autre tiré du même ouvrage].

P. 321. BEAUVERIE (Jean-Etienne). — *Nuptiæ*, sonnets.

P. 327. VINGTRINIER (Aimé). — Fables de La Fontaine mises en chansons.

P. 333. TABLE des matières.

X. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1874-1875. — Lyon, Auguste Brun, libraire de la Société [impr. Aimé Vingtrinier], 1876, in-8°, LXXXVI et 352 p.

P. V. PUBLICATIONS antérieures de la Société.

P. IX. [BUREAU de la Société littéraire (1874 et 1875); comité de publication; liste des membres honoraires, titulaires et correspondants.

P. XIX. [DEWILKONSKI (Léonce)]. — Comptes rendus des séances, années 1874 et 1875.

P. LXXVII. LISTE des publications envoyées à la Société pendant les années 1874-1875.

P. 1. [VACHEZ (Antoine)]. — Les familles chevaleresques du Lyonnais, Forez et Beaujolais aux croisades. [Pièces justificatives : généalogies des familles de Faverges et de Charpin, etc. Figures].

P. 122. [CHARVET (Léon)]. — Le réfectoire de l'abbaye des dames de Saint-Pierre à Lyon [décoré par Thomas Blanchet].

P. 140. [CHARVET (Léon)]. — Les Stella [XVIe-XVIIIe siècles].

P. 150. [CHARVET (Léon)]. — Les Martellange [XVIe-XVIIe siècles].

P. 183. [GUIGUE (M.-C.)]. — Notre-Dame de Lyon. Recherches sur l'origine du pont de la Guillotière et du grand Hôtel-Dieu, et sur l'emplacement de l'hôpital fondé à Lyon, au VIe siècle, par le roi Childebert et la reine Ultrogothe. [Planches : plan de Lyon vers 1550 par Léon Charvet; Hôtel-Dieu et Pont du Rhône au milieu du XVIe siècle; Saint-Eloy et Notre-Dame de Lyon, Saint-Paul et le pont de la Saône au milieu du XVIe siècle].

P. 329. [Raverat (Le baron Achille)]. — Maures et Sarrazins. Etude étymologique.

P. 343. Beauverie (Jean-Etienne). — L'inondation, souvenir des 23 et 24 juin 1875 [poésie].

P. 350. Boy (Charles). — Pétrarque [sonnet].

P. 351. Table des matières.

XI. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Année 1876. — Lyon, Auguste Brun, libraire de la Société [imp. Mougin-Rusand], 1877, in 8°, XLIX et 520 p.

P. V. Publications antérieures de la Société.

P. XI. [Bureaux (1876 et 1877) ; comité de publication ; membres honoraires, titulaires et correspondants].

P. XXI. [Boy (Charles)]. — Comptes rendus des séances, année 1876.

P. XLVII. Liste des publications envoyées à la Société pendant l'année 1876.

P. 1 Niepce (Léopold). — Nicolas, Claude et Georges de Bauffremont, barons de Senecey. Episodes de la Ligue en Bourgogne et dans le Lyonnais. [Figure].

P. 127. Guigue (M.-C.). — Les voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes et de partie du Dauphiné déterminés par les hôpitaux du moyen âge. Mémoire. [Planches : voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, etc., voies antiques (carte de Peutinger)].

P. 367. Vachez (Antoine). — Lyon au XVIIe siècle ; extrait de l'Itinéraire en France et en Belgique d'Abraham Golnitz, traduit et publié avec notes et éclaircissements. [Planche : plan de Lyon au XVIe siècle, avec l'indication des monuments visités par Golnitz au commencement du XVIIe siècle].

P. 475. Raverat (le baron Achille). — Etudes étymologiques. Trion [et le tènement Thunes].

P. 503. Berger (A.). — Pur amour, sonnet.

P. 505. Boy (Charles). — L'esclave gaulois [poésie].

P. 507. Vettard (Auguste). — Au lit de mort d'un ami [poésie].

P. 511. Beauverie (Jean-Etienne). — Nina [poésie].

P. 517. Additions et rectifications.

P. 519. Table des matières.

XII. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1877 et 1878.— Lyon, Aug. Brun, libraire de la Société [imp. Mougin-Rusand], 1879, in-8°, LX et 517 p.

P. v. Publications antérieures de la Société.

P. xi. [Bureau de la Société littéraire (1877 et 1878) ; comité de publication ; membres honoraires, titulaires et correspondants].

P. xxi. [Boy (Charles)]. — Comptes rendus des séances, années 1877 et 1878.

P. lv. Liste des publications envoyées à la Société pendant les années 1877 et 1878.

P. 1. Vaesen (Joseph). — La juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime. Etude historique sur la conservation des privilèges royaux des foires de Lyon (1463-1795). [Douze pièces justificatives et liste des Conservateurs depuis l'édit de 1655 jusqu'en 1792].

P. 271. Vachez (Antoine). — Destruction du château de Peyraud en Vivarais, à la requête de la ville de Lyon (décembre 1350).

P. 297. Niepce (Léopold). — Les manuscrits de Lyon. [Mémoire contenant une] notice [de M. Léopold Delisle] sur un manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du Pentateuque. [Il s'agit du *Codex Lugdunensis* (VIe siècle) complété depuis. Cet heptateuque, sur lequel M. Delisle a appelé l'attention du monde entier, se trouve dans la grande Bibliothèque de Lyon ; il se compose actuellement de 231 feuillets, dont les 88 derniers ont été découverts et acquis en novembre 1895 (bibliothèque Dauphin de Verna), par M. Félix Desvernay, administrateur de la Bibliothèque de la ville de Lyon].

P. 328. [Reproduction héliographique du fol. 24 et du fol. 25 du *Codex Lugdunensis*].

P. 485. Vachez (Antoine). — Georges Debombourg [1820 ÷ 1877] ; sa vie et ses écrits.

P. 499. Vettard (Auguste). — A. Lamartine [poésie].

P. 504. Vettard (Auguste). - Le baiser d'un enfant [poésie].

P. 507. Beauverie (Jean-Etienne). — Sonnets.

P. 512 et 514. Errata et table des matières.

XIII. — **Mémoires de la Société littéraire. historique et archéologique de Lyon.** Années 1879, 1880 et 1881. — Lyon, Aug. Brun, libraire de la Société [imp. Mougin-Rusand], 1882, in-8°, LXXXIV et 274 p.

P. I. Publications antérieures de la Société.

P. IX. [Bureau de la Société littéraire (1879-1882 ; comité de publication ; membres honoraires, titulaires et correspondants].

P. XXI. [Boy (Charles)]. — Comptes rendus des séances, années 1879-1881.

P. LXXV. Liste des publications envoyées à la Société pendant les années 1879-1881.

P. 1. Raverat (le baron Achille). — Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine. Recherches archéologiques sur l'emplacement où les premiers chrétiens lyonnais souffrirent le martyre. [Planche : Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien en l'an 177 de l'ère chrétienne].

P. 39. Valous (Vital). — Inventaire des biens d'un serrurier de Lyon en 1372.

P. 45. Hedde (Isidore). — Statue de Marguerite de Valois [1552 ÷ 1615, à Angoulême, œuvre de M. Badiou de Latronchère, statuaire de la Haute-Loire. [Notice biographique].

P. 67. Niepce (Léopold). — M. Péricaud aîné [Antoine, 1782 ÷ 1867] ; sa vie et ses ouvrages.

P. 165. CHARPIN-FEUGEROLLES (Hippolyte-André-Suzanne, comte de). — Notice sur la famille Charpinel [xe-xive siècles].

P. 193. [CHARPIN-FEUGEROLLES (Hippolyte-André-Suzanne, comte de)]. — Rôle de la montre et revue faite le 24 décembre 1612 de la compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy commandée par messire Charles de Neufville, sieur d'Halincourt, lieutenant général pour Sa Majesté en la ville de Lyon, pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais.

P. 215. VACHEZ (Antoine). — La voie d'Aquitaine et la légende de Saint-Bonnet.

P. 251. VETTARD (Auguste). — Biographie de M.-F. Dufieux.

P. 255. VETTARD (Auguste). — Biographie de M. A.-M. Berger.

P. 259. BEAUVERIE (Jean-Etienne). — La chimère [poésie].

P. 263. BEAUVERIE (Jean-Etienne). — Sonnets mythologiques.

P. 269. RAVERAT (le baron Achille). — Note complémentaire du mémoire sur Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine.

P. 273. TABLE des matières.

XIV. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1882, 1883, 1884 et 1885. — Lyon, Aug. Brun, libraire de la Société [imp. Mougin-Rusand et imp. Vitte et Perrussel], 1886, in-8°, LXXX et 499.

P. v. PUBLICATIONS antérieures de la Société.

P. XIII. [BUREAU de la Société littéraire (1882-1885); comité de publication ; membres honoraires, titulaires et correspondants.

P. XXIII. [DISSARD (Paul)]. — Comptes rendus des séances. années 1882-1885.

P. LXXVII. SOCIÉTÉS correspondantes.

P. 1-422. GUIGUE (Georges). — Récits de la guerre de Cent ans. Les Tards-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais · 1356-1369 · [83 pièces justificatives]. Tiré à part de l'édition originale publiée par MM. Vitte et Perrussel, fait aux frais de M. le comte de

Charpin-Feugerolles, en souvenir de sa présidence, 1884-1885, pour être offert à la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

P. 194, 206, 422. Plan de la ville de Lyon vers la fin du XIVe siècle, avec l'indication de ses fortifications [par J.-J. Grisard] ; fac-similé d'un fragment de page au bas de laquelle est attachée une quittance d'impôt de l'an 1370 ; carte pour servir au mémoire sur les Tards-Venus.

P. 427. VACHEZ (Antoine). — Vital de Valous [1825 ÷ 1883] ; sa vie et ses œuvres.

P. 445. VETTARD (Auguste). — Alexis Rousset [1799 ÷ 1885. Nécrologie].

P. 455. VINGTRINIER (Aimé). — Alexis Rousset [sa vie et ses œuvres].

P. 487. CONIL (abbé Félix). — Jean-Antoine Socquet [1810 ÷ 1885. Nécrologie].

P. 491. RAVERAT (le baron Achille). — Révérend Germain Pont, chanoine de la cathédrale de Moutiers en Tarentaise [1803 ÷ 1885].

P. 499. TABLE de matières.

XV. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1886-1890. — Lyon, Aug. Brun, libraire de la Société [impr. Mougin-Rusand], 1891, in-8°, LXXVII et 37 p.

P. V. PUBLICATIONS antérieures de la Société.

P. XIII. [BUREAU de la Société littéraire (1886-1891) ; comité de publication ; membres honoraires, titulaires et correspondants].

P. XXIII. SOCIÉTÉS correspondantes.

P. XXVII. [CONIL (Abbé Félix) et GRILLET (Marius)]. — Comptes rendus des séances, années 1886-1890.

P. 1. VACHEZ (Antoine). — J.-E. Valentin-Smith [1796 ÷ 1891] ; sa vie et ses œuvres.

P. 10. VACHEZ (Antoine). — Antoine-Gaspard Bellin. [1815 † 1895 ; sa vie et ses œuvres].

P. 17. VACHEZ (Antoine). — Edouard Flouest [1829 † 1891 ; sa vie et ses œuvres].

P. 22. BLETON (Auguste). — J.-C. Coint-Bavarot [... † 1890 ; sa vie et ses œuvres].

P. 29. POIDEBARD (Alexandre). — Notice biographique et bibliographique sur le baron Raverat [1812 † 1891].

P. 37. TABLE des matières.

XVI. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1891-1895. — Lyon, Aug. Brun, libraire de la Société [impr. Mougin-Rusand], 1896, in-8°, XC et 63 p.

P. V. PUBLICATIONS antérieures de la Société.

P. XIII. [BUREAU de la Société littéraire (1891-1895) ; comité de publication ; membres honoraires, titulaires et correspondants].

P. XXII. SOCIÉTÉS correspondantes.

P. XXVI. GRILLET (Marius). — Comptes rendus des séances, années 1891-1894.

P. LXIII. CUAZ (Ernest). — Compte rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon en 1894.

P. LXXIII. GRILLET (Marius) et MAYET (Léon). — Comptes rendus des séances, année 1895.

P. LXXXIII. CUAZ (Ernest). — Comptes rendus des travaux de la Société littéraire de Lyon en 1895.

P. 1 et 4. GARNIER (Gustave), dit GIRRANE. — Frontispice et un coin du vieux Lyon, dessins à la plume.

P. 5. DESVERNAY (Félix). — Un coin du vieux Lyon. La rue Stella. — La famille Stella. — La rue Noire. — L'imprimerie Mougin-Rusand. — La crèche. — François-Frédéric Lemot. — La maison où il est né. — La place de la République. — La boucherie de l'Hôpital. — Le passage de l'Hôtel-Dieu. — La rue Childebert. —

La Grande-Rue de l'Hôpital. [Planche par Gustave Garnier, dit Girrane et figures (enseigne et marque) par Léon Charvet, Vincent Desgrand et William Poidebard].

P. 25. CUAZ (Ernest). — Souvenirs de la fête des vignerons de Vevey

P. 31. MAYET (Léon). — Syndicat de demoiselles.

P. 36. BEAUVERIE (Jean-Etienne). — L'herbier, poésie.

P. 38. BOUCHAUD (Pierre de). — Hymne au ciel bleu.

P. 43. CUAZ (Ernest). — Nécrologie. Auguste Vettard [1831 † 1894].

P. 46. VACHEZ (Antoine). — Charles-Jules Dufay [1808 † 1887] ; sa vie et ses œuvres.

P. 57. CUAZ (Ernest). — Clair Tisseur [1827 † 1895. Nécrologie].

P. 60. CUAZ (Ernest). — [Nécrologie]. L'abbé [Félix] Conil.

P. 63. TABLE des matières.

NOUVEAU RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

Historique et archéologique

DE LYON

Adopté dans sa séance du 24 novembre 1897

CHAPITRE PREMIER

Composition de la Société; droits et obligations de ses membres.

ARTICLE PREMIER

La Société littéraire, historique et archéologique a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts.

Son siège est fixé dans une des salles du Palais des Arts, en conformité de l'autorisation préfectorale. Il ne pourra être changé sans l'autorisation de M. le Préfet.

ART. 2.

Elle se compose de soixante-dix membres titulaires, de membres émérites, de membres correspondants et

de membres d'honneur résidant à Lyon ou hors de Lyon, en nombre illimité.

Les mineurs ne pourront, à aucun titre, faire partie de la Société, sans avoir obtenu par écrit l'assentiment de leurs parents ou tuteurs qui seront responsables du paiement des cotisations.

ART. 3.

Dans les tableaux et listes de la Société, les membres sont classés comme membres d'honneur, émérites, titulaires et correspondants, selon l'ordre chronologique de leur admission dont la date est rappelée.

ART. 4.

Les membres correspondants, se trouvant accidentellement à Lyon, ont le droit d'assister aux séances de la Société et d'y faire des lectures. Ils ont voix consultative.

Toute personne étrangère à la Société peut, sur la proposition de deux membres, avec l'autorisation préalable du Président, assister à une séance de la Société, y faire une lecture et prendre la parole dans les discussions lorsqu'elle y est invitée par le Président.

ART. 5.

La Société littéraire tient deux séances par mois, sans préjudice des réunions extraordinaire qu'elle jugera utiles.

Les discussions politiques ou religieuses y sont

formellement interdites. Les jeux d'argent sont également prohibés.

ART. 6.

A l'ouverture de chaque séance, les membres présents inscrivent leurs noms sur un registre spécial.

Aucune délibération ne peut être prise que par la réunion de quinze membres émérites ou titulaires au moins, et à la majorité des trois quarts des voix.

Néanmoins, si, à raison de l'insuffisance numérique des membres présents, une délibération est ajournée à la séance suivante, la décision prise à cette séance est valide, quel que soit le nombre de ceux qui y ont concouru, pourvu que chaque associé ait été convoqué, avec mention spéciale de l'ordre du jour.

Le scrutin secret est de droit, s'il est demandé par trois membres.

ART. 7.

Les choses de pure administration sont réglées par le bureau qui délibère à la majorité des voix, et qui en réfère à la Société, dans les cas graves ou extraordinaires.

ART. 8.

A la fin de chaque séance, le Président fixe l'ordre du jour de la séance suivante.

ART. 9.

Les réunions de la Société ont lieu dans un local clos et non ouvert au public, et les sociétaires ont seuls

le droit d'y assister, sous réserve de l'exception mentionnée à l'article 4.

La Société se réserve la faculté de tenir des séances publiques et de provoquer des concours avec distribution de prix.

ART. 10.

Chaque membre titulaire est soumis au paiement d'une cotisation annuelle de 24 francs, qui ne sera due par les membres admis pendant les mois de novembre et décembre, qu'à compter du 1er janvier suivant.

Tout membre titulaire qui, après l'invitation officielle de payer sa cotisation, n'aura pas rempli cette obligation dans le délai d'un mois sera réputé démissionnaire. Hors ce cas, nul membre ne sera considéré démissionnaire, s'il n'a déclaré, dans une lettre écrite au Président, son intention expresse de ne plus faire partie de la Société.

ART. 11.

Les droits de diplôme sont fixés à 10 francs pour les membres titulaires et pour les membres correspondants.

Le produit des diverses recettes de la Société est consacré à ses dépenses.

ART. 12.

Chaque membre titulaire présent à une séance de la Société, au moment de la lecture du procès-verbal, a

droit à la valeur d'un demi-jeton en déduction de sa cotisation.

La lecture d'un travail inédit et personnel donne droit à un demi-jeton d'argent.

La compensation entre les jetons auxquels chaque membre peut avoir droit et sa contribution ne s'effectue que jusqu'à concurrence de la moitié de la cotisation annuelle, de telle sorte que, dans tous les cas, la Société reçoive de chaque membre titulaire une somme égale au montant de la moitié de sa cotisation.

Le jeton est évalué à deux francs, et n'est pas remboursable.

CHAPITRE II

Bureau de la Société.

Art. 13.

Le bureau de la Société est formé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-adjoint, d'un Trésorier et d'un Bibliothécaire-archiviste.

Art. 14.

Les membres du bureau sont élus pour deux années consécutives, au scrutin secret, à la majorité absolue des voix, dans l'une des séances du mois de décembre.

Le Président et le Vice-Président ne peuvent être réélus immédiatement aux mêmes fonctions; les

Secrétaires, le Trésorier et le Bibliothécaire-archiviste sont indéfiniment rééligibles.

Tous les membres du bureau devront être majeurs et jouir de leurs droits civils et politiques.

ART. 15

Le Président et le Secrétaire ont droit d'assister aux séances des commissions de la Société; ils y ont voix délibérative.

ART. 16.

Le Président représente la Société dans toutes les circonstances; il porte la parole, soit dans les réunions, soit au dehors; il maintient l'ordre dans les séances; il veille à l'observation du règlement; il donne ou retire la parole, soit dans les discussions, soit dans les lectures; il propose les sujets des délibérations, dirige les discussions, met les questions aux voix, proclame le résultat des suffrages; en cas de partage, sa voix est prépondérante. Il nomme les commissions autres que celles de publication ou qui auraient pour objet de proposer des modifications au règlement; il peut, toutes les fois qu'il le juge convenable, convoquer d'office les membres du Bureau ou les réunions extraordinaires de la Société; il signe les procès-verbaux, ordonne les dépenses, approuve tout ce que la Commission de publication destine à l'impression.

En cas d'absence du Président, ses fonctions sont

remplies par le Vice-Président, et, à défaut de celui-ci, par le plus ancien des membres présents.

ART. 17.

Le Secrétaire fait les convocations pour les séances ordinaires; il rédige et signe les procès-verbaux des séances; il tient la correspondance et donne connaissance des délibérations de la Société aux personnes qu'elles concernent ; il réunit les tributs offerts. En son absence, il est remplacé par le secrétaire-adjoint, et, à défaut de celui-ci par le plus jeune des membres présents à la séance.

ART. 18.

Le trésorier perçoit les sommes attribuées à la Société ; il acquitte les dépenses sur les mandats ordonnancés par le Président; il rend ses comptes à la Société dans une des séances du mois de décembre.

ART. 19.

Le bibliothécaire-archiviste conserve les manuscrits et les livres appartenant à la Société.

La Société s'interdit tout achat de livres et toute souscription à des ouvrages, journaux ou recueils périodiques.

CHAPITRE III

Mode d'admission dans la Société.

ART. 20.

Tout aspirant au titre de membre de la Société est tenu d'en faire la demande par écrit, et de l'accompagner de l'envoi d'une production manuscrite ou imprimée. Les titres du candidat sont soumis à l'examen d'une Commission de trois membres, qui en rend compte à la Société. Sur ce rapport, il peut être procédé immédiatement au scrutin.

L'élection aura lieu à la majorité des trois quarts des voix, sans que le nombre des votants puisse être moindre de quinze.

Si la majorité n'est pas acquise, le candidat peut se représenter trois mois après.

ART. 21.

Il n'est jamais procédé au vote pour l'élection d'un membre dans une séance où le candidat est présent.

Les formalités ci-dessus prescrites ne sont pas applicables à l'élection des membres d'honneur, des membres correspondants et de ceux qui auraient appartenu à la Société comme membres titulaires.

Tout membre correspondant qui, pendant cinq ans, n'aura fait aucune communication à la Société pourra être réputé démissionnaire.

ART. 22.

Nul ne peut devenir membre émérite s'il n'est resté membre titulaire pendant vingt années au moins, et s'il n'en fait la demande.

Les membres émérites ont les mêmes droits que les membres titulaires, mais ils sont dispensés de la contribution annuelle.

CHAPITRE IV

Publications de la Société.

ART. 23.

La Société littéraire publiera, sous le titre de *Mémoires*, les procès-verbaux de ses séances, les travaux les plus importants de ses membres d'honneur, titulaires, émérites ou correspondants et des articles nécrologiques sur les membres d'honneur, émérites ou titulaires.

Elle se réserve la faculté de publier, sous son patronage, les travaux de personnes étrangères à la Société, de même que des documents inédits sur l'histoire de Lyon.

ART. 24.

Aucun travail ne sera imprimé avant la remise du manuscrit, entier et terminé, au Comité de publication.

L'auteur pourra surveiller lui-même l'impression de

son travail, et, dans ce cas, les frais de remaniements seront à sa charge, ainsi que ceux des tirages à part.

ART. 25.

Aucun membre ne pourra publier un mémoire, un rapport, un ouvrage quelconque concernant la Société, qu'aprés l'avis favorable du Comité de publication.

ART. 26.

Le Comité de publication sera composé de huit membres, savoir.

Deux membres de droit : le Président et le Secrétaire.

Six membres nommés par la Société, au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des membres présents au premier tour. La majorité absolue suffira au deuxième tour.

Le Comité sera renouvelé intégralement en même temps que le Bureau. Néanmoins, le Comité sortant restera chargé de la publication du volume sous presse. Les membres sortants sont rééligibles.

ART. 27.

Le Comité ne pourra délibérer sans la présence de cinq membres au moins. Les votes seront donnés au scrutin secret, à la majorité absolue. En cas de partage, l'avis du Président sera prépondérant. Il sera dressé procès-verbal des délibérations du Comité de publication.

Le Comité de publication sera souverain dans ses décisions.

ART. 28.

Le présent réglement ne pourra être modifié que sur la proposition signée de dix membres titulaires, et après la mise à l'ordre du jour, adressée à chaque membre, des changements proposés.

Il sera procédé, pour le surplus, conformément à l'article 6, le Bureau restant chargé d'obtenir l'autorisation préfectorale.

ART. 29.

En cas de dissolution de la Société, laquelle devra être votée à bulletins secrets et à la majorité des trois quarts des voix, les fonds en caisse seront employés au paiement des dettes et le surplus, livres, matériel, etc., sera affecté à une institution d'utilité publique dans l'ordre littéraire ou scientifique, au choix de la Société.

Délibéré à Lyon, au Palais des Arts, dans la séance du mercredi, vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Le Président,
FÉLIX DESVERNAY.

Le Vice-Président,
ERNEST RICHARD.

Le Secrétaire,
LÉON MAYET.

Vu et approuvé,
Pour le Préfet du Rhône et par délégation,
MARTY.

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis 1807 jusqu'en 1880.

Louis-Victor-Frédéric AMARD, 1807-1808.
Louis-François-Marie MENOUX, 1809-1810.
Jean-François VITET, 1810-1811.
Louis-Victor-Frédéric AMARD, 1811-1812.
Jacques-Ravier DU MAGNY, 1812-1813.
Louis-Victor-Frédéric AMARD, 1813-1818.
Joseph-Jean ACHER fils, 1818-1819.
Louis-Victor-Frédéric AMARD, 1819-1820.
François-Nicolas COCHARD, 1820-1821.
Jean-Marie ACHARD-JAMES, 1821-1822.
Alexis JANSON l'aîné, dit LE BLEU, 1822-1823.
Jean-Marie PICHARD, 1823-1824.
Claude BREGHOT DU LUT, 1824-1825.
Louis-François TROLLIET, 1825-1826.
Justinien-François-Paul RIEUSSEC fils, 1826-1827.
Jean-Louis-Antoine COSTE aîné, 1827-1828.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1828-1829.
Antoine CHAPEAU, 1829-1830.
Jean-François PASSET, 1830-1832.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1832-1833.
Claude BREGHOT DU LUT, 1833-1834.
Jean-Marie ACHARD-JAMES, 1834-1835.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1835-1836.
François-Marie-Fleury DURIEU, 1836-1837.

Louis-Philibert-Auguste GAUTHIER, 1837-1838.
Claude BREGHOT DU LUT, 1838-1839.
Jean-Baptiste-François-Marie DE MONTHEROT, 1839-1840.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1840-1841.
Jean-Baptiste-François-Marie DE MONTHEROT, 1841-1842.
Jean-Charles DE GRÉGORI, 1842-1843.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1843-1844.
Jean-Charles DE GRÉGORI, 1844-1845.
Antoine-Jean-Baptiste d'AIGUEPERSE, 1845-1846.
Jean-Charles DE GRÉGORI, 1846-1847.
Louis-François-Marie MENOUX, 1847-1848.
Jean-Charles DE GRÉGORI, 1848-1849.
Louis-François-Marie MENOUX, 1849-1850.
Jean-Charles DE GRÉGORI, 1851-1852.
Antoine-Jean-Baptiste D'AIGUEPERSE, 1852-1853.
Louis-François CHASTEL, 1853-1854.
Antoine-Jean-Baptiste D'AIGUEPERSE, 1854-1856.
Louis-François CHASTEL, 1856-1857.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1857-1858.
Jean-Pierre-Marie-Edouard SERVAN DE SUGNY, 1858-1859.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1859-1860.
Le marquis DE BAUSSET-ROQUEFORT, 1860-1861.
Louis-Charles-Henry-Robert-Dieudonné M'ROE, 1861-1862.
Henri HIGNARD, 1862-1863.
Jean-Antoine SOCQUET, 1863-1864.
Pierre-Marie-Alexandre DE LAGREVOL, 1864-1865.
Charles-Jules DUFAY, 1865-1866.
Henri HIGNARD, 1866-1867.
Paul SAINT OLIVE, 1867-1868.
Claude-Emile PERRET DE LA MENUE, 1868-1869.
Antoine VACHEZ, 1870-1871.
Honoré PALLIAS, 1872.

Aimé Vingtrinier, 1873.
Edmond de Piellat, 1874
Léopold Niepce, 1875.
Emile Guimet, 1876.
Edouard Flouest, 1877.
Léon Charvet, 1878.
Gaspard George, 1879.
Le baron Raverat, 1880.
Raoul de Cazenove, 1881.
Etienne Beauverie, 1882.
Salomon de la Chapelle, 1884.
Auguste Vettard, 1883.
Le comte de Charpin-Feugerolles, 1885.
Auguste Bleton, 1886.
Paul Dissard, 1889.
Ernest Poncet, 1888-1889.
Coint-Bavarot, 1890.
Alexandre Poidebard, 1890-1891.
Francisque Breghot du Lut, 1892-1893.
Ernest Cuaz, 1894-1895.
Félix Desvernay, 1896-1897.
Ernest Richard, 1898.

SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LYON

BUREAU (1896 et 1897).

MM.

Président..... DESVERNAY (Félix), ✪.

Vice-Président... RICHARD (Ernest)

Secrétaire..... GRILLET (Marius).

Secrétaire-adjoint. MAYET (Léon), ✱.

Archiviste..... VACHEZ (Antoine), ✪.

Trésorier..... MOUGIN-RUSAND (Paul), ✪, ✱.

Comité de publication.

1896 et 1897

MM.	MM.
Félix DESVERNAY.	Auguste BLETON.
Léon MAYET.	Léon GALLE.
Ernest CUAZ.	Alexandre POIDEBARD.
Antoine VACHEZ.	

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

1896 — 15 août 1898

MEMBRES D'HONNEUR [1]

1898

MM.

Le cardinal COULLIÉ, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules, avenue de l'Archevêché, Lyon, (Palais archiépiscopal).

Le général de division ZÉDÉ, gouverneur militaire de Lyon, commandant du XIV[e] corps d'armée, au quartier général, rue Boissac, 11, Lyon.

PUYROCHE-WAGNER (Alexandre), président du Consistoire de l'Église Réformée, cours Morand, 27, Lyon.

SULLY-PRUDHOMME, membre de l'Académie française, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 82, Paris.

(1) Ordre chronologique de l'admission.

MM.

Costa de Beauregard (marquis de), membre de l'Académie française, rue de Bourgogne, 44, Paris.

Le général Richard (Fleury), commandant la brigade de cavalerie de Tunis, à Tunis.

Coppée (François), membre de l'Académie française, rue Oudinot, 12, Paris.

Le cardinal Perraud, évêque d'Autun, premier suffragant de Lyon, membre de l'Académie française, à Autun (Saône-et-Loire).

Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, à Reims (Marne).

MEMBRES ÉMÉRITES [1]

MM.

1841-1881 VINGTRINIER (Aimé), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Ville, membre de l'Académie de Lyon, rue Neuve, 32, Lyon.

1859-1879 MILLAUD (Edouard), avocat, sénateur, à Paris avenue Kléber, 78, et à Saint-Genis-Laval (Rhône).

1863-1883 GEORGE (Gaspard), ✪ I., architecte, au Colombier, par Chavanay (Loire).

1869-1893 CAZENOVE (Raoul de), membre de l'Académie de Lyon, rue Sala, 8.

1854-1896 BEAUVERIE (Jean-Etienne), ✪, ancien chef de division de la Préfecture du Rhône, rue de la Bourse, 35. — Décédé en 1897.

1864-1897 CHARVET (Léon), ✪ I., inspecteur de l'enseignement des Arts du dessin et des Musées au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, boulevard Pasteur, 56, Paris.

---

(1) La première date est celle de l'admission comme membre titulaire, et la seconde celle de la nomination comme membre émérite.

Membres Titulaires

MM.

1856 Pallias (Honoré), rue Centrale, 31. — Décédé en 1896.

1860 Dubreuil (François-Auguste), ✻, docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier, membre de l'Académie de Lyon, rue du Peyrat, 5.

1862 Lagrevol (Pierre-Marie-Alexandre de), ✻, conseiller honoraire à la Cour de cassation, à Yssingeaux (Haute-Loire). — Décédé en 1897.

1864 Vachez (Antoine), ✪, docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier, membre de l'Académie de Lyon, rue de la Charité, 24.

1865 Guimet (Emile), O. ✻., ✪ I., membre de l'Académie de Lyon, place de la Miséricorde, 1, et au musée Guimet, à Paris.

1869 Cuaz (Ernest), ✪, ✠, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, place Carnot, 14.

1877 Desvernay (Félix), ✪, administrateur de la Grande Bibliothèque de la Ville, membre de l'Académie de Lyon, rue de la Préfecture, 10.

1881 Bleton (Auguste), ✪, secrétaire du Palais des Arts, membre de l'Académie de Lyon, quai de l'Archevêché, 13.

MM.

1882 PONCET (Ernest), ✪, docteur en médecine, avenue de Noailles, 61.

1884 RICHARD (Ernest), docteur en droit, professeur à la Faculté catholique de droit, quai de la Charité, 40.

1885 BREGHOT DU LUT (Francisque), ✠, archiviste des Hospices civils de Lyon, rue Pierre-Dupont, 28. — Démissionnaire en 1898.

1886 GRILLET (Marius), professeur, boulevard de la Croix-Rousse, 110.

1887 GALLE (Léon), ✪, membre de la Société des Bibliophiles, quai de la Pêcherie, 1.

POIDEBARD (Alexandre), ✠, docteur en droit, avocat, professeur à la Faculté catholique de droit, rue Gasparin, 20.

MOLLIÈRE (Humbert), médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Lyon, rue de la République, 64. — Décédé en 1898.

1890 LARRIVÉ (Joseph-Antoine), ancien magistrat, rue de la Charité, 78.

BOUCHAUD (Pierre de), homme de lettres, à Chasselay, château Sainte-Marie (Rhône).

MAYET (Léon), ✠, rédacteur en chef du *Passe-Temps*, de Lyon, place Morand, 17.

1891 CAMUS (Théodore), place de la Miséricorde, 5. — Décédé en 1896.

PARISET (Ernest), docteur en droit, place Bellecour, 6.

MM.

1892 GRAND (Antoine), Grande-Rue de la Croix-Rousse, 91.

BOURGEOT (Joseph), ✠, sculpteur, quai St-Clair, 13.

1893 MILLEVOYE (Jacques), avocat, quai de l'Est, 14.

1894 SALLÈS (Antoine), ✱, ✠, avocat à la Cour d'appel, rue du Peyrat, 8.

BOREL (Stéphane), négociant en soieries, rue de la Poulaillerie, 15.

MOUGIN-RUSAND (Paul), ✪, ✠, imprimeur, directeur propriétaire du *Moniteur judiciaire*, administrateur-gérant de la *Revue du Lyonnais*, rue Stella, 3. — Décédé en 1897.

LENTILLON (Jean-Marie), employé d'agent de change, rue Pierre-Corneille, 49.

1896 MARTIN (l'abbé Jean-Baptiste), ✪, aumônier à la Cité de l'Enfant-Jésus, rue Duguesclin, 205.

BERGER (Joseph), ✪, principal clerc de notaire, rue Puits-Gaillot, 1.

ARTAUD (Jean), ✠, docteur en médecine, consul de Grèce, rue Boissac, 9.

RICHARD (Maurice), quai d'Occident, 1.

GIRIAT (Jules), dit TAIRIG, chef de la comptabilité de la Caisse d'épargne, cours Lafayette, 135.

1897 GABUT (Frédéric), employé de la Compagnie des Eaux, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

COLLET (François), ancien directeur de la *Revue Lyonnaise* et du *Monde Lyonnais*, rue de Jarente, 5.

MM.

1897 GARNIER (Gustave), dit GIRRANE, artiste peintre, dessinateur du *Progrès illustré*, cours Lafayette, 9.

CHARLES (Etienne), ✠, publiciste, secrétaire de la rédaction du *Salut Public*, rue Jean-Carriès, 3, (ancienne rue des Deux-Cousins).

CASATI-BROCHIER (Sylvestre), publiciste, rédacteur au *Salut Public*, rue du Peyrat, 1.

BERLOT (Eugène), ✠, publiciste, rédacteur à l'*Express*, cours Vitton, 65.

BERLOT (Jules), ✠, ✠, publiciste, secrétaire de la rédaction de l'*Express*, rue Volney, 12, à Monplaisir.

JAY (Pierre), publiciste, rédacteur au *Salut Public*, rue Molière, 71.

TRICOU (Georges), clerc de notaire, montée des Génovéfains, 9.

VINGTRINIER (Emmanuel), directeur et rédacteur en chef de l'*Express*, rue de la République, 65.

BENOIT D'ENTREVAUX (Florentin), artiste dessinateur, rue Sainte-Hélène, 33.

RICHARD (Paul), chemin de Francheville, 10.

VINDRY (Fleury), rue Franklin, 2.

PEYRIEUX (l'abbé A.-M.), chapelain de Notre-Dame de Fourvière, place du Cloître, 8.

BAURON (l'abbé), curé de Saint-Eucher, rue de Dijon, 30.

MM.

1897 Beyssac (Jean), quai de l'Archevêché, 15.

Borin-Fournet (Joseph), avocat à la Cour d'appel, rue du Peyrat, 1.

Pourrat (l'abbé J.), professeur de philosophie au Petit-Séminaire de Saint-Jean, place Saint-Jean, 4.

1898 Rodet (Henri), rue de Sèze, 43.

Godart (Justin), avocat à la Cour d'appel, rue Bugeaud, 24.

Membres Correspondants

MM.

1850 Guillebeau (Francisque), au Plantay (Ain).

1852 Villefranche (Jean-Marie), directeur du *Journal de l'Ain*, à Bourg.

Macario (Maurice), docteur en médecine, chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, à Nice (Alpes-Maritimes).

Arcelin (Adrien), archiviste-paléographe, à Mâcon (Saône-et-Loire).

De Lubac (Jules), ancien sous-préfet, à Vernoux (Ardèche).

1867 Bulliot (J.-G.), ✻, président de la Société éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

1868 Chervin (Claudius), directeur-fondateur de l'Institution des Bègues, avenue Victor-Hugo, 10, à Paris. — Décédé en 1897.

Brun-Durand (J.), membre de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Crest.

Missol (L.), docteur en médecine, à Villefranche (Rhône).

1875 Lacroix (A.), ✻, archiviste du département de la Drôme, à Valence.

MM.

1875 Delastre (Philippe), docteur en médecine, à Ceyzérieux (Ain).

Durand (Vincent), ✪ I., secrétaire-général de la Société de la Diana, à Allieu (Loire).

1879 Lachenal, receveur des finances, en retraite, à Brioude (Haute-Loire).

1880 Blanchard (Claudius), docteur en droit, greffier en chef de la Cour d'appel, à Chambéry (Savoie).

1881 Chevalier (l'abbé Ulysse), ✠, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

1883 Boy (Charles), imprimeur à Saint-Etienne (Loire).

1886 Milloué (Léon de), ✪ I., directeur du musée Guimet, à Paris.

Vanel (l'abbé Jean-Baptiste), curé de la Demi-Lune (Rhône).

1887 Philipon (Edouard), ancien député de l'Ain, à Paris.

1888 Bovet (Alfred), à Valentigney (Doubs).

Lefebvre (Gustave), bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond (Loire).

Relave (l'abbé Maxime), curé de Sury-le-Comtal (Loire).

1892 Lavenir (l'abbé Xavier), curé à la Tour-de-Salvagny (Rhône).

1896 Rochette (l'abbé Auguste), à Paris.

MM.

1896 Vaesen (Joseph), ancien archiviste de la ville de Lyon, rue Git-le-Cœur, 6, Paris.

Gerin (Gabriel), à Crozes, par Thoissey (Ain).

1897 Comtet (le P. François), jésuite, à Dôle (Jura). — Décédé en 1897.

Buche (Joseph), professeur agrégé au lycée de Bourg (Ain).

Maisonneuve (l'abbé L.), professeur à l'Institut catholique, à Toulouse.

Bassia (Typaldo), docteur en droit, avocat à Athènes.

Achard-James (René), rédacteur du *Nouvelliste* de Lyon, à Paris.

Prajoux (l'abbé J.), aumônier, usine Descours, à Saint-Paul-en-Cornillon, par Uncieux (Loire).

Mugnier (François), conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, et membre de l'Académie de Savoie.

Sociétés Correspondantes

Société d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts, de l'Ain.
Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.
Société historique algérienne.
Académie d'Hippone, à Bône.
Société d'émulation du département de l'Allier.
Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes.
Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Société des arts et sciences de Carcassonne.
Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle.
Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, à Saintes.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angély.
Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du département du Cher, à Bourges.
Société archéologique de Constantine.
Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brives.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Société académique de Brest.
Académie du Gard, à Nîmes.
Société scientifique et littéraire d'Alais.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Académie des jeux floraux, à Toulouse.
Société archéologique de la Gironde, à Bordeaux.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Béziers.
Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Société française d'archéologie.
Académie delphinale à Grenoble.
Société de statistique, des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société historique et archéologique de la Diana, à Montbrison.
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.
Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
Société académique de Nantes.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
Société des études littéraires, scientifiques et historiques du Lot, à Cahors.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société académique de Cherbourg.
Académie nationale de Reims.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
Société historique et archéologique de Langres.
Société philotechnique de Pont-à-Mousson.
Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, à Nancy.
Société philomathique de Verdun.
Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers.
Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.
Société historique de Compiègne.
Académie d'Arras.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Société des sciences, belles-lettres et arts de Pau.
Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul.
Académie de Mâcon.
Société éduenne, à Autun.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Société florimontane, à Annecy.
Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Société philotechnique, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.
Société d'émulation du commerce et d'industrie de Seine-Inférieure, à Rouen.
Société havraise d'études diverses, au Hâvre.
Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Société des sciences, belles-lettres et arts, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Académie de Vaucluse, à Avignon.
Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse).
Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société archéologique de Sens.
Société d'études, à Avallon.

Sociétés Étrangères

Académie de Metz.
Société d'histoire et d'archéologie, à Genève.
Institut national genevois.
Academia dei Lincei, à Rome.
Académie royale des belles-lettres, histoire et archéologie de Stockholm (Suède).
La Parnasse d'Athènes.

Comptes rendus des séances

Par A. VACHEZ et L. MAYET

ANNÉE 1896

Séance du 15 janvier 1896.

PRÉSIDENCE DE M. E. CUAZ, PUIS DE M. FÉLIX DESVERNAY.

Présentation de trois candidats : M. l'abbé Martin, M. Joseph Berger et M. l'abbé Rochette.

M. Cuaz, président sortant, présente le compte rendu des travaux de la Société, pendant l'année 1895.

M. Vingtrinier donne lecture d'une notice sur Mme Lortet.

M. Lentillon lit une pièce de vers intitulée : *Réponse à un poète.*

Séance du 29 janvier 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. l'abbé Martin est nommé membre de la Société, sur un rapport présenté par M. Richard.

M. Léon Mayet lit, au nom de M. Léon Galle, absent, un rapport sur la candidature de M. Joseph Berger.

Un autre rapport est présenté par M. Mougin-Rusand, sur la candidature de M. l'abbé Rochette, professeur de rhétorique à l'Institution des Minimes. M. Joseph Berger et M. l'abbé Rochette sont, à la suite de ces rapports, élus membres de la Compagnie.

M. Beauverie termine la séance par la lecture de deux poésies : *Mère et fille ; Au bal.*

Séance du 26 février 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Beauverie est nommé, sur sa demande, membre honoraire de la Société.

M. Sallès donne lecture d'un récit de voyage intitulé : *Hammerfest : une Pêcherie de baleines dans les environs.*

M. Larrivé communique : *Quelques jours dans l'Italie septentrionale.*

M. Borel lit une bluette inspirée par une gravure : *Bébé mignon ;* un sonnet : *Le Remords ;* une chanson : *Chante Nature !* et un quatrain : *Pensée d'en haut.*

M. Poidebard fait hommage de deux brochures : le *Portefeuille d'un charlatan lyonnais au* XVIII^e^ *siècle*, et les *Vases funéraires de Monsols* (extrait du *Bulletin Monumental*).

Séance du 11 mars 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Joseph Berger lit une pièce de vers adressée à ses confrères de la Société.

M. l'abbé Rochette donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Le déluge.*

M. Beauverie termine la séance avec une poésie ayant pour titre : *Inspiration.*

Séance du 25 mars 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

La Société reçoit de Mme Vettard un volume renfermant les œuvres posthumes de son mari défunt.

M. l'abbé Martin communique la préface d'un travail bibliographique important: *Bullaire du diocèse de Lyon.*

M. Poidebard lit ensuite : *Un réveillon de Noël. Souvenir du siège de Belfort, en 1870-1871.*

M. Bleton termine la séance par la lecture de la description de l'horloge de Saint-Jean et des tours de l'église primatiale.

Séance du 22 avril 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Berger donne lecture d'une notice, intitulée : *Souvenir des fêtes de Belfort.*

M. Vingtrinier communique un chapitre de son livre : *Lyon militaire.*

M. Larrivé termine la séance par la lecture d'un article intitulé : *Une fête religieuse à Evian-les-Bains.*

Séance du 6 mai 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Léon Mayet lit une étude intitulée : *Fin de siècle*, étude dans laquelle il examine les controverses soulevées relativement à la date exacte de la fin du XIX^e^ siècle : les uns voulant qu'il prenne fin le 31 décembre 1899, les autres le 31 décembre 1900.

M. Mougin-Rusand communique un chapitre d'un travail fait en collaboration avec M. Léon Mayet, sur la publicité à Lyon, il y a 150 ans, intitulé : *Inventions et Découvertes.*

Séance du 20 mai 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Poidebard donne lecture d'un travail historique intitulé : *Les premiers essais de l'assurance contre l'incendie, à Lyon, au* XVIII^e^ *siècle.*

M. Beauverie lit une poésie ayant pour titre : *Le roi aveugle.*

M. l'abbé Martin donne communication d'une note sur la bibliothèque de M. B...

Séance du 3 juin 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Bleton donne lecture du chapitre de son *Lyon pittoresque*, consacré à la description de l'église et du quartier de Saint-Paul.

M. Sallès lit quelques pages du récit de son voyage en Norwège.

M. J. Berger communique trois pièces de vers sur les poètes lyonnais : *Louisa Siefert*, *Joséphin Soulary* et *Pierre Dupont*.

Séance du 17 juin 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Grand donne communication de quelques notes d'histoire locale.

M. l'abbé Martin lit une étude historique, intitulée : *Fourvière dans l'histoire.*

Séance du 1er juillet 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Bleton fait hommage à la Compagnie de son bel ouvrage : *Lyon pittoresque.*

M. Beauverie lit une poésie : *Hymne des marins à Vénus Astarté.*

M. Félix Desvernay donne lecture de quelques notices extraites du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, qu'il a rédigé en collaboration avec M. Molinier, et dans lesquelles on trouve des renseignements intéressants sur l'histoire de la ville et des couvents de Lyon.

Séance du 15 juillet 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Sallès continue la lecture d'un récit de voyage en Norwège.

M. Félix Desvernay donne communication de plusieurs notices extraites du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, concernant notamment un missel dit de Talaru, une copie présumée du Barbet ou Ordinaire de Saint-Just ; un Rubricaire de Saint-Irénée ; le Recueil de la chevauchée de l'âne et la Rodomontade de Pierre Baillony.

M. Desvernay donne aussi lecture d'une pétition présentée à l'Assemblée Nationale par l'Académie de Lyon.

Séance du 4 novembre 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. le Président exprime les regrets qu'a fait éprouver à la Compagnie la mort récente de MM. Honoré Pallias et Camus, membres titulaires, décédés pendant les vacances.

M. Vachez fait connaître, à ce sujet, que M. Pallias a légué, par son testament, à l'Académie de Lyon, un capital de 20.000 francs dont les revenus devront être consacrés, tous les deux ans, à couronner un ouvrage manuscrit, historique ou littéraire et dû à un auteur habitant Lyon, depuis cinq ans au moins, et appartenant à une Société savante existant au moins depuis vingt ans dans notre ville.

M. l'abbé Rochette, allant habiter Paris, donne sa démission de membre titulaire et il est inscrit au nombre des membres correspondants.

Communication est donnée de lettres de candidature adressées par MM. Maurice Richard et le docteur Jean Artaud. MM. de Bouchaud, Beauverie et Berger sont

chargés de l'examen des titres du premier candidat, et MM. Mollière, Cuaz et Desvernay de celui des titres de M. Jean Artaud.

M. Aimé Vingtrinier fait hommage d'une brochure intitulée : *La famille de Jussieu et les deux Alexis.*

M. Léon Mayet donne lecture d'un article humoristique.

M. Berger lit deux sonnets : *L'épousée* et *Souvenir d'un pensum.*

M. Sallès communique un chapitre de ses récits de voyage : *Visite au Palais-Royal de Stockholm.*

Séance du 25 novembre 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

Communication est donnée d'une lettre par laquelle M. Jules Giriat sollicite le titre de membre titulaire de la Société. Une Commission, composée de MM. Léon Mayet, Mougin-Rusand et J. Berger, est chargée de l'examen de cette candidature.

M. Pariset est élu trésorier de la Société, en remplacement de M. Pallias, décédé.

Sur un rapport de M. de Bouchaud, lu par M. Berger, M. Maurice Richard, est élu membre de la Société.

M. le docteur Jean Artaud est élu aussi membre titulaire, sur un rapport présenté par M. le docteur Mollière.

La Société adopte le nouveau projet de diplôme, proposé par M. Mougin-Rusand.

Hommage fait à la Société : *Lyonnisettes*, recueil de sonnets, par M. Berger.

Séance du 9 décembre 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

Communication est donnée d'une lettre de M. Pariset, qui annonce ne pouvoir accepter les fonctions de trésorier de la Société.

Sur un rapport présenté par M. Berger, M. Jules Giriat, dit Tairig, est nommé membre titulaire de la Société.

M. Vingtrinier donne lecture d'une notice sur le cheik Aboun-Adara, patriote égyptien.

M. Mollière lit une étude sur le plus ancien médecin de Lugdunum. Ce médecin, connu sous le nom d'Abascantus, serait, d'après M. Mollière, Alexandre le Phrygien, l'un des compagnons martyrs de saint Pothin.

Hommages faits à la Société : 1° *Une promenade en Dauphiné*, par M. Grand; 2° *Nos peintres chez eux ; Au gré du Vent* et *Par Monts et par Vaux*, trois volumes publiés par M. Giriat.

Séance du 23 décembre 1896.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. George, membre honoraire, fait hommage à la Société d'une notice sur la Cathédrale de Vienne.

M. Gabut, auteur de plusieurs études sur les anciens aqueducs gallo-romains de Lyon, demande à être admis au nombre des membres de la Société. Une Commission,

composée de MM. Vingtrinier, Mougin-Rusand et Bleton, est chargée de l'examen de cette candidature.

M. Mougin-Rusand est élu trésorier de la Société, en remplacement de M. H. Pallias, décédé.

M. Beauverie lit une pièce de vers intitulée : *Des goûts et des couleurs.*

M. le docteur Artaud donne lecture d'un article destiné au Lyon universitaire : *Constantinople, la Corne d'or, les Mosquées*, le *Cimetière d'Eyoub.*

M. l'abbé Martin, au sujet du Congrès d'Orviéto, fait connaître les objets d'art possédés par les églises d'Italie, de Roumanie, de Chypre et de Syrie.

ANNÉE 1897

Séance du 20 janvier 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. le Président communique des lettres de MM. Garnier, Etienne Charles, Jules Berlot, Eugène Berlot et Sylvestre Casati-Brochier, demandant à être admis au nombre des membres titulaires.

Une Commission composée de MM. Giriat, rapporteur, Desvernay et Bleton, est chargée de l'examen des candidatures de MM. Garnier et Etienne Charles.

Une deuxième composée de MM. Sallès, rapporteur, Poidebard, docteur Artaud, est chargée de l'examen de la candidature de M. Casati-Brochier.

Une troisième comprenant MM. Bleton, rapporteur, Cuaz et Desvernay, examinera celle de M. Jules Berlot.

Une quatrième composée de MM. Martin, rapporteur, Desvernay et Bleton, aura à se prononcer sur celle de M. Eugène Berlot.

M. Mougin-Rusand fait part d'une demande formée par M. François Collet, membre correspondant et précédemment membre titulaire, à l'effet d'être inscrit en cette dernière qualité. La Société s'empresse de faire droit à cette demande.

Lecture est donnée d'une lettre informant la Compagnie du décès de M. Chervin, directeur-fondateur de l'Institution des Bègues, membre correspondant depuis l'année 1868.

Au nom de la Société littéraire, M. le Président adresse des félicitations à M. Léon Galle, récemment nommé officier d'Académie, et prie M. Poidebard de transmettre à M. Léon Galle, absent, les vives sympathies de ses collègues.

Communication est donnée par M. le trésorier de l'état financier arrêté au 31 décembre 1896.

M. Aimé Vingtrinier lit un rapport sur la candidature de M. Gabut, qui est ensuite nommé membre titulaire.

Sous le titre de *Fête de l'Eloquence*, M. Bleton communique une étude sur divers projets formés, après la Révolution, en vue de rétablir, sous une forme appropriée aux temps nouveaux, l'antique usage de l'*Oraison Doctorale* qui accompagnait l'installation solennelle des Echevins. La dernière de ces tentatives est du 25 mars 1811; le Conseil municipal entendit un rapport concluant à l'institution d'une fête oratoire où seraient proclamées les grandeurs de Napoléon. Mais la désastreuse retraite de Russie et les événements qui suivirent, ne permirent pas de mettre à exécution ce projet qui fut abandonné.

Séance du 27 janvier 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

Après avoir adressé quelques paroles de bienvenue à M. François Collet, qui assiste à la séance, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Pierre Jay, sollicitant

le titre de membre titulaire de la Société. Une Commission composée de MM. l'abbé Martin, rapporteur, Ernest Richard et Desvernay, est chargée de l'examen de cette candidature.

Les rapports suivants sont présentés : 1° rapport de M. Giriat sur les candidatures de MM. Garnier et Etienne Charles; 2° rapport de M. Sallès sur la candidature de M. Casati-Brochier; 3° rapport de M. l'abbé Martin sur la candidature de M. Eugène Berlot; 4° rapport de M. Desvernay (au nom de M. Bleton, empêché) sur la candidature de M. Jules Berlot.

Les conclusions favorables de ces rapports sont adoptées, et MM. Etienne Charles, Gustave Garnier, Sylvestre Casati-Brochier, Eugène Berlot et Jules Berlot sont nommés membres titulaires.

Le banquet de la Société littéraire est fixé, pour cette année, au mercredi 24 février.

Une Commission formée de MM. Poidebard, Léon Mayet, Mougin-Rusand s'occupera des détails d'organisation.

Séance du 10 février 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres nouveaux et remercie M. A. Bleton de l'hommage qu'il a fait à la Société de son étude sur M^me^ Desbordes-Valmore.

M. l'abbé Martin lit un rapport sur la candidature de M. Pierre Jay dont l'admission est prononcée.

M. Poidebard donne lecture d'une notice biographique sur M. Théodore Camus, membre de la Société littéraire, décédé le 2 septembre 1896.

M. le docteur Artaud communique une étude sur le Grand Hôtel-Dieu de Lyon.

M. de Bouchaud lit plusieurs sonnets sur Rome et l'Italie.

Séance du 24 février 1897

Tenue à la suite du Banquet annuel de la Société

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

Vingt-deux membres étaient présents au banquet annuel de la Société, donné dans les salons du restaurant Maderni.

Au dessert, un toast a été porté par M. Desvernay, président, à la Société littéraire et à son développement.

Quatre autres toasts ont été successivement portés par M. Cuaz, président sortant, M. Richard, vice-président, M. Léon Galle, en remerciement des témoignages de sympathie qu'il a reçus de la Société, au sujet de sa nomination au grade d'officier d'Académie, et enfin par M. Mougin-Rusand, trésorier.

M. le Président donne connaissance de deux lettres émanant de MM. Tricou et Emmanuel Vingtrinier, lesquels demandent à faire partie de la Société.

La Commission nommée pour l'examen de la candidature de M. Tricou, se compose de MM. Vachez, rapporteur, J. Berger et E. Cuaz.

Pour la candidature de M. Emmanuel Vingtrinier la Commission est ainsi composée : MM. le docteur Mollière, rapporteur, Desvernay et de Bouchaud.

M. Beauverie lit une poésie ayant pour titre : *Réponse à Mistral.*

M. le docteur Artaud communique une parodie en vers du *Lutbier de Crémone,* de François Coppée, intitulée : *Le Bottier de Saint-Georges.*

M. Sallès dit une œuvre de M. Jogand : *La messe du Saint-Esprit.*

M. Eugène Berlot débite une pièce de vers : *Conseil de Guerre.*

M. de Bouchaud détache d'un volume en cours de publication plusieurs poésies : *Impressions de Venise et d'Italie.*

M. S. Borel interprète une de ses œuvres : *La Chanson du Fouet,* et M. le Président clôt la séance par la lecture de deux sonnets envoyés par M. Marius Grillet.

Séance du 10 mars 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Vachez lit un rapport sur la candidature de M. Tricou, qui est proclamé membre titulaire de la Société.

M. Bleton fait hommage à la Société et à chacun de ses membres d'une plaquette imprimée par les soins de la Chambre de Commerce de Lyon : *L'ancienne Fabrique de Soieries.*

M. Desvernay donne quelques détails au sujet du legs Pallias. Les dispositions de ce legs que M. Vachez a fait connaître, ne laissent pas de doute sur les intentions du donateur relativement à la Société, volontés que l'Académie de Lyon se fera un devoir de respecter.

La séance contrariée par une réunion de la Société de Géographie, tenue dans une pièce voisine, est renvoyée à la semaine suivante.

Séance du 17 mars 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. le Président communique deux lettres (demandes d'admission), l'une émanant de M. Paul Richard, l'autre de M. Florentin Benoît.

Une Commission composée de MM. Léon Galle, rapporteur, Desvernay et Cuaz, est chargée de l'examen de la première de ces candidatures. L'examen de la deuxième est confié à une Commission formée de MM. l'abbé Martin, rapporteur, E. Richard et Léon Galle.

Au nom de M. le docteur Mollière, empêché, M. le Président lit un rapport sur la candidature de M. Emmanuel Vingtrinier, rapport à la suite duquel M. Emmanuel Vingtrinier est nommé membre titulaire de la Société littéraire.

M. le Président adresse un compliment de bienvenue à M. Tricou, élu dans la précédente séance.

M. Lentillon lit une poésie intitulée : *Epître à une jeune fille à l'occasion de son mariage.*

M. Garnier, dit Girrane, donne lecture d'une étude sur l'*Image et l'illustration associées à la Littérature* et démontre combien l'art du dessinateur peut ajouter à la valeur et aux diverses qualités du texte.

Sous le titre : *Notes sur quelques ouvrages Lyonnais rares et peu connus*, M. l'abbé Martin présente la description d'anciens livres liturgiques parmi lesquels il convient de signaler : 1° quatre manuscrits provenant de la bibliothèque de l'archevêque Leydrade ; 2° le premier Bréviaire imprimé à Lyon en 1486 qui appartient à la bibliothèque des PP. Maristes ; 3° le premier Antiphonaire lyonnais,

aujourd'hui malheureusement incomplet, portant la date de 1531 et qui est conservé à l'abbaye de Saint-Antoine (Isère).

M. l'abbé Martin explique l'état de dégradation des anciens livres liturgiques par l'usage quotidien qui en était fait dans les églises, et leur rareté par ce fait que l'autorité diocésaine, en imposant l'emploi de nouvelles éditions, faisait parfois détruire les exemplaires antérieurs.

Séance du 31 mars 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. l'abbé Martin communique un rapport sur la candidature de M. Paul Richard. Le rapport de M. Léon Galle sur celle de M. Florentin Benoît d'Entrevaux est lu par M. Grand. Les conclusions de ces deux rapports, mises aux voix, sont adoptées. MM. Paul Richard et Florentin Benoît sont proclamés membres de la Société.

M. Jules Berlot lit un travail ayant pour titre : *Le style lyonnais.*

M. Gabut termine la séance par la lecture d'une nouvelle : *La Fille de la Cité.*

Séance du 14 avril 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. le Président lit une adresse des employés de commerce demandant la fermeture des magasins le dimanche à partir de midi. La Société littéraire ne peut que s'associer

au vœu formé par le Comité général des employés et souhaiter que ce vœu se réalise.

Présentation de quatre candidats : M. l'abbé Bauron, curé de Saint-Eucher (commissaires, MM. Beauverie, rapporteur, E. Cuaz et Paul Richard) ; M. Fleury Vindry (commissaires, MM. Poidebard, rapporteur, Desvernay et A. Vingtrinier) ; M. Peyrieux, chapelain de Notre-Dame de Fourvière (commissaires, MM. Grand, rapporteur, abbé Martin et Léon Galle) ; M. Beyssac (commissaires, MM. l'abbé Martin, rapporteur, Desvernay et Tricou).

M. Maurice Richard offre à la Société son volume : *Poésies et Poèmes.*

M. Ernest Cuaz communique un travail sur le tènement des Célestins à Lyon.

M. Tricou lit une étude intitulée : *Les deux Layolle et les organistes lyonnais au* XVI^e^ *siècle.*

Séance du 28 avril 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Poidebard offre à la Société une notice biographique (imprimé) sur M. Théodore Camus, et présente un rapport sur la candidature de M. Fleury Vindry.

Quatre autres rapports sont successivement lus par M. Beauverie sur la candidature de M. l'abbé Bauron ; par M. Grand sur la candidature de M. l'abbé Peyrieux ; par M. l'abbé Martin sur la candidature de M. Beyssac. Les conclusions de ces différents rapports, mises aux voix, sont adoptées ; en conséquence MM. Fleury Vindry, abbé Bauron, abbé Peyrieux, Beyssac sont nommés membres de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

M. Tricou lit la fin de son travail sur les organistes de Lyon au XVI^e^ siècle.

Séance du 14 mai 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Borin-Fournet, demandant à faire partie de la Société littéraire. Il est procédé à la nomination d'une Commission composée de MM. le docteur Artaud, rapporteur, docteur Humbert Mollière et A. Sallès.

M. Léon Mayet lit un article ayant pour titre : *Le bon Français,* dans lequel il désapprouve l'introduction toujours croissante des mots étrangers et particulièrement des mots anglais dans notre langue.

M. Giriat communique un travail sur le Quartier des Brotteaux.

M. Paul Richard fait part de ses recherches sur le culte de saint Clair à Lyon.

M. Emmanuel Vingtrinier lit un chapitre : *L'Etranger à Lyon,* détaché d'un ouvrage actuellement sous presse : *La Vie Lyonnaise.*

Séance du 26 mai 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. le docteur Artaud présente un rapport sur la candidature de M. Borin-Fournet qui est élu membre de la Société littéraire. M. le Président adresse ses remercîments

à M. Borin-Fournet pour les ouvrages qu'il a offerts à la Société.

M. Fleury Vindry fait connaître un conte : *Palmyre*, où il imite à dessein la manière et le style de Flaubert, dans *Salambo*.

M. F. Desvernay lit une série de poésies de M. Maurice Richard, poésies réunies sous le titre de : *A travers la Sevelée*.

Séance du 9 juin 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. Pariset offre à la Société le volume qu'il vient de publier : *Entrées solennelles des souverains à Lyon 1496-1896*.

M. Vachez donne lecture de deux notices biographiques, l'une sur M. Honoré Pallias, trésorier de la Société littéraire, décédé à Lyon le 5 septembre 1896; l'autre sur M. Alexandre de Lagrevol, conseiller honoraire à la Cour de cassation, décédé à Yssingeaux (Haute-Loire), le 22 mars 1897.

M. Beyssac communique une étude sur Seguin d'Escotay, chanoine de l'église de Lyon, mort en 1094.

Séance du 23 juin 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. le Président annonce la mort de M. Etienne Beauverie, membre honoraire (13 juin 1897), et fait savoir qu'il a adressé une lettre de condoléances à la famille Beauverie; il prie M. Bleton de retracer la vie si bien remplie du défunt.

M. Vachez donne lecture d'une notice sur Thibaud de Vassalieu, archidiacre de l'Église de Lyon, mort en 1327, dont on a retrouvé récemment la sépulture, ornée d'intéressantes peintures murales, dans une chapelle de l'ancienne église de la Chartreuse de Sainte-Croix, près de Rive-de-Gier. M. Vachez communique les photographies de ces peintures qui ont été probablement exécutées par des artistes lyonnais.

M. Berger lit deux sonnets : *Souvenir de ma classe de botanique ; la sentinelle*, souvenir du siège de Belfort.

Séance du 21 juillet 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. le Président lit une lettre de M. Henri Rodet sollicitant le titre de membre titulaire. Sont nommés commissaires : MM. Maurice Richard, rapporteur, Desvernay et Breghot du Lut.

Sous le titre de : *Onze jours à Séville*, M. Maurice Richard fait part des impressions qu'il a ressenties au cours d'un récent voyage dans la capitale de l'Andalousie. Il en donne une description sommaire, expose quelques traits saillants des mœurs de ses habitants et fait un récit des cérémonies religieuses de la Semaine-Sainte et de la grande procession des Pénitents. Il décrit ensuite : l'Alcazar, la cathédrale, aux styles variés, où existent 101 autels, et la célèbre *Extase de saint Antoine de Padoue*, de Murillo.

Sur un rapport verbal de M. le docteur Artaud sont nommés membres correspondants : MM. l'abbé Louis Maisonneuve, professeur à l'Institut catholique de Tou-

louse; et Typaldo Bassia, avocat, docteur en droit et professeur de droit à l'Université d'Athènes.

A la suite de ce vote, M. Bleton fait justement observer qu'il y aurait devoir, pour les membres correspondants, à envoyer de temps à autre, et sous une forme quelconque, un tribut à la Société.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. l'abbé Bauron, curé de Saint-Eucher.

Séance du 10 novembre 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. le Président exprime les regrets qu'a fait éprouver à la Société la mort de M. Mougin-Rusand, trésorier et imprimeur de la Compagnie, décédé à La Tour-de-Salvagny, le 11 août dernier.

Il est procédé à l'élection d'un trésorier; M. Joseph Berger est élu.

Sur la proposition de M. le Président sont nommés membres correspondants : MM. Joseph Buche, professeur agrégé au lycée de Bourg (Ain); Joseph Vaesen, ancien archiviste de la ville de Lyon; le Père François Comtet; Gabriel Gerin et René Achard-James, publicistes.

M. Léon Charvet, inspecteur général de l'Enseignement du dessin, à Paris, et ancien président de la Société, est nommé membre honoraire.

M. Vachez lit une notice sur M. Mougin-Rusand.

M. Irénée Richard communique de courtes notes sur saint Eucher, évêque de Lyon.

M. l'abbé Bauron lit un chapitre extrait d'un ouvrage:

Promenades transjordaniennes, qu'il se propose de publier prochainement.

M. le Président propose d'apporter quelques modifications à plusieurs articles du règlement de la Société littéraire. Cette proposition, pour être prise en considération, devant être signée par dix membres, au moins, les membres présents la signent et décident qu'elle sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance du 24 novembre 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

M. le Président fait connaître les modifications à apporter aux articles 2, 3, 6 et 12 du règlement. Ces modifications mises aux voix sont adoptées séparément d'abord et ensuite dans leur ensemble. Les statuts de la Société seront réimprimés avec les changements décidés et distribués à tous les membres.

M. Bleton lit une notice nécrologique sur M. Etienne Beauverie, ancien président de la Société.

M. l'abbé Martin donne lecture de notes bibliographiques sur quelques ouvrages d'histoire de la région lyonnaise, récemment publiés.

M. le Président fait part d'une demande d'admission qui lui a été adressée par M. l'abbé Joseph Pourrat, professeur de philosophie au Petit Séminaire de Saint-Jean. La Commission chargée de l'examen de cette candidature, se compose de MM. l'abbé Martin, rapporteur, Desvernay et Poidebard.

Séance du 15 décembre 1897.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX DESVERNAY.

Sur un rapport présenté par M. l'abbé Martin, M. l'abbé Pourrat, professeur de philosophie au Petit Séminaire de Saint-Jean, est nommé membre titulaire.

Il est procédé au renouvellement du Bureau. Sont élus : Président, M. Ernest Richard ; vice-président, M. Félix Desvernay ; secrétaire, M. Léon Mayet ; secrétaire-adjoint, M. Ant. Grand ; trésorier, M. Joseph Berger ; archiviste, M. A. Vachez.

Sont nommés membres du Comité de publication : MM. Ernest Richard, Félix Desvernay, Léon Mayet, Ernest Cuaz, Antoine Vachez, Auguste Bleton, Alexandre Poidebard, Léon Galle.

M. A. Sallès donne lecture d'un fragment d'étude sur le mouvement musical à Lyon.

On procède ensuite à la nomination d'une Commission chargée de rechercher les voies et moyens pour arriver à faire accorder la personnalité civile à la Société. Sont nommés : MM. Ernest Richard, Desvernay, Tricou, A. Poidebard, A. Sallès, Emmanuel Vingtrinier, Gabut, Joseph Berger, A. Bleton, Borin-Fournet.

Le plus ancien Médecin de Lugdunum

(129(?)-177)

Identité du martyr Saint Alexandre et de l'Abascantus de Galien

Par le docteur HUMBERT MOLLIÈRE

Personne n'ignore que notre ville doit son origine à une colonie militaire installée sur l'emplacement d'un ancien oppidum gaulois. Elle eut pour premiers habitants les vétérans d'une légion décimée par la guerre civile, que le proconsul romain, Munatius Plancus, avait réunis aux colons italiens chassés de Vienne par un retour offensif des Allobroges (1).

A la fin de la République, chaque légion avait son service de santé dirigé par des médecins assistés de leurs aides. Ils étaient au nombre de 21. Or, la légion étant composée de 6 à 7.000 hommes, il y avait un médecin pour moins de 400 soldats, soit 4 médecins par cohorte. Comme les premiers colons de Lugdunum ne représentaient que la moitié d'une légion, il est fort probable que le corps médical

(1) Emile Jullien, *La fondation de Lyon. Histoire de L. Munatius Plancus*, Paris 1892, p. 112 et 113.

n'y était pas aussi nombreux, même en tenant compte de ceux qui avaient accompagné les Viennois; mais la ville s'étant accrue rapidement, le chiffre des disciples d'Esculape dut augmenter en proportion (1).

Les premiers médecins lyonnais furent donc des médecins militaires rendus à la vie civile, en même temps que les soldats auxquels ils donnaient leurs soins. Ce n'est point là une simple hypothèse, car les auteurs anciens nous apprennent que les médecins, véritables officiers « *principales* » suivaient toujours le sort du corps auquel ils appartenaient (2).

Il est encore à remarquer que jusqu'au troisième siècle de notre ère la plupart de ces derniers étaient grecs d'origine et qu'avant d'avoir obtenu les faveurs de l'affranchissement, ils avaient fait leurs études en Orient, à Smyrne, à Corinthe et à Alexandrie (3).

Comme beaucoup d'Orientaux étaient venus s'établir dans notre cité naissante pour y exercer le commerce avec leur pays, des médecins de même origine les accompagnèrent au delà des mers. Ils parlaient la langue grecque, qui depuis les conquêtes des Macédoniens s'était répandue dans toute l'Asie Antérieure.

Le premier qui nous soit connu est un certain Abascantus, dont Galien cite les formules dans ses traités des Antidotes et des Médicaments locaux. Il ne donne pas

(1) Jolibois (abbé), *Dissertation sur l'importance de l'ancienne colonie de Lugdunum et l'étendue de son territoire*, Lyon 1858.

(2) René Briau, *Du service de santé militaire chez les Romains*, Paris 1866. H. Mollière, *La médecine militaire chez les Grecs et les Romains*. (*Lyon médical*, 1888, t. LVIII, p. 441.)

(3) Maurice Albert, *Les médecins grecs à Rome*, Paris, 1894, p. 112 et suivantes et p. 269.

d'autre renseignement à son sujet, et l'on se demande pourquoi nos historiens modernes le qualifient de praticien illustre et célèbre, de correspondant du médecin de Pergame (1).

Disons tout de suite que le surnom d'Abascante, porté par plusieurs médecins, semble une protestation des affranchis qui l'avaient adopté contre les empiriques qui fondaient leur réputation sur l'emploi des charmes et des incantations dont Marcellus de Bordeaux nous a conservé les formules. Ἀβάσκαντος possède entre autres significations celle de « sans sorcellerie » sans amulette, sans charme; α privatif et βασκαίνω, je charme, j'incante, j'ensorcelle. Nous ferons remarquer que, dans les Gaules, de même qu'en Italie, ce nom a été latinisé et, comme M. Allmer en fait l'observation, « les noms grecs étaient ordinairement ceux d'anciens esclaves qui, gratifiés de l'affranchissement, les avaient, suivant l'usage, gardés pour leurs surnoms » (2). C'est ce qui eut lieu pour celui-ci qu'on rencontre très fréquemment dans les inscriptions funéraires à Rome et dans les Gaules.

M. de Boissieu (3) prétend qu'il en existe au moins trente exemples dans le seul recueil de Gruter. Ils se

(1) Lazare Meyssonnier, *Histoire de l'Université de Lyon*, Lyon 1644, in 4°, p. 9. Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, t. I, p. 168, Lyon 1728 (l'indication de la table du t. II est fautive. L. de la Saussaye, *Les six premiers siècles littéraires de la ville de Lyon*, Paris 1876, in-18, p. 63 et 64.

(2) Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne en Dauphiné*, 1875, t. III, p. 17, 18.

(3) Alphonse de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, 1846-1854, p. 435. Dr E. Poncet, *Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon*, Paris et Lyon. 1885.

rapportent tous à des esclaves ou à des affranchis; mais aucun d'entre eux n'appartient à la ville de Lyon. De plus, la plupart de ces inscriptions ne portent pas d'indications pouvant faire penser qu'il s'agit de médecins. Ainsi Henzen cite le monument funéraire d'un affranchi des Gaules, Publius Claudius Abascantus, qui fit ériger à Rome un monument funéraire à un jeune enfant de huit ans (1). J'ai trouvé deux épitaphes au nom d'Abascantus, mais sans indication de profession dans le Recueil des inscriptions de Rome (2). M. Allmer en signale encore deux autres, l'une au musée de Vienne, l'autre rapportée par Chorier et perdue depuis. De Boissieu croit devoir adopter la même lecture pour une marque de potier portant les trois premières lettres de ce nom. Il s'autorise pour soutenir cette opinion d'une figure donnée par Dom Martin (3) d'un Zozimus Abascantus, qui portait un vase, probablement, dit-il, comme attribut de sa profession. Je croirais plutôt qu'il s'agit d'une urne renfermant des remèdes. Mais ce ne sont là que des conjectures. Seul Malacarne parle, d'après Maffei (4), d'une inscription concernant un certain « Caius

(1) Henzen, *Supplément à Orelli*, t. III, p. 262, n° 6.393.

(2) *Corpus inscript. latin. Urbs Roma* t. VI, *pars* II, n° 13.465 et 13.802, cette dernière vient peut-être des Gaules?

(3) *Religion des Gaulois*, t. II, pl. 40.

(4) Maffei, *Musée de Vérone*, CCX, 7. Malacarne, *Delle opere de medici et de cirusici, che nàquero, o fiorinono prima del secolo XVI negli stati della Real Casa di Savoia*, Torino, MDCCLXXXIX, 2 v. in 4°. Voici le texte de l'inscription de Turin : DIVO TRAIAN C. QVINTVS ABASCANTVS TEST. LEG. MEDICIS TAVR. CVLTOR. ASCLEPI ET HYGIAE. Quelle était la nature de ce legs? Etait-ce une statue, comme a l'air de le croire de Boissieu ? Malacarne se demande s'il ne s'agissait pas d'un temple dans lequel les médecins se seraient réunis pour conférer, d'un portique, d'une école ou d'un hôpital.

Quintus Abascantus », medicus, qui légua à ses confrères de Turin un Hermès consacré au divin Trajan. Ce monument ne peut certainement pas se rapporter à l'Abascante de Galien qui, ainsi que les dates vont nous l'apprendre, ne pouvait plus être en vie sous le principat de Trajan (98-117). Il convient d'ajouter que le nom d'Abascante a pu être pris comme surnom par des hommes libres, étrangers, gratifiés ou non du droit de cité par la libéralité du prince.

Pour en venir à notre Lyonnais, nous ferons remarquer que les écrivains modernes ont confondu en un seul deux personnages ayant le même surnom, tous deux cités par Galien. Le premier qui était bien son contemporain, et qu'il désigne ainsi, fort brièvement du reste : Ἀβασκάντου ἰατρεύοντος ἐν Λουγδούνῳ ; Abascantus, exerçant la médecine à Lyon, avait composé un antidote contre la morsure des animaux venimeux « *ad scorpionum, phalangiorum omnisque serpentis ictus efficax* », et une autre formule contre l'élément douleur (1). Le second, qui portait le nom de Cletius Abascantus, avait inventé une potion pour les phtisiques que Galien employait souvent, *quâ utor abunde.* Il vivait longtemps auparavant, au plus tard sous le principat de

Malacarne cite ensuite l'opinion des savants Borelli et Colonetti qui ont soutenu que la dédicace à Trajan aurait été gravée en tête sur une ligne séparée postérieurement au reste de l'inscription, et par conséquent ne pouvait servir à fixer l'époque à laquelle vivait Abascante. Cette remarque n'a pas d'importance au point de vue spécial qui nous occupe.

(1) Galien, édit de Kühn, Leipzig, 1827. *De antidotis*, lib. II, c. XII, t. XIV, p. 177. *Id, ibid.*, t. XIII : *De compositione medicamentorum secundum locos;* lib. IX, c. IV : *De medicamentis anodynis et colicis appellatis;* p. 278 : « *Sequitur post præscriptas colica Abascanti quam apud me consonam reperi.* Je me suis servi de la traduction latine et du texte grec seulement pour un passage d'une interprétation difficile.

Néron, puisque le célèbre Andromaque, médecin de cet empereur, reprochait à son remède d'être inefficace contre les hémoptysies, à cause du soufre vif, de l'euphorbe et des baies de laurier qu'il renfermait (1). Rien ne prouve que ce Cletius ait jamais habité Lyon.

Un autre médecin, comme le premier, contemporain de Galien, mentionné dans les documents écrits de l'époque, est Alexandre le Phrygien, qui, victime de la persécution de l'année 177 de notre ère, a été élevé par l'Église romaine au nombre des saints. Voici comment s'exprime à son sujet l'auteur de la lettre aux chrétiens d'Asie rapportée par Eusèbe (2) :

« Un chrétien, nommé Alexandre, Phrygien de naissance, mais depuis longtemps établi dans les Gaules, où il exerçait la médecine, avait jusqu'alors échappé aux perquisitions des magistrats, quoique sa piété ardente et son zèle intrépide l'eussent rendu célèbre parmi ses frères. Il profita de sa liberté pour se placer auprès du Tribunal du juge, pendant l'interrogatoire, afin d'encourager par ses gestes les confesseurs et de les exhorter à la persévérance... Cependant le peuple, irrité d'entendre confesser la foi à ceux qui l'avaient déjà reniée, dénonça à grands cris Alexandre comme l'auteur de cette prétendue défection. Le gouverneur s'empressa de faire ce qu'il exigeait. Il demanda brusquement à Alexandre qui il était: je suis chrétien, répondit vivement celui-ci, et le juge en colère le condamna à être déchiré par les bêtes. Le lendemain, Alexandre parut dans l'amphithéâtre, avec Attale de Pergame, que le gouverneur, par complaisance pour le même peuple,

(1) *Id., ibid.*, t. XIII, p. 71 : *De compos. medic., sec. loc.;* lib. VII : *Potio prodita à Cletio Abascanto ad tabescentes, quâ utor abunde, verum inepta est ad sanguinis refectionem*, etc., etc. Voir Malacarne, *loc. citat.*

(2) Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, livre V, édit. Dom Ruinart, *Actes des martyrs*, Paris 1739, t. I, p. 91. Je cite en l'abrégeant la lettre aux chrétiens d'Asie, d'après la traduction de Meynis: *Grands Souvenirs de l'Église de Lyon*, ch. III, p. 23, Lyon, 1886.

et contrairement aux ordres de l'empereur, condamna au supplice; mais comme les bêtes n'osaient approcher des saints, ils passèrent de nouveau par tous les supplices, après quoi, ramenés au milieu de l'arène, ils périrent par le glaive. Au milieu des tourments qu'on lui fit subir, Alexandre ne laissa échapper aucune plainte; recueilli en lui-même il s'entretenait doucement avec Dieu. »

Marc-Aurèle, consulté par le gouverneur sur la conduite à tenir envers les chrétiens qui jouissaient du droit de citoyens romains, comme Attale de Pergame, avait répondu que tous ceux qui persisteraient à conserver leur foi auraient la tête tranchée, mais qu'on devait renvoyer absous ceux qui la renieraient. C'est en vertu de la loi de lèse-majesté qu'Attale fut suspendu de ses droits et livré aux bêtes (1). Quant à Alexandre, simple provincial né en Phrygie, il n'avait, tout en étant libre, que la simple qualité d'étranger ou pérégrin. Sans doute à cause de sa profession, le droit de cité avait pu lui être accordé par rescrit impérial (2), (la chose avait lieu fréquemment), mais il n'était pas affranchi, puisqu'il ne portait pas le nom de son ancien maître (gentilice). En tout cas, il avait pu prendre un nom, comme un surnom en usage dans son pays, celui d'Abascante entre autres. Comme ce n'est qu'à partir du règne de Caracalla que les provinciaux furent investis de plein droit de la qualité de citoyens romains, il n'est pas étonnant qu'Alexandre, bien que libre, ait été livré aux bêtes.

En présence des renseignements fournis par Eusèbe, je

(1) Vachez, *L'amphithéâtre de Lugdunum et les martyrs d'Ainay*, Lyon 1887, p. 19. 20 et 21. Je remercie mon savant confrère des renseignements qu'il a bien voulu me fournir sur ce délicat problème de droit romain.

(2) Commentaires de Gaius, § I, 93 et III, § 20.

me suis demandé si cet Alexandre n'était pas le même personnage que le praticien dont parle Galien. Ce surnom même d'Abascantus « ennemi de la sorcellerie » semble parfaitement convenir à un chrétien.

D'autre part, l'origine phrygienne du médecin martyr est établie très catégoriquement par le document que je viens de citer et dont l'authenticité est universellement reconnue. Enfin la concordance des dates autorise aussi pleinement cette induction.

Nous savons d'une façon certaine que Galien naquit à Pergame, l'an 129 de notre ère. Comme il était à la fois riche et studieux, il fit de longues études et parcourut pendant douze ans les différentes écoles médicales de l'Orient, jusqu'à l'époque où il vint s'établir à Rome à l'âge de 32 ans, pour devenir bientôt le médecin des empereurs Marc-Aurèle et Vérus. Il est impossible que dans ses nombreuses pérégrinations il n'ait été en relations avec bon nombre de médecins orientaux, surtout avec les Phrygiens presque des compatriotes qui, vu la proximité des lieux, devaient aller étudier à Smyrne. Il fit probablement dans cette ville la connaissance de cet Alexandre qui, grec comme lui et homme libre, avait adopté le surnom d'Abascante. Ses ouvrages, ou pour parler plus exactement ses formules (car Galien ne cite que des formules), avaient été certainement composés en Orient et non à Lugdunum, comme quelques-uns semblent l'admettre.

Les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (1)

(1) *Histoire littéraire de la France* par les religieux Bénédictins de Saint-Maur, Paris, t. I, 1733, première partie, p. 250. Je ne sais pourquoi ils font vivre Abascante en l'année 104 de notre ère et avant Galien. Pline le Jeune, ép. 12, cite un Satrius Abascantius, et non

qui pensent qu'Abascantus avait composé des livres, font remarquer d'abord que si Galien a cru devoir en parler, c'est parce qu'ils étaient écrits en grec, car jamais les écrivains latins ne sont cités par les Grecs. On ne saurait admettre, en effet, que des traités de médecine (voire même l'exposé de simples formules) publiés dans une colonie romaine de la Gaule Transalpine, aient eu quelque chance d'être connus et appréciés à l'autre extrémité de l'Europe et en Asie, au sein de cette civilisation hellénique si méprisante pour tout ce qui venait des pays barbares. Il est également peu probable qu'ils aient eu le moindre succès à Rome, où l'influence de la Grèce était alors prépondérante pour tout ce qui touchait à l'art de guérir. On ne voit pas non plus pour quelle raison Abascantus aurait écrit en grec dans sa nouvelle patrie, où il n'y avait alors ni écoles médicales, ni survivants parlant cette langue pratiquée seulement par quelques-uns de ses clients venus d'Orient comme lui.

Mais voici un autre argument également sérieux.

Nous avons dit plus haut que Galien avait cité l'antidote d'Abascantus contre la morsure des scorpions, des tarentules et des serpents.

Or, il n'est pas admissible qu'un médecin habitant la ville de Lugdunum y ait composé un remède destiné à combattre le venin d'animaux qui n'existent pas dans cette région des Gaules (1). Sauf la vipère, il n'y a jamais eu à

Abascantus qui n'était pas médecin. Un autre personnage, Quintus Sulpicius Abascantus, a laissé des épigrammes ; il n'était pas non plus médecin.

(1) Suivant Amoreux, *Notice des Insectes de la France réputés venimeux*, Paris, 1789, et Moquin-Tandon, *Zoologie Médicale*, Paris, 1862, p. 246,

Lyon, ni scorpions, ni araignées vraiment dangereuses pour l'homme. Or, de plus, Alexandre exerçant dans l'intérieur de la ville, il est peu probable qu'il se soit même occupé du venin des serpents.

D'autre part, la formule de son antidote, rapportée par Galien, ressemble beaucoup à celles que préconisaient les médecins grecs et asiates, qu'il cite dans le même chapitre : Diophante, Zénon de Laodicée, Héron de Cappadoce, Denis de Millet. Enfin, cette formule renferme diverses substances, qui ne se trouvent qu'en Grèce et en Orient, telles que : le poivre blanc, l'iris d'Illyrie, l'opium, le castoréum, la myrrhe, le safran, qui, par conséquent, ne pouvaient être à sa disposition dans les Gaules (1). Nous en dirons autant d'une autre formule rapportée dans le *Traité des remèdes locaux*, destinée à combattre la douleur et les spasmes. Les médicaments qui s'y trouvent sont presque tous de provenance exotique, et sa composition ressemble beaucoup à celle de la précédente. Outre quatre des produits que je viens de citer, elle renfermait encore du nard indien, du cumin d'Éthiopie. Evidemment, de pareils électuaires ne pouvaient avoir été imaginés ni confectionnés dans nos pays.

la morsure des araignées de nos pays ne donne lieu qu'à des accidents sans gravité. Il n'en est pas de même dans les pays chauds.

Les serpents venimeux devaient être très rares dans les Gaules, aux Ier et IIe siècles de notre ère, à cause de l'extrême rigueur du climat à cette époque. Fuster, *Des changements dans le climat de la France ; Histoire de ses révolutions météorologiques*, Paris, 1845, in-8.

(1) A cette époque le castoréum n'était pas recueilli dans les Gaules où le castor était pourtant abondant ; il provenait du Pont en Asie-Mineure (Galien. *Antidotes*, I, II, c. XI). Le safran n'était pas alors cultivé dans les Gaules. Il a été apporté d'Orient et acclimaté en France par les Croisés, en Espagne par les Arabes.

Enfin, je ferai la même remarque au sujet de la composition de Cletius Abascantus, le contemporain de Néron et d'Andromaque, que de Boissieu et les historiens de notre ville ont confondu avec son homonyme et considéré à tort comme Lyonnais. Elle contient, entre autres substances d'origine orientale, l'euphorbe qui, comme on le sait, croît en Asie, où l'on en rencontre plusieurs espèces. Suivant le docteur Saint-Lager, il n'y a jamais eu dans les Gaules que des tithymales, et c'est dans les temps modernes seulement que, par une singulière fantaisie, Linnée leur a donné le nom d'*Euphorbes*, et les a confondues dans une même classe. Ajoutons que l'euphorbe n'entrait point dans la composition de l'antidote contre les serpents, comme l'ont écrit fautivement ceux qui ne distinguaient pas les deux personnages.

Donc, tout porte à croire qu'il y a identité entre l'Abascantus, cité par le médecin de Pergame et le glorieux martyr lyonnais. En l'année 177, date de notre première persécution, Galien avait 48 ans, et il était établi à Rome depuis seize ans. Il y avait également longtemps, dit Eusèbe, qu'Alexandre le Phrygien était installé à Lyon comme médecin (1). C'était alors un homme d'âge mur, très connu et estimé (2), jouissant d'un crédit considérable auprès de ses concitoyens et de la communauté chrétienne. Abascante devait être à peu près contemporain de Galien,

(1) C'est donc sans aucune preuve que Trolliet, *Archives historiques et statistiques du Rhône*, t. II, p. 364, notice sur Abascantus, a prétendu que ce dernier était né à Lyon, au commencement du second siècle. Même erreur dans les *Lyonnais dignes de mémoire*. L'auteur de la notice publiée dans la Biographie universelle du Dr Hœfer le croit affranchi de l'empereur Auguste, s'il est le même que celui des Inscriptions latines de Gruter et Meursius. Rien ne le fait supposer.

(2) Γνωστος σχιδον πασι. Eusèbe.

et Pernetti ainsi que Malacarne ont fixé avec raison la date de sa mort vers la fin du IIe siècle. Mais j'ignore sur quelle autorité s'est appuyé le savant Colonetti pour dire qu'il écrivait pendant l'année 190 ou 191 de notre ère. Aucun texte de Galien ne permet de fixer une date aussi précise.

Mais il est une objection qu'on peut faire à ces rapprochements et que je tiens à réfuter à l'avance. Galien lui-même, dans son traité des Antidotes où il cite Abascante, parle de l'empereur Septime Sévère pour lequel il préparait la Thériaque, et qui monta sur le trône en l'année 193 (1).

Or, comme dans le passage cité, il semble parler d'Abascante au présent, ἰατρευοντος ἐν λουγδούνῳ, le médecin lyonnais aurait donc été en vie longtemps après la persécution de 177 et ne saurait être le même personnage que le martyr saint Alexandre. C'est en admettant à la lettre le présent du participe grec que les auteurs modernes, à la suite de Lazare Meyssonnier, ont pu dire qu'Abascante était le contemporain et le correspondant de Galien (2). En présence de cette difficulté, je me suis demandé si le terme en question se rapportait bien absolument au pré-

(1) Galien, édition de Kühn, liv. I, ch. XIII : *Quare quum hujus tempestatis nostræ Imperator Severus injunxisset ipsum simili modo quo Antonino præparabam*, etc. Voir la chronologie des écrits de Galien dans Ph. Labbe, Soc. Jes: *Vita Claudii Galieni Pergam. med. principis ex propriis operibus collecta*, Parisiis, MDLX ; et Pétrequin, *Etudes médicales historiques et critiques sur les médecins de l'antiquité et en particulier sur Hippocrate, Galien, Paul d'Egine*, Paris 1858, p. 2.

(2) Galien « s'entretenait par communication des matières de l'art avec Abascantus désigné par lui avec ce titre : *medicinam Lugduni exercens* par la signification du temps présent qui ne nous oblige point à rechercher plus haut celui de sa vie », etc. *Histoire de l'Université de Lyon*, déjà citée.

sent et s'il ne pouvait être différemment interprété au point de vue de la notion de temps qu'il représente.

M. Léon Mastier, licencié ès lettres et professeur de philosophie, qui termine en ce moment ses études médicales, a bien voulu m'éclairer sur ce point délicat de philologie grammaticale ; je le prie d'accepter l'expression de toute ma gratitude et transcris *in extenso* la note qu'il a rédigée pour moi.

Sur l'interprétation du mot ἰατρευοντος dans un passage de Galien, *Antid.*, livre II, ch. XII.

« Le verbe ἰατρεύω a évidemment ici le second sens que lui donne le *Thesaurus* d'Henri Estienne : *medicinam profiteor*, exercer la médecine, être médecin. Quant au temps et au mode où ce verbe est employé, ils n'indiquent nullement que le personnage dont il est question dans ce passage soit vivant à l'époque même où écrit Galien. En voici les raisons : d'abord il est incontestable que ce participe présent peut être pris dans le sens d'un imparfait, puisque ce ce temps manque au mode participe, et l'idée contenue dans le titre concis qui nous occupe revêtirait, si on l'exprimait tout au long, la forme suivante : cette recette a été donnée par Abascantos qui exerçait la médecine à Lyon. D'autre part, on ne peut pas objecter que Galien s'est servi avec intention d'un participe présent, pour spécifier que le personnage qu'il citait était vivant, alors qu'il pouvait mettre plus simplement le substantif ἰατρός en opposition au nom propre, Ἀβασκάντου ἰατροῦ. En effet, par cela même qu'il déterminait, ἐν Λουγδούνῳ, l'endroit où Abascantus était médecin, il était obligé d'employer un verbe : les habitudes de la langue grecque l'exigent ainsi, et, il faut le dire, la logique également. « Ἀβασκάντος ἰατρός » signifierait Abascantos qui est médecin et non pas autre

chose. Du moment où notre auteur ajoutait ἐν Λουγδούνῳ, s'il avait tenu à se servir du mot ἰατροῦ, il eût dû y adjoindre le verbe être et écrire Ἀβασκάντου ἰατροῦ ὄντος ἐν Λουγδούνῳ. Galien dit plus simplement en un seul mot : Ἀβασκάντου ἰατρευοντος ἐν Λουγδούνῳ; en français nous traduisons Abascantos, médecin à Lyon, rien n'indique s'il s'agit de quelqu'un qui vit ou qui est mort(1). » Cette explication nous semble démonstrative. Telle est aussi la manière de voir des médecins grecs que nous avons consultés.

Pour nous en tenir exclusivement aux données certaines, je dirais presque indiscutables, nous ferons remarquer que Galien, étant mort en l'année 200 ou 201 de notre ère, à l'âge de 70 (et non à 80 et même à 100 ans comme on l'a écrit), a parfaitement pu citer les ouvrages ou les formules d'Abascante publiés depuis longtemps en Orient, d'autant plus qu'à cette époque les œuvres scientifiques, plus durables que de nos jours, étaient consultées longtemps après la mort de leurs auteurs.

Si Galien, d'ordinaire très prolixe et personnel, n'a pas fait mention de la fin tragique de son confrère lyonnais, c'est sans doute afin de ne point déplaire à son maître, l'empereur Marc-Aurèle, qui avait été en quelque sorte complice de sa mort en n'intervenant pas directement dans le procès inique que sous la pression d'une populace en délire le gouverneur de Lyon avait intenté aux chrétiens.

De même que ceux de ses compagnons martyrs, le corps d'Alexandre Abascante, horriblement mutilé par les instru-

(1) Chez les Grecs le participe peut remplir le rôle des noms de profession comme celui d'autres substantifs : Abascantus médicinant pour Abascantus, médecin « le mois commençant, le mois finissant » pour le commencement, la fin du mois.

ments de torture et déchiré par les bêtes, fut livré aux flammes et ses cendres jetées dans le Rhône (1).

Les archéologues lyonnais doivent donc renoncer à l'espoir de retrouver un jour le cippe funéraire et l'inscription tombale de notre plus ancien médecin.

(1) Eusèbe, *loc. cit.* — M. Félix Desvernay me fait remarquer que M. Hirschfeld, de Berlin, a bien insisté sur le soin tout particulier que prenaient les païens de détruire les épitaphes des chrétiens et surtout de les empêcher d'en inscrire sur leurs sépultures. Voir *Le Christianisme à Lyon avant Constantin*, trad. Allmer dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 82, 1896, p. 424. — Voir aussi Alexandre Poidebard, *Question d'Archéologie chrétienne; à propos des fouilles récentes de Trion*, Lyon, 1887, in-8.

SEGUIN D'ESCOTAY

Chanoine de l'Église de Lyon
et troisième abbé de la Chaise-Dieu

Par JEAN BEYSSAC

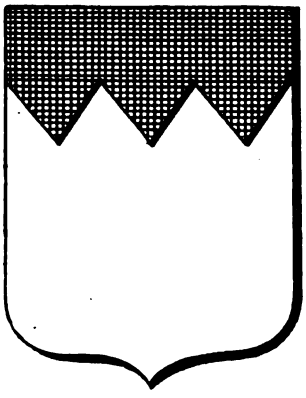

L'Église de Lyon a été de tout temps une pépinière féconde, et la liste est longue des saints et aussi des personnages illustres, papes, évêques, cardinaux et abbés, qui sont sortis de son sein. Quoique longue, cette liste est encore incomplète, et on y cherche vainement un nom, qui, à bien des titres, méritait mieux qu'un tel oubli, le nom de Seguin d'Escotay.

Chanoine de Lyon et troisième abbé de la Chaise-Dieu, Seguin d'Escotay prit une part importante dans le mouvement de réformation religieuse du XI[e] siecle, et l'ampleur de

ses vues, la rectitude de son jugement, la sévérité de ses mœurs et plus encore le don de prophétie dont il fut doué lui ont valu d'être compté par plusieurs auteurs au nombre des saints.

Heureusement pour l'histoire, si les écrivains lyonnais ont négligé ou ignoré Seguin, un chroniqueur contemporain nous a laissé une biographie, incomplète sans doute, mais rendue précieuse et par son caractère de crédibilité et par la rareté des documents de cette époque. En 1160 un religieux de la Chaise-Dieu, Bertrand écrivait le « Liber tripartitus » (1). Après avoir traité, dans les deux premières parties, de la vie et de la mort de saint Robert, fondateur de la célèbre abbaye, il consacre toute la troisième à ses successeurs dans la charge abbatiale. La notice qui concerne Seguin fournit sur ses actes, sur sa réputation de sainteté, sur les miracles qui lui sont attribués des renseignements de grand prix. Les biographies publiées par Jacques Branche dans sa « Vie des saincts et sainctes d'Auvergne et du Velay (2) » et par Jean-Marie de la Mure dans l'« Astrée Sainte (3) » ne sont guère que des traductions du moine

(1) Acta sanctorum, 24 aprilis, De sancto Roberto abbate Casæ Dei. Liber tripartitus de miraculis sancti Roberti, auctore Bertrando, monacho Casæ Dei, ex autographo Sirmondi à Philippo Labbe editus.

(2) *La vie des saincts et sainctes d'Auvergne et du Velay*, par messire Jacques Branche, prieur mage du couvent de Notre-Dame de Pébrac, Le Puy, 1652.

(3) *Histoire universelle du Forez*, par Jean-Marie de La Mure, Lyon, 1674.

Dans sa « Description sommaire du rare cabinet d'estude et de piété de messire Jean-Marie De La Mure » publiée en 1670, à Lyon, chez Marcellin Gautherin, La Mure donne une liste des « sainctes personnes originaires du Forez qui ont leurs tableaux en ce dévot lieu ». Seguin d'Escotay, « S. Seguinus » y figure naturellement.

Bertrand. Les auteurs de la « Gallia christiana (1) » ont été beaucoup plus complets ; ils ont donné les indications trouvées par eux dans les annales des divers monastères dont Seguin eut à s'occuper. Il est à noter qu'aucune de ces biographies ne fait mention de sa qualité de chanoine de Lyon.

Nous avons cherché à notre tour à rassembler ici tous les documents qu'il nous a été possible de retrouver.

Seguin naquit au château d'Escotay aux pieds des derniers vallonnements des monts du Forez, à une petite distance au sud-est de la ville de Montbrison. La Mure, sans faire connaître à quelle source il a puisé, indique que son père, possesseur de ce château, en portait le nom, et, de la consonnance latine, *Scotaium* ou *Scotiacum*, il conjecture que cette maison, établie, dit-il, au pays de Forez depuis plusieurs siècles, était venue d'Ecosse. La noblesse de son origine est attestée par son biographe Bertrand qui le dit, *vir illustris* et par Hugues de Flavigny (2) qui l'indique, *natalibus clarus*. Au reste, sa qualité de chanoine de Lyon en est une preuve indiscutable. Dès cette époque, les membres de notre Chapitre mettaient un soin jaloux à se recruter exclusivement dans les familes nobles. Grégoire VII s'en faisait un argument dans la lettre qu'il

Cette peinture a disparu, mais la perte semble de minime importance. Il ne pouvait s'agir que d'un portrait fantaisiste, fait du temps de La Mure et vraisemblablement par son ordre. La Diana possède encore deux portraits de cette collection établis dans les mêmes conditions : ce sont de petites plaquettes en bois sans autre valeur que le souvenir du chanoine de Montbrison.

(1) *Gallia christiana*, t. II, Ecclesia Claromontensis, Casæ Dei abbatum series.

(2) Labbe, *Bibliotheca nova manuscript.*, Parisiis, 1657, t. I.

leur adressait le 20 avril 1079 (1). Il leur ordonnait, à l'exemple de leur doyen Bladin, qui avait remis entre ses mains certains bénéfices acquis par lui sans leur consentement, de remettre eux-mêmes aux mains de l'archevêque les bénéfices acquis *contra excommunicationem* (2) *vel precio. Volumus siquidem*, ajoutait-il, *ut nobilitatem, qua inter omnes gallicanas ecclesias vestra hujusque resplenduit, in religionis exemplo, nunc quoque vigilanter custodiat.*

Les documents de cette époque ayant trait au chapitre de Lyon sont fort rares, et par une conséquence toute naturelle, les indications de Seguin d'Escotay comme chanoine de notre église peu nombreuses. Du moins les deux qui subsistent sont-elles au-dessus de toute discussion. La première est la chronique d'Hugues de Flavigny, un contemporain, qui le qualifie, *Siguinus quondam Lugdunensis canonicus* (3). La seconde, plus probante encore, est sa mention à l'obituaire de notre Église (4); il y figure au 15 juillet sous cette rubrique, *Seguinus hujus ecclesie canonicus et Case Dei monachus et abbas.* A cette époque l'emploi des noms de famille est encore une exception, mais Seguin d'Escotay, *Seguinus castro Escottaiaco appellato oriundus,* a été le seul abbé de la Chaise-Dieu du nom de Seguin, et il est impossible de contester son identité avec le chanoine porté à l'obituaire.

Ce même texte de l'obituaire peut être interprété en ce

(1) *Collectio Conciliorum regia*, Parisiis, 1644, t. XXVI. — Jaffé, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, Berolini, 1864, t. II.

(2) *Excommunicatio Landerici, episcopi Matisconensis.*

(3) Mabillon a reproduit l'indication d'Hugues de Flavigny au t. V des *Annales Benedictini.*

(4) *Obituarium Lugdunensis Ecclesiæ* publié par M.-C. Guigue, Lyon, 1867.

sens que son départ pour la Chaise-Dieu et plus tard son élection à la dignité abbatiale ne lui firent pas renoncer à sa qualité de chanoine, et qu'il l'était encore au moment de sa mort. Il n'est pas rare à cette époque de trouver des chanoines qui conservent leur chanoinie, quoiqu'ils fissent partie d'un autre chapitre, qu'ils soient entrés dans un ordre religieux ou qu'ils aient été élevés à une dignité ecclésiastique. L'obituaire indique Drodon de Beauvoir, chanoine de Lyon et chantre de Vienne, Arnaud de Colonge, chanoine de Lyon et de Paris, Pierre Athanulphe, chanoine de Lyon et chantre de Reims; il mentionne Aymon, chanoine et frère chartreux, Ilyon, abbé de Saint-Just et chamarier de Lyon. Les évêques demeurés chanoines sont plus nombreux encore. Plus tard, la règle générale exigera qu'ils démissionnent au moment où il leur deviendra impossible de faire leur résidence, mais jusqu'à la fin de l'illustre chapitre, cette règle subira des exceptions et, au moment de sa disparition, on trouvera dans ses rangs le cardinal de Bernis qui, nommé archevêque d'Albi, avait obtenu, le 7 juillet 1764 (1), de conserver son rang et sa place de chanoine.

Seguin avait renoncé à son service de chanoine et était déjà religieux à la Chaise-Dieu, lorsqu'en 1078, l'abbé Durand ayant été élevé à l'évêché de Clermont, il fut appelé à lui succéder dans la charge abbatiale. Malgré le texte du moine Bertrand qui l'indique comme le successeur immédiat de Durand, quelques auteurs, notamment Jacques Branche, intercalent entre eux comme abbé saint Adelelme. La Mure donne une autre version:

(1) *Archives départements. du Rhône.* Fonds de Saint-Jean. Actes Capitulaires, vol. 189.

saint Adelelme, dit-il, « qui avait son attrait à la rigueur de la retraite et de la solitude ne put se résoudre à accepter l'élection qu'on fit de sa personne en la charge d'abbé et représentant au chapitre les talents qu'avait le pieux et docte Seguin pour la supériorité fit tant que l'on l'y élut au lieu de lui. » Que Seguin ait été régulièrement élu au départ de Durand ou qu'il ne l'ait été que sur le refus de saint Adelelme, il semble certain qu'il a été le successeur immédiat de Durand et que saint Adelelme n'a jamais porté le titre d'abbé (1). Cette élection est de 1078: c'est la première date certaine de la vie de Seguin.

Dès son entrée dans la charge abbatiale, Seguin fut appelé à un rôle fort important. Cette même sévérité de mœurs qui l'avait imposé aux suffrages de ses frères devait naturellement le désigner à l'attention des évêques.

On sait quelle était alors la situation du monde religieux; celle des monastères était particulièrement difficile. Au grand mouvement de l'an mil, qui les avait emplis, avait succédé, par une réaction toute naturelle, une décadence profonde. La terreur passée, ils étaient redevenus déserts, de nombreux abus y avait pris naissance et le besoin se faisait impérieusement sentir d'un retour à l'observance rigoureuse de la règle primitive. C'est à ce besoin que répond le rattachement, dont on est alors témoin, de nombreux

(1) Comme indication contraire, il faut noter que dans l'ancien bréviaire de la Chaise-Dieu saint Adelelme, qui avait son office propre au 30 janvier, y est indiqué comme abbé. Ce bréviaire, *Breviarium egregii ac devoti monasterii Casadei, Lugduni, apud Balthazarem Arnolletum*, 1553 est fort rare. M. Vernière, de Brioude, qui en possède un exemplaire, a bien voulu nous fournir toutes les notes nécessaires à notre travail.

monastères épars aux grandes abbayes de la Chaise-Dieu et de Cluny.

Dès l'année qui suit son élection, 1079, Seguin est appelé dans ces conditions à prendre la direction de deux monastères: l'un est Saint-Michel de Galliac au diocèse d'Alby (1), fondé vers 960 sur les bords du Tarn par Ponce Raymond, comte de Toulouse, et par Frotier, évêque d'Alby; l'autre Saint-Martin de Montauban, date du VIII^e^ siècle (2). Primitivement consacré à saint Martin de Tours, il a pris dans la suite le nom de saint Théodard, archevêque de Narbonne qui y fut enterré; son rattachement a lieu avec le consentement de Guillaume de Poitiers, évêque d'Albi, et de Gérard de Gourdon, évêque de Cahors. Un siècle et demi plus tard, en 1317, Jean XXII rappellera cette filiation dans sa bulle, datée d'Avignon, le 7 des calendes de juillet, érigeant l'abbaye en évêché (3).

Ce mode de réforme entrait du reste absolument dans les vues du Saint-Siège. En 1080, Seguin allait à Rome et en rapportait une bulle de Grégoire VII, datée du Vatican le 6 des calendes d'avril (4). Cette bulle condamnait les entreprises de certains clercs d'Auvergne qui avaient émis la prétention de vivre en communauté avec les religieux de

(1) *Gallia christiana*, t. I. *Ecclesia Albiensis, Abbatia Galliacensis.*

(2) *Gallia christiana*, t. XIII. *Ecclesia Montalbanensis.* — *Acta Sanctorum. Die prima maii. De Sancto Theodardo, archiep.*

(3) *Gallia christiana*, t. XIII. *Ecclesia Montalbanensis. Instrumenta.* — Le Bret, *Histoire de la ville de Montauban*, Montauban, 1668.

(4) Ms. lat. de la Bibliothèque nationale n° 12818. *Chronica Monasterii Casæ Dei*, d'après l'original. Recueil de D. Estiennot. — Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, t. XVII. — *Monumenta pontificia Arverniæ*, Clermont-Ferrand, 1880.

la Chaise-Dieu et de prendre part à l'élection de l'abbé ; elle assurait à celui-ci la libre possession de tous les biens qui lui avaient été donnés ou qui pouvaient l'être dans la suite, elle lui accordait le droit, en cas de différend, d'en appeler directement au Saint-Siège, elle confirmait, *specialiter et nominatim,* les donations de Saint-Michel de Galliac et de Saint-Théodard ; enfin elle portait excommunication contre quiconque, empereurs, rois, prêtres, clercs, ducs, marquis, comtes, vicomtes ou laïques, connaissant cette confirmation, tenterait d'y porter atteinte. A son retour de Rome, et alors qu'il allait visiter l'abbaye de Saint-Théodard, Seguin fut invité par le prieur de Carennac à s'arrêter dans ce monastère pour y célébrer la fête de Pentecôte : ce fut là qu'il fit paraître pour la première fois ce don de prophétie dont parlent ses biographes. En 1045, l'église de Carennac, ancien domaine du chapitre de Cahors, avait été avec l'église de Saint-Pierre de Gramat l'objet d'un échange entre le chapitre et l'évêque de Cahors ; ce dernier l'avait ensuite donnée à Odilon, abbé de Cluny, et quelques religieux y avaient été établis. Jacques Branche a traduit dans son langage original le récit fait par Bertrand. « Estant un jour à Charennac, sa présence y appella plusieurs personnes de condition, et entre autres un certain seigneur qui avoit fait mille ravages au prévost de ce lieu. Le sainct tascha de luy persuader avecque parolles qui devroient avoir attendry le cœur d'un Turc, de se comporter un peu plus doucement à l'endroit de cet honneste homme qui n'avoit point de volonté que de le servir. Mais au lieu que ce barbare s'addoucit, il entra dans de plus grandes passions que jamais et se retira tout transporté de rage. Cependant le sainct dressant sa parolle au prévost luy releva le moins mal qu'il put le courage, l'asseurant que ce malheureux

estoit arrivé à la dernière extrémité de sa malice et qu'il n'estoit plus en estat de le persécuter. La fin en fit voir la vérité, car ce desastré estant à la chasse à l'oyseau et le voulant suivre au de là de l'eau, il s'y jetta dedans et se noya : ce qui donna de l'épouvante aux autres qui auroient eu la volonté de nuire au prévost et à ses terres, et acquit la paix à Charennac. »

Cette même année, 1080, Guillaume de Montberon, évêque de Périgueux, et Hélie, comte d'Aquitaine, confient à Seguin la réforme de l'abbaye de Brantosme (1) fondée en 769 par Charlemagne sous le vocable de Saint-Pierre. La charte de donation du comte nous indique fort exactement l'esprit dans lequel ces adjonctions étaient faites. Elle débute ainsi : « Moi, Hélie, comte d'Aquitaine, mû par la crainte des peines éternelles et le désir du ciel, considérant que le monastère de Saint-Pierre, prince des apôtres, et des Saincts-Innocents, appelé de Brantosme, décline rapidement, que si ma négligence peut avoir quelque part dans cette décadence, celle-ci est précipitée par le relâchement des moines qui l'habitent, que le conserver dans ma dépendance pourrait favoriser leurs vices, en conséquence sur les conseils de Guillaume de Montberon... » Avant la fin de 1080 on retrouve Seguin et avec lui un de ses religieux, Vidon, frère du comte de Nevers, au concile convoqué par Amé d'Oléron, légat du Saint-Siège dans la ville de Saintes (2). Ils y sont encore le 11 janvier 1081, et tous deux souscrivent ce jour à la donation de l'église de Saint-Eutrope (3) faite par Guillaume, comte de

(1) *Gallia christ.*, t. II. *Ecclesia Petrocoriensis. Brantosmum.*

(2) Mabillon. *Annales benedictini*, t. V. *Concilium Santonensi celebratum.* — Martene, *Collectio novissima*, t. IV.

(3) *Gallia christ.*, t. II. *Ecclesia Santonensis. Vetera monasteria.*

Poitiers et duc d'Aquitaine, à Hugues, abbé de Cluny.

Il faut placer vers cette époque le différend de Seguin avec un de ses religieux, différend qui dénote chez lui une austérité de vue et une force de caractère d'autant plus admirables que de tout temps ces qualités ont été rares (1). Ponce, religieux de la Chaise-Dieu, avait été placé par Grégoire VII à la tête de l'abbaye de Fressinet, dans le duché de Montferrat; Seguin l'avait lui-même sacré abbé. Il dirigea quelque temps son abbaye, puis en 1081 il l'abandonna au moment où Henri, empereur d'Allemagne, allant assiéger Rome, traversait cette contrée. A sa demande d'être relevé de sa charge abbatiale, Seguin répondit par un refus et le somma de comparaître devant Hugues, archevêque de Lyon, qui jugerait sa conduite. Ponce s'abstint de se rendre à cette invitation et pour ce fait fut mis en interdit. Il se décida alors à porter sa cause à Rome, et en revint avec une bulle adressée à l'archevêque de Lyon (2). Grégoire VII y expose les faits que Ponce lui a rapportés. « Si celui-ci n'a pas comparu devant l'archevêque c'est qu'il en a, dit-il, été empêché par les troubles qui agitaient alors le pays. Lui, cependant, ne connaît pas toute la cause et ne veut, du reste, rien décider en l'absence de la partie adverse; en conséquence il commet l'archevêque pour entendre l'un et l'autre et rendre justice. Il lui demande toutefois avec instance, mais dans les limites où la justice le lui permettra de traiter Ponce avec miséricorde et de telle sorte qu'il comprenne que son recours au Saint-Siège n'a pas été vain. » En l'absence de dates précises des

(1) Mabillon. *Annales bened.*, t. V.

(2) Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. II. — Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, t. XVII.

documents, il est difficile d'indiquer d'une manière rigoureuse quelle suite fut donnée au différend. Il semble néanmoins que Ponce ne put convaincre l'archevêque de Lyon de la justice de sa cause, mais qu'il obtint plus tard et un peu par surprise, d'Anselme, évêque de Lucques, la permission de se démettre de sa charge.

En 1082 Seguin avait vu arriver à la Chaise-Dieu un nouveau religieux que l'Eglise devait dans la suite compter au nombre des saints : c'était Hugues de Chateauneuf (1).

Après avoir suivi à l'école de Reims les leçons de saint Bruno, le futur fondateur de l'ordre des Chartreux, Hugues avait été élu évêque de Grenoble au concile d'Avignon de 1080. Mais, dit son biographe, son âge, son imperfection, les difficultés de sa charge, n'avaient pas tardé à l'effrayer et moins de deux ans après sa consécration, il venait demander asile à la Chaise-Dieu. Son séjour y fut court ; une année était à peine écoulée qu'il devait, sur les ordres de Grégoire VII, reprendre le gouvernement de son Eglise. Ce fut apparemment pendant sa retraite à la Chaise-Dieu, et par son intermédiaire, que Seguin noua des relations avec saint Bruno. Quelques auteurs ont cru pouvoir les faire dater du moment où l'archevêque de Reims, Rainand du Bellay, confia à Seguin la réforme du monastère de Saint-Nicaise, mais nous verrons que cet acte doit être placé en 1090, six ans par conséquent après l'établissement de saint Bruno dans les montagnes de la Chartreuse. N'est-il pas au contraire vraisemblable que pendant son

(1) *Acta Sanctorum. Die prima aprilis. Vita sancti Hugonis, auctore Guigone Cartusiensi, priore.* — Cette vie a été réimprimée à Montreuil en 1889. — *Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble,* par A. du Boys, Grenoble, 1837.

séjour à la Chaise-Dieu, l'évêque de Grenoble se soit longuement entretenu avec son abbé des luttes de l'Eglise de Reims avec son archevêque, Manassès de Gournai, luttes auxquelles son ancien maître Bruno avait pris une grande part, ayant même été délégué par le chapitre de la métropole pour témoigner devant le pape des excès et des injustices de l'archevêque. Ensemble, ils durent suivre les diverses phases de l'élection du successeur de Manassès, commenter le refus de saint Bruno de se rendre aux prières instantes du peuple et du clergé de Reims et d'accepter l'épiscopat (1).

Plus tard, vers 1084, lorsque Bruno brisant tous les liens qui le rattachaient à Reims quittait Seche-Fontaine, Hugues l'appelait auprès de lui et l'établissait au « Mons Cartusiæ » qui dominait sa ville épiscopale. La Chaise-Dieu possédait précisément dans cette contrée deux prieurés de son obédience, Saint-Maurice de Miribel et Saint-Robert de Cornillon, et des droits sur diverses terres. Ces terres faisant partie de celles où s'était établi saint Bruno, dans la charte de fondation dressée deux ans après sa venue, la 4me férie de la seconde semaine de l'avent, 9 décembre 1086, à Grenoble, dans l'église de la bienheureuse Marie, on voit intervenir « Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, qui du consentement de ses frères cède à maître Bruno et à ses frères tous les droits qu'ils prétendent sur ces terres (2) ».

La communauté de tempérament et d'idées de ces deux hommes devait du reste resserrer de plus en plus les liens qui les unissaient, et Bruno donne plus tard une preuve de sa haute estime pour Seguin et de l'absolue confiance qu'il

(1) *Acta sanctorum. Octobris die sexta. Vita sancti Brunonis.*

(2) *Acta sanctorum. Vita sancti Brunonis.*

a en lui. A Grégoire VII, mort le 25 mai 1085, et après une vacance de deux ans, avait succédé Victor III. Celui-ci meurt à son tour le 15 septembre 1087 et après une nouvelle vacance de cinq mois et six jours, Urbain II est élu le 12 mars 1088. Urbain II avait été à Reims élève de Bruno. Désireux, au milieu des difficultés où se débattait le Saint-Siège, de s'entourer d'hommes capables de le seconder, son premier soin avait été d'appeler Bruno auprès de lui. Aux refus que celui-ci lui opposa d'abord, il répondit par un ordre et Bruno dut obéir. Cette séparation fut pour ses disciples un déchirement profond, et ses instantes prières ne purent les décider à conserver la vie commune. « Voyant alors, dit son biographe, qu'il ne pouvait leur persuader de rester, craignant d'autre part qu'à leur départ ce lieu déjà sanctifié par la prière ne retombât entre des mains profanes, espérant aussi pouvoir y revenir un jour avec les siens, il le donna au vénérable Seguin, abbé de la Chaise-Dieu. »

La Chartreuse resta peu de temps déserte. Bruno persuada assez vite à ses disciples qui l'avaient rejoint à Rome de regagner leurs montagnes, et, vers le milieu de 1090, ceux-ci repassaient les Alpes. Peut-être la sévérité de Seguin à l'égard de Ponce, abbé de Fressinet, pouvait-elle, à juste titre, leur faire craindre pour eux-mêmes un mauvais accueil. En tout cas, Urbain II, pour faciliter leur retour, avait rédigé deux bulles. L'une (1) était adressée à Seguin lui-même : il lui exposait que, sous l'inspiration de Dieu,

(1) Tromby, *Storia del patriarca S. Brunone et del suo ordine Cartusiano*, Napoli, 1773, append. 60. — *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, t. XVII. — *Monumenta pontificia Arverniæ*, Clermont-Ferrand, 1880.

les frères dispersés s'étaient de nouveau réunis et ne demandaient plus qu'à réintégrer leur ancienne retraite et le priait, en conséquence, lui ordonnait au besoin, de leur rendre leur domaine et aussi l'acte de la donation faite par Bruno. La seconde (1) conçue dans le même sens était adressée à Hugues, archevêque de Lyon, et à Hugues, évêque de Grenoble, dont il connaissait les relations avec Seguin et sur l'influence desquels il savait pouvoir compter. Le premier est, en effet, présent à l'acte de restitution dressé le 15 des calendes d'octobre 1090 (2). Après avoir rappelé dans quelles conditions la Chartreuse lui a été donnée, Seguin la restitue à Lauduin, que maître Bruno a mis à la tête de ses frères, libre de tous droits et pour en disposer selon leur volonté. La charte de donation dressée par Bruno n'a pas été rendue, n'ayant pu être retrouvée, mais, si elle l'est jamais, elle leur appartiendra. Par sa bulle, datée de Bénévent, mars 1091, Urbain II confirme l'élection de Lauduin comme prieur de la Chartreuse. C'était la fin de cet incident des temps primitifs de l'ordre des Chartreux et les bénédictins ont pu, très justement semble-t-il, en prendre texte pour associer Seguin à saint Bruno dans la fondation de ce grand ordre.

Ce fut vers cette époque que Rainaud du Bellay, successeur de Manassès de Gournay sur le siège de Reims, s'arrêta à la Chaise-Dieu à son retour de Rome et demanda à Seguin d'entreprendre avec lui la réforme de l'abbaye de Saint-Nicaise (3).

(1) Pflugk-Hartung, *Acta pontificum Romanorum inedita*, Tübingen-Stuttgart, 1880. t. II.

(2) *Gallia christ*, t. II. *Ecclesiæ Claromontensis instrumenta.*

(3) *Gallia christ.*, t. IX. *Archiepiscopatus Remensis.*

Fondée vers 340 par Jovin, sous le vocable de Saint-Agricol, cette église avait pris le nom de Saint-Nicaise, qui y avait été enseveli avec plusieurs de ses compagnons de martyre; dans la suite elle avait aussi servi de sépulture à cinq confesseurs, successeurs de saint Nicaise (1). Des religieux y avaient été établis au temps de Charles-Martel. Rainaud du Bellay indique lui-même dans son testament (2) les circonstances qui l'amenèrent à appeler Seguin à son aide. « La religion, la charité en étaient peu à peu disparues; et le nombre des religieux avait diminué au point qu'il était impossible de trouver parmi eux un abbé. C'est dans ces conditions, qu'après avoir déploré cet état et qu'après avoir, dans une si grande nécessité, imploré le conseil de Dieu et des saints, nous avons cru obéir à une inspiration divine en demandant le secours de notre très cher frère Seguin, abbé du monastère de la Chaise-Dieu, modèle de sainteté et vénérable par son excellence dans les choses religieuses. Nous l'avons prié, au nom de Dieu, d'entreprendre avec nous la réforme de cette abbaye et, pour ce faire, d'y envoyer quelques religieux de son ordre et d'établir l'un d'eux supérieur. Par amour pour la religion, il a acquiescé à notre demande, ce dont nous remercions Dieu, source et dispensateur de tous biens. Avec l'aide des religieux qu'il nous a donnés, nous avons achevé notre œuvre..... » Seguin se rendit lui-même à Reims, mais n'y résida pas. Il y laissa douze religieux, dont l'un, Jean, fut élu abbé; à sa mort en 1093, ce fut encore un moine de la Chaise-Dieu, Seguin, qui lui succéda. Cette réforme fut la

(1) *Flodoardi, Historiarum ecclesiæ Remensis Libri* IV, *curâ Jacob Sirmondi*, Paris, 1611.

(2) Marlot, *Metropolis Remensis Historia*, Lille, 1666, t. I.

dernière œuvre de Seguin d'Escotay. L'ayant accomplie il rentra à la Chaise-Dieu. Le domaine de l'abbaye s'était successivement accru de plusieurs possessions; le 5 des calendes de janvier 1084, l'église de Saint-Baudille à Nîmes (1) lui avait été donnée par Pierre, évêque de cette ville, à la prière du comte Raimond. Le jour des calendes d'avril 1087, du consentement de Raimond, comte de Rouergue, Adhémar, évêque de Puy, lui cédait l'église d'Usson (2). Enfin, en 1092, les frères Geldin et Ebbon lui avaient attribué l'église de Saint-Pierre à Parthenay-le-Vieux (3).

Nous avons indiqué que la mort de Seguin est notée à l'obituaire de Lyon aux ides de juillet, 15 juillet; celui de Dijon la porte le 2 des ides du même mois, 13 juillet; la première date est admise par tous ses biographes, elle doit s'entendre de l'année 1095 ou plus probablement 1094 (4). L'ambiguïté des termes dans lesquels Bertrand parle des derniers temps de la vie de Seguin, du lieu de sa mort et de celui de sa sépulture, est d'autant plus regrettable qu'aucun autre document ne subsiste dont on puisse s'aider pour leur interprétation. Bertrand s'exprime ainsi

(1) *Gallia christ.*, t. IV. *Ecclesia Nemausensis. Episcopi Nemausenses.* XXVI. Petrus I.

(2) *Gallia christ.* t. II. *Ecclesia Aniciensis. Anicienses episcopi.* XXXIX. Adhemarus.

(3) Besly, *Histoire des Evêques de Poitou*, Paris, 1647.

(4) La Mure indique que Seguin signa « comme particulier religieux » la dédicace de l'église de la Chaise-Dieu par Urbain II. Cette dédicace eut lieu le 15 des calendes de septembre (18 août) 1095. Le décès de Seguin devrait alors être reporté à l'année 1096. Cette hypothèse est peu probable, et la signature doit être celle d'un autre religieux du même nom, peut-être Seguin, alors abbé de Saint-Nicaise, à Reims.

« Amabilis autem Deo et hominibus abbas Seguinus, fere quindecim annis in cura pastorali Casæ Dei peractis, Pontio gubernationem ejus loci derelinquens, Avenione sepultus fuit: de cujus transitu in vita viri Dei, Stephani, discipuli B. Roberti, nonnulla edidimus. » Branche, La Mure, Mabillon et les auteurs de la *Gallia* traduisent que Seguin, après s'être démis de sa charge se retira à Avignon où il fut enseveli.

Une objection se présentait : Avignon ne possédant aucune église dépendant de la Chaise-Dieu, pour quel motif Seguin s'y serait-il retiré ? Les bénédictins ont cherché à y répondre en indiquant qu'il faut lire, non Avignon, mais Avignonnet, prieuré de l'archiprêtré de Mauriac, au diocèse de Clermont que Pierre Bringier, à l'article IX de son catalogue des abbés de la Chaise-Dieu, signale comme dépendant de l'abbaye. Tout en acceptant la possibilité d'admettre l'interprétation de ces auteurs, nous croyons qu'on peut aussi bien déduire du texte, que Seguin conserva jusqu'à sa mort l'administration de la Chaise-Dieu; qu'à ce moment seulement elle fut prise par Ponce de Montboissier et qu' « Avenio » n'est indiqué que comme le lieu de sa sépulture, soit qu'il s'y trouvât accidentellement au moment de sa mort, soit que son corps y ait été transporté. La Vie du bienheureux Etienne, dont parle Bertrand, a malheureusement disparu; elle aurait probablement fixé ce point et aussi le lieu qu'il faut entendre par Avenio. A côté des deux hypothèses, Avignon ou Avignonnet, on peut en émettre encore une troisième. Le nécrologe de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, qui fait partie d'un manuscrit, petit in-folio, du XIII^e^ siècle, porte à la date du 13 juillet : « Siuvimus case dî ». Il s'agit, à n'en pas douter, de Seguin d'Escotay. Saint-Bénigne eut

pour abbé, de 1078 à 1112, un ancien moine de la Chaise-Dieu, Jarenton (1); la présence de cet abbé suffit-elle à expliquer la mention du décès de Seguin, c'est possible, mais ne peut-on pas conjecturer aussi que Seguin soit mort à Dijon au cours d'une visite à son ancien frère et y ait été enseveli?

En octobre 1094, un concile fut tenu à Autun (2), sous la présidence d'Hugues, archevêque de Lyon et légat du pape, dont on a vu les relations avec Seguin; on y traita particulièrement des questions de discipline religieuse; malgré l'écart entre cette date et celle du décès de Seguin, ne peut-on pas supposer que la mort l'ait surpris au moment où il s'y rendait? Ce sont là des hypothèses, mais l'ensemble des faits peut les rendre plausibles. Encore faudrait-il admettre, en ce cas, que les premiers copistes du manuscrit de Bertrand aient mal lu, et qu'au lieu d'*Avenione*, ils aient dû lire *Divione*. Cette version expliquerait et le lieu de la sépulture de Seguin et la mention de son décès à l'obituaire de Dijon.

On a vu Seguin s'imposer sa vie durant à l'estime et à l'admiration de ses contemporains par ses hautes vertus; le don de prophétie dont il fut doué devait le désigner plus encore à l'attention du monde religieux. Nous avons indiqué la première preuve qu'il en donna à Carennac; Bertrand en rapporte deux autres; Branche les a traduites en ces termes:

« Il luy arriva une fois que se retirant de sa prière

(1) *Gallia christ.*, t. IV. *Ecclesia S. Benignus Divionensis. Index abbatum.*

(2) Baluze, *Miscellanea*, t. VI. — Labbe, *Collectio magna conciliorum*, t. X. — *Collectio conciliorum Regia*, t. XXVI.

il prédit à Pierre de Pont-Gibault (1) qu'il serait bien tost abbé de Sainct Allyre de Clermont et qu'il y trouveroit beaucoup à soaffrir. La prophétie fut vraye, car il y fut grandement persécuté par la tyrannie d'un des comtes de cette ville. . . .

« De son temps, la maison fut si affligée des larrons, qu'on n'y pouvait pas tenir le moindre meuble qui ne fut à l'instant volé et pillé, à moins qu'on put scavoir les auteurs de ce désordre jusqu'à ce que ce prélat saisi d'estonnement et affaibly de tristesse, fit porter au chapitre son livre d'oraisons et son baston pastoral, et se tenant debout, dit à la présence de tous ses religieux: puisque le fils d'iniquité se plaist tant à engager dans les troubles les enfants de Dieu, je lui commande au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, qu'il vuide présentement cette maison, sans espérance d'y plus revenir; si tost dit, si tost fait, le refecturier à la présence de tous sortit du chapitre et disparut pour jamais, et quelque temps après, ses complices découvrirent tous ses larrecins, pour apprendre aux pêcheurs qu'il n'y a rien au monde si secret qui ne soit enfin mis en lumière. »

Après avoir raconté ces faits Bertrand avait bien le droit de le dire « aimable à Dieu et aux hommes », et, d'indiquer qu'il se révéla au monde par des prodiges éclatants. Rainaud du Bellay, l'archevêque de Reims, l'avait appelé un modèle de sainteté et de toutes les vertus religieuses; quelques années plus tard Hugues de Flavigny ne craindra pas d'annoncer qu'il jouit du bonheur céleste « nunc felici beatus excessu ». Aussi plusieurs auteurs lui ont-ils donné le titre de saint : le frère Théodore dans son « Histoire de

(1) *Gallia christ.*, t. II. *Ecclesia Claromontensis. S. Illidius. Abbatum series.*

l'Eglise angélique de Notre-Dame-du-Puy », Jacques Branche et Jean-Marie de la Mure dans les notices qu'ils lui ont consacrées. En la VII[e] leçon de l'office de saint Adelelme, au 30 janvier, le bréviaire de la Chaise-Dieu le dit « de sainte mémoire ». Quelques-uns ont même cru qu'il avait eu un office propre, mais nous n'en n'avons trouvé trace nulle part et le fait paraît peu probable. Mas-Lastrie dans son « Trésor de chronologie » le porte avec le titre de vénérable ; l'abbé Chevalier dans son « Répertoire des Sources du moyen âge » avec celui de bienheureux.

Tels sont les grands traits qui sont restés de la vie de Seguin d'Escotay. Cette belle figure n'est-elle pas digne de prendre place à côté des noms qui surgissent radieux au milieu de cette époque troublée : Grégoire VII, saint Bruno, les trois Hugues, l'archevêque de Lyon, l'évêque de Grenoble, l'abbé de Cluny. Elle est sortie de notre grande Eglise : c'est une gloire que nous sommes heureux de lui restituer.

PIERRE DE TARENTAISE,
Archeueſque de Lyon, Cardinal Eueſque d'Oſtie, puis Pape ſous le nom d'Innocent V.

UN ARCHEVÊQUE DE LYON

SUR LES AUTELS

PAR

LÉON GALLE

Parmi les grandes figures qui ont illustré la sainte Église de Lyon, Pierre de Tarentaise, par son talent, sa science et ses vertus, occupe un des premiers rangs. A la fin de ce XIII^e^ siècle qui fut l'apogée des gloires religieuses de la France, il brilla d'un vif éclat. Malgré son court passage à Lyon, qui fut à peine de deux ans, et sur la chaire de saint Pierre, où il ne siégea que cinq mois, il laissa à Lyon comme à Rome l'empreinte de sa sagesse et de son génie.

Pierre de Tarentaise faisait partie de l'ordre des Dominicains et fut le premier de ces religieux élevé au souverain pontificat. Il appartenait donc à ses frères en religion de faire revivre sa glorieuse mémoire. Ils n'ont pas failli à cette pieuse obligation et de récents travaux ont mis en lumière la vie et les œuvres de ce saint personnage qui, de temps immémorial, fut l'objet d'un culte public. C'est en vue

d'obtenir la reconnaissance officielle de ce culte par le Saint-Siège que le R. P. Mothon vient de publier l'histoire du bienheureux Innocent V (1). Cet ouvrage composé d'après des documents puisés aux riches archives dominicaines de Rome, à celles du Vatican et dans de nombreux dépôts publics de France et d'Italie contient, avec un éloquent exposé de la vie de Pierre de Tarentaise, et de brillants aperçus sur le merveilleux épanouissement de l'ordre des Frères Prêcheurs, un remarquable chapitre sur l'histoire ecclésiastique de Lyon. C'est d'après ce beau et consciencieux travail, d'après quelques notes recueillies, il y a plusieurs années, que nous essayerons d'esquisser ou plutôt de résumer la vie de celui qui fut un des plus illustres successeurs de nos saints pontifes lyonnais.

Pierre de Tarentaise naquit vers 1225. Le lieu de sa naissance est resté inconnu et a été l'objet, depuis une vingtaine d'années, d'une polémique très vive entre les champions de la Savoie et ceux de la vallée d'Aoste (2). La tradition

(1) *Vie du Bienheureux Innocent V (frère Pierre de Tarentaise), archevêque de Lyon, primat des Gaules et premier pape de l'ordre des Frères Prêcheurs,* par un religieux du même ordre. Rome, imprimerie Vaticane, 1897, in-8, port. — M. l'abbé Martin, membre de la Société littéraire de Lyon, a publié un intéressant compte rendu de la *Vie du Bienheureux Innocent V* (*Université catholique*, août 1896), contenant de très curieux documents bibliographiques, qui complètent utilement l'œuvre du R. P. Mothon.

(2) *La patrie et la famille de Pierre de Tarentaise, pape sous le nom d'Innocent V*, par Mgr Turinaz, Nancy, 1882. — *Patrie du pape Innocent V, réponse à M. le chanoine Béthaz*, par l'abbé Borrel, Thonon, 1886. — *Patrie du pape Innocent V, deuxième réponse à M. le chanoine Béthaz*, par le même, Moutiers, 1890. — *Patrie du pape Innocent V, troisième réponse à M. le chanoine Béthaz*, par le même, 1892. — *Patrie du pape Innocent V, quatrième reponse à M. le chanoine Béthaz*, par le même, 1894.

la plus ancienne, les contemporains et entre autres Nicolas de Trivet et Bernard Guido, religieux dominicains qui vivaient à la fin du XIII^e^ siècle, désignent la Tarentaise comme étant la patrie d'Innocent V. Bernard Guido, à qui on doit un catalogue des provinciaux de son ordre en France, s'exprime ainsi : *Innocentius V natione burgondus de Tarantasia Sabaudiæ ;* c'est clair et précis. Les auteurs anciens les plus dignes de foi qui ont écrit sur Pierre de Tarentaise lui assignent tous cette petite province savoyarde pour pays d'origine.

La tradition qui veut que Pierre de Tarentaise soit originaire de la vallée d'Aoste a pris naissance seulement au milieu du XVII^e^ siècle, par suite de l'erreur d'un historien italien Della Chiesa, qui a identifié deux personnages du XIII^e^ siècle, le dominicain Pierre de Tarentaise et saint Pierre III, nommé archevêque de Tarentaise en 1271 ; ce dernier, né à Aoste, issu de la famille Grossi du Chatelard, alliée à la famille des Cours, dont elle a pris quelquefois le nom. La confusion, il est vrai, était facile ; la *Gallia Christiana* (liste des archevêques de Tarentaise), le Père Lacordaire (*Vie de saint Dominique*) et plusieurs autres auteurs sont tombés dans la même erreur.

Il existe au château de Saint-Pierre, à six kilomètres

Notice biographique sur Pierre de Les-Cours, religieux dominicain et pape sous le nom d'Innocent V, par l'abbé Laurent, Aoste, 1872. — *Observations en réponse à la brochure de Mgr Turinaz*, par le chanoine Béthaz, Aoste, 1883.

Les différents opuscules relatifs à cette polémique ont été résumés avec beaucoup de clarté et d'impartialité, par M. Pascalein, dans sa brochure : *Origine du pape Innocent V* (Annecy, 1889, in-8 de 23 pages).

M. l'abbé Martin a donné un exposé très concis et très substantiel des conclusions de M. Borrel dans l'*Université catholique*, n° de juillet 1891.

d'Aoste, dans une salle ornée de peintures héraldiques des armoiries sommées de la tiare (1), que l'on attribue à la famille des Cours, et qui portent cette inscription : *Innocentius papa V.* La décoration de cette salle date de la première moitié du XVII^e^ siècle. On conserve dans l'église de Verrès, dans la sacristie de l'église de la Salle et à Chatillon, localités de la vallée d'Aoste, trois portraits d'Innocent V. Un seul, celui de Verrès, est, dit-on, antérieur au XVI^e^ siècle. Au dessous de cette peinture se trouve cette inscription : *Beatus Petrus de Curiis Augustanus, ex parrochia Salae, Ordinis Praedicatorum, factus ex Archiepiscopo Tharantasiensis pontifex maximus, sub Innocentii quinti nomine. Sedit menses quinque et diem unum. Obiit anno X^isti^ 1276.* La confusion est manifeste ; Pierre des Cours (saint Pierre III), archevêque de Tarentaise, ne fut ni dominicain, ni pape. Les deux autres portraits portent aussi cette légende : *Petrus de Curiis vocatus Innocentius quintus.* Il est évident que, malgré une tradition populaire erronée, le culte rendu de temps immémorial à Innocent V, dans la vallée d'Aoste, s'adresse au bienheureux Pierre de Tarentaise, dominicain, archevêque de Lyon, cardinal, évêque d'Ostie et pape, et non à Pierre des Cours (saint Pierre III), né à la Salle, près d'Aoste, et archevêque de Tarentaise, mais qui n'a jamais été ni dominicain ni pape. On ne peut citer, il est vrai, aucun document,

(1) Ces armoiries, *chapé de sable sur argent,* ne sont point les armoiries personnelles de Pierre de Tarentaise, mais celles (primitives) de l'ordre de Saint-Dominique (Steyert, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 442). Le même auteur, *loc. cit.*, blasonne ainsi les armes d'Innocent V : *d'or à 3 pals d'azur chargés chacun de 3 fleurs de lis d'or.* C'est la même leçon qui avait été donnée par La Mure. Chevillard blasonne : *d'azur à 3 pals d'or chargés chacun de 3 fleurs de lis du champ.*

aucune charte prouvant irréfutablement que le B. Innocent V soit né en Tarentaise, mais l'unanimité des anciens auteurs est suffisante pour démontrer que cette tradition est des plus respectables. Aussi, peut-on admettre avec M. le chanoine Million (*Echo des Alpes*, 13 mars 1870), que Pierre naquit à Moûtiers, en Tarentaise, de parents qui habitaient cette ville et qui possédaient des propriétés à Champagny. Une ancienne tradition, toujours vivante en Savoie, assigne le petit village de Champagny, pour le berceau de Pierre de Tarentaise. Cela semble peu probable, quoique M. le chanoine Millon ajoute qu'outre des propriétés, cette famille y possédait une maison forte. Innocent V était de race noble, issu d'une souche illustre, il l'a dit lui-même à son lit de mort. Or, à Champagny, misérable petit village situé à 1.400 mètres d'altitude, dans la vallée de Doron, au fond de la Tarentaise, il n'a été relevé aucune trace de demeure féodale (1). Cette tradition est basée sur l'appellation de Pierre de Champagny (*Petrus de Campaniaco*) donnée à Pierre de Tarentaise par plusieurs de ses biographes. Selon Mgr Turinaz, il existait en Tarentaise, au XIII^e^ siècle, une famille noble du nom de Champagny. On retrouve un chanoine de ce nom et un Jean de Champagny, administrateur civil du diocèse, sous saint Pierre III. L'opinion de Besson (*Mémoires pour l'histoire ecclésiastique du diocèse*

(1) Le baron Raverat est tombé lourdement dans les mêmes erreurs que ses devanciers : « Pierre de Champagny, qui occupa les sièges métropolitains de Tarentaise et de Lyon, et monta sur le trône pontifical, naquit en 1235 dans cette paroisse (Champagny). On montre dans le hameau du Planay, au lieu dit *la Cour*, la maison de sa famille dont le nom était Ruffier. » (*Savoie*, Lyon, 1872, p. 413).

de Tarentaise) et de Mgr Turinaz qui font du B. Innocent V un membre de cette famille est très vraisemblable.

Pierre de Tarentaise quitta très jeune la Savoie ; en 1234 il entra au collège Saint-Jacques, à Paris (1). Ce couvent des Frères Prêcheurs, fondé en 1218, était devenu, grâce aux libéralités de la reine Blanche, un établissement religieux justement célèbre. En 1223, il abritait déjà cent vingt moines. Les hommes les plus savants de ce temps y enseignaient la théologie et la philosophie. Pierre de Tarentaise devait passer dans cet asile de la science et de la piété une grande partie de sa vie, trente ans environ. A peine âgé de dix ans, il reçut l'habit religieux des mains du B. Jourdain de Saxe, successeur de saint Dominique. Cela n'a rien qui doive étonner, il n'était pas rare, en ces temps de foi, de voir de jeunes adolescents apporter au sanctuaire les prémices de leur innocence. Il fit de brillantes études, joignant à une merveilleuse intelligence la pratique de toutes les vertus ; il eut pour maîtres Hugues de Saint-Cher et Albert le Grand. Les annalistes dominicains sont peu documentés sur sa vie d'étudiant et sur la date précise où il prit ses différents grades. On sait d'une manière certaine que, devenu un maître éminent, il enseigna concurremment

(1) « Quelques auteurs ont cru, dit le R. P. Mothon, que notre bienheureux recut l'habit de l'ordre au couvent de Lyon, trompés qu'ils ont été par son affiliation au couvent de cette ville. Frère Pierre, quoique reçu dans l'ordre à Paris, fut fils du couvent de Lyon, c'est-à-dire qu'il fut reçu à Paris au nom et pour le couvent de Lyon, qui, à cette époque, était le couvent le plus rapproché de son lieu de naissance. Toute la Savoie et le Dauphiné faisaient alors partie de la *diète* du couvent de Lyon. C'est l'opinion émise par Echard (*Scriptor. Ord. Praedic. t. II, p. 350*) et que nous adoptons pleinement. » (*Vie du B. Innocent V, notes de la p. 9*)

avec saint Thomas d'Aquin, de 1255 à 1258. Ils sont cités tous deux comme maîtres en théologie de l'université de Paris, dans les actes du chapitre général de l'ordre, tenu à Valenciennes pour les fêtes de Pentecôte, en 1259.

C'est à cette époque que Pierre de Tarentaise composa ses principaux ouvrages de théologie. Le plus célèbre est un commentaire sur les quatre livres des Sentences de Pierre Lombard. Ce traité, où l'auteur suit pas à pas la doctrine de saint Thomas, eut un immense succès; on en retrouve encore de nombreux exemplaires manuscrits dans les grandes bibliothèques d'Europe. Il fut imprimé en 1652 par les soins des Dominicains du couvent de Toulouse. On lui doit aussi divers traités de philosophie et de théologie et des commentaires sur le Pentateuque, l'évangile de saint Luc et les épîtres de saint Paul.

Le talent et les vertus de Pierre de Tarentaise, en attendant les plus hautes dignités, allaient recevoir une juste récompense. Les Pères de la province de France, réunis à Troyes, le nommèrent provincial en 1262. Cet honneur était aussi une charge écrasante; l'éclosion de l'ordre de Saint-Dominique fut si rapide que, dans l'espace de quarante-six ans, plus de cinquante couvents s'étaient élevés dans la seule province de France. Les fonctions de provincial au XIII^e^ siècle, consistaient surtout dans la visite des communautés nouvellement établies, pour y réformer les abus et y propager la piété et l'étude. Pendant les années 1262 à 1267, Pierre de Tarentaise, entouré de quelques compagnons, parcourut un bâton à la main, les routes de France et de Champagne, mettant en pratique cette devise que plus tard, devenu pape, il devait faire inscrire autour de ses armes : *Oculi mei semper ad Dominum*.

Les maîtres et les écoliers de l'université de Paris et du

collège Saint-Jacques n'avaient point oublié le brillant professeur. Sur leurs instances, le chapitre général tenu à Bologne, en 1267, releva Pierre de Tarentaise de ses fonctions et le renvoya au collège Saint-Jacques avec le titre de premier régent. Il succédait directement à saint Thomas d'Aquin, et professa pendant les années 1268 et 1269. Mais les religieux de la province ne pouvaient se consoler de la perte de leur supérieur, dont ils avaient apprécié la direction si sage et si éclairée. Ils le redemandèrent avec tant de supplications et de persévérance, que le chapitre général croyant voir dans cette touchante et unanime manifestation un appel de la Providence, le réintégra dans ses fonctions de provincial. En 1270, il présida en cette qualité le chapitre de l'ordre tenu à Metz.

Pendant ses longues pérégrinations à travers les villes et les campagnes, Pierre de Tarentaise eut souvent l'occasion de s'adonner à la prédication. D'après ses contemporains, d'après les sermons qui nous ont été conservés, c'était un merveilleux orateur. Il écrivit un traité sur l'art oratoire resté inédit (1) et signalé par Lecoy de la Marche dans la *Chaire française au Moyen Age*. On peut placer vers cette époque la composition d'un autre ouvrage sorti de la plume de l'illustre religieux, c'est un abrégé des Décrétales ou répertoire canonique pour faciliter l'application des lois ecclésiastiques. « Ces différents ouvrages, dit le R. P. Mothon, nous montrent sous tous ses aspects le grand génie d'Innocent V. Philosophe, théologien, orateur, canoniste, grand homme politique et habile administrateur, il réunissait en lui toutes les qualités et vérifia merveilleusement cet éloge de Grégoire X, qui, en le plaçant sur le

(1) Bibl. nat. mss. lat. 16.894, 16.896.

siège de Lyon l'appelle un homme en qui il a plu à l'Esprit Saint de réunir tous ses dons. »

A l'époque où Pierre de Tarentaise reprenait pour la seconde fois le gouvernement de la province de France, la papauté venait de subir un interrègne de trois ans. Depuis la mort de Clément IV, arrivée le 29 novembre 1268, les cardinaux n'avaient pu s'entendre sur le choix de son successeur. En septembre 1271, sous l'inspiration de saint Bonaventure, ils déléguèrent leurs pouvoirs à sept d'entre eux qui élirent quelques jours après Théobald Visconti. Le futur Grégoire X appartenait à une famille noble de Plaisance et avait été élevé par les Dominicains. Il entra dans la cléricature et, très jeune encore, accompagna le cardinal Pecaroria dans des missions en France, en Angleterre, en Belgique. En 1244, on le trouve à Lyon où il est chargé par l'archevêque de surveiller les préparatifs du concile qui eut lieu l'année suivante. Il va ensuite à Paris où il se remet à l'étude des saintes lettres. Il devint ainsi le disciple de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure et du B. Pierre de Tarentaise. Le pape Clément IV lui confia plus tard diverses missions importantes. Lorsqu'il apprit son élévation sur la chaire de saint Pierre, Théobald Visconti se trouvait en Palestine où il avait suivi les Croisés. Il n'était alors que simple clerc mineur. A son arrivée à Rome, en mars 1272, il fut ordonné prêtre, quelques jours après il recevait l'onction épiscopale et enfin, le 27 du même mois, il était couronné à Saint-Pierre.

A peine investi du souverain pontificat, l'Eglise de Lyon pour laquelle Grégoire X avait toujours conservé un fidèle attachement, devint l'objet de ses sollicitudes (1). Elle se

(1) Grégoire X avait été chanoine du chapitre de Saint-Jean à Lyon. L'auteur de la *Vie du B. Innocent V* pense qu'il obtint ce titre et ce

trouvait en 1272 dans une situation des plus critiques. On sait que depuis le milieu du XI[e] siècle, Lyon et le pays de Lyonnais étaient soumis à la juridiction temporelle des archevêques. Ce pouvoir, assez mal défini à l'origine, fut ensuite partagé avec le chapitre. De là naquirent des rivalités qui eurent pour conséquence un affaiblissement du principe d'autorité.

La prospérité commerciale de Lyon, qui commençait à s'affirmer ; le bien-être, la richesse avaient rendu les bourgeois avides d'indépendance. La rivalité des officiers de l'archevêque et du chapitre qui se manifestait, hélas ! trop souvent, par des exactions et des injustices, provoqua les premiers ferments de discorde. La révolte n'attendait qu'une occasion favorable pour éclater ; elle se présenta bientôt.

Philippe de Savoie, archevêque de Lyon depuis 1246, quoique pourvu très jeune de bénéfices ecclésiastiques, n'était jamais entré dans les ordres. Il gouverna l'Eglise de Lyon bien plus en prince séculier qu'en archevêque. En 1268, Pierre de Savoie, son frère, meurt sans enfants; il se démet de son archevêché, de ses bénéfices et épouse Alix, fille d'Othon III, comte de Bourgogne. Cette longue administration de vingt-deux ans avait été très préjudiciable aux intérêts religieux du diocèse.

Après la démission de Philippe de Savoie, les chanoines n'ayant pu tomber d'accord sur le choix d'un candidat, le pape Clément IV nomma Guy, évêque d'Auxerre, à l'arche-

bénéfice si enviés en récompense des services rendus pour la préparation du concile de 1245. *Le Tableau chronologique des chanoines-comtes de Lyon*, dressé par Barbier de Lescoët, indique que *Thibaud* de Visconti était chanoine en 1254 et en même temps archidiacre de Liège, sans citer la date de son investiture.

vêché de Lyon. Celui-ci refusa cette dignité, et, sur ces entrefaites, le pape étant mort, l'Église de Lyon resta sans chef pendant tout le temps que dura la vacance du Saint-Siège. La ville de Lyon était gouvernée par le chapitre qui fit sentir peut-être trop durement son autorité. Les bourgeois et le peuple se soulevèrent en masse et assiégèrent le cloître de Saint-Jean. Les chanoines se réfugièrent dans celui de Saint-Just qui fut étroitement bloqué. Les hostilités durèrent plus d'un an et s'étendirent jusque dans la campagne. Des bandes de Lyonnais allèrent ravager les terres du chapitre et se livrèrent aux plus odieux excès. A Ecully, notamment, une partie de la population s'était réfugiée dans l'église avec le clergé de la paroisse. Les assaillants entourèrent l'édifice de fagots et allumèrent un épouvantable incendie qui consuma l'église et les infortunés qui avaient cherché un asile dans son enceinte. Les évêques de la province réunis en concile à Belleville, en 1269, jetèrent l'interdit sur la ville, excommuniant les bourgeois et le peuple. Le roi de France intervint alors, supprima les deux juridictions rivales ne conservant que celle de l'archevêque, avec appel devant le bailli de Mâcon.

La guerre civile, l'interdit, l'anarchie tel était le triste état de l'Église de Lyon à l'avènement de Grégoire X. Ce fut alors que ce pape, comme il le déclare lui-même, « après mûre réflexion sur les besoins particuliers de l'Église de Lyon, résolut de placer à un poste si difficile en de telles occurrences un homme selon son cœur, capable de se consacrer tout entier avec succès aux intérêts spirituels et temporels de la ville de Lyon. » Cet homme était Pierre de Tarentaise, l'ancien professeur de Théobald Visconti au collège Saint-Jacques. L'élève n'avait point oublié l'érudition, la sagesse, les hautes capacités du pieux dominicain.

Les lettres apostoliques de Grégoire X ont été conservées, on croit qu'elles ont été rédigées de sa main ; elles montrent en quelle estime il tenait son ancien maître. En voici la traduction d'après le R. P. Mothon.

GRÉGOIRE, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils, frère Pierre, archevêque élu de Lyon, salut et bénédiction apostolique.

L'estime, que depuis longtemps déjà, très cher fils, Nous avions conçue de votre personne, est fondée sur des preuves non équivoques de votre vertu, et sur le grand nombre de dons excellents qu'il a plu au Seigneur de réunir en vous. Ces vertus et ces dons vous ont rendu agréable aux yeux de Dieu et cher à tout le peuple chrétien. C'est pourquoi, dès que la divine Providence nous eut mis en état de témoigner publiquement nos sentiments à votre égard, Nous avons jugé à propos de vous retirer d'un état d'humilité, où vos talents fussent demeurés comme ensevelis. Vous serez désormais ce serviteur fidèle et prudent, dont parle l'Evangile, multipliant au service du Maître, les talents qui lui ont été confiés. Nous avons donc résolu de vous placer comme un flambeau tout resplendissant de lumière sur le chandelier de l'Église. Par les saints exemples de vos vertus et par l'enseignement de votre doctrine, vous serez pour tous ceux qui entrent dans la maison du Seigneur la lumière de la vie. Le siège de l'Église de Lyon étant venu à vaquer, après avoir pris l'avis de nos Frères dans la charge apostolique et sur leur conseil, Nous vous créons archevêque et pasteur de la dite Église de Lyon. Le fardeau dont Nous vous chargeons, le travail que Nous vous imposons, peut paraître lourd à la nature, mais souvenez-vous que plus grand est le labeur au service de Dieu, plus grande aussi est l'espérance d'une rémunération toujours proportionnée à nos efforts. Que les difficultés de votre nouvelle charge ne vous effraient point, mais plutôt que votre âme se réjouisse à la pensée de la gloire qui sera le prix de vos travaux. Une longue expérience vous a fait connaître combien est doux, combien est suave ce joug du Seigneur, que vous avez eu le bonheur de porter dès votre plus tendre jeunesse. Continuez, avancez-vous dans la voie où jusqu'ici vous avez si parfaitement progressé ; de telle sorte qu'avec le secours d'En-Haut vous puissiez comme saint Paul vous glorifier d'avoir travaillé plus que les autres. Acceptez pour la rémission de vos péchés cette

nouvelle charge. C'est Dieu qui vous y appelle, sachez que vous ne pourriez vous soustraire à ses ordres sans attirer sur vous sa colère. Ne mettez pas obstacle à ses desseins. Adhérez de tout cœur à ses volontés et rendez-vous sans retard à l'Église de Lyon, à l'épouse que Dieu vous donne. Allez, et, plein de confiance dans le secours du Tout-Puissant et dans notre assistance, prenez hardiment le gouvernement de cette Église. Donnez-vous tout entier à son administration, tant au spirituel qu'au temporel, pour le salut du peuple que Dieu vous confie. Nous ne voulons pas d'ailleurs vous laisser ignorer, que dans toutes les occasions où cela sera nécessaire pour vous-même ou pour les besoins de l'Église de Lyon, notre intention est de vous secourir de toute manière avec l'aide de Dieu. L'archevêque de Lyon est notre œuvre, et la main qui l'a créé ne lui fera jamais défaut.

Cette bulle, ajoute le R. P. Mothon, quoique publiée par Raynaldi dans ses *Annales ecclésiastiques*, sans l'indication de sa date, est certainement des premiers jours d'avril 1272, puisque, en même temps, ou quelques jours après, Grégoire X annonçait par ses lettres datées de Viterbe le 10 avril 1272, au clergé et au peuple de Lyon la nomination de Frère Pierre de Tarentaise, et leur recommandait d'accepter sa médiation et d'obéir en tout à ses ordres (1).

Le nouvel archevêque de Lyon reçut le commandement du pape avec la même humilité, la même docilité qu'il avait accepté les ordres de ses supérieurs. Il abandonna ses études, sa vie de paisible apostolat pour se rendre à son nouveau poste. Dans le courant de l'été 1272, *circa Pentecostem*, dit son biographe Echard, il prenait possession du siège de Lyon.

(1) Les historiens de Lyon, en général, n'indiquent pas de date précise pour la nomination et la prise de possession de Pierre de Tarentaise ; Severt et La Mure font exception. Severt assure qu'il prit possession le 10 février 1271 et La Mure vers la fin de l'année 1272. On voit que ces deux dates sont erronées.

Les actes de son gouvernement sont peu connus. On sait qu'il mit tout en œuvre pour réparer les désastres causés par la guerre civile et que pendant son administration, trop courte pour le bien de l'Église de Lyon, il fit régner la paix et la concorde dans cette province si éprouvée.

Il considéra comme son premier devoir d'affirmer nettement son autorité. Il prit possession du siège et administra les biens de son Église avant d'avoir prêté le serment de fidélité au roi de France. Comme la validité de certains de ses actes avait été contestée il fit observer par une déclaration du 2 décembre 1272, qui a été conservée, qu'il n'avait fait en cela que suivre l'usage établi par ses prédécesseurs, notamment par Philippe de Savoie. Mais, une fois son autorité et ses droits reconnus, il s'empressa de faire hommage au roi pour quelques terres qui dépendaient de la couronne. Il obtint ainsi le retrait des officiers royaux qui séjournaient à Lyon depuis l'intervention de saint Louis.

Pour arriver plus sûrement au but de pacification qu'il s'était imposé, Pierre de Tarentaise fit appel à l'entremise de Grégoire X, qui, par ses lettres apostoliques, régla les différends entre le peuple, l'archevêque et le chapitre. Les clauses de ce traité se trouvent dans l'opuscule de Bellièvre, *Tractatus de bellis et induciis* inséré à la suite des preuves de l'*Histoire consulaire* du père Ménestrier. Mais le R. P. Mothon a retrouvé dans les archives du Vatican le texte original de cette convention, texte qui n'est pas celui publié par Bellièvre et qui est inédit. Ce traité entre Grégoire X et la ville de Lyon est rapporté tout au long dans une lettre de Nicolas III, expédiée en 1278 (1). Il contient des déve-

(1) Voir l'Appendice.

loppements que l'on ne trouve pas dans les historiens lyonnais, qui se sont bornés à commenter le texte de Bellièvre. L'auteur de la *Vie du B. Innocent V* résume ainsi cette pièce :

1. — On se pardonnait de part et d'autre toutes les injures commises en ces dernières années ; on renonçait à tout appel devant les tribunaux au sujet des torts endurés pendant la période de la lutte que l'on venait de traverser. Le pape absolvait tous les habitants de la peine d'excommunication encourue par eux, et levait l'interdit jeté sur la ville par les évêques de la province réunis en concile.

2. — Les forteresses et autres constructions militaires élevées par les habitants furent détruites ; et ces derniers s'engageaient à n'en pas construire de nouvelles sans la permission de l'archevêque et du chapitre.

3. — Défense était faite à la ville d'avoir un sceau communal ; ce qui dans les mœurs d'alors eût été le signe de l'existence d'une municipalité indépendante de l'archevêque et du chapitre.

4. — Les bourgeois de Lyon promettaient de ne plus entraver la libre circulation dans les rues de la cité par des chaînes, des barrages et autres obstacles de nature à gêner le libre exercice de la police par les officiers de l'archevêque.

5. — Les bourgeois et consuls de la ville de Lyon s'engageaient à n'entrer dans aucune conjuration contre l'autorité du seigneur archevêque et de son chapitre, à ne faire aucune convocation générale des habitants, à ne percevoir aucun impôt, à ne faire aucune collecte, aucune levée de troupes sans la permission de l'archevêque et du chapitre.

6. — L'archevêque conservait les clefs de la porte de la ville. Le siège étant vacant le droit de retenir les clefs revenait au chapitre.

7. — De graves dommages avaient été commis pendant la période des troubles contre les chanoines et autres clercs des églises de Saint-Just, de Saint-Thomas de Fourvière et d'Ecully. En compensation de ces dommages, les bourgeois de Lyon s'engageaient à payer sept mille livres viennoises.

8. — Sur ces sept mille livres, cent étaient destinées à la reconstruction de l'église d'Ecully, à l'achat de nouveaux livres choraux et de

nouveaux ornements sacrés. Cinq cents livres étaient destinées à former un fonds, dont le revenu servirait à l'entretien des chapelains d'Ecully. Cette fondation était faite pour le repos des âmes de tous ceux qui avaient péri dans l'incendie de l'église et pour obtenir la rémission des péchés de ceux qui n'avaient pas reculé devant le crime de livrer aux flammes le prêtre d'Ecully avec bon nombre de personnes des deux sexes et même des enfants et des vieillards.

9. — Les six mille quatre cents livres qui restaient pour parfaire la somme indiquée étaient destinées à la reconstruction de la demeure des chanoines de Saint-Just et de Saint-Thomas de Fourvière. Deux mille livres devaient être payées par les bourgeois pendant la première année et autant la seconde et la troisième année.

La paix ne devait pas être de longue durée. Les troubles se reproduisirent jusqu'en 1312, époque à laquelle l'archevêque Pierre de Savoie, définitivement battu par les citoyens, se démit de la souveraineté temporelle en faveur du roi de France.

Une bulle de Grégoire X nous apprend que Pierre de Tarentaise fut chargé par ce pape de choisir un abbé pour la célèbre abbaye d'Ainay. Un autre document publié pour la première fois par M. Georges Guigue dans le *Cartulaire Lyonnais* (tome II, p. 316) nous présente le saint archevêque comme prenant part à la fondation du monastère de l'Argentière. Un fait beaucoup plus important, signalé par le R. P. Mothon et qui n'a jamais été mentionné, est la tenue d'un concile métropolitain à Lyon, composé par les évêques de la province. Pierre de Tarentaise y prit la parole et prononça un de ses plus remarquables sermons. Ce discours inédit, qui se trouve dans un recueil conservé à la bibliothèque Ambrosienne est le seul témoignage de cet événement.

Au mois d'avril 1273, le Souverain Pontife avait lancé les convocations pour le concile œcuménique qui devait

s'ouvrir à Lyon l'année suivante. Il songea ensuite à une promotion de cardinaux ; depuis le commencement de son pontificat, aucun ecclésiastique n'était entré dans le sacré-collège. Les préférences de Grégoire X se portèrent de suite sur saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin. Mais le pape céda devant les instances du grand docteur qui se dérobait à cette dignité, et nomma à sa place Pierre de Tarentaise. Le succès avec lequel l'archevêque de Lyon avait conduit des négociations si épineuses, sa sagesse et ses hautes capacités qui s'affirmaient de plus en plus, avaient décidé Grégoire X à s'attacher particulièrement cet éminent prélat. Pour rehausser encore cette dignité, il le nomma, avec le titre d'évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du sacré-collège. Cette nomination eut lieu à la Pentecôte 1273, mais Pierre de Tarentaise conserva l'administration de l'Église de Lyon jusqu'en mai 1274, époque à laquelle fut nommé Aymard de Roussillon.

Les historiens lyonnais, notamment Paradin, Rubys, La Mure, Ménestrier, Colonia, Poullin de Lumina sont unanimes à rendre un éclatant hommage à la vertu, au savoir et au zèle du nouveau cardinal. Rubys, en son style naïf et imagé, déplore ainsi le départ de l'archevêque : « Cependant le pape au grand préiudice de la paix et repos de la ville de Lyon, ayant besoin de ce bon et s. archeuesque Pierre de Tarentaise, et le voulant employer en grands affaires, il le fit cardinal et euesque d'Ostie et en son lieu consacra archeuesque de Lyon un religieux de Cluny, nommé Aymar de Roussillon. » C'était, en effet, une grande perte pour le Lyonnais, mais le pape voyait au-dessus le bien de l'Eglise universelle, et d'autre part la paix, la tranquillité étant rétablies à Lyon, il estimait avec raison que Pierre de Tarentaise aurait une tâche plus utile au sein du sacré-collège que sur le siège de Lyon.

Le pape arrivait à Lyon en novembre 1273. A la fin de l'année, il imposait l'onction épiscopale à Pierre de Tarentaise. Le sacre avait été retardé jusqu'à ce jour par la volonté expresse de Grégoire X qui voulait donner à son ancien maître cette marque spéciale de son estime en officiant lui-même à cette cérémonie. Il est à remarquer que Pierre de Tarentaise gouverna l'Eglise de Lyon, tant au spirituel qu'au temporel, tout en n'étant, de fait, qu'archevêque nommé — *archiepiscopus electus* — et sans posséder encore le caractère épiscopal.

Le concile s'ouvrit le 7 mai 1274, au milieu d'une assistance imposante de cinq cents évêques, soixante-dix abbés et mille prélats d'ordre inférieur. Parmi les cardinaux qui entouraient Grégoire X, se trouvaient trois futurs papes : Pierre de Tarentaise (Innocent V), Ottoboni (Adrien V), Pierre de Tusculum (Jean XXI). On cite aussi la présence à Lyon, à cette époque, des ambassadeurs de l'empereur d'Allemagne, de ceux des rois de France, d'Angleterre et de Naples ; des grands maîtres des Templiers et des Hospitaliers de Jérusalem ; des envoyés de Michel Paléologue. Le but principal du concile était la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise romaine, qui fut proclamée le 24 juin. Parmi les questions importantes traitées dans cette assemblée, il faut mentionner les nouveaux règlements pour l'élection des papes. La longue vacance qui avait précédé la nomination de Grégoire X avait montré les inconvénients et les abus des anciens usages. C'est pendant ce concile de Lyon que furent réglées les constitutions des conclaves dont les principaux articles étaient la réunion immédiate des cardinaux en un lieu clos et l'obligation de nommer un pape avant de se séparer. Ces constitutions, conservées jusqu'à nos jours, ne sont autres, en substance, que celles qui réglaient l'élection

du général des Dominicains par le chapitre de son ordre, constitutions publiées en 1260, par le B. Humbert de Romans et Hugues de Saint-Cher.

Saint Bonaventure, qui avait pris une part active aux travaux du concile, mourut, le 14 juillet, dans le couvent des Cordeliers de Lyon. Ses funérailles eurent lieu en présence du pape ; le cardinal d'Ostie célébra la messe et prononça un discours qui impressionna vivement l'auditoire. « Empruntant aux Livres Saints une de leurs plus touchantes images : David cherche Jonathas après la victoire et Jonathas ne répond plus à la voix de son ami. Le héros a manqué à l'appel pour la première et aussi pour la dernière fois. *Je suis affligé de t'avoir perdu, mon frère Jonathas!* et l'assemblée fondait en larmes ; le pontife pleurait sur le corps inanimé, et méditait cette bulle extraordinaire qui recommandait l'âme de Bonaventure à tous les prêtres de la chrétienté. Cette âme était déjà au ciel et Rome bientôt devait proclamer son triomphe (1). »

Le concile était clos le 17 juillet 1274, mais Grégoire X, retenu par des affaires ecclésiastiques et désirant surtout régler les derniers accords entre les citoyens, le chapitre et l'archevêque, ne quitta Lyon que vers la fin d'avril 1275. Il regagna l'Italie par Vienne, Orange, Lausanne, Milan, Parme, Bologne. Sa santé éprouvée ne lui permit pas d'atteindre Rome, il mourut à Arezzo au commencement de janvier 1276. Au moment de sa mort, trois cardinaux seulement se trouvaient auprès de sa personne, parmi eux était Pierre de Tarentaise. Les autres cardinaux disséminés en Italie se réunirent promptement à Arezzo et à la première séance du conclave, au premier tour, ils élurent,

(1) Collombet, *Vie des Saints du diocèse de Lyon.*

à l'unanimité des suffrages, le cardinal de Tarentaise ; c'était le 21 janvier 1276, onze jours après la mort de Grégoire X.

Le nouveau pape, qui prit le nom d'Innocent V, avant même de songer à son couronnement, s'occupa de rétablir la paix entre les peuples d'Italie et s'entremit dans les démêlés du roi de Naples, Charles d'Anjou, avec les Génois. Il quitta Arezzo à la fin de janvier et arriva à Rome le mois suivant. Le 22 février 1276 Pierre de Tarentaise était couronné à Saint-Pierre. Il s'installa au palais de Latran qu'il occupa jusqu'à sa mort. La longue vacance du siège apostolique avant l'élection de Grégoire X, et les absences de ce pape avaient laissé nombre d'affaires en souffrance. Mais si lourde que fût la tâche, elle n'était pas au-dessus de l'activité d'Innocent V. Passionnément désireux de voir régner la paix parmi les Etats de la péninsule, il continua ce qu'il avait fait à Lyon pour rétablir l'union entre les citoyens et le clergé.

Par un habile traité avec Charles d'Anjou, roi de Naples, il s'assura la soumission de ce prince, prévint ses incursions dans le nord de l'Italie et le décida à prêter serment comme feudataire du Saint-Siège. Il envoya en même temps des émissaires à Gênes, à Pise, à Venise, qui étaient en luttes continuelles ; il eut la satisfaction de voir la réconciliation de la république de Gênes avec le roi de Naples. Il continua les négociations entamées à Lausanne avec l'empereur Rodolphe de Habsbourg dont il redoutait les visées sur les provinces lombardes.

Dans les pays d'Europe, l'influence d'Innocent V se fit sentir pour le plus grand bien de la religion et de la civilisation. En Espagne, une nouvelle invasion des Maures venait de mettre la contrée à feu et à sang. Par lettres apostoliques, il chargea l'évêque de Séville d'organiser une

croisade, de recruter des prédicateurs afin de ranimer par la parole de Dieu les populations terrorisées.

En Orient, il envoya des ambassadeurs à Michel Paléologue dont la politique de faiblesse et de duplicité n'était pas sans inquiéter la cour de Rome. Ce prince avait accepté les décisions du concile de Lyon plus par intérêt que par esprit de foi, et ses agissements avec le sultan de Babylone n'avaient point échappé à la clairvoyance du pape.

Dès son avènement, Innocent V avait écrit au roi de France pour annoncer son élévation à la tiare, lui faire part de ses craintes au sujet des Lieux Saints et provoquer par son influence une nouvelle croisade. Plus tard, il pourvut aux sièges de Bourges, de Verdun et d'Albi.

Pierre de Tarentaise fut subitement rappelé à Dieu le 22 juin 1276. Il avait toujours joui d'une santé robuste ; on attribue sa mort à un accès de fièvre romaine qui l'emporta en pleine vigueur. N'étant pas accoutumé au climat de l'Italie ; les premières chaleurs de juin et le dur labeur auquel il s'était astreint le terrassèrent en peu de jours.

On voit combien furent féconds ces cinq mois de pontificat, pendant lesquels Innocent V, guidé autant par sa piété et sa sainteté, que par sa sagesse et sa haute intelligence des affaires, contribua au bien de l'Eglise, au bonheur des peuples, recherchant avant tout le triomphe de la paix et de la vérité.

Nous savons que Pierre de Tarentaise fut l'objet d'un culte public remontant à une haute antiquité. Pour établir les preuves de ce culte on peut citer en premier lieu les témoignages du Saint-Siège. Dans leurs écrits, dans leurs bulles, les papes successeurs d'Innocent V, ayant à parler de ce vénérable pontife, s'expriment en des termes indiquant qu'il était considéré comme saint. Ses contemporains, ses

biographes et plus de vingt-cinq auteurs ecclésiastiques mentionnent Innocent V en ajoutant les qualificatifs de *vénérable*, de *bienheureux*, de *saint*. Les liens qui l'unissaient à saint Bonaventure et à saint Thomas d'Aquin indiquent une communauté de doctrine et de sainteté qui permet d'assimiler Pierre de Tarentaise à ces deux grands docteurs.

On connaît dix-huit images, en peinture ou en sculpture, représentant Pierre de Tarentaise ; seize existent encore. Chose digne de remarque, ces portraits exécutés à des époques différentes se ressemblent et se rapportent bien au même type. On sait combien il arrive souvent que des portraits représentant le même personnage sont dissemblables. Les portraits de Pierre de Tarentaise qui sont tous placés *in loco sancto* portent généralement l'auréole lumineuse. L'image du bienheureux pape se trouve aussi représentée sur plusieurs tableaux, au milieu d'autres personnages reconnus comme saints et honorés d'un culte public. Ces portraits se trouvent à Turin, à Milan, à Vicence, à Bevagna, à Bibbiana ; au couvent de Final Marina, à Tolède, à Périgueux. La vallée d'Aoste en possède trois ; à la Salle, à Verrès, à Châtillon. Il est certain que ces trois images, ainsi rapprochées, montrent que dans ce petit pays Pierre de Tarentaise était l'objet d'un culte spécial et sa mémoire particulièrement honorée. Si ce n'est pas une preuve irréfutable pour déterminer son lieu d'origine, c'est au moins un argument en faveur de la moderne tradition qui place son berceau dans la vallée d'Aoste.

Un ancien missel des Frères Prêcheurs, imprimé en 1522, contient une image du Bienheureux. Sa figure se trouve représentée aussi sur un vitrail de l'église de Champagny, en Tarentaise. Mais elle est de date récente, ce vitrail ayant

été exécuté en 1888 (1). A Lyon, l'église des Dominicains et la Primatiale contiennent depuis quelques années un portrait de Pierre de Tarentaise.

On cite 16 calendriers ou martyrologes, dont le plus ancien date de la fin du XIII[e] siècle, qui contiennent la mention du bienheureux avec l'indication du jour assigné pour célébrer sa fête.

Ces monuments, ces écrits, ces témoignages irrécusables sont la preuve d'un culte ancien, tombé depuis en désuétude.

C'est pour obtenir la confirmation et le rétablissement officiel de ce culte, que le R. P. Mothon, sur l'invitation de ses supérieurs, a groupé non seulement les documents relatifs à l'histoire d'Innocent V, mais encore toutes les pièces nécessaires à établir le procès canonique. Sa Grandeur Monseigneur Duc, évêque d'Aoste, a bien voulu se faire le promoteur de la cause avec les RR. PP. Domini-

(1) Avant l'établissement de ce vitrail il n'existait en Tarentaise aucun monument, aucune figure rappelant l'illustre enfant de la Savoie. On n'a reconnu dans son pays aucune trace de culte. A ce propos, qu'il soit permis à l'auteur de ces lignes de placer ici un souvenir personnel. En 1888, se trouvant aux eaux de Brides, il apprit que le curé de Champagny était à la recherche d'un portrait de Pierre de Tarentaise pour le faire reproduire sur un vitrail de la nouvelle église qui venait d'être achevée. Or, on ne connaissait dans le pays aucune image du bienheureux. De retour à Lyon, par l'entremise de M. Vindry, alors curé de Sainte-Blandine, aujourd'hui vicaire général, et qu'il avait rencontré en Savoie, il fit parvenir au curé de Champagny un des portraits de sa collection lyonnaise, représentant Pierre de Tarentaise. C'est une gravure sur bois du XVII[e] siècle, dont la reproduction est au frontispice de cette notice ; la tête du personnage n'est pas nimbée. Le curé de Champagny, après avoir pris avis de l'autorité compétente, a fait ajouter l'auréole au portrait peint sur le vitrail.

cains. Après avoir pris connaissance du dossier il a rendu la sentence du procès canonique le 22 septembre 1896. Au mois de janvier de la présente année 1897, il se rendait à Rome et procédait à la remise officielle du procès à la congrégation des rites. En même temps, le primat des Gaules et les évêques de la province ecclésiastique de Lyon adressaient à Léon XIII une longue supplique contenant un exposé des actes de Pierre de Tarentaise pendant son passage à Lyon. La congrégation des rites, par un décret du 19 février 1897, a ordonné l'ouverture du procès. La sentence définitive du Saint-Siège sera rendue vraisemblablement à la fin de l'année. Alors l'Eglise de Lyon pourra joindre aux offices de ses martyrs, de ses pontifes, de ses docteurs, le propre du bienheureux Pierre de Tarentaise.

L'humble religieux, devenu un des successeurs de saint Pierre, est le dernier de nos archevêques élevé sur les autels.

Montribloud, 15 juillet 1897.

APPENDICE

Dilectis filiis .. Priori sancti Petri Matisconensis, Bisuntine et .. Lingonensis ecclesiarum decanis.

Sua nobis dilecti filii Capitulum ecclesie Lugdunensis petitione monerunt, quod olim super omnibus guerris tunc motis et questionibus excitatis inter ipsos et capitulum ecclesie sancti Iusti Lugdunensis ex parte una, et cives Lugdunenses ex altera facta in felicis recordationis Gregorium papam X predecessorem nostrum, submissione alte et basse, nomine pie memorie Innocentii pape V predecessoris nostri, tunc archiepiscopi Lugdunensis, et partium earundem, prout in instrumentis publicis, quorum unum per manus quondam Bassi tunc Camere apostolice, reliqua vero per manus Iohannis de Filignis notariorum publicorum confecta sunt, dicuntur plenius contineri, idem predecessor G. ne predicte guerre seu questiones veluti sine fine remanentes recidivum aliquod paterentur, eas infrascripta determinatione sopivit. Voluit siquidem dictus predecessor Gregorius ordinavit, decrevit et statuit ut omnis rancor et quevis iniurie occasione predictarum guerrarum illate hinc inde remitterentur, et iniurias ipsas tam ex vi submissionis predicte quam etiam de potestatis plenitudine duxit totaliter abolendas, decernens extunc de consensu et expressa voluntate partium iniurias ipsas in ipsius predecessoris Gregorii presentia sibi invicem remittentium eas haberi penitus pro remissis, ita ut ipsarum occasione nulla unquam earundem partium vel adiutores ipsarum in indicio vel extra quomodolibet impeti valeant seu etiam molestari super illis, set sit firma pax et concordia perpetuis temporibus inter eas et adiutores seu valitores ipsarum. Preterea idem predecessor Gregorius omnes excomunicationis et interdicti, necnon et privationis sententias predictarum questionum et guerrarum occasione prolatas de eadem potestatis plenitudine relaxavit. Statuit insuper, ordinavit atque decrevit ut municiones seu fortillicie quas prefati cives in civitate Lugdunensi fecerant quasque dictus predecessor Gregorius auctoritate submissionis eiusdem mandavit et fecit destrui, perpetuo remaneant omnino destructe, et sique ex eis

superessent funditus non destructe, illas similiter decrevit destrui et mandavit. Statuens ut in perpetuum sic dirute, sic destructe remaneant, ut nullo unquam tempore ab ipsis civibus sine archiepiscopi qui pro tempore fuerit et dictorum capituli Lugdunensis licentia earum aut similium vel quarumlibet aliarum restitutio vel constructio attemptari deberet. Ad hec prefatus predecessor Gregorius prohibuit, ne ipsi cives sigillum commune haberent vel sigillo uterentur communi, neve in in eadem civitate catenas, barras seu quodcumque aliud viarum impedimentum absque simili licentia ponere aut poni, procurare, seu sub quocunque colore comunia facere vel aliqua que ad ius comunitatis vel universitatis pertinent sine ipsorum archiepiscopi et capituli Lugdunensis consensu presumerent exercere ; coniurationes, convocationes, collectas sive levas faciendo, aut consules aut rectores alios, quovis nomine appellentur, constituendo in eadem civitate seu alia huiusmodi presumendo. Mandans nichilominus ut siquod comune sigillum haberent, illud dicto predecessori Gregorio ante suum assignarent recessum. Custodia quoque clavium portarum civitatis eiusdem libera maneret apud eundem archiepiscopum Lugdunensem. Sede vero Lugdunensi vacante, apud predictos Lugdunense capitulum eadem custodia resideret. Pro dampnis autem datis in domibus ipsorum capituli, canonicorum, clericorum, ecclesiarum Lugdunensium sancti Iusti et sancti Thome de Forveria infra ambitum civitatis ipsius et in ecclesia de Esculliaco, dictus predecessor Gregorius voluit, ordinavit, decrevit et statuit, ut iidem cives solverent septemmillia librarum Viennensis monete terminis infrascriptis. Videlicet memorate ecclesie de Esculliaco sexcentas libras eiusdem monete, quarum centum converti voluit in refectione ipsius ecclesie, et ad reparationem librorum et ornamentorum eiusdem. De reliquis vero quingentis voluit, ordinavit, statuit atque decrevit et mandavit emi possessiones et redditus de quibus constituerentur et essent tot perpetui cappellani quot ex ipsis possessionibus et redditibus possent inibi substentari, ad serviendum in ipsa ecclesia perpetuis temporibus pro animabus illorum qui per ipsos cives in ecclesia ipsa igne supposito perierunt, et ad expiationem peccatorum committentium in eadem ecclesia tam graves excessus per quos sacerdos ipsius ecclesie ac alii multi utriusque sexus infantes, iuvenes et etiam seniores exorte incendio morti succumbere sunt coacti. Ad refectionem quippe ac emptionem huiusmodi prosequendas aliquos viros ydoneos iuratos voluit, et precepit per eos ad quos ea res per-

tinet deputari. Item voluit dictus predecessor Gregorius, statuit, decrevit atque mandavit, ut iidem cives pro aliis dampnis datis specialiter domibus dictarum ecclesiarum Lugdunensium sancti Iusti et sancti Thome de Forverio, capitulorum, canonicorum et clericorum ipsorum, et ad refitiendas domos easdem persolverent reliquum predictarum septemmilium librarum in refectione domorum earundem, et non in usus alios convertendum et deponendum ac dividendum, sicut idem predecessor Gregorius ordinaret, a reliquis dampnis extunc partes absolvens easdem. Hii autem sunt termini solutionum a prefato predecessore Gregorio assignati. Primo silicet anno computendo a festo sancti Iohannis Baptiste tunc instanti, dicti Burgenses duo milia librarum, secundo vero totidem ; tertio autem residua triamilia solvere tenerentur. Sane hec omnia et singula dictus predecessor Gregorius ordinavit, decrevit atque statuit non solum ex vi submissionis predicte verum etiam ex plenitudine potestatis inviolabiliter observari, sub pena decemmilium librarum Viennensium totiens committenda quotiens contra ventum foret huiusmodi eiusdem predecessoris Gregorii ordinationem, decreto atque statuto in sua nichilominus manentibus firmitate. Quam quidem penam quevis partium contra premissa veniens vel aliquod premissorum incurreret ipso facto, et parti alteri eadem observanti medietatem ipsius, reliquam vero medietatem terre sancte solvere tenerentur. Retinuit autem sibi dictus predecessor Gregorius expresse potestatem addendi in premissis et eadem declarandi, seu interpretandi semel vel pluries, quotiens expedire videret. Hec quoque omnia partes incontinenti emologaverunt expresse pacis osculo in eiusdem predecessoris et fratrum suorum qui tunc aderant invicem tibi dato. Verum licet super huiusmodi ordinatione, decreto atque statuto ipsius predecessoris nostri Gregorii, eius nomine ad futuram rei memoriam quedam littera concepta fuerit et grossata, quia tamen predecessore iam dicto morte prevento, littera ipsa non pervenit ad bullam nec premissorum executio alias fuerit alicui persone commissa, sicque in premissis ultra processum non excitit, nec de hiis comodum aliquod subsecutum, pro parte ipsius capituli Lugdunensis humiliter petebatur a nobis, ut cum alias plene liquere valeat de eisdem, ne ordinatio, decretum et statutum huiusmodi tam sollepniter edita tamque partium tranquilitati et paci accomoda debito frustrentur effectu, providere super hoc paterna sollicitudine curaremus. Nos itaque de nostra circumspectione confisi, ex officio nostro, discre-

tioni vestre per apostolica scripta mandamus, quatenus vocatis specialiter venerabili fratri nostro ... Archiepiscopo Lugdunensi et ... Episcopo Eduensi, ac eis super premissis sicut iustum fuerit in iuribus eorum auditis, ac etiam parte dictorum Burgensium et omnibus qui sua crediderint interesse publice citationis edicto in competentibus locis proposito ad vestram presentiam evocatis, et si nichil a dictis archiepiscopo vel episcopo seu quovis alio cuius interesset coram vobis propositum fuerit et ostensum, propter quod ad infrascriptorum executionem non esset exigente iustitiâ procedendum ipsos Burgenses super premissis diligenter interrogare curetis, et si ordinationem, decretum et statutum premissa ita esse confiteantur ut supra narratur tam ea quam confessionem illorum redigi faciatis ad perpetuam rei memoriam in publica monimenta. Si vero illi ea in totum negaverint vel in partem, vos super negatis testes, instrumenta et alia legitima documenta que pars ipsius capituli coram vobis produxerit infra certum terminum peremptorium competentem quem eis ad hoc duxeritis prefigendum prudenter excipere ac testes ipsos secundum nterrogatoria vobis a parte contraria exhibenda si ea exhibere voluerit, alioquin iuxta datam vobis a Deo prudentiam diligenter examinare curetis. Depositiones ipsorum testium cum transcriptis instrumentorum et documentorum huiusmodi redigi facientes in similia munimenta. Deinde vero Burgenses eosdem ad observandum omnes et singulos ordinationis, decreti et statuti predictorum articulos de quibus vobis iuxta premissam formam procedentibus legitime constiterit tam per penas in eisdem ordinatione, decreto et statuto contentas, quam etiam si necesse fuerit, monitione premissa, auctoritate nostra sicut iustum fuerit appellatione remota, cogatis. Testes autem qui fuerint nominati si se gratia, odio vel timore subtraxerint, per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compellatis veritati testimonium perhibere. Non obstante si aliquibus quod excomunicari, suspendi vel interdici non possint a sede apostolica sit indultum. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse, duo vestrum etc. Dat. Rome apud sanctum Petrum x kalendas aprilis, anno secundo. (*Regest. Vatic.*, tom. 39. *Nicol. PP. III Bullar.* ann. I ad III fol. 173, n. 120.)

THIBAUD DE VASSALIEU

ET

Les Peintures murales de l'Ancienne Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (Loire)

PAR

A. VACHEZ

I

Chaque année, la Société de la Diana de Montbrison organise des excursions archéologiques, signalées presque toujours par des découvertes d'un grand intérêt. Mais aucune de ces excursions n'a eu des résultats plus intéressants que celle qui fut faite, le 5 août 1896, dans l'ancienne Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, située dans une vallée du mont Pilat, à deux lieues au midi de la ville de Rive-de-Gier (Loire).

C'est, en effet, dans cette visite, que furent découvertes, à la fois, l'épitaphe de Thibaud de Vassalieu, archidiacre de l'Église de Lyon, mort en 1327, et les peintures murales qui ornaient sa sépulture dans le chœur de l'ancienne église de ce monastère, et qui ont été exécutées pendant la courte période, comprise entre la mort de ce personnage et l'année 1340.

Fondée, en 1280, par Béatrix de la Tour-du-Pin, veuve de Guillaume de Roussillon, mort en Palestine, où il commandait un corps de troupes, envoyé en 1275, au secours des chrétiens d'outre-mer, par le roi Philippe le Hardi, la Chartreuse de Sainte-Croix subsiste encore presque en entier et sa conservation a été assurée, depuis la Révolution, par sa transformation en un village, d'abord simple paroisse et devenu, depuis 1888 seulement, chef-lieu de commune.

C'est donc un centre de population, ayant un caractère particulier et fort curieux à visiter, de même que les sites qui l'avoisinent, sont aussi pittoresques que variés.

Toutefois, le 5 août 1896, le but des excursionnistes n'était pas seulement d'admirer les beautés agrestes du paysage, mais surtout d'étudier le monument lui-même et les curiosités archéologiques qu'on espérait y retrouver.

Sous la conduite du curé de la paroisse, on visita successivement l'ancien réfectoire des Pères, la chapelle des étrangers et des domestiques, la salle de la bibliothèque, le cabinet voûté des archives, et une ancienne cellule aujourd'hui inhabitée; puis après avoir examiné encore les bas-reliefs et les armoiries qui ornent la porte de plusieurs autres cellules, servant aujourd'hui d'habitation aux familles, qui peuplent ce village, on se rendit dans l'église, où l'on remarque de curieuses stalles, ornées de sculptures, et surtout une copie non sans mérite, du célèbre tableau de Saint-Sébastien de Mantegna, dont l'original est conservé dans l'église d'Aigueperse en Auvergne (1).

(1) Plusieurs communications faites à divers recueils périodiques, appelèrent, il y a quelques années, l'attention des artistes et des amateurs sur ce tableau.

Pour résoudre la question, soulevée à ce sujet, l'illustre peintre,

Mais cette église, construite pendant la seconde moitié du XVII^e^ siècle ne pouvait retenir longtemps les visiteurs, car rien ne la distingue des monuments de cette époque. Pour des archéologues, mieux valait encore l'ancienne chapelle du XIII^e^ siècle qui subsiste toujours derrière le chœur de l'église moderne, encore bien qu'elle ait été divisée en deux parties, dont l'une sert de sacristie, pendant que l'autre, l'ancien chœur, n'est plus aujourd'hui qu'un simple entrepôt, après avoir servi autrefois de salle capitulaire.

Ce chœur de l'ancienne église, éclairé au levant par une fenêtre ogivale géminée, actuellement fermée à moitié, était voûté autrefois, mais sa voûte menaçant ruine, elle a été démolie, en 1862, ce qui lui a enlevé tout son caractère architectural.

Aussi, tout d'abord, l'attention des visiteurs se portait-elle seulement vers une baie étroite, ouverte obliquement dans le mur de droite, à la hauteur d'un premier étage. Car on savait que c'était par cette ouverture, pratiquée dans la direction de l'autel, que Béatrix de la Tour, dame de Roussillon et fondatrice de ce monastère, entendait la messe, de l'appartement, qu'elle habita pendant les dernières années de sa vie et qui était situé sur l'emplacement du clocher actuel.

M. Bonnat, membre de l'Institut, et M. de Tausia, conservateur des peintures au Musée du Louvre, chargés d'une mission spéciale par l'Administration des Musées Nationaux, se rendirent, au commencement de l'année 1887, à Sainte-Croix, où ils reconnurent que l'église de l'ancienne Chartreuse ne possédait qu'une copie, remontant à la fin du XVI^e^ siècle, du célèbre tableau d'Aigueperse (*V. Gazette des Beaux-Arts* du 1^er^ novembre 1886; la *Chronique des Arts et de la Curiosité* du 27 novembre 1886; la *Revue du Lyonnais*. 5^e^ série, 1886, t. II, p. 466 et 1887, t. III, p. 151.

On remarquait bien qu'en face d'une rosace ouverte autrefois dans le mur septentrional, et fermée depuis longtemps, avait été peint dans un cercle de même dimension, un *Agnus Dei*, dernier reste bien distinct d'anciennes peintures, dont on n'apercevait, sur plusieurs points, que des traces confuses, mais rien ne faisait prévoir d'abord que la curiosité de tous nos archéologues allait recevoir une satisfaction inattendue, quand, tout à coup, on s'aperçut, que, sous un fragment détaché du badigeon, recouvrant le mur oriental, apparaissaient quelques traces de peintures, et même quelques lettres révélant l'existence d'une inscription.

Aussitôt, avec des instruments bien imparfaits, on essaie d'enlever la couche du badigeon ; on dégage de nouvelles lettres, puis on lit bientôt les mots : HIC JACET. Plus de doute, c'est une inscription funéraire peinte en caractères noirs sur un fond jaune ocré. On continue, et après une heure d'efforts, on peut lire dans son entier, l'épitaphe suivante, écrite en caractères gothiques majuscules :

✠ HIC : JACET : NOBILIS : VIR THEOBALDUS
DE VASSAILLIACO
QONDAM : LUGDUNẼN : ET : CAMERACẼN : ECCLĨE
ARCHIDIACONUS : VIENNẼN : EB : ET : DYẼN :
CANONICUS : QUI : OBIIT : ANNO : DNI : M°CCC°XXVII
QUARTO : NONAS : JULII : CUI : ANIMA : P : DEI
M̃IAM : REQUiESCAT : IN : PACE : AMEN (1).

(1) « *Ici repose, noble homme, Thibaud de Vassalieu, en son vivant, archidiacre de Lyon et de Cambrai, chanoine de Vienne, Embrun et Die, qui mourut l'an du Seigneur 1327, le quatre des nones de juillet. Que son âme, par la miséricorde de Dieu, repose en paix.* Amen. »

Cette épitaphe n'était point inconnue. Mais rapportée, pour la première fois par le P. Menestrier, dans ses *Notes sur l'histoire de l'Eglise de Lyon* encore inédites, on n'en connaissait qu'un texte très incomplet et très imparfait.

Ce texte avait été reproduit, sans changements, par Péricaud, dans ses *Notes et Documents*, sous la date du 13 juin 1327.

Puis, Pierre Gras, l'avait publié à son tour, d'après ses deux devanciers, dans le numéro de mai 1868, de la *Revue Forézienne*, dans les termes suivants :

« 1327. *Chartreuse de Sainte-Croix, près Pavezin.*

« On lisait au XVII^e^ siècle, sur la tombe de Thibaud de « Vassalieu, archidiacre de Vienne et chanoine de Lyon, « l'inscription suivante :

HIC JACET VIR VENERABILIS THEOBALDUS
DE VERSALIACO, QUONDAM LUGDUNENSIS
ET CAMERACENSIS ARCHIDIACONUS, VIENNENSISQUE
ET DIENSIS CANONICUS, QUI OBIIT IV NONAS
JUNII, ANNO M. CCC. XXVII.

En observant les différences, que présentant ces deux textes, nous avions pensé d'abord que Menestrier n'avait point transcrit cette inscription sur place, mais seulement d'après une copie de seconde main, ou bien qu'après l'avoir lue, il l'avait reproduite de mémoire.

Mais les termes, dont se sert cet auteur, ne peuvent permettre cette interprétation; car il s'exprime ainsi :

« 1327. Thibaud de Vassalieu, archidiacre de *Lyon*, « meurt. Il est inhumé dans la Chartreuse de Sainte- « Croix-en-Jarez, *où j'ai lu cette épitaphe* : »

Suit le texte reproduit ci-dessus, le seul que l'on connût jusqu'à ce jour.

Mais à notre avis, cette contradition peut s'expliquer facilement. Dans une dernière visite, que nous faisions à la Chartreuse de Sainte-Croix, au mois de juin 1897, M. le curé nous montrait, dans une chapelle de l'église actuelle, construite en 1842, un fragment de pierre tombale, sur laquelle on lit bien distinctement les derniers mots de la version, donnée par le P. Menestrier : ANNO MCCCXXVII.

Et comme ces mots sont gravés en lettres capitales du XVII^e^ siècle, tout s'explique naturellement.

Lorsque l'inscription funéraire et les peintures, dont nous allons parler plus loin, furent recouvertes d'un badigeon, au moment où le chœur de l'ancienne église fut transformé en salle capitulaire, les Pères Chartreux tinrent néanmoins à conserver le souvenir de la sépulture d'un bienfaiteur de leur monastère, en remplaçant l'épitaphe, peinte sur le mur et qui allait disparaître, par une autre, gravée sur une pierre tombale.

C'est alors que l'inscription primitive, mal lue, aura été reproduite inexactement et sous une forme plus abrégée. L'existence d'une épitaphe, portant la date de 1327 et gravée en lettres capitales, ne peut s'expliquer, en effet, que si elle a été refaite à nouveau, à un moment où les caractères gothiques avaient cessé depuis longtemps d'être en usage. Et ce qui achève de le confirmer, c'est que dans le texte, donné par Menestrier, le nom moderne de *Versaliaco* (aujourd'hui Versalieux), a remplacé celui de *Vassaliaco*, et que cette transformation, due au langage vulgaire, n'a prévalu qu'au XVII^e^ siècle, comme en témoigne Guichenon, qui critique la forme nouvelle, en lui préférant celle

qu'on retrouve dans toutes les chartes du moyen âge (1).

Et c'est ainsi que Menestrier n'a pu lire l'inscription, qui vient d'être retrouvée aujourd'hui, mais celle qui l'avait remplacée de son temps.

II

La découverte de l'épitaphe de Thibaud de Vassalieu était déjà précieuse, car elle nous révélait la situation, ignorée jusqu'à ce jour, de sa sépulture. Mais elle devait en amener une autre encore plus intéressante.

En dégageant cette épitaphe du badigeon qui la recouvrait, on avait découvert aussi deux écussons armoriés, peints alternativement, à plusieurs reprises, sur le mur septentrional de l'ancienne chapelle, ce qui révélait suffisamment que d'autres peintures devaient exister, de même, au-dessus de ces deux monuments héraldiques.

Dans le but de les retrouver, un membre de la Diana, M. Favarcq, revenait, quelques jours après à Sainte-Croix, où il continuait les recherches commencées, le 5 août 1896, en enlevant avec un soin et une persévérance méritoires, le badigeon, qui recouvrait les deux parois formant l'angle nord-est du chœur de l'ancienne église.

Ce travail de patience, exécuté avec sagacité, aboutit à la découverte de quatre grandes peintures murales, dont les trois premières sont consacrées à rappeler le souvenir de la mort et des funérailles de Thibaud de Vassalieu, pendant que la plus importante, représente la grande scène du *Crucifiement*.

(1) Guichenon. *Histoire de Bresse*, p. 121. « *Vassalieu*. Encore que le « vulgaire appelle ce château Varsalieu ou Versalieux, il se doit « néanmoins escrire Vassalieu, car ceux du nom de Vassalieu, anciens « gentilshommes de cette province, qui l'ont fait bâtir, s'appeloient en « latin *de Vassaliaco*. »

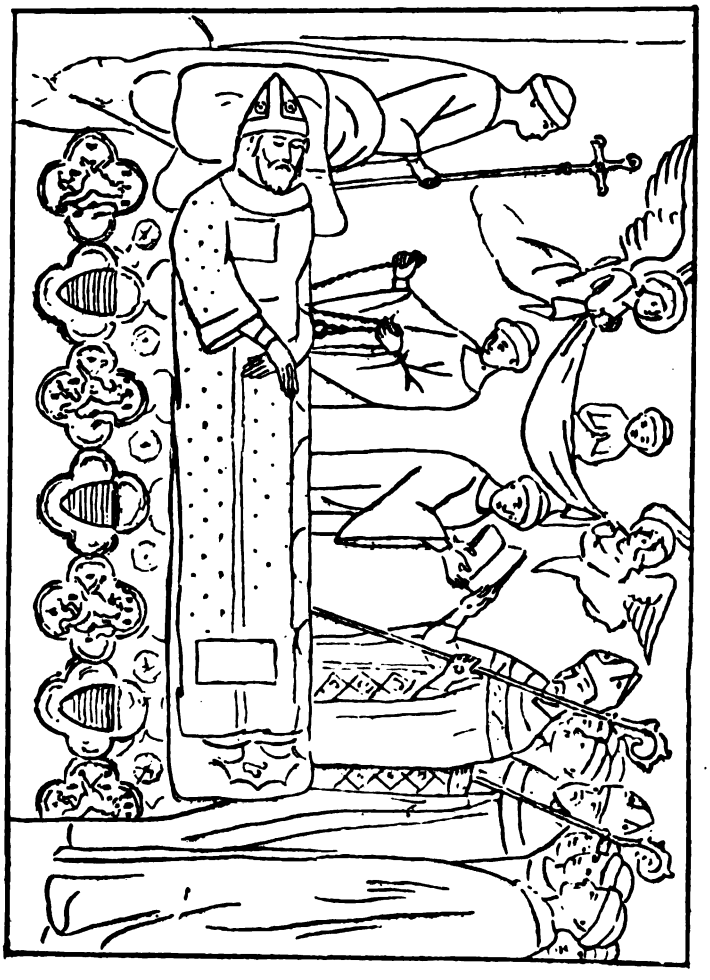

Dans le premier de ces tableaux, peint sur le mur de gauche, Thibaud de Vassalieu est représenté mort et couché sur un lit d'apparat, que recouvre une riche draperie, ornée des deux écussons déja signalés. L'illustre défunt est revêtu de la dalmatique, vêtement distinctif des diacres, et sa tête est coiffée d'une mitre, comme en portaient les membres du noble chapitre de l'église de Lyon.

Au second plan, à droite, deux prélats, accompagnés de plusieurs membres du clergé, président aux funérailles, mitre en tête, et la crosse à la main. A gauche et près de la tête du défunt, un clerc tient une croix processionnelle, pendant qu'un autre agite l'encensoir et qu'un troisième tient un livre ouvert, dans lequel le premier prélat lit les prières de l'office des morts.

Et comme couronnement à cette scène, l'artiste a peint encore deux anges, qui emportent vers le ciel, sur une draperie dont ils tiennent chaque extrémité, l'âme du défunt, figurée par un jeune enfant nu, portant la tonsure et tenant les mains jointes (1).

A droite de ce premier tableau, sur le mur du fond du chœur, et au-dessus de l'épitaphe, déjà rapportée, est peinte sur un fond rouge, parsemé d'étoiles, une seconde scène, qui complète la première. Douze pères Chartreux, précédés par l'un d'eux, le prieur sans doute, qui tient un livre ouvert dans ses mains, et par un novice, revêtu d'une chape noire et portant une croix, sont représentés, debout, tournés à gauche, vers la scène des funérailles, et chantant à haute voix. Tous ces personnages sont bien dessinés,

(1) Viollet Le Duc signale une peinture semblable, qui orne la tombe de l'archevêque, Pierre de la Jugée, dans le chœur de la cathédrale de Narbonne. (*Dict. d'archit.*, t. IX, V° Tombeau, p. 53.

dans leurs costumes réels, et l'ensemble est plein de grâce et d'harmonie. De plus, l'artiste n'a point fait là une œuvre de fantaisie. Car le nombre des religieux de la Chartreuse était exactement de treize, y compris le prieur. Aussi serait-on tenté de voir dans le personnage, placé en avant du groupe, le portrait du prieur du temps.

Dans le troisième tableau, peint sur le mur septentrional, au-dessus de la scène des funérailles, et sous un encadrement ogival, nous retrouvons encore Thibaud de Vassalieu, bien qu'il n'y occupe qu'une place secondaire, à genoux et dans une attitude suppliante. Saint Etienne, patron des diacres, que caractérise la dalmatique dont il est revêtu, le présente au Christ, assis sur un trône et tenant le globe terrestre de la main gauche, pendant que la Sainte Vierge, assise à sa droite, et couronnée par un ange, est représentée les mains jointes, et paraissant intercéder en faveur du défunt, de même qu'un Père Chartreux, figuré aussi à gauche, aux pieds de la Vierge, et dont la partie supérieure du corps a seule échappé aux dégradations subies en cet endroit, par cette peinture.

Mais la page la plus importante de cette œuvre d'art, par son exécution, aussi bien que par ses dimensions, car elle mesure près de deux mètres de hauteur, est celle du *Crucifiement*. Ici la scène est grande et belle entre toutes. En face des édifices et des remparts crénelés de Jérusalem, qu'on aperçoit dans le fond, et sous un ciel azuré parsemé d'étoiles, se dresse la Croix, où l'Homme-Dieu se meurt.

Or, dans cette œuvre, à laquelle l'artiste a mis tout son talent, nous ne trouvons plus la trace de l'influence de l'école byzantine, qui pendant si longtemps avait représenté le Christ sans vie et sans mouvement sur l'instrument du supplice. Ici, au contraire, la vie et l'émotion débordent.

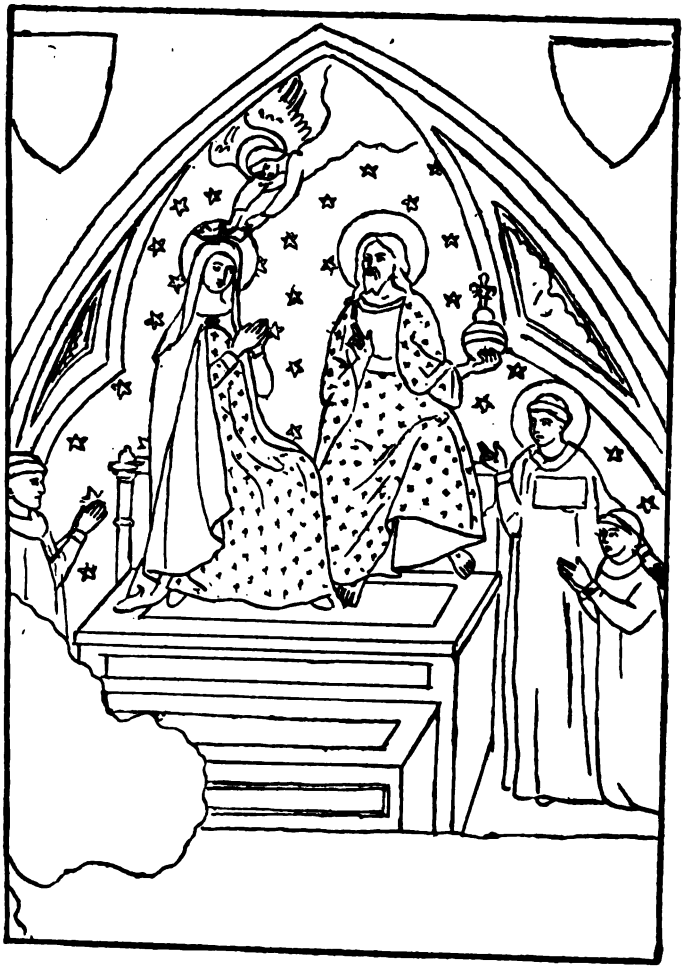

INRI

Car si l'allégorie, chère aux vieux maîtres, apparaît encore dans ces anges ailés, qui voltigent autour du Divin crucifié, pour recevoir dans des coupes le sang qui jaillit de ses blessures, on sent vivement, à la vue de ce corps qui s'affaisse et se tord, sous les étreintes de l'agonie, tout ce que souffre celui qui expire en s'écriant : « Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? »

Et cette vie et cette émotion, on les retrouve aussi au pied de la Croix. Entourée des Saintes Femmes, la Vierge s'évanouit dans les bras de l'une d'elles, au cou de laquelle elle demeure suspendue (1), pendant qu'à droite, saint Jean, que caractérise le livre des Evangiles, qu'il tient dans sa main gauche, s'abandonne à la plus vive douleur, en soutenant tristement sa tête de sa main droite, et qu'un centurion, vêtu comme un homme d'armes du moyen âge, vivement impressionné par les prodiges, dont il est témoin, tend son bras vers le Christ, en s'écriant : « Celui-là était vraiment le fils de Dieu ! » Comme l'exprime nettement l'inscription latine, que l'artiste a cru devoir ajouter lui-même à la peinture de cette scène, sous la forme suivante :

VERE : FI
LIVS : DEI
ERAT : ISTE

Sans en exagérer le mérite et la valeur, nous pouvons dire que les peintures de Sainte-Croix sont dignes d'une sérieuse attention.

(1) Il n'est pas sans intérêt de signaler ici cette scène de l'évanouissement de la Vierge au pied de la Croix, car on a prétendu parfois, à tort, qu'elle ne se trouvait que dans les tableaux de quelques peintres modernes.

Assurément, elles décèlent encore beaucoup d'inexpérience chez les peintres de cette époque. La perspective est insuffisante; le modelé des figures bien imparfait; il y a encore beaucoup de gêne et de raideur dans l'attitude des personnages. Mais cette attitude néanmoins est expressive, et l'on sait, comme l'a dit Mérimée, que la recherche de l'expression est rare, chez les artistes du moyen âge (1). Les draperies sont agencées avec goût; les personnages sont bien groupés et c'est là, comme on l'a observé déjà, une qualité bien française, dont nos grands maîtres garderont fidèlement la tradition.

Dans tous les cas, si l'on refusait de voir, dans les qualités qui caractérisent cette œuvre, l'influence des maîtres de l'école florentine, son état de conservation nous permet d'apprécier, mieux que partout ailleurs, les progrès que l'art de la peinture avait faits, dans nos pays, au commencement du XIV^e^ siècle. Car il y a loin des décorations de Sainte-Croix à celles de Saint-Savin et d'Anzy-le-Duc (2).

Et ce qui ajoute à leur intérêt, c'est qu'elles sont datées par les deux écussons qui ornent la scène des funérailles. Car ces armoiries sont celles des deux exécuteurs testamentaires de Thibaud de Vassalieu : Guillaume de Vassalieu, son neveu, qui portait : *fascé d'or et d'azur de dix pièces*, et Guillaume de Sure, son parent et son successeur, comme archidiacre de l'Eglise primatiale, qui avait pour armes : *d'or semé de billettes de sable au lion de même.*

Il est vrai que la famille de Vassalieu portait : *vairé*

(1) Mérimée. *Etudes sur les arts au moyen âge*, p. 150.

(2) Sur les peintures de Sainte-Croix, on peut consulter aussi la notice publiée par M. Favarcq, dans le Bulletin de la Diana, t. IX, p. 293.

componé d'argent et de gueules. Mais on sait aussi que les chanoines de l'Eglise de Lyon adoptaient fréquemment des armes différentes de celles de leur famille (1). D'autre part, tous les sceaux que l'on possède de Thibaud de Vassalieu nous montrent qu'il avait adopté pour armes : *fascé d'or et d'azur, à la bande de gueule brochante* (2), armoiries que l'on a, à tort, attribuées à la famille forézienne du même nom, possessionnée à Chambles et à la Tour-Charette (3). Or, comme nous le voyons, à Sainte-Croix, Guillaume de Vassalieu, son neveu et héritier, avait simplement adopté les armes de son oncle, en supprimant la bande ou cotice qui y figure.

De même, les armes de Guillaume de Sure ne diffèrent que par la couleur du champ de celles de sa famille qui portait : *d'argent, semé de billettes de sable, au lion de même brochant sur le tout.*

Or, ces deux armoiries, peintes à Sainte-Croix, démontrent, d'une manière évidente, que la décoration de la tombe de Thibaud de Vassalieu fut faite par les soins et du vivant de ses deux exécuteurs testamentaires, dont elles représentent, en quelque sorte, la signature. Et, comme, d'autre part, l'un d'eux, Guillaume de Sure, élu archevêque de Lyon en 1332, mourut en 1340, la date de ces

(1) C'est ainsi que Guillaume Charpinel, chanoine de Lyon, en 1238, dont on possède le sceau, avait un lion dans ses armes, tandis que sa famille portait : *fascé d'or et d'azur.* — V. Comte de Charpin-Feugerolles. *Notice sur la famille Charpinel,* p. 3 et 4. — Arch. du Rhône. Armoire Agar. Vol. I. N° 13.

(2) Douet d'Arcq. *Inventaire des sceaux.* V. *Revue Forézienne.* Année 1870, p. 266.

(3) Charvet. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye royale de Saint-André-le-Haut,* p. 111. V. note de M. Ailut.

peintures se place naturellement entre les années 1327 et 1340.

Resterait une dernière question à élucider : celle de savoir à quels artistes peuvent être attribuées ces peintures ? Est-ce à quelque peintre italien ? Rien ne le fait supposer. Est-ce à un religieux du monastère ? Nous ne le pensons pas. Les armoiries des deux exécuteurs testamentaires démontrent, en effet, qu'elles furent exécutées par un artiste du dehors, travaillant sur les ordres et aux frais de ces derniers.

Or, à cette époque, il existait, à Lyon, des peintres en assez grand nombre. Dans ses savantes recherches sur les artistes lyonnais, M. Natalis Rondot a retrouvé ainsi les noms de trente-six peintres, établis à Lyon, pendant le cours du XIVe siècle. Et dans le nombre figure notamment, un nommé Jean Canet, qui était *maître-peintre de l'église de Saint-Jean*, en 1350, et qui eut pour successeur, dans le même emploi, le nommé Pierre de Sargues, en 1362 (1). Or, cette qualité de peintre de l'église de Saint-Jean, pourrait faire admettre volontiers qu'il eût pu être choisi par deux chanoines de la Primatiale, pour décorer la tombe de Thibaud de Vassalieu. Dans tous les cas, ce fait nous révèle qu'il existait, à Lyon, à cette époque, des artistes de talent, auxquels pouvaient être confiés des travaux de cette nature.

Ce n'est là, sans doute, qu'une simple présomption. Mais elle offre néanmoins assez de vraisemblance, pour qu'il soit permis de penser que l'auteur des peintures de Sainte-Croix devait être Lyonnais et que nous retrouvons

(1) Natalis Rondot. *Les peintres de Lyon du* XIVe *au* XVIIIe *siècle*, p. 7 et 42.

peut-être ici l'œuvre la plus ancienne de notre école lyonnaise de peinture.

III

Thibaud de Vassalieu, dont on venait de retrouver ainsi la sépulture, n'était point un de ces chanoines de l'Eglise de Lyon, dont on ne connaît guère que le nom, la date de leur promotion et quelquefois celle de leur décès. Lui, au contraire, a joué un grand rôle dans notre histoire lyonnaise, au commencement du XIV^e^ siècle, et nous pouvons, après bientôt six siècles, reconstituer sa biographie presque tout entière.

Mais, en observant, d'une part, qu'il existait à la même époque, deux familles de Vassalieu, l'une établie dans le Forez, près de Chambles, et l'autre dans la Bresse, près de Chalamont, et d'autre part, que Thibaud de Vassalieu ne portait pas les armoiries de cette dernière, nous nous étions demandé tout d'abord s'il n'appartenait pas à la famille forézienne du même nom. Mais ce doute ne put subsister longtemps. Les renseignements fournis par les manuscrits de Guichenon, et les termes de deux testaments, reproduits dans la nouvelle édition des *Mazures de l'Ile-Barbe*, nous eurent bientôt démontré qu'il était bien de la famille bressane du nom de Vassalieu (1).

Or, cette famille était ancienne. Car son premier représentant connu, Pierre de Vassalieu, figure déjà, avec la qualification de chevalier, dans un traité intervenu, en

(1) Manuscrits de Guichenon. T. 20. N° 82. — *Mazures de l'Ile-Barbe* (nouvelle édition). T. I^er^, p. 660 et 686.

l'année 1151, entre Etienne de Villars et Girin, sénéchal de Lyon, au sujet du château de Rochetaillée (1).

Mais Guichenon, qui a dressé, avec tant de soins, la généalogie des familles chevaleresques de la Bresse, a négligé celle des Vassalieu, parce que, dit-il, « elle était éteinte depuis plus de 300 ans », ce qui nous révèle que le savant historien s'occupait surtout des familles vivantes de son temps.

Il nous laisse ainsi ignorer même le nom du père de Thibaud de Vassalieu. Néanmoins, comme le nom de cette famille apparaît fréquemment dans les documents de notre histoire locale, il n'est pas sans utilité de reproduire, ici, les renseignements que nous possédons sur les derniers degrés de la généalogie des Vassalieu.

N. de Vassalieu, frère de Guy de Vassalieu, chanoine de Saint-Paul, eut ainsi pour enfants:

1° Etienne de Vassalieu, chevalier, seigneur de Vassalieu, qui suit;

2° Thibaud de Vassalieu, chanoine de l'Eglise de Lyon, et successivement chantre, puis archidiacre, qui fait l'objet de cette étude;

3° Pierre de Vassalieu, sacristain de l'église de Saint-Paul;

4° Clémence de Vassalieu, prieure de la Bruyère, de 1302 à 1324 (2);

5° Marguerite de Vassalieu, prieure de Ceyzerieu, en 1300.

Etienne de Vassalieu, seigneur de Vassalieu, céda,

(1) Guichenon. Manuscrits, t. XX, n° 82. — Debombourg. *Histoire de la Dombes*, p. 105.

(2) V. Notice sur le prieuré de la Bruyère par un Dombophile (*Revue du Lyonnais* de décembre 1897, p. 385).

en 1286, à Louis, sire de Beaujeu, un pré et quelques redevances, dans la paroisse de Vassalieu (1), puis il vendit, le 7 février 1287, conjointement avec ses deux frères, Thibaud et Pierre de Vassalieu, une rente noble, située à Villeneuve-en-Dombes, paroisse de Saint-André-de-Corcy, à André d'Albon, chevalier. Il testa, au mois de juillet 1308, en élisant sa sépulture au cimetière de l'église de la Chassagne, ordre de Cîteaux, au tombeau de ses ancêtres. Nous voyons, dans son testament, qu'il contracta deux mariages, et que ses deux femmes, dont il nous laisse ignorer les noms de famille, s'appelaient l'une Isabelle et l'autre Béatrix (2). De ces deux alliances, il laissa les enfants suivants :

1° Louis, chevalier, seigneur de Vassalieu, qui suit;

2° Humbert, moine de Savigny et prieur de Ternant;

3° Guillaume, d'abord chamarier de Saint-Paul, puis chanoine et chantre de l'Eglise de Lyon, héritier pour partie et exécuteur testamentaire de Thibaud de Vassalieu;

4° Catherine, religieuse à la Déserte, à laquelle Thibaud de Vassalieu, son oncle, légua la somme de 20 livres viennoises;

5° Amphélise, religieuse à la Bruyère, à laquelle ce dernier légua la même somme;

6° Béraude, femme d'Odet de Chandée, chevalier, seigneur du Chastelet, bailli de Savoie, que, dans son testament, Etienne de Vassalieu, son père, substitua pour les biens maternels;

7° Isabelle, que ce dernier substitua aussi, pour les biens paternels;

(1) *Noms féodaux.* V° *Vassailly.*

(2) *Mazures de l'Ile-Barbe* (nouv. édit.), t. Ier, p. 660.

8° Marguerite, épouse, en premières noces, de Josselin; seigneur de Grolée, chevalier, et, en secondes noces, de Pierre de la Baume, seigneur de Valefin, bailli de Bresse et de Bugey;

Auxquels, Guichenon, dans ses manuscrits, ajoute encore:

9° Etienne, chanoine de l'Eglise de Lyon, en 1310,

Et 10°, Louis aussi chanoine de Lyon, ce qui est douteux; car il nous paraît avoir été confondu avec Louis de Vassalieu, frère de Thibaud.

Louis de Vassalieu, chevalier, fut seigneur de Vassalieu. En 1308, peu de temps après la mort de son père, deux curateurs lui furent nommés ainsi qu'à sa femme, en la personne de Guillaume de Sure, chevalier, et de Béraud de Sure, chanoine de Lyon, et à la requête de Thibaud de Vassalieu, archidiacre, et de Louis de Vassalieu, chantre de l'Eglise de Lyon, ses deux oncles, et de Pierre de la Baume, chevalier (1). En 1324, il vendit sa seigneurie à Henri, dauphin, évêque de Metz, régent du Dauphiné, qui la lui remit de suite en fief, sous l'hommage du Dauphiné. Il épousa Sibylle de la Palu, dont il n'eut pas d'enfants, et à sa mort il institua pour son héritier, Aymé de Chandée, chevalier, son neveu, fils de Béraude de Vassalieu, sa sœur (2).

Ainsi s'éteignit la famille de Vassalieu. Toutefois, même après cette époque, ce nom apparaît quelquefois dans nos annales. Ainsi en est-il notamment de Guichard de Vassalieu, chanoine de Saint-Paul en 1362, et d'Alix de Vassalieu, abbesse de Saint-André-le-Haut en 1415 (3). Mais on

(1) *Mazures de l'Ile-Barbe* (nouv. édit.), t. Ier, p. 686.

(2) Guichenon. *Histoire de la Bresse.* V° *Vassalieu*, p. 121.

(3) Quincarnon. *Saint-Paul*, p. 68. — et p. 97 de la nouvelle édition. — Charvet: *Mémoires pour servir à l'abbaye royale de Saint-André-le-Haut*, p. 111.

ne sait à quelle branche collatérale les rattacher, non plus que Guy de Vassalieu, grand prieur d'Ainay en 1243, et Pierre de Vassalieu, prieur de Riorges, en 1312 (1).

Revenons maintenant à Thibaud de Vassalieu. Dans son testament, il nous apprend lui-même qu'il fut élevé dans l'église collégiale de Saint-Paul, par son oncle, Guy de Vassalieu, chanoine de cette église, qui vivait notamment en 1269 et 1273 (2). En 1284, il fut reçu chanoine comte de l'Eglise de Lyon, et de bonne heure, nous le voyons prendre dans le Chapitre de cette Église une situation prépondérante.

C'est ainsi qu'en l'année 1297, il est témoin de l'archevêque, Henri de Villars, dans un compromis consenti entre ce dernier et le sire de Beaujeu (3).

L'année suivante, il sert encore de témoin au même prélat, quand il fit serment de fidélité au roi Philippe le Bel pour la régale d'Autun et l'abbaye de Savigny (4).

En 1301, il est promu à la dignité de chantre, et c'est en cette qualité qu'il reçoit, du Chapitre, la mission d'apprécier le don qui serait fait à Henri de Villars, archevêque de Lyon, en retour de sa reconnaissance des droits de suzeraineté de l'Eglise de Lyon pour la seigneurie de Rochetaillée (15 juillet 1301) (5).

Mais, au mois de septembre de la même année, Louis de Villars, archidiacre, ayant été élu archevêque de Lyon, il

(1) Cartulaire d'Ainay, I, p. 136 et 257. — Huillard-Bréholles. *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 1326.

(2) *Cartulaire Lyonnais*, t. 2, p. 315. — *Polyptique de Saint-Paul*, p. 195.

(3) Aubret. *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, II, p. 62.

(4) Aubret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, II, p. 46.

(5) Aubret, t. II, p. 78. — *Bibliotheca Dumbensis*, I, p. 225.

lui succéda dans cette dignité, et c'est à ce titre qu'il représente le Chapitre de la Primatiale, dans l'acte de vente, consentie, au mois de novembre 1302, par Jacques de Jarez, du château et mandement de Chavanay, acquis par l'Eglise de Lyon, au prix de 1.000 livres viennoises.

A cette même date, Thibaud de Vassalieu transige aussi, au nom du Chapitre de Lyon, avec Jacques de Jarez et noble Hugues Godeschaux, au sujet des droits qui étaient perçus, par le guetteur de Saint-Chamond, dans les paroisses de Saint-Paul-en-Jarez et de Saint-Jean-de-Bonnefond (1).

De même encore, en 1304, il fut choisi, comme arbitre, avec Guichard d'Ars, pour terminer le différend qui existait entre l'Eglise de Lyon et Humbert V, sire de Thoire et de Villars, au sujet de la seigneurie de Trévoux, que ce dernier reconnut tenir en fief de l'archevêque et du Chapitre, à l'exception du péage de Trévoux (2).

Mais ces actes ne présentent qu'un intérêt secondaire, si on les compare au rôle que va jouer Thibaud, dans la préparation de la réunion de Lyon à la France.

Philippe le Bel, qui était venu à Lyon, en 1305, pour assister au couronnement du pape Clément V, avait compris promptement qu'il pouvait tirer un parti habile de la division qui régnait, depuis longtemps déjà, entre l'Eglise de Lyon et les habitants de la cité, pour arriver à soumettre directement le Lyonnais au domaine de la Couronne.

A plusieurs reprises déjà, les rois de France avaient profité de cette division et des troubles qu'elle occasionnait,

(1) *Mémoires de la Diana*, t. IX, p. 16.

(2) Péricaud, *Notice sur Louis de Villars*. (*Revue du Lyonnais*, t. XV, 1857, p. 477.)

pour mettre la main sur la justice. Et depuis surtout que saint Louis était intervenu dans les affaires des Lyonnais, à la sollicitation de ces derniers eux-mêmes, la royauté avait toujours eu, à Lyon, un fonctionnaire pour la représenter, et c'est à ce titre, que dès l'année 1293, Philippe le Bel y avait établi un officier, appelé Gardiateur, qui était chargé de veiller avec un soin particulier, aux intérêts des citoyens et de les défendre contre l'Eglise.

Mais cette intervention elle-même n'était qu'une cause de plus de conflits permanents entre l'Eglise, les citoyens et la Royauté elle-même.

Pour arriver à ses fins, Philippe le Bel essaya d'abord de négocier un accord avec l'Eglise. Et cet accord fut consigné dans deux traités, passés à Pontoise et portant, dans notre histoire, le nom de Philippines. Or, ce fut pour les négocier et en arrêter les termes, que l'archevêque et le Chapitre de Lyon choisirent, dès le mois de janvier 1306, pour leur député, Thibaud de Vassalieu, archidiacre, pendant que le roi avait pour mandataire Pierre de Belleperche, évêque d'Auxerre.

Au sujet de ces traités, qui portent la date du mois de septembre 1307, deux anciens historiens, Menestrier et Aubret, ont reproché à Thibaud de Vassalieu « de s'être « laissé surprendre par le chancelier, plus habile que lui, « disent-ils ». Un historien moderne, P. Bonnassieux, auteur d'une savante étude sur la *Réunion de Lyon à la France*, va jusqu'à dire que « Philippe chercha à le gagner à sa « cause et qu'il n'échoua qu'à moitié dans sa tenta- « tive (1) ».

(1) P. Bonnassieux. *De la réunion de Lyon à la France*, p. 87 et 109. — Menestrier. *Hist. civile et consulaire de la ville de Lyon*, p. 420. — Aubret, *Mémoires...* II, p. 106.

A la distance où nous sommes de ces événements, il est difficile et peut-être téméraire de porter sur la conduite de Thibaud de Vassalieu, un jugement aussi sévère. Un mot suffit pour répondre à ces reproches qui nous paraissent immérités. Si, en effet, pour une raison quelconque, Thibaud de Vassalieu avait été un mandataire infidèle, qui pouvait en être les meilleurs juges que ses mandants eux-mêmes?

Or, même après la signature des Philippines, Thibaud de Vassalieu garde l'entière confiance de l'archevêque et du Chapitre. Quand, sur le refus des Lyonnais d'accepter le traité, les parties s'accordèrent pour remettre à l'arbitrage du roi le différend, qui subsistait entre les citoyens et l'Eglise, c'est encore lui qui est choisi par cette dernière, pour la représenter (7 février 1308) (1). Et c'est à ce titre qu'il assiste à l'entrevue qui eut lieu, à Paris, le 7 janvier 1310, entre Pierre de Savoie et Nogaret (2).

Aussi sommes-nous porté à penser que Thibaud de Vassalieu était un de ces esprits pénétrants, qui devancent leur siècle et qui avait compris, de bonne heure, les grands avantages que pouvait retirer Lyon de sa réunion à la Couronne, au lieu de la situation, en quelque sorte équivoque, qu'il avait eue, au regard de la France, depuis les derniers temps de la période carlovingienne.

Ce qui est certain toutefois, c'est que Thibaud de Vassalieu semble avoir joui d'une grande faveur auprès du roi, Philippe le Bel, qui, tantôt, lui confère le droit de désigner lui-même les officiers à la nomination du Chapitre : le courrier, le juge et le chancelier (3), et tantôt, sur sa

(1) P. Bonnassieux, p. 107.
(2) *Eodem*, p. 114.
(3) *Eodem*, p. 109.

demande, réprime le zèle de ses agents, en leur ordonnant de cesser leurs attaques contre l'Eglise de Lyon (1). De même c'est à lui encore que ce prince confère le droit de nommer aux six prébendes qui devaient être fondées dans l'Eglise de Lyon (2).

Ce qui est certain aussi, c'est que les deux édits royaux, connus sous le nom de Philippines, ne pouvaient donner qu'une apparente satisfaction à l'Eglise de Lyon aussi bien qu'aux citoyens. Comme on le sait, en effet, par le premier de ces édits le roi érigeait, il est vrai, en comté-baronnie, toutes les terres possédées par l'Archevêque et le Chapitre de Lyon, en même temps qu'il renonçait à toute prétention temporelle sur ces terres et seigneuries. Mais si cette concession devait flatter l'Eglise, elle ne pouvait que provoquer, comme on le vit bientôt, les susceptibilités des citoyens lyonnais aussi bien que celles de la noblesse de la province.

D'ailleurs, par le second édit, Philippe le Bel retirait, en réalité, plus d'un avantage concédé à l'Eglise, en se réservant le droit de suzeraineté, celui d'établir des officiers de justice à Lyon, ainsi que le droit d'appel, l'archevêque et le Chapitre ne devant conserver que la juridiction du premier degré.

Aussi, personne ne fut satisfait. Et, pour des raisons diverses qu'il est inutile de rapporter ici, les Philippines furent l'objet d'une vive opposition. Dans tous les cas, elles ne terminèrent rien. Et ce fut pour sortir de cette situation inextricable, qu'après un essai infructueux de résistance à main armée, de la part de l'archevêque,

(1) Bonnassieux, p. 112.
(2) *Eodem*, p. 105.

Pierre de Savoie, on dut renoncer à leur exécution, et mettre un terme à des difficultés sans cesse renaissantes entre le pouvoir épiscopal et les citoyens de Lyon, par le traité du 10 avril 1312, qui vint consommer la réunion de Lyon à la France, en attribuant au roi toute la juridiction que l'Eglise avait sur notre ville (1).

Tel fut le grand acte, auquel Thibaud de Vassalieu prit une part directe et effective, comme fondé de pouvoir de l'Eglise de Lyon. Et, c'est à ce titre qu'il fut chargé de nouveau, le 22 avril suivant, par le Chapitre, de régler, comme arbitre, diverses questions de détail, pour déterminer les compensations qui lui étaient attribuées, en échange des droits, que lui enlevait le traité du 10 avril 1312 (2).

Depuis cette époque, le nom de Thibaud de Vassalieu continue encore à figurer dans divers actes concernant l'Eglise de Lyon.

Ainsi, au mois de mars 1310, nous le voyons, avec son frère, Louis de Vassalieu, traiter, en leur qualité de seigneurs mansionnaires de Saint-Symphorien-le-Château, avec l'abbaye de la Déserte, au sujet d'un legs fait à cette dernière par Amphilise de Saint-Symphorien, veuve de Josserand Reynier, chevalier, seigneur de Chagnon, pour sauvegarder leurs droits de seigneurie sur les terres, faisant l'objet de cette libéralité (3).

En 1315, Thibaud de Vassalieu est nommée arbitre, avec Damas de Marzé, chevalier, pour juger le différend existant entre les obéanciers d'Anse et Guichard de Marzé, seigneur de la Chassagne, qui prétendait à la jouissance des

(1) Bonnassieux, p. 171 et 172.

(2) *Eodem*, p. 174 et s.

(3) *Archives historiques du Rhône*, t, V, p. 330. — *Mazures de l'Ile-Barbe* (Supplément), p. 9.

droits de justice à tous les degrés, dans l'étendue de cette terre (1).

Le 11 février 1323, Thibaud de Vassalieu figure encore dans un traité avec Jean Pocachard, curé de Saint-Symphorien, au sujet de la régie de la sacristie de l'église du lieu (2).

Enfin, en 1324, il reçoit, conjointement avec Guillaume de Sure, chantre, en leur qualité d'obéanciers de Saint-Symphorien-le-Château, l'hommage qui leur fut rendu, par Aymonde de Grézieu, veuve de Humbert de Sartines, damoiseau, de la huitième partie de la juridiction haute et basse de la ville et du mandement de Saint-Symphorien (3).

C'est là le dernier acte, dans lequel figure Thibaud de Vassalieu, qui mourut, comme nous l'apprend son épitaphe, le 4 juillet 1327.

Quelque temps avant sa mort, il s'était démis de ses fonctions d'archidiacre, en faveur de Guillaume de Sure, son parent. Par son testament, qui porte la date du 23 mai 1327, il disposa de l'ensemble de sa succession, en en léguant les deux tiers à l'Eglise de Lyon, et un tiers conjointement à son neveu, Guillaume de Vassalieu, chantre, et à Guillaume de Sure, son successeur, dans les fonctions d'archidiacre, en les choisissant, l'un et l'autre, pour ses exécuteurs testamentaires.

D'après Péricaud, il serait mort à la Chartreuse de Sainte-Croix (4). Aucun document ne l'établit positivement ; mais

(1) Bibliothèque de la ville de Lyon. *Manuscrits*. N° 1228 (Catalogue Desvernay et Molinier).

(2) *Archives historiques du Rhône*, t. IV, p. 403.

(3) *Eodem*, t. V, p. 132.

(4) Péricaud. *Notice sur Louis de Villars, archevêque de Lyon* (*Revue du Lyonnais*, t. XV. 1857, p. 466).

ce fait nous paraît certain, car son testament nous apprend qu'il possédait à Sainte-Croix un mobilier, dont il fait don au monastère. De même c'est à Sainte-Croix qu'il élit sa sépulture « devant la porte de l'ancienne chapelle » (*ante hostium antique capelle dicti loci*), expressions qui nous surprennent un peu, puisque la fondation de cette Chartreuse ne remontait pas encore à un demi-siècle. Quoi qu'il en soit, les Pères Chartreux tinrent, sans doute, à rendre à un aussi grand personnage, l'honneur qui lui était dû, en plaçant son tombeau dans le chœur de l'église, à gauche du grand autel.

D'ailleurs, les religieux étaient déterminés aussi par un motif de reconnaissance. Car, par son testament, Thibaud de Vassalieu fit plusieurs libéralités en faveur de la Chartreuse de Sainte-Croix.

Ainsi, il lui lègue d'abord la somme de 300 livres viennoises, dont les revenus devaient être employés à la nourriture des moines, le lundi de chaque semaine, et à la livraison d'un pain blanc à chaque religieux, le vendredi, à la charge d'une messe célébrée, chaque lundi, pour le repos de son âme et de celle de ses parents et bienfaiteurs.

A ce legs vient s'ajouter celui de sa maison de Saint-Genis-Laval et de ses vignes situées au même lieu et à Saint-Andéol, dont il lègue l'usufruit à son serviteur Jean, dit Chagneu.

En outre, il dispose, en faveur de la Chartreuse de Sainte-Croix, de plusieurs livres de sa bibliothèque, à savoir: sa Bible, les Sermons de frère Guillaume de Peyraud (1),

(1) Guillaume de Peyraud (*de Peyraudo*), originaire de Peyraud en Vivarais et célèbre prédicateur de l'ordre de Saint-Dominique, administra, comme suffragant, l'Eglise de Lyon, de 1245 à 1260, pendant

le Pastoral de saint Grégoire (1), un volume des Epîtres, et un autre des Evangiles.

Enfin, il légue 15 gros tournois (*cum o rotundum*) à chaque religieux de la Chartreuse de Sainte-Croix, pour servir à leurs besoins.

Ses libéralités en faveur des églises sont nombreuses. Il en fait ainsi aux églises de Saint-Nizier, de Saint-Paul et de Saint-Romain à Lyon, ainsi qu'à l'église de Vienne, et aux églises de Rive-de-Gier, d'Anse, de Lentilly, de Saint-Symphorien-le-Château, de Saint-Paul-en-Jarez, et de Saint-Martin-la-Plaine.

Divers legs de bienfaisance sont faits aussi par lui aux hôpitaux de Rive-de-Gier et de Condrieu.

Un legs, fait en faveur de son médecin, nommé Ponce, moine de Saint-Romain-le-Puy, nous confirme qu'au moyen âge, plusieurs membres du corps médical appartenaient au clergé. Car on savait déjà que le célèbre chirurgien, Guy de Chauliac, qui vivait à la même époque, était chanoine du Chapitre de Saint-Just (2).

l'épiscopat de Philippe de Savoie, qui, ainsi qu'on le sait, n'entra jamais dans les ordres. Indépendamment de plusieurs autres ouvrages, il a laissé un recueil de sermons sur divers sujets et sur les fêtes (*de diversis et festis*), qui eut un grand succès au moyen âge, et dont il a été publié plus de douze éditions (Colonia. *Histoire littéraire de Lyon*, II, p. 323. — Pernetti. *Lyonnais dignes de mémoire*, I, p. 129. — *Les évêques auxiliaires dans le diocèse de Lyon par un chanoine de la Primatiale* (M. Servonnet), Lyon, 1875, p. 14.

(1) Le Pastoral de saint Grégoire, surnommé le Grand, pape en 590, est un traité des devoirs des pasteurs, dont la traduction a été publiée en 1670 par Jean Le Clerc, Paris, 1670, in-12, et en 1694 par l'abbé Prévost, sous le pseudonyme d'Antoine de Marsilly, Paris, 1694, in-12, traduction réimprimée à Paris, en 1739, en petit in-12.

(2) Humbert Mollière, *Guy de Chauliac et la bataille de Brignais* (*Revue du Lyonnais*, 1894, t. XVII, p. 166 et s.). — Le testament de

De même, le testament de Thibaud de Vassalieu est curieux à étudier au point de vue bibliographique. Car, indépendamment des ouvrages que nous avons déjà cités, et des livres liturgiques légués par lui à diverses églises, nous remarquons notamment le livre *des Fleurs des Saints* (*de Floribus Sanctorum*) qu'il lègue à l'église Primatiale, sous la condition qu'il sera attaché, avec une chaîne, derrière le grand autel de saint Jean. D'autres legs de ce même livre, faits sous la même condition, nous révèlent qu'il jouissait d'une grande vogue, au moyen âge (1).

Ajoutons enfin, comme un trait caractéristique des dispositions, ayant pour objet des livres liturgiques, qu'elles sont toutes faites aux églises et aux monastères, sous la condition rigoureuse qu'ils ne seront point aliénés, sous peine de révocation.

Ce testament, étudié dans ses diverses parties, et dont nous n'avons donné qu'une analyse très incomplète, nous fournit ainsi de curieux renseignements sur les mœurs et le degré de civilisation de cette époque. Il nous montre aussi, comme les actes de sa vie, que Thibaud de Vassalieu était un esprit large et élevé et nous comprenons ainsi, encore mieux, qu'il fut à la hauteur du rôle qu'il a joué,

Thibaud de Vassalieu est conservé aux Archives du Rhône. Armoire Agar. Vol. 6, n° 7. Un fragment en est reproduit dans l'*Obituaire de l'Eglise de Lyon*, p. 65.

(1) C'est ainsi que, par son testament, en date du 10 juin 1433, Messire Rostaing, de Saint-Germain-Laval, prêtre juré de la Cour de Forez, lègue à l'église paroissiale dudit lieu, son livre appelé : *Flores Sanctorum*, à la condition que ledit livre sera enchaîné dans l'église par le luminier ou conservé de la manière la plus sûre. (Chaverondier. *Notice sur le recueil des testaments, enregistrés en la chancellerie de Forez*, p. 64.)

dans l'événement le plus important de l'histoire de notre ville. Car la réunion de Lyon à la France eut, à la fois, pour nos pays et pour la France entière, des résultats que nos historiens n'ont peut-être pas suffisamment signalés, mais que M. Duruy faisait ressortir, un jour, sous une forme saisissante, en disant : « Ville royale, c'est dans ses murs « que nos rois ont trouvé les clés de la vallée du Rhône et « l'accès de la Méditerranée. La Gaule n'est devenue la « France que le jour où Lyon a mis la fleur de lis dans ses « armes. »

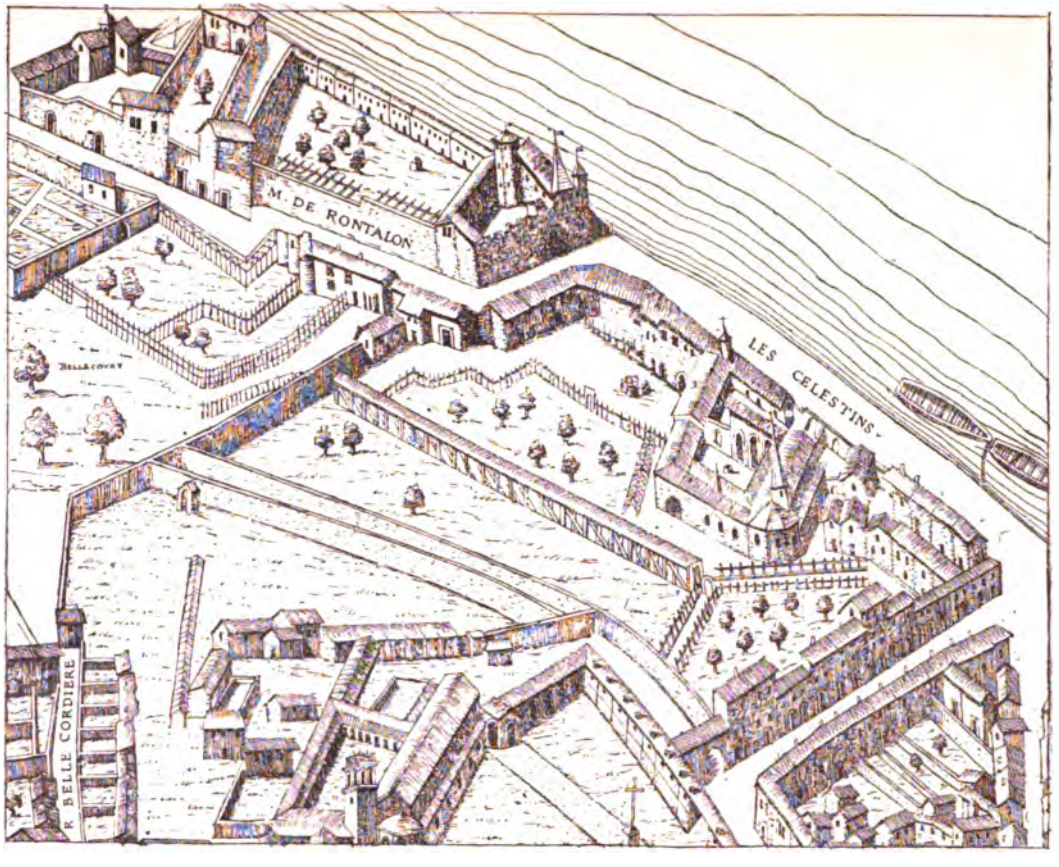

MONASTÈRE DES CÉLESTINS DE LYON AU XVI^{e} SIÈCLE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON

DOCUMENTS

Pour servir à l'histoire des Célestins de Lyon

1407 - 1786

INVENTAIRE PAR FÉLIX DESVERNAY

Fonds général.

I

1488 (1464). Recueil (fol. 50-55), pièce n° 5. Notice sur l'église et le monastère des Célestins de Lyon. Deux épitaphes de ducs de Savoie, mention d'une confrérie des marchands drapiers dans la chapelle des Dix mille martyrs de ce monastère, mort dans ce couvent du cardinal d'Amboise, etc. Au verso du fol. 55, on lit : « Pour le révérend père Menestrier, de la Compagnie de Jésus ». Copie du XVII^e siècle.

II

1570 (1549). Jean Boisart (ou Boissard, ainsi orthographié par le P. Peccolet dans l'inventaire général, t. II,

pages 8 et 164), ancien procureur général du couvent des Célestins de Lyon, né en 1480, mort dans cette ville le 31 août 1531. Histoire du monastère des Célestins de Lyon.

En tête, notice datée de 1531 sur ce religieux. Au fol. 1vo, on lit « ... Il est à noter que c'estoit ung des beaux escriptveurs de Lyon comme voiez en ce livre de sa propre main estre noté... »

XVIe siècle. Papier. 34 feuillets. Les deux derniers sont blancs 290 sur 205 millim. Autographe. Cartonné.

III

1663 (1641). Propriétés des PP. Célestins de Lyon à Lyon, Anse, Millery, Loire, Saint-Georges-de-Reneins, Montaney, Miribel. — Services que les Célestins doivent et qui leur sont dus ; directes dont relèvent les biens. 78 plans, la plupart coloriés, avec légendes. — Au fol. 3, copie partielle du plan de la ville de Lyon gravé par Tardieu pour l'*Histoire civile ou consulaire* du P. Menestrier. Dessin à l'encre de Chine.

XVIIIe siècle (antérieur à 1752). Papier. 93 feuillets (1, 2, 93 blancs). Les feuillets 34, 49, 53 sont volants. 625 sur 465 millim. Cartonné. Sur le premier plat on lit : « Plans... remis à Mme veuve Boulion, le 7 septembre 1816, par J.-B. Perrin. »

Fonds Coste.

I

264 (2597). « Inventaire général, raisonné et par extraits des Archives des PP. Célestins de Lyon, contenant l'établissement de leur monastère, le nom de leurs bienfaiteurs,

leurs privilèges, leurs affranchissemens, fondations, bulles, indulgences, sépultures, pensions, dons, directes, servitudes, maisons, domaines et autres fonds avec leurs confins, tant dans la ville qu'à la campagne, changemens arrivés, réparations, impositions, pertes et généralement tous leurs titres, droits, etc... Le tout fidellement recueilly et mis en ordre par le P. J. C. Peccolet, procureur. » — Trois volumes.

Au bas de ce titre (tome I et II) on lit : « Cet ouvrage a commencé d'être mis au net au mois de juin par S. Véron, de Lyon, maître écrivain de cette ville. MDCCL. Laus Deo. » Au bas du titre du tome III : « Cet ouvrage a été continué d'être mis au net par B. M. D., de Saint-Etienne-en-Forez. MDCCLI. »

Inventaire divisé par cartons. Tome I, cartons A-E ; tome II, cartons F-K ; tome III, cartons L-Z.

En tête et à la fin, tables des matières : ordre des cartons et ordre alphabétique.

Tome I. Page 428. Fondation par Aymar de Roussillon, archevêque de Lyon. Il avait donné en 1281 le domaine de Plambost aux chartreux de Sainte-Croix-en-Jarez, acquis en 1450 par les Célestins. — Page 429. Jean Cœur, archevêque de Bourges, fils de Jacques Cœur, vers 1470, fonde à perpétuité un obit annuel, donne pour cette fondation 200 écus d'or valant 280 livres, un grand calice, des burettes et un encensoir d'argent et fait construire une chapelle dans l'église des Célestins. — Page 446. Fondation, en 1482, par Antoinette de Cuchermoys, femme de Gilet de Chaveriaco. — Page 448. Mention de Françoise Glatoud, femme de Mathieu Spon, un des ascendants de Jacques Spon (8 mai 1576). — Page 449. Fondation par André Garnier, docteur en droits. Par son testament (3 juin 1483)

il élit sa sépulture dans l'église des Célestins, chapelle des Dix mille martyrs. Sa fille, Claude Garnier, avait épousé Jean du Peyrat. — Page 488. Fondation, en 1518, par Emeraude de Grolée, femme d'Antoine de Varey, seigneur de Balmont. — Page 500. Ennemond Perrin, cordier, fils de Gilet Perrin, mari de Louise Labé, reconnaît le 1er août 1531 au profit des Célestins une pension de 4 livres assise sur une maison faisant l'angle des rues Belle-Cordière et Confort, et lui appartenant. — Page 504. Mention de la mort dans le monastère des Célestins de Jean d'Arzago, évêque de Nice (25 janvier 1542). — Page 517. Les Célestins concèdent, en 1579, aux bateliers du Port-du-Temple la chapelle de l'*Ecce homo*. — Page 526. Guillaume Rouville, bourgeois et marchand libraire de Lyon, élit sa sépulture dans l'église des Célestins, fait faire une cave dans la nef et fonde quelques messes (15 mars 1604). — Page 541. Jean Pillehotte, marchand libraire de Lyon, donne aux Célestins 400 livres pour « avoir droit de sépulture dans la nef » de leur église, devant l'image de la Vierge (15 juillet 1616). — Page. 598. Concession d'une chapelle à la confrérie des guimpiers, gazetiers, fileurs et écacheurs d'or (5 septembre 1670). — Page 608. Le 7 mai 1679, Constant de Silvecane, conseiller du roi, président en la Cour des monnaies, ancien prévôt des marchands de Lyon « fait élection de sépulture dans la cave de la famille Tourvéon » éteinte par la mort d'Alexis-Maximilien Tourvéon, seigneur de Tourvéon. — Page 630. Le 23 mars 1696, les Célestins accordent aux marchands libraires et imprimeurs de Lyon la chapelle « qui est à côté du chœur, du côté de bize, appelée la chapelle de St Pierre de Luxembourg pour en faire leur confrairie ». — Page 657. Note sur la peste de 1628. — Page 668. Erection de la confrérie des mar-

chands de Toulouse (6 août 1597). — Page 670. Fondation par Antoine et Jacques de Pure (18 décembre 1611).

Tome II. Pages 8 et 9. Vitraux représentant la Crucifixion, la Flagellation, Ste Marie-Madeleine, etc., donnés par Louis II, duc de Savoie, Louis XI et sa femme, Louis d'Amboise évêque d'Albi, Jean de la Balme, chanoine de Saint-Paul, François Le Bourcier, bailli du Viennois, Jean Varinier et la famille Baronat. — Page 12. Rétable du grand autel contenant l'histoire de la Passion, statues de S. Pierre Célestin et de S. Benoît. — Page 15. Pinguet reçoit, en 1635, 200 livres « pour avoir doré le crucifix, la porte d'entrée du chœur, une Notre-Dame et un Saint-Jean ». — Page 15. 1637. Jean Allemand, maître charpentier fait la tribune de l'église. — Page 16. 1642. Exécution des stalles du chœur par Nicolas Fillon, maître-menuisier. — Page 17. 1654. Construction du portail de l'église par les maîtres-maçons, Pierre Battu et Benoît Buyat. — Pages 20 et 21. 1654-1668. Divers travaux pour l'église exécutés par les maîtres-charpentiers Astier et Darmès, Basset et Jean Vidal, menuisiers, par Gaspard Perrody, tailleur de pierres. — Page 22. « L'année 1676 l'on fit faire un petit orgue que l'on plaça derrière le grand autel; il couta six cents livres. En 1686 l'on finit le grand orgue qui avoit été entrepris par le sr Mollard et abandonné pendant deux ans par ledit facteur qui alla faire un tour en Italie pour se perfectionner, sans avertir qui que ce fut de la maison, bien qu'il y logea; il revint lorsqu'on ne pensoit plus à luy, et le finit. C'étoit un fort bon orgue, et surtout le jeu des voix humaines qui étoit inimitable, mais il périt malheureusement dans notre incendie de 1744, s'étant trouvé dans la mansarde où le feu commença; il y avoit été aporté quelques jours auparavant pour la netoyer et la

racommoder ; l'on étoit même convenu avec le sieur Nicou de l'augmenter de quelques jeux. La petite orgue n'eut point de mal, parce qu'elle se trouva dans une chambre de dortoir du coté de l'église ; avec un peu d'épargne l'on pourra en faire faire une neuve dans la suite. Cet orgue avoit couté avec la tribune 7.781 livres, le balustre qui est à la tribune coute 165 livres, le boisage de l'orgue qui est fort bien fait, a couté 3.000 livres qui font partie du prix de l'orgue et de la tribune ». — Page 25. 1612. Les Célestins font construire un rétable pour le grand autel et y placent une descente de croix par François Stella qui s'y était peint lui-même ; ce tableau avait couté 180 livres. La menuiserie fut faite par Martin Fournereau et la dorure par Antoine Vatan, peintre. — Pages 31, 37, 38, 44 et 47. Mention de six tableaux : la Cène ; Ste Ursule ; S. Nicolas ; la Vierge ; S. François ; l'Annonciation. — Pages 48 et 52. 1633. Benoît Serve (ou Serne), menuisier, fait le rétable de la chapelle de la Vierge et construit l'autel privilégié. — Page 49. 1633. Jacquet, maître doreur, dore pour 400 livres, la statue de la Vierge placée dans la chapelle précédente. — Page 49. Tableau représentant la *Descente du Saint-Esprit* par Horace Le Blanc. — Pages 60-78. Sépultures. Epitaphes de Louis II, duc de Savoie, fils d'Amédée VIII, mort à Lyon le 24 janvier 1464 ; du cardinal d'Amboise, décédé à Lyon le 25 mai 1510 ; tombeau des Pazzi (?). Sépultures avec inscriptions et armes des familles Ferrus, Dumarest, Lagier, Borde, Polneret, Cachet de Garnerans, Fischer, Heyseller de Bagnols, de Malteste, Perrin, Rouville, Prost, Roussellet, Pillehotte, Mathonet, Alexandrin, Paulo des Minis, Clerc, Picou, Rouvière, Blauf, Janon, de Molesmes, Garnier, Guillon de la Chaux, Aimont, Desvignes, Thibost, Tourvéon, de

Silvecane, Guerrier de Jons, Seigneurin, Faure de la Thibaudière, de Sarde, Girard et Quinson. Sépultures sans inscriptions des familles Pincetty, Du Peyrat, Le Camus, Biasse, Bassan, de Thomassin, Aimonet, des Verges, de Valorges, Deschamps, Ponchon, de Pure, Torrent, Bérerd, Guibert, Haete, des marchands guimpiers, des familles Michon, Gautier, Gapaillon, de la confrérie des bateliers, des familles de Chissy et de Bigny, Benoît de la Chassagne, de la Porte, d'Yvours, André, Payon de la Brosse.— Pages 79-90. Argenterie, ornements d'église et tableaux. « Seize tableaux dans le chœur dont un représentant une procession de S. Grégoire, du fameux Le Blanc; deux du peintre Squoniam, flamand, représentant, l'un la femme adultère et l'autre le reniement de de S. Pierre. Les quatre qui sont des païsages touchés d'un grand goût sont de Verdier; les autres, quoique bons, paroissent cependant inférieurs. Dans le fond de la chapelle de S. Nicolas, vis-à-vis l'autel, est une descente de croix de Stella. Les tableaux de la S^te^ Vierge et de l'autel privilégié sont de Le Blanc qui étoit encore jeune; celui de l'autel de S^te^ Anne est une copie, dit-on, de Michel ou de Raphael, dont l'original seroit dans une chapelle aux P. P. Cordeliers du fauxbourg de Vaise. Il y a encore quelques autres tableaux, mais de peu de valeur, excepté un, d'un vœu rendu, dans lequel on voit un cardinal, qui passe pour être un assez bon morceau. Onze tableaux à la sacristie, tous à cadre doré ou bronzé; le meilleur de tous est un vœu rendu représentant la S^te^ Vierge, il est sur la porte du trésor; il y a aussi un miroir à double cadre et un crucifix avec une Madeleine au pied ». — Entre les pages 162 et 163, plan en couleur du terrain et enclos de la maison du Temple, donné, en 1407, aux Célestins, par Amédée VIII, comte de Savoie, levé en 1750, d'après les

titres, livres et mémoires du monastère, par le P. Peccolet.— Entre les pages 212 et 213, vue coloriée de l'ancienne façade du couvent des Célestins, construite partie en 1636, par Pierre Dauroles, maître-maçon, partie en 1671, par Buyat et Desvignes, maîtres-maçons. — Entre les pages 222 et 223, plan en couleur du monastère des Célestins avec ses confins et appartenances, fait par le même en 1750. — Entre les pages 224 et 225, 260 et 261, façade, du côté du quai de Saône, du monastère et de l'église des Célestins (architecte le sieur Roche, italien), planche gravée par noble André Houat, à Lyon, en 1723, et autre façade dudit couvent relevé et décoré par Jean-Baptiste Masson, architecte, de Dijon, en 1745, planche gravée par Gentot de Lyon. —Page 242. Mention d'un tableau représentant les Noces de Cana, exécuté pour le réfectoire des Célestins, par le peintre Vernansal. — Page 262. Inscription placée sur la façade : « Post incendium, die XXV novembris, 1744, eventum in superficie tota aedificii cum bibliotheca et organis, reedificatum fuit sub R. P. Menesse, superiore gener. congreg. Coelestinorum, priore V. P. J.-B. Didier, restauratum curis V. P. Vincentii Pupier, procuratoris, decoratum ortographia Joann. B. Masson, Divionensis, architecti Comitum Lugd. Posita, die prima junii 1745 ». — Aux pages 431 et 432, l'auteur de l'inventaire a collé deux exemplaires des fameux billets de banque créés par le régent, datés, l'un du 1er janvier et l'autre du 1er juillet 1720. — Entre les pages 538 et 539, 546 et 547, 590 et 591, plans de la directe des Célestins, à Lyon, rue de l'Hôpital, dans le cloître et à Millery (Rhône). Cinq planches.

Tome III. Les fol. 86-87, 140-149, de format différent, ont été ajoutés postérieurement. Les premiers contiennent l'état des dettes des Célestins en 1779, et les autres,

l'inventaire de leur domaine de Millery. Les fol. 145-149, 153-155 et 224-226 sont blancs.

En tête et à la fin de chaque volume on lit : « Paraffé en conséquence du procès-verbal d'inventaire de ce jour. Lyon, 14 juin 1771. P. A. Gaudin, prieur, J. C. Peccolet, procureur, l'abbé Perrichon et Guyot commissaires. » Signatures autographes.

Antoine Péricaud a publié une notice sur les Célestins (Lyon, Boitel, 1840), extraite du *Lyon ancien et moderne*, mais il n'a pas connu ce manuscrit.

Voir archives du Rhône, fonds des Célestins, autres inventaires de 1537 et 1784 ; consulter également, Claude Berchier, *La fundation du monastère des Célestins depuis l'an 1407 jusqu'en l'an 1537* avec un nécrologe, publié par M. G. Guigue, qui ne cite pas cet inventaire (Lyon, Louis Perrin, 1882) ; Benoît Gonon, *Histoire et miracles de Nostre Dame de Bonnes-Nouvelles aux Célestins de Lyon...* (Lyon, G. Guyard, 1639, in-12).

1750 et 1751. Papier. Tome I, 22 feuillets préliminaires dont le dernier blanc et 702 pages ; tome II, 11 feuillets préliminaires et 715 pages ; tome III, 226 feuillets. Beaucoup de feuillets sont blancs. Les tomes I et II ont 428 sur 286 millim. ; le tome III, 463 sur 300 millim. Titres et lettres initiales en rouge. Quelques additions d'une autre main. Au titre, les armes gravés des Célestins que nous reproduisons ci-après : *d'azur à une croix longue d'or entrelacée d'une S d'argent* (Savoie) *et accostée de deux fleurs de lys du même*. L'écu timbré d'une tiare et orné de lambrequins (cuirs découpés). Rel. veau, dos orné, tranches jaspées.

II

265 (2598-2624, 2628-2632, 2639-2642).

1° Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, portant donation aux Célestins de la maison de Savoie, *alias*, le Temple, sise à Lyon, pour y bâtir un monastère sous le vocable de l'Annonciation, tènement où se trouvent déjà une église et un cloître construits depuis longtemps. Bourg, 25 février 1407. Original parchemin, scellé d'un très beau sceau en cire verte avec contre-sceau en cire rouge, sceau d'Amédée VIII, comte de Savoie. Avec deux expéditions originales sur parchemin. Publié par Samuel Guichenon dans *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, tome II, preuves, p. 648-651 (Lyon, Guillaume Barbier, 1660, in-fol., figures de Thurneysen).

2° Privilèges par Amédée VIII, comte de Savoie, aux Célestins de Lyon. Exemption de toutes sortes de droits dans l'étendue des terres de Savoie. 12 juillet 1408. Deux pièces authentiques du temps sur parchemin jadis scellées.

3° Copie moderne d'une des pièces précédentes. Papier. 4 feuillets in-fol. — Lettres de sauvegarde et confirmation de possession par le même en faveur des monastères des Célestins de Lyon, de N. D. de Colombier, d'Avignon. Chambéry, 12 juillet 1408. Original et expédition authentique sur parchemin jadis scellés. — Autres lettres de sauvegarde de Philippe et Philibert, ducs de Savoie, pour les mêmes. 16 février 1497 et 14 mars 1502. Deux pièces authentiques sur parchemin jadis scellées.

4° Privilèges par Amédée VIII, comte de Savoie aux mêmes. 12 juillet 1408. Original jadis scellé de l'une des

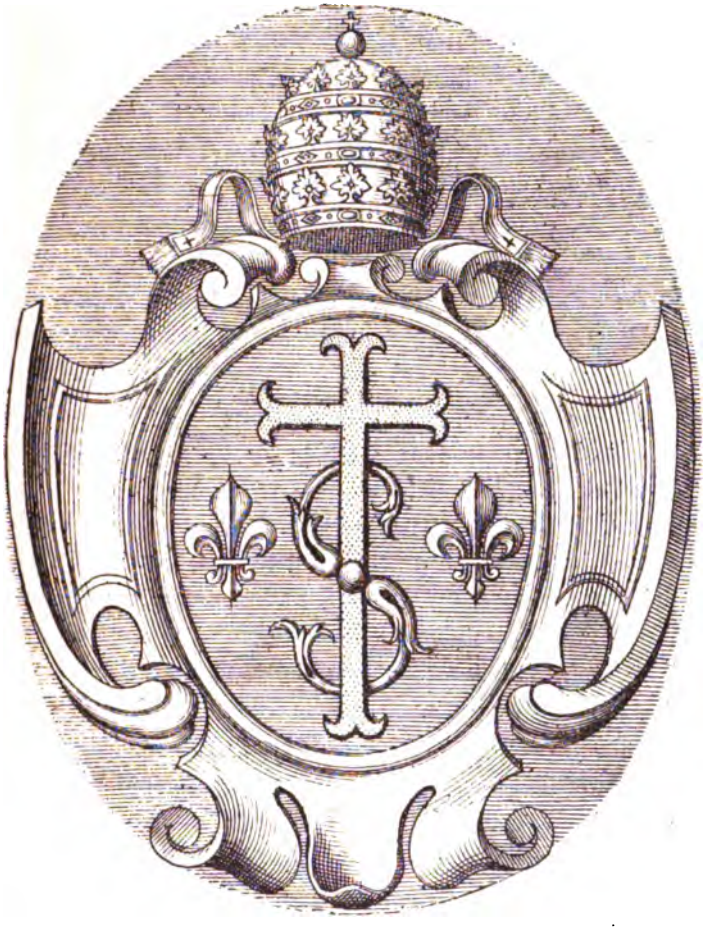

ARMOIRIES DES CÉLESTINS DE LYON

pièces inscrites sous le n° 2. — Confirmation desdits privilèges par Louis I^er^ et Charles ducs de Savoie. 3 novembre 1445 et 6 juin 1534. Expéditions originales sur parchemin jadis scellées.

5° Concordat entre les Célestins de France et d'Italie pour l'élection d'un provincial en France. 27 octobre 1418. Acte en vidimus scellé de la bulle de plomb de G. évêque d'Avignon. Monogrammes d'Eléazar de Maflesio et Raoul Duchemin, notaires de la cour épiscopale d'Avignon. — Copie de la précédente jadis scellée.

6° Autre concordat entre les mêmes touchant les chapitres généraux, etc. 2 septembre 1424. Original jadis scellé. Signe du notaire Nicolas Petrucii Tangredi de Sulmona.

7° Donation par les Célestins à Amédée VIII, duc de Savoie, de leur part dans la succession d'Odon de Tournon. 3 juin 1426. Original, parchemin jadis scellé.

8° Don par Amédée VIII, duc de Savoie, aux Célestins de Lyon d'une pension de 50 florins sur le lac d'Esches (les Echets, commune de Miribel, Ain). Chambéry, 3 juin 1426. Expédition authentique jadis scellée. — Confirmation de ladite pension par Charles de Savoie. 20 décembre 1531. Avec l'acte d'enregistrement à la Chambre des comptes de Savoie. Chambéry, 19 janvier 1532. Deux pièces originales sur parchemin, dont l'une est encore scellée et l'autre porte la signature autographe de Charles de Savoie. — Philippe de Savoie confirme les privilèges accordés par Amédée VIII aux Célestins de Lyon. Bourg, 6 février 1468. Au dos, homologation par la Chambre des comptes. 24 février, même année. Original, parchemin jadis scellé, avec la signature autographe de Philippe de Savoie.

9° « Extraict du testament de M^re^ Jean Le Viste. »

18 juillet 1428. En latin. Elit sa sépulture dans la chapelle de S. Laurent, contiguë à l'église de Sainte-Croix, chapelle qu'il a fait bâtir ; institue comme héritiers universels ses fils, Antoine, Albert, Jean et Pierre dit Morelet, et en cas de décès desdits ou de leurs enfants leur substitue les Célestins de Lyon ; donne à son fils Jean, bachelier en droit, ses livres de droit et à Antoine, son fils aîné, le tènement de Bellecour et sa maison d'habitation, avec défense de les vendre ou de les aliéner ; ordonne que sa bible restera toujours dans la maison paternelle et que les romans et autres histoires, tant en français qu'en latin, seront partagés entre ses enfants. Legs à sa femme Sybille Bullioud, à sa fille Catherine, femme d'Amédée de Montdragon et à son fils, Barthélemy, moine d'Ainay. Copie certifiée du 5 décembre 1661.

10° Lettres d'amortissement de 100 livres parisis par Charles VII, en faveur des Célestins de Lyon et à cause du remboursement à eux fait par les héritiers d'Amé de Viry. Janvier 1436. En français. Deux expéditions originales sur parchemin jadis scellées, l'une adressée aux trésoriers généraux de Languedoc, l'autre au Conseil des finances du Dauphiné.

11° Exemption de décimes accordée aux Célestins par le cardinal Jean Balue, évêque d'Angers, en qualité de légat *à latere*. 5 avril 1467. Original, parchemin jadis scellé. Signé du notaire Hugo Anglici.

12° Mandats de la Chambre des comptes et des trésoriers généraux au grenetier de Beaucaire de fournir, chaque année, aux Célestins de Lyon trois setiers de sel. 13 août et 8 décembre 1515. Deux pièces originales sur parchemin.

13° Lettres d'amortissement de 200 livres tournois par Louis XI en faveur des Célestins de Lyon. Juillet 1476.

En français. Original, parchemin, signature autographe du roi. — Vidimus des lettres d'amortissement par François Ier de la somme de 15,500 livres levée sur le clergé de Lyon. 25 août 1522. Original, parchemin. Avec une quittance délivrée aux Célestins par Garbot, commis à la recette par l'archevêque et le chapitre de Lyon, de la somme de 40 livres pour « satisffere et payer au Roy la somme de 15,500 livres a luy accordez par lesd. arcevesque et clergé, tant pour les amortissemens des francz fiez et nouveaulx acquestz que pour don gratuit aultroyé audit sire ». Original, papier.

14° Confirmation par François Ier, maître de la Savoie et de la Bresse, de la pension, plus haut indiquée, de 50 florins sur le lac des Echets. Septembre 1541. En français. Original jadis scellé.

15° « Vente des ornemens, meubles, etc., apartenans aux P. P. Cordeliers, aux Célestins, aux Jacobins appelés couvent de Confort, par ordre de sr de Blascon, lieutenant du baron des Adrets, à la prise de cette ville (Lyon) par les Huguenots, en juillet 1562. » Original parchemin jadis scellé. En mauvais état et rogné au bas.

16° « Attestation des dommages que firent les protestans à ce monastère de Lion [Célestins] pour servir à la taxe des amortissemens, lesdits dommages arrivés en 1562. » 18 septembre 1567. Copie certifiée, papier. — 4 feuillets in-4°.

17° Arrêt de la Chambre des comptes de Chambéry portant payement aux Célestins de Lyon de leur pension sur le lac des Echets. 22 mars 1569. Original jadis scellé avec copie certifiée du temps, parchemin.

18° Confirmation de privilèges aux mêmes par la même. 10 mars 1569. Original, parchemin, jadis scellé.

19° Arrêt du Parlement pour les Célestins de Lyon contre les héritiers de Benoît Pra touchant les meubles, titres et papiers des Célestins donnés en garde, par inventaire, à Jean Constantin, lors de la prise de Lyon par les les protestants, et depuis remis audit Benoît, par inventaire, à la charge d'en rendre compte. 21 juillet 1570. Copie certifiée, parchemin.

20° Sentence de la sénéchaussée de Lyon ordonnant à Voysin, tuteur de l'héritier de Benoît Pra, d'avoir à produire les comptes des meubles, titres dont ledit feu Pra avait pris charge. Avec commandement. 7 août 1571. Deux pièces authentiques, parchemin et papier.

21° Lettres de sauvegarde accordées aux Célestins de Lyon par Catherine de Médicis, pendant qu'elle administrait le royaume, en attendant le retour d'Henri III, de Pologne. 11 septembre 1574. Copie certifiée du 5 octobre de la même année. Parchemin. Lettre de sauvegarde de Louis XII pour les Célestins de Lyon, avril 1500. Original, parchemin.

22° Philippe, Charles, Emmanuel-Philibert, Charles-Emmanuel, ducs de Savoie, confirment les privilèges accordés par leurs prédécesseurs aux Célestins de Lyon. 9 octobre 1501, 7 mars 1516, 12 mars 1569, 30 décembre 1569, 16 et 31 août 1584. Six pièces originales, parchemin.

23° Confirmation d'autres privilèges accordés aux mêmes par Charles-Emmanuel, duc de Savoie. 4 septembre 1598, 24 octobre et 17 novembre 1599. Trois actes expédiés par le Sénat de Savoie; avec la lettre d'envoi datée du 21 janvier 1600. Signature autographe et grand cachet de Charles-Emmanuel ; petit cachet du Sénat. — Papier.

24° Rachat par les Célestins de Lyon d'une maison vendue à Jean Legros, m^e^ maçon, moyennant 333 écus remis

à Anne Dumont, femme du susdit. 18 décembre 1597. Expédition authentique sur parchemin. 2 feuillets in-fol. — Création d'une pension (plus tard rachetée) en faveur des provinciaux, en compensation de la somme de 2.000 livres prêtée par eux pour le rachat de deux maisons joignant l'église des Célestins de Lyon. 26 septembre 1573. Expédition originale, parchemin. 4 feuillets in-fol. — Transaction entre Antoine Parye et les Célestins touchant un mur de séparation. 31 mars 1600. Expédition originale, parchemin. 4 feuillets in-fol.

25° Sentence contre les consuls et échevins de Lyon touchant la réfection du pavé depuis la porte de l'église des Célestins jusques au port du Roi. 14 mai 1631. Original, cachet aux armes de l'intendant de Lyon, Amelot de Chaillou : *de... à trois cœurs sommés d'un soleil de...* 6 feuillets in-fol.

26° Confirmation des privilèges accordés aux Célestins par François Ier, pendant qu'il était maître de la Savoie et de la Bresse, 8 octobre 1536 ; par Henri IV, en décembre 1600 (sceau) et en mai 1610 ; par Louis XIII, en septembre 1626 ; par Louis XIV, en janvier 1659 ; par Louis XV, dauphin, en 1716. Enregistrement au Parlement de Dijon des lettres d'Henri IV et de Louis XIII confirmant lesdits privilèges et vérification des dits privilèges par les trésoriers de Bourgogne, 1601-1629. — 12 pièces originales, parchemin.

27° « Copie collationnée de la confirmation des privilèges des monastères des Célestins [placés sous le vocable] de Nôtre-Dame, en France, par Louis XIV, avec leurs enregistremens. » Mars 1644. — Parchemin.

28° Arrêt du Conseil d'Etat autorisant les Célestins de Lyon à contracter un nouvel emprunt affecté au paiement de la somme de 80.000 livres employée à la reconstruction

du monastère presque entièrement détruit par le feu en 1744. 13 décembre 1772. Expédition authentique signée « Bertin ». — 2 feuillets in-fol., parchemin.

29° Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant la confection d'un inventaire des biens et revenus des Célestins de Lyon et la séquestration desdits biens. 2 juin 1774. Expédition authentique signée « Bertin ». — 2 feuillets in-fol., parchemin.

30° Lettre de M. de Brienne, archevêque de Toulouse, à M. de Montazet, archevêque de Lyon, touchant les Célestins. Paris, 30 mars 1776. Original avec apostille et signature autographes. — In-8°.

31° Mémoire de l'abbé Jacquet pour le roi de Sardaigne, établissant que les Célestins de Lyon ayant été sécularisés, ce prince doit rentrer en possession des biens concédés auxdits religieux par Amédée VIII, comte de Savoie, le 25 février 1407. Lyon, 26 février 1780. — 8 feuillets in-fol.

32° Lettre de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, à l'archevêque de Lyon. Déclare maintenir son droit sur les biens des Célestins. Montcalieri, juillet 1780. Original signé avec un très beau cachet aux armes de la famille de Savoie.

33° Deux lettres de François Viollet, agent du roi de Sardaigne à Lyon, au comte de Perron, relatives au procès entre ce prince et le sieur Devouges, acquéreur du tènement des Célestins. 21 mars 1785 et 28 mars 1786. Minutes autographes dont l'une signée. 3 feuillets in-4°. — Opposition au bureau des hypothèques pour le roi de Sardaigne contre le sieur Devouges. District de Lyon, 15 juillet 1791. Boscary. Original. Papier timbré. — In-4°.

34° Consultation par Jacquet, avocat de Lyon, dans le

procès entre le roi de Sardaigne et Devouges. 10 avril 1786. Copie. 2 feuillets in-4°.

35° Trois lettres originales signées du comte de Hauteville à François Viollet, agent du roi de Sardaigne. Même affaire. Turin, 15 et 22 mars, et 15 avril 1786. — 8 feuillets in-4°.

36° Copie de la déclaration, sous seing privé, de M. Guyot, concernant la même affaire. 18 mars 1786. De la main de Viollet. — In-4°.

Les Jacobins du XIII^e siècle à Lyon

PAR

ERNEST RICHARD

En l'an de grâce mil deux cent dix-huit, par les froides et claires journées d'*automne* (1), deux Frères Prêcheurs cheminent, *côte à côte,* sur l'antique voie d'Aquitaine qui relie Bordeaux à Lyon.

Revêtus de la blanche livrée de saint Dominique, et ceints de leur *rosaire,* en corde, dont ils égrènent les nœuds en chemin, ils s'en vont *à pied,* par le *Rouergue,* le *Gévaudan,* le *Forez* et le *Lyonnais* (2).

(1) Cette date est déterminée par celle de la présence de saint Dominique à Ségovie aux jours de la Noël. — Il arrivait alors de Toulouse, d'où il était parti après le départ de Frère Arnaud de Toulouse et de Frère Romée de Livia, qu'il avait envoyé à Lyon.

[*Vit. Fratr.*, p. 2, col. 6.]

(2) C'est à Rodez, dans le Rouergue, que la route de Toulouse rejoignait celle de Bordeaux à Lyon. — Aux environs de Lyon la route passait par Usson, Saint-Galmier, Saint-Symphorien et les Etroits.

C. Guigue : — *Les voies antiques du Lyonnais déterminées par les hôpitaux du Moyen Age.*

Lorsque la nuit tombe et que la fatigue les prend, ils frappent à la porte des hôpitaux que le Moyen Age, dans sa prévoyante hospitalité, se plaisait à échelonner le long des grandes routes, comme autant de refuges ouverts aux pèlerins, aux malades et aux voyageurs.

Où vont-ils, ces fils de saint Dominique? — Ils viennent à Lyon, envoyés par leur père pour fonder, en *notre bonne ville*, un couvent de Frères Prêcheurs.

L'un d'eux est un Français, *Arnaud de Toulouse*, l'autre un Catalan, *Romée de Livia* (1). — Depuis quelques mois seulement, ils sont entrés dans la *famille dominicaine*. Leurs noms ne figurent même pas parmi les *seize premiers disciples* (2) de saint Dominique dispersés à Prouille (3) dès l'année 1217, pour aller combattre l'hérésie des *Albigeois* et des *Vaudois*.

Ainsi Frère *Arnaud* et Frère *Romée* ne sont pas des ouvriers

(1) Livia, patrie du B. Romée, était alors la capitale de la Cerdagne espagnole. Elle est située sur la Sègre, à une lieue au nord-est de Puycerda.

D. Vaissette, *Géographie hist., eccléS. et civile*, t. VIII, p. 376.

(2) Voici les noms des seize premiers compagnons de saint Dominique : huit Français ; — Guillaume Claret, — Mathieu de France, — Bertrand de Garrigue, — Thomas, — Etienne de Metz, — Odéric de Normandie, — Mannès, — Noël de Prouille. — Sept Espagnols : — Pierre Cellani, — Michel de Fabra, — Dominique de Ségovie, — Suero Gomès, — Michel de Uzéro, — Pierre de Madrid, Jean de Navarre. — Un Anglais : Laurent.

(3) Petit village situé dans la plaine, aux pieds des Pyrénées, à l'entrée du Languedoc, entre Fangeaux et Montréal. Le saint y avait établi, dès la fin de l'année 1206 (le 27 décembre), un monastère de Sœurs dominicaines.

La dispersion de Prouille est de dix ans postérieure à cette fondation : elle date du 15 août 1217.

de la première heure. Mais la fermeté de leur foi et la sûreté de leur doctrine attirent sur eux l'attention de saint Dominique, lorsqu'il s'arrête en sa maison de *Toulouse* (1) et y décide la fondation de celle de Lyon.

Forts de la bénédiction de leur père et de la solennelle approbation donnée à l'Ordre par une bulle du Souverain-Pontife, Honorius III, nos deux Frères Prêcheurs, partis de Toulouse, viennent se fixer à Lyon.

Ils vont présenter leurs lettres de créance à l'archevêque *Renaud de Forez*, qui administrait alors le diocèse et commandait en souverain dans le Lyonnais, au *temporel* comme au spirituel.

L'archevêque les reçoit paternellement et leur donne pleine liberté, pour l'exercice de la prédication, dans toute l'étendue de son diocèse.

Arnaud de Toulouse et *Romée de Livia*, encouragés par cet accueil bienveillant, cherchent un local en rapport avec leurs *modestes* ressources. — Ils *gravissent* la colline et s'installent au sommet du Gourguillon, à côté de la *Madeleine* (2) en dessous de la *Croix de Colle* (3), où se trouve, aujourd'hui, la *place des Minimes*.

Cette installation sommaire remonte à la fin de l'année 1218, deux ans à peine après la promulgation de la bulle pontificale. — La France ne comptait encore que *deux* maisons : l'une à *Toulouse*, la capitale de l'hérésie albigeoise ; l'autre à *Paris*, la capitale du royaume.

(1) Le premier de tous les couvents de Frères Prêcheurs, établi dès l'année 1215, sous le patronage de Saint-Romain, avant l'approbation de Rome, dans la maison de Pierre Cellani, riche habitant de Toulouse.

(2) Petite recluserie à flanc de coteau.

(3) De *collis*, colline. — C'est le nom donné au premier emplacement des Frères Prêcheurs de Lyon, dans les plus anciens actes de donation.

Certes, les Frères Prêcheurs avaient de bonnes raisons pour s'établir dans nos murs.

N'est-ce pas au foyer même de l'erreur qu'il importe avant tout d'entendre la parole de vie? Et n'est-ce pas des portes de Lyon que les *Vaudois*, sous la conduite de leur chef, *Pierre Valdo*, étaient partis pour répandre leurs fausses doctrines dans le *Lyonnais*, le *Forez*, le *Dauphiné* et jusqu'au *Piémont?*

De plus, par sa situation géographique à la jonction de routes importantes, notre ville était un *centre* tout indiqué pour devenir une *place forte* de la vérité.

Enfin, n'avions-nous pas, dès l'origine du christianisme, affirmé la puissance de notre foi, par le *sang de nos martyrs*, et notre zèle *apostolique* par l'infatigable énergie avec laquelle nos évêques, constamment sur la brèche, défendaient l'Eglise contre les hérésies des premiers siècles?

Saint Dominique veut travailler cette terre féconde; il veut en arracher l'ivraie et y faire germer le bon grain.

Un trait caractéristique de ce grand saint est sa confiance inaltérable dans la Providence. Sans trêve ni repos il multiplie ses fondations, au mépris des conseils de la sagesse *humaine :* — après la maison de Lyon, les autres se succèdent avec une rapidité, une solidité, qui tiennent du prodige.

Il a le don d'attirer les âmes : — tous, grands, petits, prêtres et laïques, docteurs de l'Eglise et jusqu'aux hérétiques les plus endurcis, tous viennent grossir cette phalange *glorieuse* de Frères Prêcheurs qui vont rayonner par le monde, semblables à des *astres lumineux* (1).

(1) Etienne de Salanhac, dans son traité *De quatuor in quibus Deus Prædicatorum ordinem insignivit. De tertia, scilicet, de illustri prob.*,

Comme un père *vigilant*, Dominique n'abandonne pas ses fils à eux-mêmes : — il va de couvent en couvent, installant les uns, fortifiant les autres.

Dans le courant de l'année 1219, il quitte *Paris* pour retourner en *Italie*, en passant par *Châtillon-sur-Seine* et *Avignon*, ainsi que nous l'apprend le *P. Mammachi* (1). — Notre ville est sur son chemin ; sans doute il s'y arrête, bien que les annales de l'Ordre n'en fassent pas mention.

Deux ans après ce voyage, il rend sa belle âme à Dieu, dans les bras de ses frères de Bologne, *le 6 août 1221*. — L'ordre n'a pas encore cinq années d'existence, et déjà les Dominicains couvrent le midi de l'Europe. Leurs maisons, au nombre de *60* (2), sont divisées en *huit provinces ;* deux dans notre patrie : celle de *France* proprement dite et celle de *Provence*. — Le COUVENT DE LYON relève de cette dernière.

Arnaud de Toulouse, son premier prieur, à peine installé, évangélise les Lyonnais avec une *fermeté de langage* et une *indépendance* qui font honneur à son caractère. — Rien ne l'arrête dans l'accomplissement de sa difficile mission, ni les conseils *timides* des uns, ni les critiques *malveillantes* des autres. — C'est en vain que ses amis l'invitent à garder plus de ménagement, s'il ne veut pas manquer du *nécessaire*...

« Nous ne sommes pas comme les autres, leur dit-il ; notre grenier ne redoute pas la *disette*, ni notre cellier la *sécheresse ;* si nous n'en sommes pas privés par notre faute,

prolog., Ms. de Rodez, continué et annoté par Bernard Gui. Ce Ms. est aujourd'hui religieusement conservé aux Archives générales de l'Ordre, à Rome.

(1) *Annales ordinis Prædicatorum, ad annum* 1219.

(2) Collombet, *Lyon ancien et moderne*, t. II.

nous ne craignons rien. C'est Dieu qui est notre pourvoyeur (1). »

Cette fière réponse est digne d'un fils de saint Dominique. Nous la recueillons dans les écrits d'un de ses contemporains, *Etienne de Bourbon*, l'un des plus illustres frères au Gourguillon. Il importe de le connaître :

Né à *Belleville sur-Saône*, Etienne de Bourbon se forme dans son jeune âge, à l'école de l'église *Saint-Vincent*, à Mâcon, et vient prendre ses grades à l'Université de *Paris* vers l'an 1217.

En cette même année, *1217*, *Mathieu de France*, l'un des seize premiers disciples de saint Dominique, se fixe avec quelques autres dans la *capitale*, pour y fonder une maison *dominicaine* qu'il établit définitivement, dès l'année suivante, à côté de la chapelle *Saint-Jacques* (*Sanctus Jacobus*).

C'est là que s'épanouit la célèbre *communauté de Saint-Jacques;* d'où le nom de *Jacobins* donné à ses *habitants* et appliqué à *l'Ordre tout entier*,

C'est là qu'un club *sanguinaire* viendra tenir séance en 1790.

D'abord la parole de *paix*, de *charité* et de *vie* se fait entendre dans ces murs.

Cinq siècles plus tard, ces mêmes murs retentiront des cris de *guerre* à la société, de *haine* et de *mort*.

Qui aurait pu *prévoir* au XIII^e^ siècle que le nom de *Jacobins*, si longtemps *illustré* par les Frères Prêcheurs, servirait *un jour*, à désigner les sectaires de la Révolution.

Mais restons au XIII^e^ siècle. — Les plus brillants étudiants de l'Université de *Paris* deviennent les auditeurs habituels

(1) Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques, Légendes et Apologies tirées du recueil inédit d'Etienne de Bourbon.*

des Jacobins. — *Etienne de Bourbon* écoute avidement la parole du prieur, *Mathieu de France*. Bientôt il entre dans son intimité et, séduit par cette vie toute évangélique, il se fait lui-même *prêcheur*. C'est ainsi qu'en *1223*, nous le trouvons installé dans la *maison de Lyon*, à laquelle il appartenait par droit de naissance.

A cette date, *Arnaud de Toulouse* n'a plus la direction du couvent. Son ancien compagnon de route, *Romée de Livia*, lui a succédé dans cette charge. — Le nouveau prieur sait unir, à un esprit profondément religieux, une douceur qui lui gagne l'affection de tous ceux qui l'entourent. Plein d'une dévotion *spéciale* envers Marie, il ne peut se rassasier de réciter la salutation angélique qu'il répète jusqu'à *mille fois* par jour, au témoignage de *Bernard Gui* (1).

Le petit monastère de Colle ne jouit pas longtemps de la direction de *Romée de Livia :* — vers l'année 1224, la maison de Lyon, qui relevait d'abord de la *Provence*, est rattachée à la *France proprement dite;* et son prieur est rappelé dans le Midi, où il avait pris l'habit (2).

Romée de Livia est profondément regretté; son souvenir demeure vivant parmi les Lyonnais et attire sur ses frères de nombreux témoignages de sympathie.

Les *d'Albon*, les *de la Palu*, les *Palatin*, les *de la Tour-du-Pin* et tant d'autres, sont des assidus de la communauté du *Gourguillon*, où ils ne manquent pas de porter leur obole. —

(1) Bernard Gui, dans son *Catalogue des premiers Supérieurs de la province de Provence*.

(2) F. Mammachi, *Append. au t. I des annales ord. Prædicat.* N° LXXXI, col. 150.

Lyon passe à la France et par compensation Limoges passe à la Provence.

Il en est même qui participent d'une manière plus complète à sa prospérité.

Plusieurs dignitaires du *Chapitre métropolitain* laissent, en mourant, une part de leurs biens aux Frères Prêcheurs de Colle; — l'archevêque Renaud de Forez, qui a facilité leur établissement, n'a garde de les oublier; et, dans son testament, il leur lègue *mille sous forts* (1).

Tout en récoltant les dons émanés de la charité lyonnaise, les Jacobins recueillent aussi de nouveaux frères.

Il est intéressant de suivre les chemins par lesquels Dieu conduit les âmes destinées à accomplir, à l'heure voulue, les grandes œuvres qu'il a conçues:

Un jeune étudiant de Paris, *Humbert de Romans*, voudrait se vouer au service de Dieu; mais il hésite entre l'ordre de *Saint-Dominique* et celui de *Saint-Bruno*. — Le jour de la fête des morts, il se rend *dévotement* à sa paroisse. L'office commence. Un chapelain passe et distingue ce jeune homme du siècle qui prie avec ferveur. Craignant pour lui les séductions du monde, il s'approche et le met en garde contre les vaines gloires d'ici-bas. *Humbert* lève la tête; et voici que du chœur il entend résonner ce verset du psalmiste :

Quid faciam miser?..... Ubi fugiam? Nisi ad te, Deus! — Que faire pécheur que je suis? Où me réfugier? Sinon vers vous, mon Dieu!

Ces mots sont bien pour lui; il tressaille, il est ému, il pleure. — L'office continue; et toujours ces paroles sonnent à son oreille, comme l'appel de la trompette :

Que faire? Où me réfugier? Tandis qu'une voix intérieure répond: *A Saint-Jacques, chez les Frères Prêcheurs.*

(1) C. Guigue, *Obit. Lugd. eccl.* p. 203 (testament du 16 octobre 1226).

Il sort, et pour calmer son cœur, il va l'ouvrir, à *Hugues de Saint-Cher* (1), savant professeur à l'Université de Paris, dont il a suivi les leçons. — Ce maître de la science l'écoute avec émotion. — *Allez, lui dit-il, votre pensée est la mienne ; je vous suivrai dans peu.*

Humbert de Romans entre à Saint-Jacques le jour de la Saint-André, et *Hugues de Saint-Cher* au carême suivant, le jour de la chaire de saint Pierre (2).

Tous deux, originaires du Dauphiné, font profession pour le couvent de Lyon, où ils viennent se fixer (2 *bis*). — Humbert y remplit d'abord la charge de *lecteur*, puis celle de *prieur*, avant d'être élu *provincial* et enfin *maître de l'ordre*. *Hugues* est placé, par deux fois, à la tête de la Province de *France* (3) et reçoit le chapeau de cardinal. — En 1236, il entreprend un immense travail : *La correction des bibles et leur concordance*, œuvre de *patience* et de *savoir* qui exigeait, en outre, une connaissance approfondie des textes *grecs* et *hébreux*.

En même temps, ces deux amis unissent leurs efforts pour faire aboutir un beau projet. Ils réussissent : — *Hugues*, alors provincial de France, et *Humbert*, prieur de Lyon, signent *joyeusement*, avec le Chapitre d'Ainay, l'acte *important* d'où va sortir le Couvent de *Notre-Dame de Confort*. — C'est une *seconde étape* dans l'existence des Jacobins de Lyon.

« Les Frères Prêcheurs, est-il écrit en tête de l'acte dont

(1) Saint-Cher, petite paroisse du Dauphiné.

(2 et 2 *bis*) C'est Gérard de Frachet qui, dans sa chronique, nous a transmis le récit touchant de la double vocation d'Humbert de Romans et d'Hugues de Saint-Cher. — *Vitæ Fratrum*, p. 1, col. 2.

(3) En 1227 et en 1235.

nous venons de parler (1), les Frères Prêcheurs demeurant (à Lyon) à côté de la *Madeleine*, dans un lieu *très incommode* et *peu approprié* à l'état religieux et à l'office de la prédication, voudraient se transporter dans un endroit *plus convenable.* »

Ce préambule nous donne les motifs qui ont déterminé la translation des Jacobins, de la colline dans la *plaine, entre les deux fleuves*, sur un terrain relevant de la *riche abbaye d'Ainay*.

Enserrée, au midi, par les eaux mêlées de la Saône et du Rhône, cette abbaye étendait son domaine, en remontant vers le nord, au delà de Bellecour, jusqu'au bourg *des Allards*, où se trouve aujourd'hui la *place des Jacobins*, l'une des dernières traces de l'établissement des Frères Prêcheurs en ce lieu.

La presqu'île était encore peu habitée, surtout entre Bellecour et le bourg des Allards; elle n'était reliée à la colline de Fourvière (la ville proprement dite) que par un seul pont, le pont *de Saône* (en vieux style), en face de *Saint-Nizier*.

Toutefois on pouvait, dès lors, prévoir que cette partie de la presqu'île serait appelée à devenir un centre important, placée qu'elle était sur le passage entre le pont de la Saône, et le fameux pont du Rhône (le pont de la Guillotière aujourd'hui), auquel on travaillait déjà (2).

C'était donc être *avisé*, que de chercher en cet endroit un emplacement tout à la fois *central*, *vaste* et peu *coûteux*.

Déjà les *Templiers* étaient installés le long de la rive

(1) *Cartulaire d'Ainay*, II, 131 et s.

(2) C. Guigue, *l'Hôpital et le Pont du Rhône*.

gauche de la Saône, sur le terrain même que devaient occuper plus tard les *Célestins*.

Au delà, en pénétrant dans l'intérieur de la presqu'île, on trouvait quelques grands tènements possédés par des particuliers, à la charge de payer annuellement de modiques redevances à l'abbaye d'Ainay qui en avait le *domaine*.

L'un d'eux, *Durand de Fuer*, offre le sien en aumône aux Frères Prêcheurs, à la condition d'obtenir le consentement de l'abbé et du Chapitre d'Ainay.

Dans cet enclos, situé derrière le Temple, il y avait une *vigne*, une *grange*, et une *petite chapelle* de la Vierge bâtie peu d'années auparavant et dédiée à *N.-D. de Consolation* ou *de Confort*, suivant l'expression pittoresque du XIII^e^ siècle. C'est là que les affligés et les déshérités venaient puiser *force* et *courage*.

Dans cet humble oratoire, au-dessus de l'autel, se trouvait une image de la Vierge mère.

Le P. *Ramette* qui, durant la première moitié du XVIII^e^ siècle, a passé en revue toutes les pièces relatives au couvent de N.-D. de Confort, et en a dressé l'inventaire détaillé en quatre gros volumes in-folio, le P. *Ramette* nous a laissé la description de cette vierge peinte sur bois :

« Elle porte l'Enfant-Jésus sur ses genoux et tient un sceptre de la main droite. »

Après beaucoup d'instances, après de nombreux pourparlers, car il a fallu obtenir, non seulement l'autorisation d'Ainay, mais encore celle de l'Archevêché, l'acte est *dûment signé*, et permission est donnée aux Jacobins d'occuper le terrain de *Durand de Fuer* et d'y joindre, pour s'agrandir, celui d'*Humbert de Fuer*.

Moyennant diverses clauses et l'obligation de servir chaque année, vers *la Toussaint*, *6 sous forts* à l'abbaye

d'Ainay et *4 sous forts* à l'archevêque, est-il dit dans l'acte, les Frères Prêcheurs pourront bâtir une *église*, un *couvent*, une *chapelle des malades*, un *cimetière* et tout ce que leur règle exige.

Ils y jouiront, ajoute l'archevêque, de toutes les libertés et immunités que mes prédécesseurs leur ont accordées pour le lieu qu'ils habitaient auparavant, à côté de la Madeleine.

Aussitôt l'acte signé, *Humbert de Romans* hâte l'exécution des travaux déjà commencés et a l'heureuse idée de placer le couvent sous la protection de la Reine du ciel.

Ainsi N.-D. de Confort va sortir de l'ombre. Après avoir consolé les petits et les pauvres, elle verra tour à tour à ses pieds les *frères* qu'elle bénira dans leurs travaux, les *évêques* et les *cardinaux* qu'elle soulagera dans leurs charges, les *papes* qu'elle consolera dans leur détresse et les *grands* qui demanderont, comme une faveur, de dormir leur dernier sommeil sous les dalles de son sanctuaire.

Humbert de Romans n'a pas le bonheur de suivre longtemps la marche des travaux. Il est arraché à son prieuré et va remplacer son ami, Hugues de Saint-Cher, dans la charge de provincial de France; tandis que celui-ci reçoit de la main d'Innocent IV, la pourpre romaine. C'est le premier cardinal dominicain; et l'honneur en revient au couvent de Lyon.

Notre-Dame de Confort se voit ainsi privée de ses deux fondateurs. Mais la maison de Dieu s'élèvera quand même. Le Souverain Pontife lui vient en aide, et accorde *40 jours d'indulgences* à tous les fidèles qui concourent aux nouvelles constructions (1). Il se doute peut-être qu'un jour, fuyant

(1) Cette bulle pontificale se trouve dans les archives de la bibliothèque de la ville de Lyon, elle porte la date du 13 avril 1244.

pour échapper aux menaces de l'Empereur Frédéric II, il viendra se réfugier à Lyon, convoquer un concile œcuménique et consacrer la nouvelle église des Frères Prêcheurs.

Le vent de la discorde, en effet, s'élève en Europe et l'orage gronde sur Rome. — Le Père des fidèles cherche un asile contre les violences de l'Empereur d'Allemagne, pour abriter la liberté de l'Eglise. — Lyon ouvre ses portes au fugitif; et le pape, toujours indépendant et fort de sa puissance morale, décrète la convocation du 13e concile général pour la Saint-Jean 1245.

Après bien des travaux, au moment de retourner en Italie, avant de quitter la ville *hospitalière*, Innocent IV veut bénir l'église de N.-D. de Confort, comme une enfant bien-aimée.

On est au commencement de l'année 1251 ; le Saint-Père, entouré de cardinaux, d'évêques, de prélats et de nombreux fidèles, arrive aux Jacobins pour consacrer le nouveau monument dédié à la mémoire de *saint Dominique*.

Le cardinal Guillaume, évêque de Sabine, a l'honneur de concourir à la consécration, honneur doublé d'amertume, car son ami, le cardinal Odon, évêque de Porto, repose déjà dans cette église.

Devant l'une des douze croix de la Passion, il doit prononcer, à son tour, les mots liturgiques : « *Consecretur hoc templum !* » (Que ce temple soit consacré !)

Or, voici que sa pensée se reporte vers son ami Odon, couché à quelques pas de là ; il se trouble et, comme s'il était devant une tombe ouverte : « *Consecretur hoc sepulchrum !* », dit-il. (Que ce sépulcre soit consacré !) — Aussitôt il se reprend et la cérémonie continue.

A quelque temps de là, il se voit en rêve dans la ville de Gênes, avec la Cour pontificale, à la recherche d'un hôtel

pour se loger. Tout à coup le cardinal Odon lui apparaît et lui dit : « Seigneur Guillaume ne vous inquiétez par de « votre logement à Gênes ; vous habiterez ici, avec moi. »

A son réveil, le cardinal Guillaume, vivement impressionné, raconte au Pape et à sa suite le songe qu'il vient d'avoir. — Peu de jours après il tombe malade et meurt. Où faut-il l'enterrer ? — A Notre-Dame de Confort, dans l'église des Frères Prêcheurs, près de son ami, sous la croix qu'il a lui-même consacrée comme une tombe (1).

C'est ainsi qu'à peine élevée, elle abrite déjà, sous ses voûtes, les dépouilles mortelles de deux cardinaux. — Bien d'autres et des plus illustres seront couchés à leurs côtés.

Cette église, du XIII^e^ siècle, comprend deux parties bien distinctes :

L'une, basse, obscure, semble conserver la mémoire de son humble origine. C'est la chapelle dédiée à Notre-Dame de Confort. Elle occupe la partie occidentale du monument, et en forme comme le vestibule.

L'autre, en prévision de ses hautes destinées, s'élève dans les airs, svelte et gracieuse, avec ses hardis piliers, ses ouvertures ogivales, ses arcades légères, aux nervures élancées. — *C'est l'église de Saint-Dominique ;* elle fait corps avec la chapelle de Notre-Dame de Confort qui lui tient lieu d'entrée. De là son vaisseau va se profilant dans le ciel, du côté du soleil levant, conformément aux prescriptions canoniques.

A l'extérieur, adossées au chevet, s'alignent d'abord les tombes des Frères Prêcheurs. Mais la mort faisant son œuvre, le cimetière, au XIV^e^ siècle, s'agrandira du côté du nord, *en forme de triangle*, sur les premières masures du

(1) Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. I, p.

bourg des Allards. — Et les riches marchands florentins, installés à Lyon, reconstruiront la grande église, dès le XV^e^ siècle, en la prolongeant sur les anciennes tombes des Jacobins.

Sur le flanc méridional de l'église, une porte donne accès dans l'intérieur du cloître : — une cour centrale, encadrée de galeries ouvertes en ogives.

C'est là que les Prêcheurs de Notre-Dame de Confort viennent se délasser de leurs travaux.

Tout autour du cloître, rayonnent les bâtiments du couvent : la salle du chapitre, la bibliothèque, les réfectoires, les cuisines et les autres dépendances dans le bas, et dans le haut la longue file de dortoirs divisés en cellules (demi closes), où les Frères viennent chercher le repos si bien gagné par les labeurs de la journée.

Au delà le jardin s'étend, vers Bellecour au midi, et au couchant vers le Temple.

Tel est, à l'origine, le couvent de Notre-Dame de Confort. Ces bâtiments, assez vastes pour donner asile à un grand nombre de Frères, seront complétés vers le milieu du XIV^e^ siècle.

Dans la suite ils ne recevront que des additions, de peu d'importance, qui n'en changeront pas l'aspect, jusqu'à l'époque où l'ancien couvent sera démoli, pour faire place à de nouvelles constructions d'un tout autre style.

Cette réédification s'accomplira durant la première moitié du XVIII^e^ siècle. — Hélas! Ce nouveau couvent ne servira pas longtemps à abriter les Frères Prêcheurs. Ils en seront odieusement chassés sous la Révolution ; leurs biens seront confisqués, puis vendus au profit de la Nation ; l'église sera renversée sous la Restauration pour faire place, durant quelques années seulement, à l'hôtel du Préfet ; et le

monastère, affecté d'abord aux services de la Préfecture du Rhône, sera démoli sous le second Empire.

La rue de l'Impératrice, aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville, s'ouvrira sur le domaine des Frères ; la rue Gasparin passera sur le sol même du cloître ; l'ancienne place des Jacobins se prolongera, au midi, sur les ruines de l'église et conservera précieusement le nom sous lequel s'illustrèrent jadis les Dominicains.

Déjà, lors de la prise de possession du couvent par les Huguenots, le baron des Adrets avait fait tomber l'antique oratoire de Notre-Dame de Confort, pour percer la rue qui porte encore actuellement le nom de Saint-Dominique.

Ce sera l'honneur des Lyonnais d'avoir su maintenir, envers et contre tout, ces derniers vestiges destinés à perpétuer, à travers les âges, le souvenir du glorieux établissement des Frères Prêcheurs en ce lieu.

HISTOIRE DU COUVENT

ET DU

THÉATRE DES CÉLESTINS

PAR

E. CUAZ

AVANT-PROPOS

Le *Théâtre des Célestins !* Un théâtre portant le nom d'un couvent, cette réunion de deux mots aussi disparates surprend au premier abord.

L'esprit est frappé par cette sorte de dissonnance, il s'inquiète et voudrait en connaître l'origine et la signification.

Cette impression, je l'ai moi-même vivement ressentie et j'ai voulu, à mon tour, étudier cette partie si intéressante de notre histoire lyonnaise.

C'était là un terrain d'une exploration féconde en heureux résultats, pour ceux qui aiment à se livrer à des recherches de cette nature ; terrain déjà étudié mais pas encore complètement. Je me suis efforcé de le parcourir de nouveau et de le sonder de mon mieux.

La découverte dans la Bibliothèque de la Cour d'appel de Lyon, d'anciens documents relatifs au grand procès qui, sous Louis XVI, a amené la transformation du couvent en théâtre ; la communication par un obligeant bibliophile lyonnais de titres plus anciens encore, relatant la destruction et le pillage du couvent des Célestins en 1562, au moment de l'occupation de Lyon par les Protestants, sous les ordres du terrible baron des Adrets : voilà autant d'éléments précieux nouveaux mis à ma disposition et qui sont venus stimuler mon zèle et m'engager à me livrer à cette étude.

Offrira-t-elle quelque intérêt ? Présentera-t-elle quelque utilité ? c'est là mon plus vif, mon plus sincère désir.

* * *

Afin d'atteindre ce but et pour plus de clarté, j'ai jugé utile de diviser cet ouvrage en quatre parties.

La première traitera de l'origine de l'emplacement du quartier des Célestins, occupé primitivement par les *Templiers*.

La deuxième partie contiendra l'histoire même du couvent des Célestins.

La troisième relatera le procès dont l'issue a amené la transformation du couvent en théâtre.

Enfin, la quatrième sera l'histoire du théâtre des Célestins.

Le lecteur pourra suivre aussi à travers les âges les modifications successives de cette partie du cœur même du sol lyonnais, il verra ce qu'ont fait, ce que sont devenus, comment ont disparu ceux qui en ont été tour à tour les maîtres et les possesseurs.

Il se dira en parcourant ces lignes : on rit maintenant où on a pleuré et prié jadis ; voilà les lieux où ceux qui ont vécu avant nous, ont passé des siècles dans la retraite et le recueillement. Pillés par les Protestants, discutés plus tard par le haut clergé, renvoyés de leurs couvents, ils ont fait place à une autre génération qui n'a connu là que les gais refrains et le plaisir.

Quels bouleversements, non seulement dans les lieux, mais bien plus dans les idées encore.

L'humanité change ainsi, mais les souvenirs restent et ce sont ces souvenirs que, dans l'intérêt de son pays, il faut recueillir, rassembler, au lieu de les laisser s'altérer puis s'effacer peu à peu dans la nuit du silence et de l'oubli.

C'est cette œuvre que j'ai entreprise et je m'estimerai satisfait si elle a pu procurer au lecteur une partie du plaisir et de l'attrait que j'ai éprouvés moi-même en m'efforçant de l'accomplir.

* * *

Plus on remonte le cours des âges, plus il est difficile d'assigner à ce lieu, à cet emplacement des Célestins, à cette partie de la ville de Lyon, aujourd'hui si brillante et si animée, sa destination, son affectation primitives.

Sous la domination romaine, et nous ne pouvons ici que nous en référer aux savantes recherches de M. Artaud et de MM. Allmer et Dissard, le quartier des Célestins n'était qu'une vaste saulée recouverte d'une couche épaisse d'humus. Le sable du Rhône se retrouve en effet à 12 pieds de profondeur près l'église de Saint-Bonaventure, à 15 pieds au passage de l'Argue et dans la rue de la Préfecture.

D'après M. Artaud, cette partie de la ville, qui est la plus

habitée de nos jours, occupait jadis l'espace compris entre les deux fleuves et pouvait être considérée comme le *delta* de Lyon.

C'était un terrain d'alluvion primitivement formé par les dépôts du Rhône et de la Saône et successivement exhaussé par des remblais à mesure que Lyon s'était agrandi.

L'emplacement occupé par le couvent (par le théâtre aujourd'hui) faisait partie de cet espace de terrain. MM. Allmer et Dissard pensent, au contraire, que c'était là une dépendance de l'île d'Ainay. La Saône avait à cette époque un cours beaucoup plus étendu sur sa rive gauche. Le long de la rue Mercière, près la rue Ferrandière, on a découvert les traces d'un quai servant de voie. Il était formé de blocs de granit et bordé de trois rangs de pierre de choin de Fay, ce qui indiquait le cours de la Saône depuis la place Saint-Pierre jusqu'aux Jacobins. La Saône arrivait ainsi jusqu'à la rue Mercière et là devait rejoindre le Rhône par un canal.

Le biais de la rue Confort indiquerait probablement la direction de ce confluent. La place Bellecour n'était qu'une prairie marécageuse où on allait jouer au mail et chasser.

Entre ces deux opinions il est difficile de bien se fixer. Constatons, et c'est l'essentiel, que c'était là un terrain marécageux, presque à fleur d'eau, et où ne s'élevait aucun édifice important.

Toutefois était-il habité ?

Il était évidemment habité du temps des Romains, et si nous n'y trouvons pas des restes de grands monuments antiques, il y avait là des villas élégantes où les riches citoyens lyonnais en dehors de la ville venaient fixer leur séjour.

Spon dans ses *Recherches d'Antiquité* (1) parle d'une inscription importante trouvée rue Mercière, Menestrier croyait qu'elle avait servi de base à une statue (2). Cette inscription était relative à un *Sabincus Aquila* qui fut receveur des Provinces gauloises. On a découvert du côté de la rue Mercière, dit aussi M. Artaud, des tuiles romaines, des médailles du temps des Antonins, un dépôt d'amphores. Enfin non loin des Célestins, rue des Deux-Maisons, on a trouvé le pied colossal en bronze d'une statue pédestre, chaussée à la romaine, et qui est au Musée des Antiques.

Toutefois la découverte la plus importante pour notre histoire est celle d'une mosaïque romaine, (7 juillet 1876), sur la place même des Célestins lors de la construction d'un égout.

Je dois tous les détails de cette intéressante recherche à l'obligeance de M. l'ingénieur Grisard.

C'est à l'extrémité de la place des Célestins du côté de la rue des Archers, entre la rue Saint-Louis et la rue de Pazzi que cette mosaïque fut trouvée. Il y avait même deux mosaïques superposées l'une sur l'autre. La plus basse, la plus ancienne, avait ses cubes enlevés, mais la mosaïque supérieure encore bien conservée a été enlevée et déposée au Palais des Beaux-Arts.

Au bord courait une frise d'un élégant dessin, composée d'enroulements de feuilles artistement disposées et venant aboutir à un beau vase à anses, d'assez grandes dimensions et qui devait occuper le milieu de la pièce. Cette mosaïque était divisée en panneaux séparés par des bordures et des torsades de différentes couleurs; ils conte-

(1) Spon, *Recherches d'Antiquité*, p. 141.

(2) Menestrier, *Eloge Historique*, p. 22.

naient un ensemble de fleurs, de fruits, de feuilles parfaitement disposés, et admirablement dessinés. Auprès de cette mosaïque on voyait encore des soubassements de marbre, de petites plaques de porphyre. C'était là l'emplacement d'une riche villa suburbaine.

Je me souviens de l'avoir parfaitement vue lors de sa découverte sur les lieux mêmes ; un fait me frappa, ce fut la quantité d'écailles d'huîtres qui jonchaient encore le sol de ce triclinium.

Comment les Romains avec la lenteur des communications à leur époque pouvaient-ils consommer à Lyon de telles quantités d'huîtres ?

Cette question a été discutée et résolue comme toujours avec le plus grand soin et après les plus savantes recherches par M. l'ingénieur Arnould Locard qui a bien voulu m'adresser son intéressant ouvrage intitulé : *Note sur une Faunule malacologique gallo-romaine* trouvée en 1885 dans la nécropole de Trion à Lyon (1).

M. Locard constate aussi qu'une quantité considérable d'huîtres a été trouvée dans les fouilles de Trion. Il pense que la puissante corporation des *nautæ* (nautonniers) de Lyon devait effectuer d'importants transports par voie d'eau, et que les huîtres chargées en place dans des chalands pouvaient remonter le Rhône jusqu'à Lyon, chalands sur lesquels on avait eu soin de placer des amphores pleines d'eau de mer pour les rafraîchir et les baigner.

Ce qu'il y a de certain c'est que les Romains les trouvaient à leur goût et en étaient très friands. M. Locard cite, en effet, ce passage de la Satire IX (vers 134), de Juvénal dans laquelle ce poète dit que le célèbre *Montanus*, l'inten-

(1) Lyon, Association typographique, 1885.

dant des festins de Néron, distinguait à merveille du premier coup de dent si une huître était du bassin de Rutupe ou du lac Lucrin.

Une quantité très considérable des écailles de ces mollusques a été trouvée non seulement sur la mosaïque de la place des Célestins, mais encore dans les fouilles de la nécropole de Trion.

A quelle époque pouvait bien remonter cette mosaïque, et la villa romaine dont elle faisait l'ornement.

Les recherches de M. l'ingénieur Grisard nous donnent à cet égard un précieux renseignement. Il dit qu'on a trouvé dans les déblais de la fouille qui a amené la découverte de la mosaïque, à côté de petites corniches de marbre. des fragments de poterie *sigillée* assez belle.

Or cette belle poterie étrangère, au brillant vernis, date du IIe siècle de l'ère chrétienne ; au IIIe siècle les Barbares devenaient menaçants, les temps étaient moins sûrs et on n'importait plus de poterie dans les Gaules. Tout paraît donc indiquer que cette villa remontait à l'époque des Antonins.

Mais le temps des plaisirs raffinés de la civilisation romaine allait disparaître et les Barbares, qui apparaissaient à l'horizon, s'avançaient, dévastant, détruisant Lyon et les villas qui l'entouraient.

Que devint l'emplacement des Célestins à cette époque ? Nul n'a pu le dire ; quelque saulée déserte et abandonnée !

Avec les empereurs chrétiens l'aspect de Lyon fut tout différent. Les temples profanes étaient tombés devant les églises qui commençaient à affluer de toutes parts.

J'ai étudié les constructions faites alors dans le voisinage du quartier des Célestins pour voir si je découvrirais quelque indication qui y fût relative, mais mes recherches,

à cet égard, n'ont pas abouti. Cependant, non loin de là, les monuments religieux commençaient à s'élever.

Dès le IVe siècle fut fondé le monastère d'Ainay.

Antérieurement on avait construit l'église des Apôtres, fondée par saint Pothin et qui prit le nom de Saint-Nizier après la mort de cet évêque en 573.

Vers 483, la pieuse reine Carethène, veuve de Gondioc, mère de Gondebaud, roi des Burgondes, avait fait bâtir l'église Saint-Michel et le monastère qui porta son nom. C'est là qu'elle fit élever sa petite fille Clotilde, plus tard femme de Clovis, et c'est dans ce monastère lyonnais que grandit et se développa la sainte femme qui devait rendre la France chrétienne!

En 548, encore dans cette même partie de Lyon, le roi Childebert et son épouse Ultrogothe fondaient l'Hôtel-Dieu, et toujours le même silence sur le quartier des Célestins.

Rien ne vient le rompre encore sous l'administration de *Leydrade*, lorsque, au temps de Charlemagne, après les invasions et les pillages des Sarrazins, il s'était dévoué à la restauration des églises de Lyon.

C'est seulement à l'époque des Croisades, au moment de ce grand mouvement religieux, que la vie semble revenir dans ces solitudes où s'éleva alors le puissant établissement des *Templiers* dont je vais maintenant aborder l'histoire.

LES DEUX LAYOLLE

ET

LES ORGANISTES LYONNAIS DU XVI^e SIÈCLE

Avec des recherches sur les facteurs et les orgues de Lyon

PAR G. TRICOU

Si l'on compare le nombre important de publications musicales sorties des presses lyonnaises au XVI^e siècle, avec le peu d'exemplaires qui en est resté dans nos bibliothèques, on pourrait se demander si cette production n'était pas simplement un article d'exportation, et si notre ville ne restait pas en dehors du mouvement, qui, à cette époque, entraîna et mit en relief l'art musical aussi bien que les autres.

Cette supposition paraît d'autant plus invraisemblable, que Lyon, centre des communications entre l'Italie et le Nord, lieu de rendez-vous d'un grand nombre d'Italiens qui s'y fixèrent, y apportèrent leurs goûts artistiques et y amenèrent leurs artistes, ne pouvait rester indifférent à la Renaissance musicale. Si nos bibliothèques ne nous ont pas gardé leurs œuvres, nos archives ont conservé trace d'une pléiade de musiciens de tout genre et de facteurs d'instruments, dont le nombre ne se justifie que par un emploi lucratif de leurs professions auprès de nos ancêtres.

C'est à M. le docteur Coutagne, dont je dois rappeler le nom ici, que nous devons l'initiative des recherches

sur ce point longtemps négligé de notre histoire locale. Et si nous devons regretter que la mort l'ait empêché de publier un ouvrage sur ce sujet, en vue duquel il avait amassé de nombreux documents, nous devons aussi des remerciements à sa famille, qui n'a pas voulu que le résultat d'un si long et si docte labeur fût perdu, mais qu'au contraire, ces notes fussent dépouillées et analysées pour en conserver ce qui peut être utile à l'histoire artistique de notre cité.

C'est une fraction de ces documents que je me propose de présenter. Je sais bien qu'en me mettant sur les traces de M. le docteur Coutagne, j'assumerais une lourde tâche, si je prétendais suivre mon modèle, qui a su envelopper d'un style facile l'aridité des références archéologiques. Aussi telle n'est pas ma prétention. Mon but est simplement la coordination et la conservation de documents, dont je veux laisser l'honneur, on ne saurait dire à leur auteur, mais à celui qui mit tant de sagacité à les découvrir.

Les deux Layolle (François et Aleman), père et fils, italiens d'origine, mais Lyonnais par leur vie passée presque entière dans nos murs, nous fourniront le sujet de cette étude.

L'origine florentine de ces deux auteurs ne fait plus doute aujourd'hui, en présence du titre de *horganista Fiorentino* donné au père dans deux recueils de ses œuvres, et confirmé par la qualification que l'un et l'autre prennent dans les actes publics.

C'est à Florence que nous trouvons les premières traces de François Layolle. Vers 1507, il y était maître de musique de Benvenuto Cellini, qui raconte dans son autobiographie, en se reportant à sa cinquième ou sixième année : « Mon

père commença à m'inspirer à jouer de la flûte et à chanter; il logea dans un cabinet de sa boutique Francesco del Aiolle, organiste du plus grand mérite, musicien très habile et savant compositeur (1). »

En 1511, il y était encore, car Andréa del Sarto le représenta dans sa fresque de *l'Adoration des Mages* au cloître de l'Annunciata à Florence. « Parmi la foule, dit Vasari (qui sur ce point a été reproduit sans conteste par tous les auteurs spéciaux), on remarque trois personnages couverts de l'habit florentin et peints d'après nature. Le premier en face du spectateur et en pied est Jacopo Sansovino (sculpteur), le second est Andréa del Sarto. Il a un bras en raccourci et s'appuie contre Sansovino, derrière lequel on découvre le musicien Aïolle (2). » Il n'est pas improbable que Layolle fût alors organiste du couvent de l'Annunciata; en tout cas ce document peut nous servir à fixer à peu près la date de sa naissance. On peut en effet suppléer à l'absence des textes par l'inspection du portrait d'Andréa del Sarto. Le peu, que nous en permet de voir la reproduction de cette fresque sortant des ateliers de Braun, nous indique un homme de 35 ans environ, aux traits fortement accusés et à la figure sérieuse.

Il serait donc né vers 1475 et aurait eu 32 ans lorsqu'il eut pour élève Benvenuto Cellini, qui le qualifie d'organiste du plus grand mérite. Au surplus, le témoignage de ce dernier en ce qui concerne le talent de son professeur, peut parfaitement avoir été dicté par une réputation acquise dans la suite, car ce n'est que bien après l'événement auquel il

(1) *Vie de Benvenuto Cellini* écrite par lui-même, traduction Farjasse, Paris, 1833.

(2) Vasari. Vol. II, traduction Leclanché.

fait allusion, que Cellini commença la rédaction de son autobiographie.

A partir de 1511, nous perdons entièrement la trace de Layolle jusqu'à ce que nous le retrouvions à Lyon sous le nom de Me Aiolle ou Layolle organiste, même simplement, Me François l'organiste. D'après les présomptions tirées de la peinture d'Andréa del Sarto, il dut y arriver à l'âge d'environ 40 ans et vraisemblablement vers 1521, car, dès 1523, il est porté sur la comptabilité des recettes pour les fortifications :

« Coté Fourvière, le 3 octobre 1523. — Maistre Françoys l'organiste 2 hommes..... 8 sols (1) »

puis sur un registre de taxes au nom de la commune allant de 1521 à 1527 :

« François de Layol organiste..... 12 sols (2) »

enfin, sur le registre : *Establies devers Fourvières faites en juin 1523* (3).

Il paraît donc s'être établi d'abord dans le quartier de la rive droite du Rhône, — quartier des Florentins, — qu'il quitta vers 1523 ou 1524 (4), pour y retourner après et y demeurer, pendant tout le reste de son séjour à Lyon, en la maison Poculot, rue Saint-Jean, qui appartenait pour partie à la femme de son fils Aleman.

(1) Archives de Lyon, CC, Comptabilité, 711. — 3e volume de l'inventaire.

(2) Archives de Lyon, CC, 271.

(3) Archives de Lyon, EE, IV, 198-116. — *Idem*, CC, 263, Rôle des cotisations, 1524.

(4) Archives de Lyon, CC, 271, Rôle des cotisations pour 1524. — « François de Layolle organiste à 2 sols 12 cy-devant à la partie de Fourvière où il a payé. » (En marge : estranger).

Démêler la cause exacte, qui amena Layolle, de Florence à Lyon, nous paraît difficile ; on peut supposer qu'il y suivit une des nombreuses familles florentines, qui, à cette époque, émigraient à Lyon, ou même qu'il y fut attiré par des relations de famille. Les registres des insinuations (1) ont mention d'un acte dans lequel Aleman, son fils, fait un échange avec un laboureur de Chaponost ; la parcelle qu'il cède est désignée comme ayant pour confins, du côté de vent « la vigne de dame Arrighi, mère dudict Ayolle ». Cette Arrighi était nécessairement Florentine, puisque Aleman, lui aussi, naquit à Florence, mais elle pouvait être alliée à la famille du même nom qui existait alors à Lyon (2).

Layolle, arrivé à Lyon avec sa famille comprenant sa femme et certainement un des trois enfants que nous lui connaissons, son fils Aleman, dut y trouver une situation honorable et avantageuse surtout au milieu de la colonie florentine. Une preuve de la considération attachée à cette famille résulte de l'état social des diverses personnes qui prêtèrent leur concours aux actes notariés ou de l'état civil intéressant ses membres. En 1555, Philippe Spina est parrain d'une fille de Aleman ; l'année suivante, François d'Albigne et François Spinelli remplissent le même office pour un de ses fils. En 1576, les témoins du mariage de Marguerite Layolle, fille de François, avec Jérôme de Vergueria, sont : un Mussio, conseiller du Roy, et noble Antoine de Arrotz, trésorier général de Monseigneur le cardinal d'Aix. En 1590, un petit-fils de Aleman Layolle est tenu sur les fonts baptismaux de Sainte-Croix, par

(1) Archives de Lyon, FF, Insinuations d'aliénations, vol. 40, fol. 172.
(2) De Charpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon*, Lyon, 1894.

Claude de Rubis, l'historien connu, et Françoise des Fages, femme de noble Vincent, conseiller en la sénéchaussée et parlement de Grenoble.

François Layolle demeura ainsi à Lyon jusqu'aux environs de 1540, ne laissant trace de son passage que sur les rôles de cotisations, les livres d'entrées de denrées, mais d'aucune façon sur les anciens actes ou les anciennes procédures. A l'inverse de ses enfants, qui eurent fréquemment besoin du ministère des officiers de l'ordre judiciaire, il ne paraît pas avoir eu à s'occuper de la gestion d'un patrimoine. Absorbé par le seul exercice de son art, qui suffisait à lui procurer une situation indépendante, il ne nous a rien laissé à retenir de lui, de ces documents d'intérêt fiscal (1), outre la preuve de son séjour à Lyon, que la mention qui en est faite sur les Nommées « du costé de Fourvière » en 1528, où il figure en qualité de locataire dans la maison Poculot, rue Saint-Jean, et est qualifié de organiste de Notre-Dame de Confort (2), encore un témoignage de l'appui qu'il trouva auprès de ses compatriotes, qui s'étaient réservés la haute main sur la partie musicale du culte dans la chapelle des Jacobins.

(1) Archives de Lyon, CC, 137, Rôle de cotisations, 1529. — « François de Laiaor, organiste en la maison Poculot, 2 livres, 10 sols. »

Idem, CC, 142, Rôle de cotisations, 1538. — « Le quartier depuis N.-D. du Palais à commencer à la maison de M. Bellièvre, etc., etc. — François de Layolle, organiste, 30 sols. — Accoustré à 2 sols 6 deniers. »

Idem, CC, 267, Compte juillet et août 1524.

Idem, CC, 271, Rôle de cotisations, 1524. — « François de Layol, organiste, 12 sols. »

Archives de Lyon, CC, *bis* 124, Entrée des cinq espèces, 1525.

Idem, CC, 206. Entrée des quatre espèces, 1533.

(2) Archives de Lyon, CC, 38, Portefeuille, 1528-1529.

La période de 1532 à 1540, entièrement passée dans notre ville, fut la plus féconde de Layolle ; nous ne croyons pas d'ailleurs que l'on connaisse de lui des œuvres antérieures à cette date, et la majeure partie de ses productions parut originairement à Lyon chez Jacques Moderne, qui fut son imprimeur habituel, son admirateur et très certainement son ami.

A partir de 1540, on ne voit figurer son nom dans les recueils de Moderne qu'à titre de réédition, et ni les cinquième livre et suivants du *Paragon des chansons non publiées jusqu'à ce jour* (comme ne manque pas de l'annoncer l'éditeur, 1540-1543), ni le cinquième livre des *Motetti del Fiore* (1543) ne contiennent rien de Layolle, lui qui occupe une si large place dans les précédents livres de ces recueils; cette particularité doit s'expliquer soit par son départ de Lyon, soit par sa mort.

En faveur de son départ de Lyon, on peut argumenter de ce qu'il a paru à partir de 1540 à Nuremberg, Wittemberg et Venise des œuvres musicales de Layolle, dont on ne connaît pas d'édition antérieure, ce qui laisserait supposer qu'il visita successivement ces trois villes.

Nous n'hésitons pas néanmoins à pencher pour l'autre solution et à soutenir que Layolle est mort à Lyon vers 1540. En effet, nous verrons, dans la liste que nous allons essayer de ses œuvres, que la question de publication originale est sujette à des surprises : il y en a eu, et de récentes; d'autre part il est difficile de supposer qu'à 65 ans, — Layolle devait avoir à peu près cet âge en 1540, — notre organiste eût abandonné sa famille établie à Lyon, pour entreprendre un voyage de longue haleine par les moyens de locomotion du XVI^e^ siècle. Enfin, nous tirons notre argument le plus décisif d'un recueil de chansons de Layolle imprimé par

Moderne, mais sans date, dont la dernière porte en tête cette remarque : « Per la morte de M. F. de Layolle ». Si l'on rapproche cette annotation, du fait que nous signalions tout à l'heure, qu'à partir de 1540, Moderne n'use plus de son collaborateur ordinaire et préféré, on en tirera la double conclusion de fixer à cette date la publication de l'ouvrage et la mort de son auteur.

Nous verrons, lors de la liste de ses œuvres, toute l'estime que Jacques Moderne avait du talent de ce compositeur ; et nous pouvons tenir les louanges que ce dernier lui décerne pour d'autant mieux méritées, que Moderne, lui aussi, était musicien et compositeur.

Nous n'aurions garde d'oublier le témoignage d'un autre contemporain, E. de Beaulieu, poète et musicien tout à la fois, qui parle de François Layolle dans un curieux ouvrage imprimé à Lyon en 1537 et intitulé : *Les divers rapportz contenantz plusieurs Rondeaulx, Huictains, Dixains, Ballades, Chansons, épistres, blasons, épitaphes et aultres joyeuselez.*

Le rondeau LV est à la louange *d'ung beau petit jardin sur Saône à Lyon appartenant à Maistre François Layola très expert musicien et organiste :*

Musiciens, prenez tous soing et cure
De venir veoir ce iardin que Mercure
Laissa jadis quand au ciel s'envolla
A son critifz Francoys Layola
Qui vos plaisirs et passetemps procure, etc.

Dans le rondeau suivant, l'auteur suppose entre lui et Me Layolle un dialogue sur l'Enfer et le Paradis, qui peut

nous fixer sur les idées religieuses des deux interlocuteurs.

C'est belle chose que d'y estre,
Maistre François, en Paradis? —
C'est non, Eustorg, selon ton dictz. —
Mais comment le peulx-tu congnoistre,
Comment? — Toute la saincte lettre
Témoigne que sans contreditz
C'est belle chose. —

Voici, d'après les renseignements puisés surtout dans Fétis, Ambros, Eitner, E. Vogel, et le catalogue de la bibliothèque du Lycée musical de Bologne (1), la liste des compositions de Layolle, qui sont parvenues jusqu'à nous. La majeure partie de ces œuvres se trouve disséminée dans les recueils de l'époque.

CONTRA | PUNCTUS SEV | FIGURATA MUSICA SUPER |
PLANO CANTU MISSARUM | SOLEMNIUM TOTIUS ANNI |

Cum privilegio regio per quinquennium ab anno Domini 1528 mense Augusto.

Venum dantur Lugduni en edibus Stephani Gaynard prope divam virginem Mariam de Confort.

(1) Fétis, *Biog. universelle des Musiciens*, 2e édition.

Ambros, *Geschichte der Musik*, etc. Leipzig, 1881-1882, 5 ve.

R. Eitner, *Bibliographer des Musik Sammelwerte des* XVIe *und* XVIIe *jar.* Berlin, 1876.

E. Vogel, *Bibliothek der gedruckten Weltlichen*, etc. Berlin 1892.

G. Gaspari, *Catalogo della biblioteca del Liceo Musicale di Bologna*, 1890-1893.

L'ouvrage est dédié par *Bernardus Guarnerus Typographus* à *Bernardo Advitae patricio Florentino.*

Toute la partie musicale de ce volume est peut-être de Layolle, qui, en tout cas, est l'auteur des morceaux suivants :

Ad aquales
Pia ad Deum precatio : Media vita.
Canon, avec le texte : *Ave Maria* (1).

LIBER DECEM MIS | SARUM A PRAECLARIS | MUSICIS CO | NTEXTUS | NUNQ̄ ANTEHAC IN LUCEM EDITUS QUA | RUM NOMINA & AUCTORES SUBSE | QUENTIS PAGINAE INDEX | COMMONSTRAT.

Jacobus Modernus de Pinguento excudebat Lugduni (1532).

In f° de 2 feuillets non numérotés contenant le titre, l'index et la dédicace, + CI feuillets numérotés d'un seul côté, dont le premier est occupé par une gravure sur bois : *La Crèche.*

La dédicace datée de 1532 est adressée à *Carolo a Estanno, Juris utriusq; Doctori, Sanctae sedis apostolicae Protonotario, necnon Ecclesiae Lugdunen̄. Comiti ac Camerario.*

L'éditeur y justifie la perfection de son livre par ces mots : «... *si spectemus et cantionum sanctimoniam et harmonicum melos et demum oculatam D. Francisci de Layolle insignis musici castigatione̅.*

(1) On peut consulter sur cet ouvrage deux articles dans les : *Monatshefte fur Musik-Geschichte*, 1870.

Ce recueil renferme deux messes de Layolle :

Messe sur la chanson, *Adieu mes amours* (1).	à 4 v.	f° 16
Un *O Salutaris Hostia*.....	»	f° 93

et trois motets :

Stephanus autem plenus gratie.....	f° 14
Libera me de morte eterna.....	f° 23
Beata Dei genitrix virgo Martia	f° 36

Une seconde édition du même ouvrage avec quelques variantes fut donnée par Moderne en 1540 ; seule connue de Fétis, Ambros et Eitner, elle leur a fait commettre l'erreur d'indiquer la messe *Adieu, mes amours*, un des meilleurs morceaux de notre auteur, comme une réédition de Petrejus, qui la donna dans son *Liber quidecim missarum*, paru en 1539.

Cette seconde édition contient douze messes au lieu de dix, dont une nouvelle de Layolle : *Ces fâcheux sots*.

1re édit. Bibl. du Lycée musical de Bologne.
2e édit. Bibl. Vienne. — Archives de la Chapelle Pontificale.

MOTTETI DEL FIORE — TENOR | PRIMUS LIBER CUM QUA | TUOR VOCIBUS.

In-4 oblong.

A la fin du SUPERIUS : *Impressum Lugduni, per Jacobum Modernum de Pinguento anno Domini XDXXXII.*

(1) Ces adaptations du profane au sacré sont fréquentes à cette époque.

Cet ouvrage contient, sous le nom de Layolle :

1re partie. — *Miserere mei, Deus ;* — 2e p. *Cor mundum..* fo 16
Nigra sum sed formosa..... fo 19
1re partie.— *Inter natus mulierum ;* — 2e p. *Fuit homo missus* fo 53

Le second de ces motets a été réimprimé dans les recueils de Petrejus (1540 et 1542) et dans celui de Foster (1540) ; le troisième est dédié au Patron de Florence, il a été réédité par Foster en 1540.

(Bibl. Vienne, Berlin, Munich.)

IDEM..... SECUNDUS LIBER CUM QUA | TUOR VOCIBUS.

In-4 obl.

A la fin : *Impressum Lugduni per Jacobum Modernum de Pinguento anno Domini MDXXXII.*

Libera me Domine..... F de Layolle fo 14
Noé, Noé, Noé..... — fo 18
Domine ne in furore tuo ;— 2e p. *Laboravi in gemitu* — fo 39

Petrejus a réimprimé les premier et dernier de ces morceaux (1540-42), et Foster, le premier en 1540.

(Bibl. Vienne, Berlin, Munich.)

LE PARAGON DES CHANSONS | contenant plusieurs nouvelles et delectables, chan | sons que oncques ne furent imprimées au singulier prouffit & délectation des musiciens |

In-4° obl. s. l. n. d., mais très certainement de Moderne à Lyon et de 1538. Ce recueil renferme 26 chansons dont une de Layolle.

La fille qui n'a poinct d'Amy..... à 4 v. fo 15
(Bibl. Londres, Brist. Mus. — Lunebourg.)

LE PARAGON DES CHANSONS | second livre, contenant XXXI chansons nouuelle au sin | gulier prouffit : et delectation des musiciens.— Imprimé à | Lyon p. Jaques Moderne dict grand Jaques, près nostre | Dame de Confort — 1538.

In-4° obl. contenant trois pièces de Layolle :

Ce me semblent choses perdues.....	à 4 v.	f° 4
Dal bel soave raggio descendea.....	—	f° 26
Lasso la bela fera.....	—	f° 23

La première de ces chansons a été réimprimée par Attaignant en 1539, la seconde par Gardane en 1541.

Une deuxième édition de ce deuxième livre parut en 1540 avec une légère modification du titre. Après le mot musiciens, vient : reimprime et re | corrige à Lyon.... 1540. Les chansons sont les mêmes, mais dans un ordre différent.

1re édit. bibl. Londres, Lunebourg et Munich.
2e édit. bibl. Munich.

LE PARAGON DES CHANSONS | Tiers livre contenant XXVI chansons nouuelle au singulier | prouffit : et delectation des musiciens. Imprime à Lyon | par | Jaques Moderne dict grand Jaques près nostre Dame de | Confort 1538.

In-4° obl. contenant :

Plus ne me chault ne d'honneur..	à 4 v.	F de Layolle	f° 21
El mio faco é lontano.....	—	—	f° 32

Ce recueil a été réédité par Moderne en 1543 avec quelques modifications dans le titre.

1re édit. Londres, Br. Mus., Lunebourg, Munich.
2e édit. Munich.

LE PARAGON des CHANSONS | Quart livre contenant XXXII chansons à deux et à troys | parties : que oncqs ne furēt imprimees au singulier prouffit | & delectatio des musiciens. Imprime a Lyon par Jaques | Moderne dict grand Jaques pres nostre Dame de Confort | 1538.

In-4° obl.

Sur 32 chansons, ce volume n'en contient que 16 à deux parties : les autres ont paru en 1539 dans un autre recueil formant le complément de celui-ci.

Doulce mémoire en plaisir consommée.....	2 v.	F de Layolle	f° 2
Vaincre n'a peu le temps par sa rigueur..	2 v.	—	f° 4
Les Bourguignons misrent le camp devant la Ville (canon).....		—	f° 17

Réimpressions : le 1er morceau, dans le *Biccinia* de Rhaw. 1545.

(Bibl. Londres, Brist. Mus. — Lunebourg — La *Stadsbib.* de Munich en possède un exemplaire identique, daté de 1539.)

LE PARANGON DES CHANSONS | Quart livre cōtenant XVI chansons à troys parties : que | onques ne furent imprimees au singulier prouffit & delecta | tion des musiciens. Imprime à Lyon par Jaques Mo | derne dict grand Jaques près nostre Dame de Confort 1539.

In 4° obl. complément de précédent. On y trouve :

La fille qui na point damy.....	3. v.	F. de Layolle	f° 19
Si mes amours à mon gré je tenoye. »		—	» 20

(Bibl. Londres, Lunebourg, Munich).

LE PARAGON DES CHANSONS | Cinquiesme livre contenant XVIII chasons nouuelles | au singulier prouffit | & delectatiō des musiciens | Imprime à Lyon par Jaques Moderne dit Grād Jaques | près nostre Dame de Confort.

In 4° obl. s. d. Eitner lui attribue celle de 1538. Ce recueil contient deux chansons de Layolle :

Pour avoir paix 4 v..... fo 2
Donna si raro » (réédité par Moderne en 1540)... » 32

Bibl. Londres et Munich).

TENOR | TERTIUS LIBER NOTTETORUM AD QUINQUE ET SEX VOCES | OPERA AC SOLERTIA IACOBI MODERNI, ALIAS DICTI GRAND IAQUES, IN UNUM COACTORUM | & LUGDUNI PROPE PHANŪ DIVAE VIRGINIS DE CONFORT AB EODE INPRESSŪ | 1538 |

4 cahiers in 4° obl. contenant 26 chansons à 5 ou 6 parties dont 3 de Layolle:

Congregati sunt (canon)..... 5 v. fo 37
Pater noster qui es ; 2e p. *Panem nostrum*.... » » 48
Da pacem in diebus..... 6 v. » 54

(Bibl. Berlin, Vienne, Munich. Cette dernière possède un autre exemplaire pareil de titre et de contenu mais daté de 1542)

TENOR | TERTIUS LIBER CUM QUATUOR | VOCIBUS.

Après la marque d'imprimeur on lit : MOTTETI DEL FIORE et au-dessus de la table : *Liber tertius cum quatuor vocibus.*

A la fin : *Explicit liber tertius* | *impressum Lugduni per Jacobum Modernum de Pinguento* | *Anno Domini MDXXXIX.*

4 cahiers in-4° obl. contenant 37 motets dont quatre de Layolle :

Memor esto verbi tui ; 2e p. *Portio mea.* . . . . . .
Pater noster . . . . . fo 3
Ave Maria . . . . . fo 24
Beata Mater ; 2e p. *O Mater Dei.* . . . . . fo 49

Le premier morceau figure dans les recueils de Psaumes de Montanus et Neuber et dans celui de Petrejus.

(Bib. Vienne et Munich. L'exemplaire de Munich contient une variante dans le titre.)

TENOR | QUARTUS LIBER MOTTETORUM AD QUINQUE ET SEX VOCES | OPERA AC SOLERTIA IACOBI MODERNI ALIAS DICTI GRAND IAQES, IN UNUM COACTORUM | & LUGDUNI PROPRE PHANUM DIVAE VIRGINIS DE CONFORT AB EODE IMPRESSORUM | MDXXXIX.

4 cahiers in-4° obl. A la fin du *Superius : Impressum Lugduni per Jacobum Modernum* | *anno Domini MDXXXIX.*

Homo erat in Hierusalem ; 2e p. *Et cum inducerent,* 5 v. F de Layolle fo 2
Ave, Virgo gratiosa. . . . . . — — fo 34
Unus Deus . . . . . — — fo 35
Noé, Noé . . . . . — — fo 52

Le premier morceau a été réédité par Montanus en 1550.

(Bib. Vienne, Munich, Berlin.)

TENOR | VITICINQUE CANZONI A | CINQUE VOCI DI M. FRANCESCO DE LAYOLLE | HORGANISTA FIORENTINO | Suit la table |

IMPRESSE IN LIONE PER IACOPO MODERNO DE PINGUENTO | A PRESSO NOSTRA DONNA DI CONFORT.

In-4° obl. A la fin du *Superius : Impressum Lugduni per Jacobum Modernum de Pinguento anno Domini MDXL.*

TABLE

Occhi bei ch'ad ogni or
O quant era il peggior
Lasso la bella fera
A primi amor le labbia
Ite dolci pensier
S'e amor messe fra noi
O'passi sparsi
Vien' dunque amor
Jay mis mon cueur
Chiusa fiamma
En doleur & tristesse
In si honesto
L'amoroso pensiero
In dubbio di mio stato
Quel foco que io pensai
Felice l'alma
Quant'una fiamma
S'e une amico fallir
Se ch'e io lauo seguire
Sel dolce sguardo
Madonna la pietate
Se di lontan qia tanto
Che sono io senza lei
Donna che saggia
Per aspri boschi

Au lieu des 25 annoncées, ce recueil contient 28 chansons. La quatrième *Lasso la bella fera* avait déjà été donnée par Moderne, mais à 4 voix au lieu de 5.

(Bibl. Wolfenbüttel.)

TENOR | CINQUANTA CANZONI A | QUATRO VOCI DI M. FRANCIESCO DE LAYOLLE | HORGANISTA FIORENTINO | IMPRESSE IN LIONE PER IACOPO MODERNO DI PENGUENTO | A'PRESSO NOSTRA DONNA DI CONFORT (1).

(1) Nous ne garantissons pas la collation des titres des ouvrages ci-dessus, que nous n'avons pu consulter.

In-4° obl. s. d. Nous avons dit pourquoi nous lui attribuons celle de 1540, sur une note imprimée à la dernière chanson : « *per la morte de M. de Fayolle* ».

TABLE

Lasso la dolce vista
Donna io non son
Per che quel che mi
Il vedervi madona
Qual sara mai
Di mi fedel servire
Io ho nel cor
Spirti miei lassi
Il vaguo & dolce sguardo
Lassar il velo
Amor che tuto vedi
S'io potessi mirar
Amor la tua virtute
Sequimi lasso
Non scalda meno'l foco
Io ti ringratio amor
Si che vestro bel viso
Preghi ch'io muoia
Dimmi se vivi senz'alma
Nessun vise giammai
Tanto piu grat'e caro
S'el viso ov'e l'Albergo
Candida vagh'e lieta
Dolcemente s'adira
Gite sospir dolenti
Lasso la bella fera
Vostro nom'e constanza
Occhi miei lassi
Udito fere inique
Potranno mai questi sospiri
Vagha di passo in passo
Chi cantora la bella canzonetta
Rompi de l'impio cor
Lieta e la fronte
Com'al piu fredo inverno
Cosi potess' io ben chinder
El mio foco e lontano
Anima bella da quel nodo
Deh fussi sciolto
Occhi mirando in voi
Dolci parole
Piangeami amor
Infra bianche rugiade
Dal bel soave raggio
Ch'il credera
S'alla mia immensa voglia
Menti el ciel chiaro
Fischia el nochier
Donna si raro
Alma felice & lieta (Per la morte de M. F. Fayolle.)

Au lieu de 50, ce recueil contient 46 chansons numérotées de 3 à 48. La quarante-septième, *Donna si raro*, avait déjà été donnée par Moderne en 1538; la treizième

Lassar il velo a été réditée plusieurs fois, dans la suite, dans les recueils d'Archadelt à Venise, Naples et Brescia de 1561 à 1642, soit un succès de 80 ans.

(Bibl. Wolfenbüttel).

Les recueils de Petrejus publiés en 1541 et 1542 nous donnent comme œuvres de Layolle, dont nous n'avons pas trouvé trace de publication à Lyon.

Ave Maria à 3 voix 1541 réédité par Rhau en 1542.
Domine pater » »
Peccavi super numerum » »
Sancte Michaël » »

Ceux de Rhau à Wittemberg :

Auditam fac mihi..... 2. v. 1545 } *Biccinia* tom. I.
Vade piger ad me formicam » » }
In principio erat verbum ; 2e partie, *Erat lux*..... 3 v. 1542
Pater noster..... » »

Ceux de Gardane à Venise :

Bella si come in menta..... 4. v. 1541
Agnus Dei qui tollis..... 3 » 1559
Io son del aspetta ..... » » 1560

Celui de Buchau :

Ave, Virgo sanctissima..... 5. v.

Il y a lieu d'ajouter à cette liste :

Libro de musica de Vihuela intitulado Silva de Sirenas en el quel se hallara tota diversitad de musica compuesto por Enrriqz de Valderravano; Valladolid 1547. — Livre de citharre espagnole où se trouve du Layolle, incontestablement des rééditions, — et une petite chanson italienne à 3 voix signée F. Aïolle, qui se trouve, d'après Ambros, dans un vieux manuscrit de chansons à un professeur de Florence.

Nous devons à l'obligeance de M. E. Vogel, de Leipzig, de savoir que la bibliothèque du roi Jean de Portugal, possédait des œuvres de Layolle portées sur le catalogue de 1643 (voir réimpression de Porto 1874, p. 143) comme suit : *Mottetes novos Francisco* de Layole Florentini à 3 et à 5 voix. — Ce devait être un des exemplaires des chansons en italien publiées par Moderne en 1540, — les seuls ouvrages qui indiquent la nationalité de l'auteur.

De nos jours, il faut s'adresser aux bibliothèques de Munich, Berlin, Brunswick (Wolfenbüttel), Vienne, Lunebourg et Bologne pour consulter la musique de Layolle, qui pourtant a vu le jour à Lyon. Ne pouvant en fournir que l'appréciation des musicographes étrangers, nous citerons plus volontiers celle d'Ambros, qui a étudié notre artiste surtout au point de vue musical.

« C'est un maître habile rappelant plutôt le style néerlandais : sa messe sur la chanson *Adieu mes Amours* est une œuvre remarquable. « Parlant du motet *Libera me Domine*, il ajoute : « Le premier (ce motet), grâce à l'emploi des dissonances énergiques, donne une expression de profonde tristesse, dont les maîtres italiens de la grande école se serviront plus tard pour le *Libera* et il qualifie de bijou la chanson *Questo mostrari* du manuscrit de Florence ».

François Layolle amena ou eut à Lyon trois enfants :

1° Aleman qui suit :

2° Marie qui épousa Philibert Lippy, marchand florentin, à qui elle donna deux enfants (1) :

Madeleine, mariée en 1564, à Blayse de Pauly (2).

François, marié en 1576, à Catherine Concilli, fille de

(1) Archives dép. du Rhône, B, Insinuations, vol. 90.

(2) *Idem.*

feu Nicolas Concilli, en son vivant marchand florentin, et de Geneviève de Grasse (1).

3° Marguerite, qui fut mariée trois fois :

En 1554, avec Christofle Benedetti, marchand florentin : deux enfants nés de ce mariage ne paraissent pas avoir vécu (2).

En 1560, avec noble Claude Arod, conseiller au siège Présidial de Lyon, seigneur de la Fay, mort en mai 1575 (3), à qui elle avait apporté en dot 3.000 écus. Au décès de cet Arod, sa sœur et héritière, enfant comme lui de Marguerite Laurencin, fit des difficultés à la veuve au sujet de ses reprises matrimoniales, alléguant « qu'elle a toujours manié tous les deniers du défunt, qu'elle et son frère Aleman Layolle ont acquis pendant la vie de Claude Aroud une grange à Chaponost ». La difficulté se termina par un arrangement amiable qui donna à Marguerite 4.000 écus (4).

Enfin, la troisième union de Marguerite Layolle avec Jérôme de Vergueria, natif de la ville de Turin, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, eut lieu en 1576 (5).

(1) Archives dép. du Rhône, Notaires et Tabellions, minutes Sonthonax.

(2) Archives de Lyon, FF, 4e vol. des Insinuations de Donations f° 89.

(3) Archives du Rhône, E. Notaires et Tabellions. Liasses Margat.

(4) *Idem.*

Le 30 juillet 1572 « Anthoinette Bénédicte, femme de Guillaume Tortorel, painctre jadis demeurant à Lyon, à présent demeurant à Romans », vend pour 10 écus ses droits sur une terre à Satonay, à Marguerite Layolle, femme Arod de la Fay (Même source).

(5)Archives dép. du Rhône, B, Insinuations, vol 40 (ancien 35 et 48) octobre 1576 à juillet 1577.

Si Marguerite ne donna d'enfants ni à noble Claude Arod ni à Jérôme de Vergueria, elle suppléa à ce manque de famille en reportant toute son affection sur ses neveux, aussi bien les enfants de sa sœur Marie, que la fille de son frère Aleman. Nous verrons en parlant de ce dernier, qu'elle dut servir de mère à sa fille Andrée, lorsqu'il partit pour Florence la laissant seule orpheline et toute jeune à Lyon. Mise dans une position aisée par le prédécès de ses maris, cette tante généreuse intervient à chaque mariage pour doter, à chaque convention, pour aider de son argent et de son crédit (1); sa tendresse paraît même l'avoir entraînée trop loin, car, en 1596, pour la première fois depuis 35 ans qu'elle occupe le même appartement, rue Saint-Jean, elle est en retard du paiement de son loyer (2); en 1597 elle est, en qualité de caution de Blaize de Pauly, son neveu, en butte aux tracasseries des créanciers de ce dernier (3); et en 1601 nous voyons encore noble Claude du Verdier fils et héritier de noble Antoine du Verdier, auteur lyonnais bien connu, poursuivre la criée de sa propriété de Chaponost pour avoir paiement d'une créance de deux cents écus (4).

Nous avons cherché en vain dans les biographies ou

(1) *Ibidem*, vol. 95.

Archives du Rhône, B, Cours et Juridictions, Reg. 19.

— E, Notaires et Tabellions, minutes Sonthonax, novembre 1576.

Archives du Rhône, E, Notaires et Tabellions, minutes Fiard, janvier 1589.

(2) Archives du Rhône, B, Cours et Juridictions, Reg., 210-1596-1601.

(3) — — 217.

(4) — — Reg. 2 du XVIIe siècle.

bibliographies lyonnaises une mention de François Layolle ; les ouvrages dans le cadre desquels nos deux artistes devaient trouver place, sont muets sur le père, et s'ils ne sont pas prodigues de détails sur le fils, ils signalent au moins son existence. A part Moderne, qui, en sa qualité d'éditeur, devait faire l'éloge de celui dont il proposait les œuvres au public, à part de Beaulieu, qui, même, n'est guère Lyonnais, ni du Verdier, ni, à sa suite, Pernetti, ni Pericaud ne se sont souvenus de ce compositeur, dont le bagage musical est de beaucoup plus considérable que celui de son fils. Du Verdier devait pourtant bien le connaître, lui qui fut son contemporain à Lyon, lui qui prêtait de l'argent à la fille de Layolle.

Aleman Layolle suivit, jeune encore, son père à Lyon, où sur les nommées de 1551 nous le voyons déjà marié à Léonette Bastier, fille de Jacques, marchand, et de Léonette Poculot. « Sébastien Gergeau (c'est le beau-frère de Layolle) et Allemand Layolle, joueur d'instrumens, tiennent une maison par indivis, sise en ladite rue S^t^-Jehan (1). »

Cet immeuble est ailleurs désigné comme suit : « Une maison haute, moyenne et basse, assise audict Lyon sur la grande rue S^t^-Jehan et sur la rue du Ganivet, confrontant icelle grande rue S^t^-Jehan de soir, — la maison de M. de Lange, conseiller pour le roy en son siège présidial, de bise ; accoustrant à ladite rue du Ganivet de matin ; et la maison de Estienne Bairy, D^r^ ès lois de vent » (2).

Cet immeuble, dont la situation fait présumer l'importance, appartenait par quart, à la femme de Jacques Bastier.

(1) Archives de Lyon, C. C., 42. Premier cayer de nommées des maisons... du costé de Forvière, etc.

(2) Archives de Lyon FF, Insinuations de donations, 13^e^ vol. f. 219.

née Poculot (1) et à ses trois filles Léonette, Catherine et Marguerite : c'est sur lui que se concentre tout l'intérêt de la famille, donc rien de surprenant à ce qu'on le retrouve fréquemment dans les archives judiciaires ; c'est dans ses murs que les deux Layolle demeurèrent pendant la majeure partie de leur séjour à Lyon.

A défaut du contrat de mariage de Aleman Layolle, nous nous baserons sur celui de Catherine, sa belle-sœur, avec Sébastien Jargeault, apothicaire, pour estimer l'avoir de sa femme : la future y apporte, outre le quart de l'immeuble en question, une somme de cinq cents écus d'or (2).

De ce mariage, Aleman eut successivement :

1° Une fille, Marguerite, tenue le 31 avril 1555, sur les fonts baptismaux, à Sainte-Croix, par Philippe Spina et Marguerite Layolle, sa tante ;

2° Le 30 avril 1556, un fils, François, baptisé dans la même paroisse et qui eut deux parrains : François d'Albigne et François Spinelli, et deux marraines, Catherine de Chaponay et Catherine d'Albigne (3).

Ces deux enfants n'ont pas vécu.

3° Enfin, une fille, Andrée, qui épousa successivement : le 2 décembre 1577, Nicolas Riquette marchand de Lyon (4), et le 7 janvier 1589 Théode Levin (5). Le premier de ces mariages ne fut pas heureux. Riquette n'ayant pas réussi dans ses affaires, sa femme demande la séparation

(1) Dans les archives du temps, cet immeuble est appelé Maison Poculot.

(2) Archives du Rhône, Insinuations.

(3) Archives de Lyon, Ancien Etat civil, Sainte-Croix, 384.

(4) Archives du Rhône, Insinuations, Reg. 65.

(5) Archives du Rhône, Insinuations, Reg. 95.

de biens en 1581 ; un jugement ajoute même que Riquette fut emprisonné « pour faire apparoir de son mauvais ménage » (1). De Théode Levin, elle eut un fils, qui fut le filleul de Claude de Rubis, conseiller à la sénéchaussée de Lyon, et une fille Antoinette (2).

La femme d'Aleman Layolle mourut vers la fin de 1562, après avoir testé le 27 novembre devant Me Périssot, notaire, en faveur de son mari. Elle laissait aux soins de ce dernier sa fille Andrée, toute jeune. Ce souci ne pesa pas longtemps à Layolle, car 5 ans après, en 1567, sans que nous en ayons pu trouver aucun motif plausible, il retourna à Florence, son pays natal, abandonnant son unique enfant à sa sœur Marguerite, la femme de Vergueria. Nous ne pouvons moins faire que de laisser la parole au procureur d'Andrée Layolle, dans sa requête adressée le 13 juillet 1574 au tribunal en raison de ce départ. Il expose que : « puys six ou sept ans en ça Allemand Layolle se serait retiré au lieu de Florence et aurait délaissé sa fille en la puissance de damoiselle Marguerite Layolle sa tante. » Pour subvenir à ses besoins, Andrée n'avait qu'une ressource, sa part des revenus de l'immeuble, rue Saint-Jean, représentant 150 livres. Jargeault, son oncle maternel, locataire de l'immeuble, se met à refuser de payer la part d'Andrée, disant « qu'elle est mineure et en puissance de son père » et qu'on ne lui justifie pas d'une procuration de ce dernier pour lui passer quittance. Mais l'homme de loi requiert « attendu qu'il est question d'aliment, de conserver l'honneur et pudicité de ladite Layolle jeune fille délaissée par son père, à ce qu'elle ne puisse mourir de faim » qu'il lui

(1) Archives du Rhône, B, Cours et Juridictions, vol. 149, f° 61.
(2) Archives de Lyon, Ancien Etat civil, Sainte-Croix.

soit possible de toucher ses loyers. Le sort d'une aussi juste requête était inévitable : elle fut accordée (1).

De retour à Florence, notre artiste continua à exercer la musique et l'enseignement. Benvenuto Cellini, qui nous avait éclairé sur les débuts du père, devait nous fournir un document sur les dernières années du fils, en nous apprenant, ainsi que l'indique Fétis, qu'il confia à Aleman Layolle l'éducation musicale de sa fille (2). Il est hors de doute que c'est au souvenir de son père que Aleman dut cette occupation.

Peu avant sa mort, il songea enfin à sa fille, laissée à Lyon, et fit en sa faveur, devant un notaire de Florence, le 13 mars 1576, une donation des biens qu'il tenait de Léonette Bastier, sa femme, en vue du mariage projeté entre Andrée Layolle et Nicolas Riquette. Dire qu'il songea à sa fille, c'est peut-être lui donner un mérite qu'il n'eut pas, car si l'on détaille la phraséologie du notaire florentin, on y voit un souci des formalités à remplir en France pour la validité de l'acte, et des termes spéciaux, qui sentent leur formule d'au delà des monts (3). Marguerite Layolle avait dû réclamer cette générosité à son frère, en vue de l'établissement de sa nièce et lui faire passer les clauses qui devaient assurer l'effet de la donation à Lyon. Lorsque l'union d'Andrée Layolle eut lieu, le 2 décembre 1577, son père était mort ; le contrat porte : Andrée Layolle, fille de feu Allemand Layolle, bourgeois de Florence, et de feu Léonette Bastier.

(1) Archives du Rhône, B, Cours et Juridictions, vol. 82.

(2) Fétis, V° Allemand-Layolle. *Dict. des Musiciens.*

(3) Archives du Rhône, B, Insinuations, vol. 38, f° 225.

La seule œuvre musicale que l'on peut avec certitude attribuer à Layolle fils est la suivante :

Chansons et vaudevilles (voix de ville d'après certaines éditions), mis en musique à quatre parties par Aleman Layolle, musicien et organiste à Lyon — Lyon par Simon Gorlier, 1561, in-8° — (Voir Baudrier: *Bibliographie Lyonnaise du* XVI^e *siècle,* tome II, page 48—). C'est cet ouvrage qui nous apprend qu'Aleman Layolle tenait les orgues à Saint-Nizier.

Pourtant le catalogue de M. Vogel indique le recueil suivant :

DELLA | SCELTA DI MADRIGALI | *de piu eccelenti Autori* | DE' NOSTRI TEMPI | A TRE VOCI | LIBRO PRIMO | TENO (Marque de l'imprimeur) RE | IN FIRENZE MDLXXXII | *Appresso Giorgio Marescotti*, in-4°,

qui contient plusieurs pièces d'un Aïolli Alamanno.

Chi cantera la bella canzonetta
S' io potessi mirar
Il veder voi madonna
Lasso, la rete che mi lega il core
O d'oscura prigion
Si dolce è il canto

(Bib. Florence, Vienne).

A côté de ces deux célèbres artistes, nous faisons figurer leurs confrères de la même époque, qui n'ont pas eu la réputation des deux Layolle, ni le talent, sans doute ; — on n'en trouve trace que dans nos archives locales.

Organistes Lyonnais du XVI^e siècle

Ameil Pierre vivait en 1515 (1).

Bontemps Nicolas, cité dans les Nommées de 1516 (2), comme exerçant en outre la profession de « faiseur de manicordions, espèce d'espinettes » et dans les Establies devers le Rosne en 1523 (3).

Ce nom nous rappelle celui d'un Légier Bontemps qui publia en 1562 chez Antoine du Rosne un écrit sur les protestants « Réponse aux objections, etc., etc. », et qui pouvait être fils du précédent (4).

Boulier Gaspard (ou Boulyé) figure aux rôles de cotisations de 1571 et 1572.

au pennonage Perret pour.....	20 sols
au pennonage Thomas pour.....	30 sols (5)
au pennonage Ennemond Faure pour.....	30 sols

Colinet en 1498 (6).

Corne Gaspard porté aux « Establys de la Ville de Lyon faictes au moys de mai 1535 — devers le Rosne — dans le quartier compris entre le Puits Pellu et le Port Charlet (7). »

(1) Archives de Lyon, CC, 126, Registre, 1515. Taxes au nom du Roi.

(2) — CC, 31, Cahier 1516-1517.

(3) — EE, IV, 198d, 116.

(4) Gonon, Réimp. de coq à l'asne et chanson, page 20.

(5) Archives de Lyon, CC, 275, Registres, 1572. Taxes au nom de la commune.

Archives de Lyon, CC, Registres 152-153-154.

(6) Archives de Lyon, EE, IV, 198d, 114.

(7) — — — 117.

Delaroar François exerçait la profession en 1529. Peut-être ce nom n'est-il qu'une corruption de celui de Layolle, que nous avons vu désigné sous le nom de Laiaor (1).

Duloye Mathieu, natif de la ville, a subi les recherches faites en 1597 au pennonage Grosset. Le document indique qu'il était marié, et qu'on a trouvé chez lui une hallebarde et « aucune arme en évidence » (2).

Dupré Jean demeurant à Lyon cumulait les deux professions de marchand confiseur et d'organiste. Le 23 mars 1595, par devant Bégule, notaire, il passe un traité avec le consul de la nation Florentine, pour tenir et jouer les orgues en l'église de Notre-Dame de Confort, les dimanches et fêtes, pendant 15 mois, moyennant 15 écus d'or. Il signe : « Jehan Duprey », sa qualité de successeur de Layolle lui fait présumer un certain talent.

Dans le même acte intervient Louis Coste, affaneur, qui s'engage, pour la même période, et moyennant 3 écus 45 sols, à faire marcher les soufflets de l'instrument (3).

Guyon Férault (ou Féraud), demeurait rue de l'Angelle où nous le trouvons de 1538 à 1545 (4).

Fleurs (Mathieu de), organiste du couvent de Notre-Dame de Confort vers 1559. Encore un successeur au pupitre de Layolle, mais qui ne paraît pas avoir eu la même réussite :

(1) Archives de Lyon, CC, 137, Reg., 1529. Taxes perçues au nom du Roy.

(2) — EE.

(3) Archives dép. du Rhône, E, Notaires et Tabellions.

(4) Archives de Lyon, CC, 142, Reg, 1538 et CC, 4° Reg. 1545. Taxes au nom du Roy.

les recteurs de la Charité lui accordent une aumône hebdomadaire de 10 sols (1).

Me Jacques, l'organiste, n'est cité de mai à novembre 1552, que pour des entrées de vin à son adresse (2).

Jehan de Bruxelles, natif de Brioude, en Auvergne, a laissé des traces plus nombreuses de son passage à Lyon. Porté sur les Nommées de 1571 (3) comme habitant la maison de Claude Marchand au pennonage de la Pomme-Rouge, pour 33 sous 4 deniers (4), il fit baptiser en 1574-1575 et 1585 trois enfants sur la paroisse de Sainte-Croix (5).

Il avait conservé des immeubles dans son pays d'origine, pour la gestion desquels il donna procuration le 16 février 1574 (6).

Loys d'Avignon, figure dans nos archives depuis 1512 (7) comme « orgueniste en rue Merchière maison Thomassin » jusqu'en 1533, date à laquelle Guillaume Bolet, receveur des tailles pour la même rue Mercière, met à la suite de son nom « estre trépassé douze ans sont passés (8). Il serait donc décédé vers 1522.

(1) Archives de la Charité, E, Registre, 10-1559-1562.

(2) Archives de Lyon, CC *bis*, 122 d. 304 et 130 d. 328.

(3) Archives de Lyon, CC (improprement EE), Rôle de maison et inquilins avec estimation.

(4) Archives de Lyon, CC, 147, Reg. 1571-1574.

(5) Archives de Lyon, Ancien Etat civil, Sainte-Croix.

(6) Archives du Rhône, E, Notaires et Tabellions.

(7) Archives de Lyon, CC, 22, Reg., 1515, Nommées, CC, 262, Reg. 1524. Taxes de la commune.

(8) Archives de Lyon, CC, 287, Registre, 1533. Etat des tailles dressé par ordre du consulat.

Loys de Véla, organiste de Saint-Paul, est témoin d'une donation du 18 octobre 1556 (1).

Me Pierre, l'organiste cité dans « le département » de la ville de Lyon, divisée par quartier, fait en l'année 1561 (2).

Pinot, Guillaume, était organiste en 1579.

Poncet, Amal, prit part comme exécutant à l'entrée à Lyon de l'archiduc d'Autriche, le 15 mars 1502 (3). On le suit jusqu'en 1517, date où sur un registre de taxes au nom du roy, il est émargé de cette mention « mort pauvre au voyage de Méthelin (4) ».

Volet, Jacques, est porté sur les Establies du cousté de Rosne faites en l'année 1557 (5).

Ydeux, Philibert, se qualifie d'organiste du couvent de Notre-Dame de Confort, dans un acte du 21 décembre 1573 (6).

Si les noms de Brayssingar, Goudimal ne sont pas inscrits dans cette énumération, c'est que nos Archives locales n'ayant rien révélé jusqu'à ce jour, à leur sujet, il sortait de

(1) Archives de Lyon, FF. 9e vol. des Insinuations de donations.

(2) Archives de Lyon, EE, IV, 198d 118.

(3) Archives de Lyon, CC, 556, Comptabilité.

« Aux instrumens, c'est assavoir : Jehan de la Senaz taborin, Guillemin joueur du rebec, Jehan Barete joueur du lut, et Poncet joueur des orgues, qui jouèrent audit banquet, par tauxacion de MM. les conseillers — deux escus d'or valant 3 livres, 10 sols — » (Banquet donné le 16 mars 1502 en la maison de l'archevesque).

(4) Archives de Lyon, CC, 132, Reg. 1515-1517.

(5) Archives de Lyon, EE, IV, 198-119.

(6) Archives du Rhône. JB, Insinuations.

notre cadre d'aborder l'étude de ce qui a été déjà publié sur eux.

La liste des exécutants étant ainsi épuisée, nous allons indiquer les quelques documents que nous possédons sur les orgues elles-mêmes et leurs facteurs.

Le 3 juillet 1539, le Chapitre de Saint-Paul décide la vente au plus offrant des orgues de la chapelle du Peyrat, sans expliquer toutefois la cause qui le déterminait à se défaire de cet instrument (1).

Dès le commencement de la fondation de leur chapelle dans l'église de Notre-Dame de Confort, les Florentins prirent un soin particulier de l'établissement et de la tenue des orgues dans cette église : ils y revinrent encore dans un traité passé avec les religieux le 1er mai 1541 « *Item* (porte « l'acte reçu Pierre Dorlin, notaire), pour ce que lesdits « consuls, conseillers et autres de ladite nation de Florence « ont fait faire à leurs propres coutz et despens en l'église « dudict couvent unes belles et somptueuses orgues — à ce « qu'elles ne puissent estre à l'advenir mal entretenues et « conduictes, ont accordé auxdits... de Florence présents « et advenir, qu'ils ayent rière eux la clef desdites orgues, « et qu'ils puissent commectre au gouvernement et jeu « desdites orgues à leurs dépens telz personnages que bon « leur semblera, etc., etc. (2). »

En 1570, un nouvel instrument est acheté, toujours aux frais des Florentins, pour remplacer le précédent qui avait eu à souffrir des événements de 1562. Cette acquisition fut l'objet d'un acte notarié devant Me André Saunyer, notaire

(1) Archives du Rhône. Fonds ecclésiastique. Actes capitulaires de Saint-Paul, vol. 13, fo 270.

(2) Archives du Rhône, Inventaire dom Ramette, vol. II, fo 25.

et tabellion royal, par lequel, « Me Francisque des Oliviers, composeur d'orgues, natif de ceste ville de Lyon et à présent y demeurant », vend au Prieur du couvent « assavoir : un buffet d'orgues faictes et parfaictes ; lesquelles, ledit des Oliviers a promis et promet faire porter et rendre dans ladicte église de Notre-Dame de Confort d'icy dimanche prochain... et ce pour et moyennant le pris et somme de trois cens livres tournois, et avec ce les orgues qui sont à présent sur ladicte église. »

L'acte est passé en présence de Francisque et Laurens Capponi et Raphaël Martel, qui s'obligent eux et leurs compatriotes à régler cette dépense.

Cet achat fait le 21 février 1570, fut réglé le 13 mars suivant ; les nouvelles orgues étaient installées (1).

Saint-Paul, Saint-Nizier, les Jacobins, avaient leurs orgues, les Cordeliers se gardèrent d'être en retard : leur instrument, détruit en 1562, fut remplacé en 1593 par Jehan Lefebvre et Antoine son fils, qui dans un testament de cette époque se qualifient de « maistres organistes faisant à présent les orgues dudit couvent (2) ». Le Consulat contribua à la dépense en votant en 1590, une aumône de 100 écus à remettre aux religieux cordeliers « pour emploier à la fabrique d'une paire d'orgues, à la charge que lesdits religieux y feront mettre les armoiries de la ville (3). »

Voici le tour des Augustins : du 15 janvier 1537 contrat entre Jean Gras Dr en théologie, prieur des Augustins et « Nicolas et Pierre de la Tour, père et fils, de la ville de Nancy, maistres organistes, demeurant présentement en

(1) Archives du Rhône. Inventaire dom Ramette, volume II.

(2) Archives du Rhône, E, Notaires et Tabellions. Minutes Buirin.

(3) Archives de Lyon, CC, 1426, Registre, 1592, Comptabilité.

ceste ville de Lyon » pour « un orgue de vingt registres garnye de jeux selon que ledit Père prieur le trouvera bon, plus un positif à dix registres, pour lequel faire ils se serviront de ceux de l'orgue vieille du couvent, les mettant en bon poinct, faisant tout le reste qui appartiendra à un orgue (1). »

Nous devons enfin, à l'extrême obligeance de M. Desvernay, notre Président, deux documents. Le premier a trait aux Célestins.

« L'année 1676, l'on fit faire un petit orgue que l'on plaça derrière le grand autel; il coûta 600 livres. »

« En 1686, l'on finit le grand orgue qui avait été entrepris par le sieur Mollard, et abandonné pendant deux ans par ledit facteur, qui alla faire un tour en Italie, pour se perfectionner, sans avertir qui que ce fut de la maison, bien qu'il y logea; il revint lorsqu'on ne pensoit plus à luy et le finit. C'étoit un fort bon orgue et surtout le jeu des voix humaines qui étoit inimitable! Il périt malheureusement dans notre incendie de 1744, s'étant trouvé dans la mansarde où le feu commença. Il y avoit été apporté quelques jours auparavant pour la nétoyer et la racommoder (*sic*); l'on étoit même convenu avec le sieur Nicou, de l'augmenter de quelques jeux. — La petite orgue n'eut point de mal. Cet orgue avec son boisage et la tribune avait coûté 7.781 livres (2). »

Nous avons conservé ici ce renseignement sur un facteur du XVII^e^ siècle, pour le rattacher au document suivant, qui

(1) Archives du Rhône, Fonds ecclésiastique, Augustins, liasse 193, n° 2.

(2) Inventaire des Archives des Célestins de Lyon, par le P. Peccolet. Tome II, pages 22 et 23. — Fonds Coste, n° 267 (ancien 2597).

doit concerner un de ses ancêtres : « Du 4 juillet 1560. — Decublize, notaire à Lyon. — Témoins : Nycollas Terrissin, neveu et commis du maistre des courriers de cette ville de Lyon ; Charles Cardettes, Antoine Raffel, aussi joueur d'instruments, demeurant audict Lyon.... contrat de mariage entre : Anthoine Mollard, joueur d'instrumens, demeurant audict Lyon, fils de Loys Mollard, et Marie Morissonne habitant audict Lyon (1). »

Le second des documents que nous a communiqués M. Desvernay, nous apprend que les grands Carmes de Lyon, avaient en 1562, dans leur église « deux paires d'orgues, une grande, l'aultre petite, estant sur la turbyne du chœur ». (Inventaire des meubles, reliques, ornements d'église, fait par le notaire Pierre Popon, à la requête de Guillaume Gay, marchand de Lyon, ayant charge du baron des Adrets et de Barthelemy de Gabiano. — 7 mai 1562. — Expédition authentique, signée Popon. Fonds Coste 262 (ancien 2590.)

(1) Archives de Lyon, FF. 22e vol. des Insinuations de donations, f° 2.

CLAUDE RAFI

« *FLEUSTIER* »

PAR G. TRICOU

Il n'est pas rare de rencontrer dans les auteurs les louanges en prose ou en vers des virtuoses qui ont su imposer leur talent à leurs contemporains : que ce soit par le charme d'une belle voix ou par le maniement délicat d'un instrument, ceux, qui ont pu émouvoir leurs auditeurs, ont eu la satisfaction de savoir leurs noms portés à la postérité sur les pages des écrivains. Combien il en est autrement des facteurs d'instruments à qui l'on donne aujourd'hui le nom générique de luthier ! Le mérites des exécutants a absorbé et absorbe si bien le leur, qu'il est bien petit le nombre de ceux qui, entendant un virtuose, se demandent de quelles mains sort cet instrument qui les charme, et cherchent à attribuer à son modeste auteur une petite part du plaisir qu'ils éprouvent. Pourtant, dans la musique, la question de facture instrumentale, est loin d'être un élément négligeable : nous n'en voulons pour preuve

que le soin que mettent les artistes à choisir chez le meilleur luthier, l'instrument qu'ils chargent de transmettre leurs émotions musicales.

De nos jours, le goût des choses anciennes, et, ajoutons-le tout bas, un peu le mercantilisme, ont tiré de l'oubli le nom d'une foule de ces luthiers, dont le mérite a été consacré par le temps, et sur lesquels les contemporains sont bien muets : c'est donc dans les archives qu'ils faut aller chercher leurs traces. C'est ce qu'on a fait notamment pour l'illustre école de luthiers crémonais ; c'est ce que se proposait de faire pour les luthiers lyonnais, M. le Dr Coutagne, à qui nous devons la partie documentaire de ce qui va suivre.

Le témoignage des auteurs, sur les luthiers leurs contemporains, étant d'autant plus rare que l'on remonte plus avant dans le passé, nous avons été agréablement surpris de rencontrer trois fois dans les poètes du XVIe siècle le nom de Rafi, luthier lyonnais. Son mérite ne paraît pas avoir dépassé la sphère de sa spécialité instrumentale, aussi nous n'hésitons pas à croire qu'il fut bien grand, pour avoir provoqué, contre toute habitude, une mention qui devait sauver son nom de l'oubli.

Dans son églogue *sur Mme Loÿse de Savoye, mère du Roy François Ier de ce nom, morte en 1531*, Marot, qui avait déjà passé à Lyon, et qui était peut-être lui-même exécutant, Marot fait dire au berger Thenot :

> Et si tes vers sont d'aussi bonne mise
> Que les derniers que tu feis d'Ysabeau,
> Tu n'auras pas la chose qu'ai promise,
> Ains beaucoup plus et meilleur et plus beau.

De moy auras un double chalumeau
Faict de la main de *Raffy Lyonnois :*
Lequel, à peine, ay eu pour un chevreau,
Du bon pasteur Michau que tu cognoys.
Jamais encore n'en sonnay qu'une foys
Et si le garde aussi cher que la vie !

Voilà un diplôme de mérite en règle, d'autant plus flatteur pour notre compatriote, qu'il émane d'une plume célèbre et, nous le croyons aussi, d'un connaisseur. Marot, en effet, était musicien : pourquoi n'eût-il pas joué de la flûte ou de l'un de ses similaires, tous instruments si fort en honneur au XVI^e^ siècle que : « Le plus galant hommage, dit M. H. Lavoix fils (1), qu'un amant bien épris pût faire à sa maîtresse, était de lui donner un concert de flûtes. » Son passage à Lyon lui aurait permis de se procurer chez le meilleur facteur un instrument, qu'il gardait aussi cher que la vie, tant il le trouvait à son gré.

Cette supposition est corroborée par ces vers de Baïf :

Après tous ces propos j'apporte une musette
Que Rafi Lyonnois à Marot avoit faite.

(Les jeux. — Eglogue des Devis).

Enfin, Rafi est encore cité dans un poème réédité au tome XI du « Recueil de poésies françaises des XV^e^ et XVI^e^ siècles » (par A. de Montaiglon, Paris, Janet, 1876), intitulé : *Epistre de l'asne au coq par François La Salla à son ami Pierre Bordet* (Paris, 1537) :

Si vous avez couppé le doy....
La bonne fleuste de Raffi.

(1) *Histoire de l'instrumentation.* Paris, F. Didot, 1878, in-8°.

D'après M. de Montaiglon, il manque un vers, ce qui rend la phrase inintelligible. Pour nous, il n'en est pas moins intéressant d'y voir rappeler notre luthier.

Puisque Raffi (c'est ainsi qu'il signait ses ouvrages) a eu le rare privilège de voir son talent célébré dans les vers de Marot, Baïf et autres, nous allons essayer de fournir quelques détails sur son compte, et de compléter les quelques lignes que lui a consacrées M. Mahillon, conservateur du Musée instrumental de Bruxelles, dans un ouvrage sur lequel nous aurons à revenir.

Nous n'aurons rien à glaner dans Fétis (*Biographie des musiciens*), qui n'a fait que classer le nom de Raffi à son ordre alphabétique et rééditer les vers de Marot et Baïf à son sujet.

Le nom de Raffi, Raffy ou Raffin, assez commun à Lyon au XVI^e^ siècle, s'y rencontre dans les diverses classes de la société, comme dans les diverses branches de l'activité humaine : une famille du Beaujolais de ce nom existait au XV^e^ siècle dont parle le Laboureur (1). Il nous est impossible de rattacher Rafi à l'une ou l'autre de ces familles, nous savons seulement qu'il suivit pour sa profession l'exemple de son père Michau Raffin « flostier » comme lui. Ce Michaud figure sur nos archives de 1506 à 1524(2).

(1) *Masures de l'Ile-Barbe*, Lyon, 1887, tome II, page 498.

(2) Michaud Rafin, floteur, qui estoit au costé devers le Rosne (Archives de Lyon, CC, 250, Rôle de cotisation, 1506).

(*Ibidem*, CC, 271, 1524). Depuis l'ymaige S^t^ Christophe tirant par la grant rue jusques à la maison M^e^ François Dupré près les Changes :

Michaud Raffin fleusteur. — Emargé : mort.

Peut-être, est-ce de lui, que Marot s'est souvenu dans ces vers :

Lequel, à peine, ay eu pour un chevreau
Du bon pasteur Michaud que tu cognoys

Son fils Claude n'apparaît sur nos archives qu'à partir de 1515 (1) comme « fleustier » c'est-à-dire qu'à cette époque il était sorti de l'adolescence et exerçait la profession : sa naissance remonte donc aux dernières années du XV^e^ siècle. Jusqu'à la mort de son père on trouve toujours leurs noms accolés ensemble, et même, une seule fois, en 1523, avec un Pierre Raffin (2), un frère sans doute, qui dut s'essayer dans le métier, mais sans l'exercer longtemps.

Claude Rafi mourut le 8 avril 1553 et fut inhumé dans l'église Saint-Paul (3), paroisse où il résida presque toute sa vie : son père y avait transporté sa maison venant du « costé de vers le Rosne », vers 1506 (4). En 1529, Claude figure sur un rôle de cotisations comme habitant rue de l'Angelle, en la maison Scève (5).

De son mariage avec Marguerite Polyne, Rafi n'eut pas de descendants mâles, mais seulement deux filles : l'une, Marguerite, mariée successivement à Pierre Bourdin et à Claude Piedgay, notaire, à qui elle apporta en dot 1,423 livres 10 sols (6) ; l'autre, Jane, mariée à Octavien

(1) Archives de Lyon, CC, 30, Registre, 1515, Nommées.

(2) *Ibidem*, CC, 259, Registre, 1523. Taxes au nom de la commune.

(3) Archives du Rhône. Fonds ecclésiastiques, série G, Comptes de Saint-Paul, rendus par Regnault, cantor, « avril 1553, VII^e^ *ejusdem obiit* Claudius Raffin, *factor intrumentorum* ».

(4) Page 3, note 3.

(5) Archives de Lyon, CC, 137, Nommées.

(6) Archives du Rhône. B, Insinuations, 27 janvier 1563.

Collon : cette dernière possédait, en 1560, une maison rue de la Juiverie, près l'église Saint-Eloy (1). Ni l'un ni l'autre de ses gendres ne suivirent la carrière de Rafi, en sorte qu'avec lui s'éteignit cette maison si prospère.

Marot fait fabriquer à Rafi un chalumeau ; Baïf, une musette ; dans nos archives, il est qualifié successivement de *fleustier*, *fleusteur*, *fabricant et faiseur de fleustes*, *faiseur d'instruments de musique* ; nous concluons de cette variété qu'il dut sortir de son atelier tous les instruments à vent en bois connus à l'époque, tels que : flûtes à bec ou traversières dans les registres aigus et graves, fifres, flageolets, chalumeaux, musettes, hautbois, basses de hautbois, tous d'un usage si commun au XVI^e^ siècle (2), qu'il n'est pas de relations de fêtes musicales sans qu'il soit fait mention de « l'allègre harmonie et de l'harmonieuse allégresse » des concerts de ces instruments, auquels s'ajoutait ordinairement le cornet à bouquin pour la grande satisfaction des auditeurs. Il n'est donc pas surprenant que la vogue de ces instruments jointe au mérite du luthier pût procurer à Rafi une situation brillante pour un artisan de cette catégorie à son époque. En 1531, il avait acquis à Sarcey (près l'Arbresle) une petite propriété en pré et vignes (3) Il laissa également à sa mort 9 hommées de vigne à Sainte-Foy que sa femme et

(1) Archives de Lyon, FF, Insinuations d'aliénations, supplément, vol. 30, f° 146.

(2) D'après Du Verdier, Simon Gorlier publia en 1568 un livre de tablature de flûte d'alleman. Nous n'en connaissons aucun exemplaire.

(3)... Plus tient une grange ou maison au lien de Sarcey, qu'il a acquis de Pierre Prin dudict lieu avec pré et vigne (8 hom.) comme il a baillé déclaration le 22 novembre 1531 Archives de Lyon, Nommées, CC, 20).

ses filles vendirent plus tard (1). Enfin, le testament de sa veuve aux minutes de Me Du Troncy à la date du 17 septembre 1556 contient, outre l'institution d'héritier au profit de ses filles, des legs pieux, des legs de souvenir et des libéralités à des neveux de son mari, qui dénotent à la fois le bon accord et l'aisance qui régnaient dans cette famille.

Jusqu'à ce jour on ne connaît qu'un seul instrument de Rafi muni de la marque de son auteur: il figure actuellement sous le n° 1066 du Musée instrumental du Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Voici la description qu'en donne M. Mahillon dans le catalogue du musée dont il est le conservateur (3) :

France, 1066. — Flûte de l'ancienne collection du comte Pietro Correr de Venise. Les intonations sont les suivantes au diapason actuel :
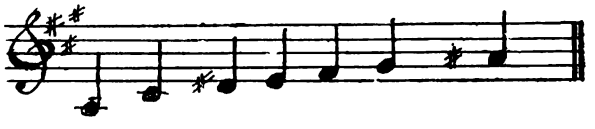
Le perce de l'instrument mesure 18 millimètres de diamètre: sa longueur totale est de $0^{m},716$; à partir du centre du trou d'embouchure ou compte $0^{m},612$.

(1) Archives de Lyon, FF, supplément, Registre des insinuations d'aliénation, vol. 30 f° 146.

(2) Archives départementales du Rhône. E, Notaires et Tabellions, Minutes Du Troncy, Registre du 7 avril 1556 au 31 mars 1557.

(3) Catalogue descriptif et analytique du Musée instrumental du Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Gand-Hoste, 1896.

M. Mahillon, qui avait procuré à M. le Dr Coutagne les reproductions de cette flûte et de sa marque, a bien

voulu nous expliquer son voyage de trois siècles de Lyon à Bruxelles. Le comte Correr, chez qui elle fut trouvée à Venise en compagnie d'autres anciens instruments, descendait, paraît-il, des Contarini, dont l'un, au XVIe siècle, ambassadeur de la République vénitienne, ne voyageait qu'accompagné de tout son orchestre : c'est au cours de l'une de ces pérégrinations, que la flûte de Raffi dut entrer avec ou sans son exécutant dans la maison des Contarini. Quoi qu'il en soit, l'authenticité de cette pièce paraît indiscutable; elle fournit avec les violets du Duiffoprugcar d'intéressants spécimens de la lutherie lyonnaise au XVe siècle.

BERTHAUD & VEYRAT

PAR

AIMÉ VINGTRINIER

Triste histoire que celle de ces deux jeunes hommes que la Poésie et la Politique ont dévoyés et qui sont morts brisés par la maladie et la misère, avant d'avoir donné les riches moissons qu'ils promettaient.

Louis Berthaud, poète satirique, auteur et créateur de l'*Homme Rouge*, était fils d'un charpentier de Lyon. Il naquit, en 1810, dans cette ville et mourut à l'hôpital, à Paris, en 1847, sans avoir vu le triomphe des idées pour lesquelles il avait si vivement combattu.

Passionné pour l'émancipation des peuples, rêvant un âge d'or que l'Humanité poursuit en vain depuis des siècles, il salua 1830 qui, croyait-il, allait combler ses désirs, mais bientôt désillusionné, retrouvant les mêmes passions avides, les mêmes ambitions, les mêmes abus, avec d'autres visages et d'autres noms, il s'unit à un jeune exilé savoyard qui, poète à grand vol comme lui, partageait sa fougue et ses ardentes convictions.

L'idée républicaine commmençait à germer; ils se jetèrent dans la mêlée et, tous deux, ainsi que Barthélemy et Méry qui, l'année précédente, avaient publié la *Némésis*, lancèrent une satire hebdomadaire qu'ils écrivirent en commun et qui eut, au premier abord, un sérieux retentissement: « *L'homme Rouge* », en vers, Lyon, Perret, in-4, huit pages; premier numéro, mardi 2 avril 1833 : vingt-deuxième et dernier, 25 août, même année.

Voilà comment la *Glaneuse*, dans son numéro du 9 avril, annonce l'apparition de la nouvelle feuille :

« ... Lyon eut des écrivains, des publicistes et des poètes très distingués.

« Parmi ces derniers, il faut, sans contredit, placer en première ligne MM. Berthaud et Veyrat; Berthaud, d'une verve féconde, d'une imagination riche et audacieuse, qui se jette quelquefois, il est vrai, dans la bizarrerie et l'exagération, mais à laquelle il est impossible de refuser du feu et de l'enthousiasme; talent remarquable à qui il ne manque, pour s'élever haut, que plus d'étude et de lecture. Chaud coloriste, surtout, et artiste plutôt que penseur; caractère général de tous les poètes contemporains, à l'exception de Lamartine.

« Veyrat, plus pur, plus spiritualiste, ayant, en sentiments, ce que son ami a en sensations; d'un style soutenu et transparent qui laisse rayonner son idée; nourri de la Bible, cette source inépuisable de richesses poétiques, qui a été pour tous les grands poètes du monde moderne ce que fut Homère pour l'antiquité.

« Ces deux jeunes gens préludèrent par des compositions purement litéraires; mais ils avaient trop de patriotisme pour ne pas sentir qu'ils devaient quelque chose de plus à

leur pays, et que la poésie, doit, sous peine de mort, devenir philosophique ou historique. Aussi vinrent-ils bientôt au champ clos politique ; M. Veyrat fit paraître, à Paris, les *Italiennes* (1) et M. Berthaud publia, à Lyon, *Asmodée.* Cette satire fut loin d'être sans succès, mais des circonstances particulières forcèrent l'auteur à l'interrompre. Dès qu'elles eurent cessé, il la reprit avec plus de vigueur que jamais ; une maladie, puis un procès l'arrêtèrent de nouveau.

« Eh bien ! il recommence aujourd'hui cette œuvre courageuse ; il reparaît dans l'arène ; mais, cette fois, il n'est pas seul ; à ses côtés, il a un athlète jeune, audacieux et fort comme lui.

« Sa Muse s'est unie à celle de M. Veyrat, dans le but généreux de venger la France, de la consoler, de lui parler d'espoir et de liberté au milieu de son découragement et de sa servitude et de marquer d'un fer rouge les hommes et surtout les principes qui l'ont faite ce qu'elle est. Ils viennent prophétiser leur chute à nos oppresseurs ; puissent-ils dire vrai ! puissent-ils être réellement cet homme rouge qui, selon une tradition populaire, est envoyé par Dieu aux rois qu'a frappés son anathème. »

Nos deux poètes n'avaient pas besoin de ces encouragements ; d'eux-mêmes, ils allaient plus loin que la *Glaneuse* et chacun de leurs numéros était un appel à l'insurrection, à l'assassinat et à l'échafaud.

Berthaud écrivait à Don Pedro :

« Ecoute, don Pedro, voici quarante années
Que Juillet accomplit ses hautes destinées...

(1) *Les Italiennes*, poésies politiques de Camille Sant-Héléna ; publiées, par J. P. Veyrat. Paris, 1832, in 8, brochure.

Hier, il te poussait, Ulysse aventureux,
Escorté de soldats fiers de te voir entre eux,
Vers l'Ithaque nouvelle où, puissance brisée,
Tu ne seras demain qu'un objet de risée ;
Et puis, encore un an et Juillet reviendra
Illuminer le front d'un autre Terceira (1),
Et le peuple, à sa voix, d'une main souveraine,
Vous écrasera tous, toi, le trône et la reine ! (2).
N'est-ce pas? n'est-ce pas, insensé don Pedro,
Qu'il est beau de camper aux rives du Douro,
D'attendre là, deux ans, que la guerre civile
Plante notre étendard aux clochers d'une ville
Et d'y venir, le soir, sur un cheval fringant,
Aux acclamations d'un peuple extravagant ?
Et la chute des Rois est pourtant décidée !
Grand Dieu ! qu'il faut de temps pour mûrir une idée ! »

Et au prince de Carignan :

« Mais tu ne sais donc pas qu'une bouche hardie
Au toit de ton palais peut souffler l'incendie ?
Que si l'on te brûlait dans ta dernière tour,
Tes sujets tout joyeux danseraient à l'entour ?
Mais tu ne sais donc rien ? dans ton âme plâtrée,
Un mot de vérité n'eut donc jamais entrée ?
Et ton reste de cœur n'a donc jamais battu
Lorsqu'on a dit : *Patrie !* ou qu'on a dit : *Vertu !*
Eh bien ! Va devant toi, comme le sort te pousse,
Et que de l'échafaud la pente te soit douce ! »

Plus violent encore, Veyrat, dans une livraison signée de lui seul, disait au roi Charles-Albert :

« D'où viendra le vengeur ? Dans ton peuple amolli
N'est-il plus de Corday ? pas un Gavioli ?

(1) Le duc de Terceira, vainqueur, en 1831, des Miguelistes.
(2) Dona Maria de Portugal, fille de don Pedro.

Personne qui, sauvant l'Etat de la tempête,
Veuille risquer ses jours pour abattre ta tête !
Je ne sais, mais, ô roi ! si l'instinct d'avenir
Qui pousse le poète à maudire ou bénir,
A vu clair dans le sort que le Ciel te destine,
Tu mourras du stylet ou de la guillotine !
Quel que soit le trépas qui mordra dans ta chair,
Ton peuple bénira, tu lui coûtes trop cher !
Et cependant, le jour où le flot populaire
Boira, dans l'ouragan, ton trône séculaire,
A ce jour de malheur qui bientôt aura lui,
Si ton trône éboulé ne t'emporte avec lui.
Sais-tu ce que fera ton peuple de sa proie,
Roi de Jérusalem, de Chypre et de Savoie ?
Ses élus réunis en un grand comité
Décrèteront ta mort à l'unanimité ;
Un prêtre ira te voir, en ta triste fortune,
Pour te sauver au moins l'âme, s'il t'en reste une !
Dans ton cachot, râlant sous le poids du remord.
Tu recevras, le soir, ta sentence de mort ;
Aux tombeaux qu'a peuplés ta terreur militaire,
Trois fois, la corde au cou, tu baiseras la terre ;
Tes complices de sang, dans ton pâle réduit,
Seront les compagnons de ta dernière nuit.
Aux coins de l'échafaud, quatre noirs cénotaphes
Porteront tes décrets de mort en épitaphes.
Et quand, pour ton trépas, rien ne fera défaut,
Prince, tu monteras alors sur l'échafaud.
Le bourreau sous ses pieds brisera ton épée !
Et l'on battra des mains sur ta tête coupée.
Et puis, l'on brûlera, sur un bûcher de feu,
Ton cadavre royal avec ton drapeau bleu !
Afin que tout entier le sang versé s'expie,
Les bourreaux jetteront au vent ta cendre impie !
Et tes enfants bannis du pays transalpin
Aux maisons de l'exil iront quêter leur pain !
Et voila cependant où ton destin te pousse.
N'EST-CE PAS, CHARLE-ALBERT, QUE LA VENGEANCE
[EST DOUCE! »

Il semble que l'exaspération ne puisse aller plus avant, que le fanatisme ait dit son dernier mot Eh bien ! non; et je ferai encore une citation pour montrer l'immensité de la palinodie à laquelle, quand il a été las de la lutte, cet esprit sublime et détraqué s'est livré à l'étonnement de tous.

La *Glaneuse* du 18 juillet donnait ce bon point à ses amis Berthaud et Veyrat :

« Lorsque dans une cité se dessinent de nobles courages, et surgissent de mâles accents de patriotisme, il est du devoir de la presse indépendante de faire entendre le cri d'éveil et de dire aux populations : « Citoyens! voici un nouvel étai à la cause de la liberté des peuples. »

« Nous avons déjà rempli cette tâche. A notre exemple, les feuilles libérales de Paris et des provinces ont payé à l'*Homme Rouge*, le tribut d'éloges auquel il a droit et les noms de Berthaud et de Veyrat sont aujourd'hui connus de la France patriote et de la France littéraire.

« Leur pamphlet en est à sa dix-septième livraison et, loin de s'affaiblir, la verve des deux jeunes athlètes a acquis une nouvelle puissance. C'est qu'ils ont vu les infamies du pouvoir, les lâchetés des hommes vendus, la bassesse de hommes à vendre et leur indépendance est restée pure.

« Une fois déjà ils avaient jeté leurs brûlants distiques sur Charles-Albert, le bourreau de la Savoie ; ils reviennent à lui, dans leur dernière livraison et ils ont trouvé dans la barbarie d'un prince voisin de nouveaux aliments à leur indignation.

« Ecoutez Veyrat dans son *Pèlerinage en Savoie*. Je ne veux citer que la fin de cette énergique livraison, où le

poète parle de l'honneur de Charles-Albert et prophétise la mort qui attend ce lâche bourreau :

« Tiens ! voilà mon cartel ! dans un duel de feu
Nous irons le vider sur terre ou devant Dieu !
Car déjà bien des fois, lorsque ton nom de traître
Nous arrivait sanglant par tes journaux de prêtre,
Bien des fois, nous avons cherché dans notre sein
Un poignard pour monter au rôle d'assassin.
Quand la justice au pied des rois est abattue,
Dieu nomme une Judith, l'envoie et lui dit : « TUE! »

Quel cri de haine ! quel sauvage et irréconciliable ennemi avait le roi de Sardaigne dans ce Brutus de vingt ans !

Mais attendons la fin ! et nous allons voir un changement de décor qu'il était impossible de prévoir.

On a cru, on a dit que ces violentes provocations, que ces sanglantes menaces avaient été frappées par la Cour d'assises et que dans une ville en ébullition où la *Glaneuse* et le *Précurseur* avaient été si durement traités, l'*Homme Rouge* avait péri sous le coup de procès nombreux suivis de condamnations à l'amende, à la prison, à l'exil, à la déportation. Il n'en fut rien.

Le journal ne fut jamais poursuivi ; jamais il n'eut à subir la moindre peine, la moindre condamnation.

Les chroniqueurs ont confondu l'*Homme Rouge* avec une autre feuille qui fut poursuivie, mais acquittée.

Le 25 mars 1833, donc avant la naissance de l'*Homme Rouge*, Berthaud, qui avait publié dans l'*Asmodée* dont il était rédacteur avec Kauffmann (1), une satire intitulée :

(1) Lyon, Idt, puis Perret, 1832-33, 2 volumes.

Au Roi, avait été poursuivi et traduit devant la Cour d'assises du Rhône.

Il fut acquitté après une plaidoirie en vers du jeune accusé et un discours éloquent du Me Michel-Ange Perrier, son avocat ; tous deux furent acclamés.

La justification du poète eut un tel succès qu'elle fut imprimée, mise en vente et enlevée en un instant.

La *Satire au Roi* eut le même triomphe. Elle fut mise en brochure, confiée aux libraires et vendue aussitôt.

C'est cette affaire que M. Hippolyte Raynal, dans l'*Argus* du 13 octobre 1850, a confondue avec ce prétendu procès qui aurait tué l'*Homme Rouge* et mis en fuite ses rédacteurs.

D'après cet écrivain, Berthaud se serait caché à Paris, « pour échapper, dit-il, aux conséquences de l'arrêt prononcé contre lui. »

Comme, dès son arrivée, Berthaud reprit la publication de l'*Homme Rouge* et que, de plus, il écrivit dans divers journaux, il aurait usé d'un singulier procédé, choisi un bizarre moyen pour dépister la police et se dérober aux vengeances du pouvoir.

Mais la vérité est tout autre. L'*Homme Rouge* ne fut ni inquiété, ni persécuté. Malgré, ou peut-être, à cause de ses violences, il avait effrayé ou lassé le public. On s'éloigna de lui ; les abonnements disparurent et il mourut tout simplement d'anémie, ainsi que le raconte son amie la *Glaneuse*, dans son numéro du 8 septembre 1833.

« Quand cette œuvre parut, dit-elle, *nous dûmes pressentir sa mort*. Les traits des poètes portaient trop haut ; leur publication s'adressait à une certaine classe de citoyens et malheureusement, à Lyon, ils n'en furent pas compris. De là, *l'insouciance et l'abandon*, j'allais dire l'ingratitude.

« Aujourd'hui, Veyrat et Berthaud, sûrs de leur force

et de leur verdeur, vont se diriger vers la Capitale. C'est de ce point éclairé que l'*Homme Rouge*, dorénavant, lancera ses foudroyants anathèmes. Il faudra bien qu'on l'écoute quand sa voix sévère retentira au sein d'une population de poètes, courant tous une carrière périlleuse et avides de se dépasser.

« Tous deux jeunes, brûlés du feu sacré, tous deux pleins de patriotisme et d'avenir, vont affronter de nouveaux périls. Ici, *le pouvoir les laissa tranquilles*, car le pouvoir tremblait, peut-être, devant le retentissement d'un premier débat. Mais, à Paris, des persécutions attendent les deux athlètes ; la haine est active là-bas ; ils auront à combattre à la fois et la force qui menace et la crainte qui flatte et l'or qui avilit. Berthaud et Veyrat résisteront à toutes les épreuves ; ils mépriseront les faveurs qui dégradent et les promesses qui humilient. Libres et fiers, ils suivront la ligne d'honneur qu'ils se sont tracée et, vainqueurs ou vaincus, ils lèveront un front indépendant que personne ne fera rougir.

« A Paris donc, Veyrat et Berthaud ! A Paris ! Nous vous y attendons ! »

C'étaient de superbes adieux, de magnifiques prophéties. Nos deux écrivains à Paris, le pouvoir n'avait qu'à bien se tenir. La Révolution était faite.

Quelle désillusion ! quelle chute !

Lyon avait été ingrat ; Paris fut pire encore, il fut dédaigneux et indifférent.

La terre ne trembla pas et le pouvoir n'eut pas l'air d'être ému. Personne, dans la Capitale, ne parut se douter qu'elle avait deux si puissants lutteurs dans ses murs.

Ils se logèrent, en arrivant à Paris, dans un humble appartement, au numéro 3 de la rue des Beaux-Arts et y vécurent fraternellement avec le pauvre Hégésippe Moreau qui venait de Provins où il avait aussi, en vain, essayé de

publier une *Némésis* en vers, feuille qui n'avait pas mieux réussi que celle de ses amis.

Tous trois mirent aussitôt en commun leur talent hors ligne, leurs espérances, leurs illusions, leurs vêtements et leur inexpérience de la vie ; mais ils avaient le mauvais œil contre eux et rien ne leur réussit.

Hégésippe, ouvrier typographe, aimait mieux rêver que de lever la lettre et les autres avaient pareille horreur de tout travail, qui leur eût donné du pain, mais eût troublé les utopies logées dans leur cerveau.

L'*Homme Rouge*, leur planche de salut, leur palladium sacré, parut et ne réussit pas.

Où la *Némésis* audacieuse de Barthélemy n'avait pu vivre, la feuille de nos jeunes imprudents ne pouvait tenir ; on ne la lut pas. « L'*Homme Rouge* de Lyon n'est qu'un insulteur à rimes riches, dit Sainte-Beuve (1) et ce que j'ai vu de l'*Homme Rouge* de Paris ne m'a point paru meilleur. » L'arrêt me semble sévère. Mettons plutôt qu'on avait besoin de repos et non de bouleversement. Cela me paraît plus vrai.

D'ailleurs, les airs hautains de Berthaud, son orgueil de parvenu, et son manque d'éducation lui fermèrent de suite les salons et lui aliénèrent toutes les sympathies. Etonné de n'être plus le premier et même de faire si peu d'effet, il fut bien vite découragé.

L'*Homme Rouge* tomba et il fallut chercher un autre chemin pour aller à la fortune.

« Berthaud passait alors pour plus fort que Veyrat, qui n'était que son second, dit encore M. Sainte-Beuve. Il

(1) *Nouveaux Lundis*, tome X, p. 133,

s'était signalé, à Lyon, comme un imitateur de la *Némésis :* il renchérissait même sur la *Némésis* par sa violence et par son talent brutal. Au théâtre et ailleurs, il était salué ou honni ; il avait une maîtresse, Sophie Grangier (lisez : Sophie Grangé) qui faisait aussi des vers (des vers ascétiques et religieux, s'il vous plaît) qui s'habillait quelquefois en homme comme Georges Sand ; qui l'accompagnait partout en manière d'aide de camp ; de pures parodies de province. Ce fut Alexandre Dumas qui, passant à Lyon, les poussa, Veyrat et Berthaud, à venir à Paris, en leur disant :

« *Pour des talents tels que vous, il n'y a que la Capitale* ». Pour Berthaud, ces grands airs de talent tombèrent bien vite et s'éteignirent dans l'excès du désordre et de la misère. »

Sainte-Beuve, railleur par goût, critique de profession et lui-même au dessus du besoin, parle avec dédain du poète lyonnais, tombé dans le ruisseau. Hippolyte Raynal, rédacteur de l'*Argus*, a plus d'âme et s'en occupe avec plus de commisération :

« (Berthaud vint à Paris) ; c'est alors que nous fîmes sa connaissance, dit-il. Lancé nous-même *sur les flots mouvants* de la littérature quotidienne, nos fréquents rapports avec les journalistes nous fournirent l'occasion de *piloter* Berthaud à travers les *sillons* aventureux que nous aimions à parcourir. (Les sillons devaient être maritimes, puisque Raynal se trouvait sur les flots).

« De cette époque date notre intimité.

« Pauvre Berthaud, quelles phases de joyeuses et poétiques misères nous avons traversées ensemble ! Combien de fois, mordant au même pain, buvant au même verre, m'a-t-il parlé de son ingrat Lyon (ingrat ? pourquoi ?) avec une

larme à chaque cil de ses yeux attendris ! Durant nos longues promenades à Saint-Ouen, le long des bords de la Seine, si vous l'aviez entendu me vanter *son Rhône* en sanglotant, son Rhône, qu'il ne devait plus jamais revoir ! »

L'*Intermédiaire* m'avait demandé des documents sur Berthaud, voilà tout ce que j'ai pu découvrir.

Il est mort à l'hôpital, à Paris, en 1847, et c'est tout.

Dans la misère et l'abandon, sans doute, c'est-à-dire dans l'effroi, le découragement et le désespoir...

Sans une main amie pour lui fermer les yeux.

J'espère que l'*Intermédiaire* complétera cette esquisse et qu'il nous donnera quelques renseignements sur la douloureuse vie du poète lyonnais, ses souffrances et sa triste fin.

Hégésippe Moreau était mort à l'hôpital de la Charité, le 10 décembre 1838, dans le même dénuement, le même abandon, les mêmes affres et les mêmes déchirements.

Est-ce dans le même hospice que le malheureux Berthaud a succombé ?

Quant à Veyrat, il a trouvé deux biographes qu'on peut consulter : Jules Philippe (1) et Sainte-Beuve (2); Quérard a donné la liste à peu près complète de ses travaux. Après avoir végété cinq ans à Paris, avoir vécu au jour le jour et pleuré amèrement sa jeunesse et ses illusions perdues, il jeta au loin son poignard, brisa son échafaud, écrivit à Charles-Albert et fit une rétractation si touchante et si complète que le roi lui pardonna. Sa grâce obtenue, il revint à Chambéry, publia un volume de poésies ascétiques et royalistes ; brûla tout ce qu'il avait adoré et se montra plus autocrate que le roi.

(1) *Les Poètes de la Savoie*, Annecy, 1865, in-8.

(2) *Nouveaux Lundis*, tome X, *De la poésie* en 1865, in-12.

Né à Grésy-sur-Isère le 1er juillet 1810, il mourut en 1844, emporté par cette phtisie que le chagrin et les privations avaient fait naître et que le retour dans son pays ne put arrêter.

L'œuvre capitale de Berthaud et de Veyrat, l'*Homme Rouge*, se trouve à la Bibliothèque de la ville de Lyon, fonds Coste. Elle est de toute rareté.

LE

GRAND HOTEL-DIEU

DE LYON

Par le Dr JEAN ARTAUD

Origine. — Monuments. — Administration. — Chirurgiens et Médecins. — Personnel hospitalier.

Lorsque le Christianisme eut pénétré dans les Gaules et se fut implanté dans les mœurs de ses peuples, il trouva sur ce sol généreux et fécond d'admirables dévouements et de grandes initiatives. Sous sa bienfaisante influence les institutions charitables germèrent de toutes parts, et la conversion solennelle de Clovis accrut encore le zèle des néophytes.

De ces fondations pieuses, peu ont traversé les siècles. La plupart subirent des transformations diverses, se fusionnèrent, disparurent, laissant de rares traces, ou une très vague histoire perdue dans les brumes du passé. Mais de ces œuvres pies, l'une a subsisté. Malgré les temps difficiles

---

Les clichés reproduits dans cet article ont été communiqués par la *Vie Française* (octobre 1894) où ils accompagnaient un article sur les Hôpitaux de Lyon, par le même auteur.

qu'eurent à traverser la France et notre région pendant le Moyen Age et la Renaissance, sans souci des tourmentes révolutionnaires, les Hospices de Lyon surent conserver intactes les traditions léguées par les ancêtres, augmenter progressivement le patrimoine des pauvres et arriver à cette prospérité, à cette situation solide et forte qui étonnent toujours ceux qui étudient de près le fonctionnement de cette colossale administration.

Il ne saurait s'établir de comparaison entre les établissements hospitaliers qu'élève en France l'Assistance publique ou privée et les hôpitaux de notre ville, sa gloire depuis des siècles, vivants témoignages de la sagesse, de la munificence et de la charité de ses habitants. Intimement liées à l'histoire même de la cité, les phases que traversa l'Administration des Hospices sont toutefois peu connues. Et cependant que d'enseignements précieux dans ces chroniques ! quelle œuvre admirable que cette fondation arrivant à notre époque sans jamais avoir subi la moindre altération, ayant résisté aux orages politiques, aux ruines de la guerre, sortant plus vivace et plus riche des épreuves les plus terribles !

La tradition attribue à Childebert, fils de Clovis, et à sa femme Ultroghote, la fondation, l'an 549, d'un asile pour les pauvres. Le fait est pour la première fois signalé par Pierre Masson, en 1577, puis rapporté en plus grands détails par Claude de Rubys dans son *Histoire véritable de la ville de Lyon* (1604).

Ces dernières années, quelques érudits ont élevé des doutes sur l'authenticité de cette origine, disant que des chroniqueurs aussi épris de la gloire de leur clocher que l'étaient Bellièvre, Champier ou Paradin, n'ayant pas mentionné cette fondation, c'était une légende. Un ancien recteur de

l'Hôtel-Dieu répond, sans le savoir, à l'objection. Gaspard Thorel, dans son épître dédicatoire au roi des règlements de l'Hôtel-Dieu, écrit en 1636 : « Pendant les troubles des guerres civiles de France, les tiltres de l'ancienne fondation de ceste Hôtel-Dieu ont esté perdus, et n'en avons que ce qui s'en trouve rapporté dans le cinquième Concile d'Orléans, tenu sous le pape Vigile, le 28 octobre en la 38e année du règne dudyct Roy Childebert qui est l'an 542. »

L'opinion du vénérable recteur passa telle, sans presque de modifications dans les histoires ultérieures de la ville. Pierre Bullioud, jésuite, en 1647, le P. Théophile Raynaud, en 1662, de Saint-Aubin, en 1666, de la Mure, en 1671, rapportent le fait à la suite de Gaspard Thorel.

En juin 1673, dans le préambule des lettres patentes accordées à l'Hôtel-Dieu, Louis XIV écrit : « Les recteurs et administrateurs de l'Hostel-Dieu de nostre bonne ville de ville de Lyon, nous ont faict exposer que depuis la fondation royalle dudit Hostel-Dieu, faitte pour le refuge des malades et le secours des pèlerins soubs le reigne de Childebert, les roys nos prédécesseurs l'ont de temps en temps doué de plusieurs beaux et grands privilèges, et entre autres de celuy de *committimus* et de garde gardienne, dont les tiltres ayant esté perdus durant les divers mouvements survenus dans le royaume et par des incendies arrivez dans notre ville de Lyon, il n'est resté d'autre preuve de cette fondation royalle que le témoignage résultant du cinquième Concile tenu à Orléans sous le pape Vigile en 542. »

Le P. Ménétrier, de Colonia, Brossette, Poullin de Lumina considèrent la tradition comme vérité. Enfin, dans son *Histoire monumentale de Lyon*, Monfalcon résumait tous les autres écrivains et disait : « Sacerdos eut l'idée de proposer

au roi Childebert et à sa femme Ultroghote, l'un et l'autre alors à Lyon (c'était en 542), la fondation d'un asile destiné à recueillir les malades, les infirmes et les pèlerins dénués de toute ressource. La bonne et pieuse reine accueillit avec ardeur cette invitation, Childebert laissa faire; telle a été l'origine de cet Hôtel-Dieu de Lyon, qui a été ouvert, depuis son origine, aux malades de tous les pays. C'est à un prince frank, au troisième fils de Clovis, à Childebert, que Lyon est redevable du plus beau et du plus utile de ses monuments. Fondé en 542 et bâti sur la rive droite du Rhône, à l'extrémité méridionale de la ville, l'hôpital commença à recevoir des malades dès l'année 546. Le titre de sa fondation fut rappellé au cinquième concile d'Orléans, que présida saint Sacerdos en 549; il établit deux œuvres distinctes, celle des malades et celle des pèlerins. »

Ainsi sanctionnée par les plus sérieux et les plus érudits historiens des XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, sans compter les lettres royales, la tradition est aujourd'hui admise, et les jetons du Conseil de l'administration portent sur l'une de leurs faces les profils d'Ultroghote et Childebert.

*
* *

Pendant plusieurs siècles, les chroniques gardent le silence sur l'hôpital. C'est en 1183 seulement, que nous le retrouvons confié à une confrérie laïque, qui s'était chargée de l'exécution d'un pont sur le Rhône: l'œuvre est alors liée à celle du pont. Les papes Lucius III, Urbain III, Clément III, Innocent IV, Grégoire X, engagent les fidèles, dans de nombreuses bulles, à subvenir aux besoins de la chapelle, du cimetière annexé, des bâtiments pour les pauvres, et des travaux du pont. Mais la construction de

ce dernier engloutissait tous les subsides et l'hôpital ne demeurait qu'une infime dépendance. Au début du XIII^e^ siècle, Renaud de Forez, archevêque de Lyon, unit l'Elemosinaria ou Aumolnerie à l'Hôpital. « C'était là que que se baillaient les secours et se retiraient les pauvres nécessiteux. L'augmentation des charges était loin de se trouver en rapport avec les revenus, aussi, devant le mauvais état des affaires, l'archevêque Pierre de Savoie enlève l'administration aux Frères du Pont, pour la donner, en 1309, aux religieux d'Hautecombe, et cinq ans plus tard à ceux de la Chassagne. Ce pasteur paraît s'intéresser tout spécialement à la partie de l'œuvre qui s'adresse aux malheureux. Dans une lettre-circulaire, « il enjoint sous peine d'excommunication, à tous les abbés, prieurs, archiprêtres, curés, vicaires et chapelains de son diocèse, d'accueillir les envoyés de l'Hôpital lorsqu'ils viendront auprès d'eux demander des aumônes pour leurs pauvres, et de les autoriser à publier dans les églises, avant ou après l'Evangile, les indulgences concédées par le Souverain Pontife et les autres prélats à tous les bienfaiteurs de leur maison. »

Malgré cette haute protection l'Hôpital était toujours d'une pauvreté extrême. Le pont absorbant toujours les dons, l'archevêque Guillaume de Sure, en 1334, sépare les deux œuvres. A cette époque l'établissement charitable comprenait : l'hôpital, où étaient reçus les miséreux, une maison pour les religieux délégués de la Chassagne, une chapelle et un courtil. Il était limité par le Rhône, la rue Belle-Cordière et la rue Childebert. Le personnel comprenait deux religieux et trois domestiques, dont deux seulement s'occupaient des pauvres, le troisième demeurant affecté au service des moines. Le budget était fort mince : sur les revenus annuels, les frais d'administration prélevaient au

moins les trois quarts, et la part totale de tous les pauvres était inférieure à celle des trois domestiques: le luminaire de la chapelle avait un crédit plus élevé que celui de toute la literie.

Pendant près d'un siècle et demi ce malheureux état de choses persista : les dons étaient rares, aumônes et legs, malgré les indulgences pontificales et les mandements des archevêques, allaient ailleurs. La ville dut fréquemment venir en aide aux infortunés religieux et les empêcher par ses subsides d'abandonner l'hospice.

Lors de la terrible peste qui s'abattit sur Lyon en 1478, le Consulat eut à pourvoir aux besoins et nécessités des malheureux pestiférés qui étaient jetés sur les places et dans les rues de la ville. Jugeant que l'hôpital de Notre-Dame de Pitié du Pont du Rhône était le plus convenable pour recueillir les malades tant par sa position écartée du centre de la ville, que par la disposition de ses bâtiments, les consuls demandèrent à l'archevêque d'en prendre l'administration. Ils s'engageaient à relever les bâtiments ruinés, à y recevoir les pauvres quelles que soient leurs infirmités, et à subvenir leurs besoins. Le Consulat ajoutait que les religieux de Chassagne avaient mal géré les intérêts de l'œuvre, aliéné même une partie des immeubles pour en détourner la valeur à leur profit et bien d'autres griefs encore. Un procès s'engagea, alla devant le Parlement de Paris. Pendant les débats, une transaction à l'amiable eut lieu entre les deux parties : le 21 juillet de la même année, les religieux moyennant l'extinction d'une rente de 20 francs, et 350 livres de tournois, firent une remise pure et simple à la ville, de l'hôpital et de ses dépendances.

Dès lors l'administration de l'hôpital devint municipale : la gestion des affaires fut confiée aux échevins, l'autorité

ecclésiastique ne conservant de juridiction que sur la chapelle, l'administration des sacrements et les inhumations. Cette juridiction se trouva bientôt disputée par l'archevêque, la réclamant comme métropolitain, et le desservant de Saint-Nizier, sur la paroisse duquel se trouvait l'hôpital. Profitant de ce conflit, le consulat résolut de s'affranchir de l'un et de l'autre. Pierre Palmier, citoyen de Lyon, fut dépêché à Rome auprès de Sixte IV pour demander l'indépendance.

Le Souverain Pontife accéda à ce désir. Dans une bulle datée de Saint-Pierre, 24 mai 1480, il exempta de la justice ordinaire et primatiale et de tous autres juges quelconques, l'hôpital avec tous ses droits, privilèges, biens, recteurs, prêtres et autres officiers, et accorda « une indulgence plénière *in articulo mortis,* à tous ceux qui décéderont dans l'hôpital, y feront élection de sépulture, ou lui feront des legs à l'intention des pauvres ».

Désormais l'administration devenait indépendante et exclusivement civile.

Suivant leurs engagements, les consuls dès leur prise de possession commencèrent des réparations, organisèrent un service et des salles pour les malades, et firent à la charité de leurs concitoyens un pressant appel, qui fut entendu. Bientôt l'hôpital de Saint-Laurent des Vignes, celui de Saint-Jean sont annexés à l'œuvre du Grand Hôpital, et leurs revenus confondus. Mais les ressources n'étaient point encore suffisantes, et le coffre des aumônes, dont un des conseillers gardait la clé, était vide. Le Consulat, pour remédier à ce malheureux état de choses, créa un quêteur officiel, chargé de recueillir quotidiennement dans les rues, les maisons, les dons en argent et en nature pour nourrir les malades. Si les sommes étaient insuffisantes, la ville comblait le déficit.

Vers 1503, la prospérité semble revenir : les dons se multiplient et un capital sérieux commence à s'édifier sous l'habile et consciencieuse gestion du Consulat. L'administration des biens prend de telles proportions, surtout après la fusion des autres hôpitaux, de Saint-Irénée, de la Chana, de Sainte-Catherine, de la Saunerie, des Deux-Amants, etc., que les échevins comprennent l'opportunité de confier la surveillance et la direction des revenus et immeubles à des hommes éclairés.

Donc, le mardi 21 janvier 1584, le Consulat, convoqué à cet effet, décida « pour le proufit d'iceluy (l'hôpital), bien et soulagement des pauvres, choisir, nommer et créer pour l'advenir six notables, tant bourgeoys que marchans de la dicte ville, les quelz, soubz l'auctorité dudit Consulat, auraient l'œil et particulière super-intendance desdites affaires de l'hospital et pour ce, seroient à l'advenir appelez : Recteurs de l'Hostel-Dieu du Pont du Rhosne, qui seroient à l'advenir esleuz et choisyz par le Consulat après chacune feste saint Thomas, laquelle eslection seroit néantmoins faicte en sorte qu'il y en demeurast toujours trois des vieulx pour y instruire les nouveaulx esleuz, en la même façon et manière que s'observe de toute ancienneté en l'élection des consuls eschevins, tellement que lesdits recteurs demeureront toujours en charge deux ans entiers ».

Devant le complet affranchissement du Consulat et de l'archevêque, les bourgeois et notables pleins de confiance dans la sagesse ces nouveaux recteurs, choisis parmi eux, commencèrent à léguer et à donner largement à l'hôpital, se faisant un point d'honneur d'être inscrits sur le livre d'or des bienfaiteurs. A partir de cette époque, les recteurs, qui prirent au commencement du siècle le titre d'administrateurs,

furent toujours choisis parmi les citoyens les plus éminents de la ville, et cette fonction devint un brevet d'honorabilité. Consacrant à l'hôpital leur temps et leur intelligence, abandonnant, à l'expiration de leur mission, les intérêts et souvent même le capital du cautionnement exigé par le règlement, les recteurs contribuèrent pour une très large part à la prospérité de l'œuvre.

Porte d'entrée du Grand Hôtel-Dieu

*
* *

Les bâtiments s'élèvent peu à peu. En 1623 on construit le petit dôme, cette merveille d'architecture, flanqué de quatre tourelles élégantes, où convergent quatre salles, formant une croix. Sous la coupole est un autel, et les salles s'ouvrent là par quatre vastes portes vitrées, d'un bel effet et d'une pittoresque perspective.

La cour dominée par le petit Dôme, et où on accède par la porte d'entrée de la place de l'Hôpital, date de la même époque, ainsi que le cloître. La croix centrale ne fut érigée qu'en 1813, avec le legs d'une hospitalière, la Sœur Olar ;

La Cour d'entrée

quant aux tables de marbre noir qui couvrent les murs du cloître, portant inscrits les noms des bienfaiteurs, elles ne furent placées qu'en 1800, par les soins de M. Verninac, premier préfet du Rhône.

En 1637, l'architecte Ducillet, sur les plans de Jean Mimerel, commençait la chapelle, bénie en 1645, mais dont la façade actuelle ne fut entièrement terminée qu'en 1706.

L'intérieur de cette chapelle est un des bons modèles

de cette architecture peu élégante et lourde, surchargée d'ornements dorés et clinquants qui caractérise les monu-

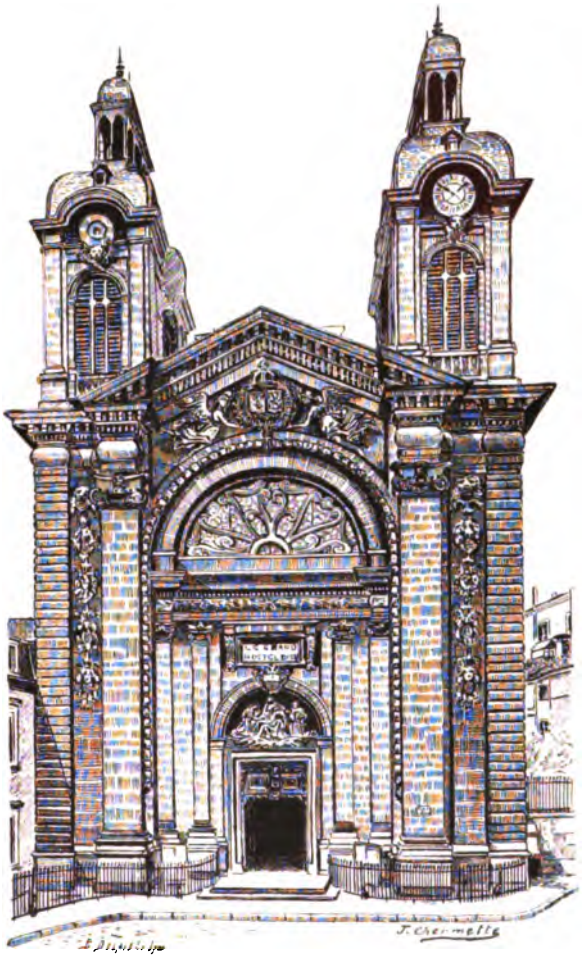

Façade de la Chapelle

ments religieux de la dernière moitié du XVII^e^ siècle et d'une bonne partie du XVIII^e^. La nef centrale est vaste, bien

éclairée par de hautes verrières. Les colonnes du chœur, l'autel sont en marbres précieux : la chaire, œuvre de Chabry le fils, ne fut placée dans la chapelle qu'après la Révolution. Elle provenait d'un ancien couvent du centre de la presqu'île, des Carmes déchaussées, et n'est pas sans valeur. Dans l'une des chapelles latérales on voit une Vierge due au ciseau du sculpteur Jean Mimerel et dont une partie a été réparée après la période révolutionnaire. On suppose que cette Vierge occupait jadis la niche en pierre, ornant aujourd'hui le bas du Chemin-Neuf, et qui s'élevait alors à la partie centrale du Pont de pierre. Les trois grandes toiles qui tapissent le fond du chœur sont d'une bonne école et d'un joli coloris.

Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, l'Administration, jugeant trop insuffisants les bâtiments existants, conçut le projet d'élever un vaste monument, digne par ses proportions et son aspect grandiose, de la ville qui devenait chaque jour plus opulente et plus riche. L'architecte Soufflot fut chargé de préparer un projet qui reçut la pleine et entière approbation des recteurs. Les travaux commencèrent en 1737, et la première pierre fut solennellemeut posée en 1747. Ce n'est qu'en 1746 seulement, que la construction du dôme fut entreprise. Soufflot l'avait conçu gigantesque; mais appelé à Paris pour la construction de Sainte-Geneviève, Loyer, à qui il avait confié la direction des travaux, soit par jalousie, soit par économie, modifia sensiblement les plans du Maître. Le dôme fut réduit à de bien moins grandes proportions, et l'ornementation sculpturale très diminuée. On raconte même, qu'en apprenant la mutilation de son œuvre, Soufflot ne put s'empêcher de verser des larmes. Néanmoins, le dôme présente un aspect véritablement monumental ; de très loin, la haute croix de bronze qui le

Intérieur de la Chapelle et la Chaire

surmonte, apparaît rayonnante, planant sur la cité toute entière. Les anges qui la soutiennent, véritables géants, semblent à peine des enfants, vus du quai, et les urnes qui ornent la galerie de sa base mesurent largement plus d'un mètre 60 centimètres de hauteur.

Les travaux n'étaient point encore complètement terminés, lorsque éclata la Révolution. En 1793, pendant le siège terrible que soutint Lyon contre les armées de la Convention, l'édifice fut cruellement éprouvé; les boulets dégradèrent une grande partie de bâtiments, et le dôme, point de mire des canons assiégeants, fut très endommagé. La ville envahie, le marteau des démolisseurs acheva l'œuvre de destruction commencée par le feu: tout ce qui rappelait dans le monument quelque souvenir religieux ou monarchique fut impitoyablement détruit. La perte fut grande aussi pour le trésor des hospices : les vainqueurs portèrent l'argenterie à la commune et l'offrirent en don patriotique ; la suppression de l'octroi lui enleva 200,000 francs de revenus ; ses immeubles, jusqu'alors exempts d'impôts, cessèrent de l'être ; une partie des privilèges fut supprimée.

Grâce à l'énergie de quelques citoyens courageux et dévoués, une faible part du saint patrimoine put être sauvegardée, et l'œuvre continua, malgré l'affreux désarroi de la nation et les misères publiques, à prodiguer les soins aux blessés. Des concours pour la place d'élève interne eurent même lieu pendant ces tristes années, et huit des candidats furent nommés le 24 mai 1793.

En 1802 seulement, le calme complètement rétabli, l'Administration est reconstituée, unie à celle de la Charité, et remise en possession de ses avantages et privilèges. Elle perd alors le titre de Conseil général d'administration des Hospices civils, et retrouve cette indépendance qui l'avait

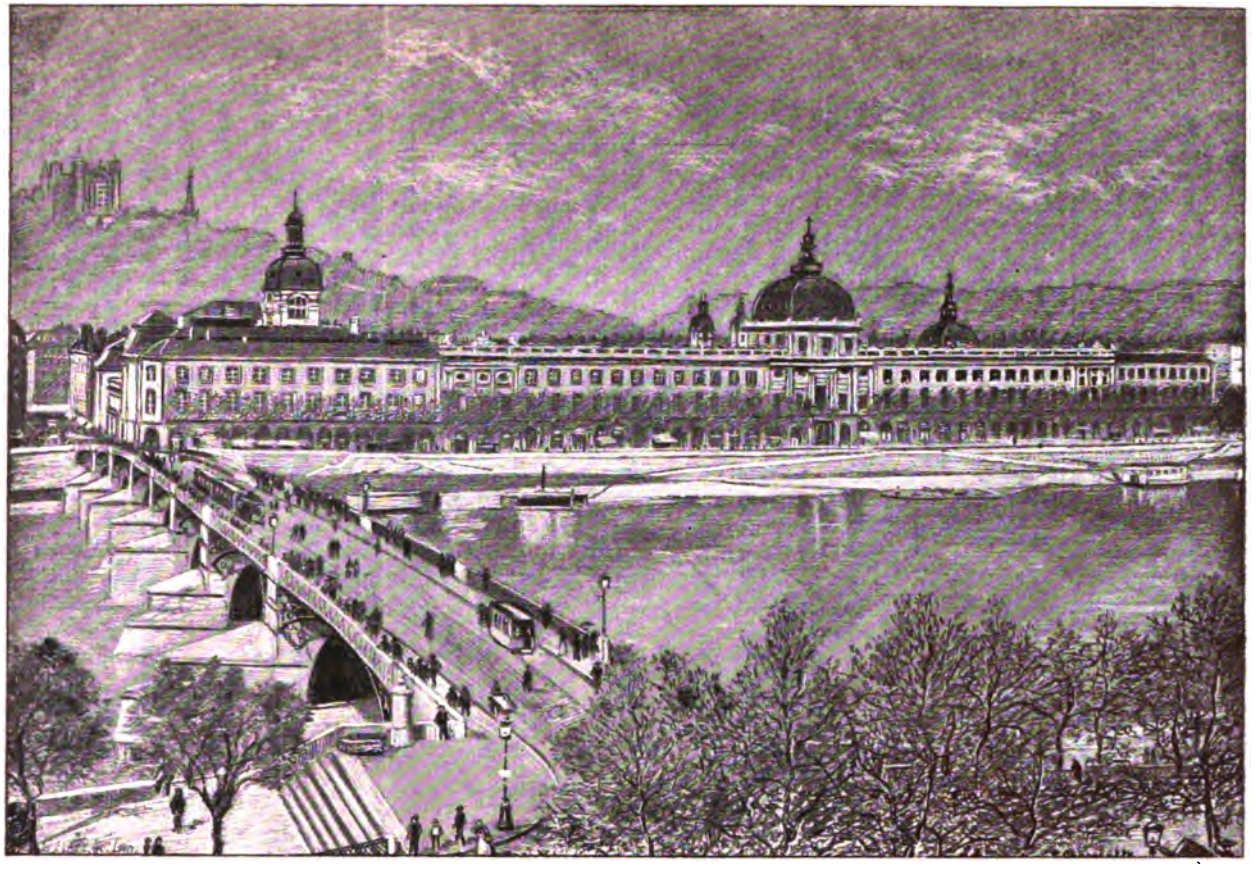

Vue générale de l'Hôtel-Dieu et du Pont de la Guillotière

toujours animée et mise plus d'une fois à même de lutter avec succès non seulement contre la volonté de l'autorité locale, mais encore contre celle du Gouvernement. Les esprits revenus de la stupeur où les avaient plongés les secousses politiques, le commerce prenant un nouvel essor, les fortunes particulières s'édifièrent, et les hôpitaux voient revenir les ressources dont ils avaient été privés pendant plusieurs années.

En 1839, l'architecte Cristot termina la splendide façade que nous voyons encore aujourd'hui. D'aspect imposant, ces larges constructions avec les deux énormes statues entourant la porte principale, qui ne s'ouvre que pour les souverains ou chefs d'Etat, dominé par le dôme grandiose de Soufflot, le monument bordé sur une longue étendue par le quai du Rhône, offre un coup d'œil véritablement majestueux.

Jusqu'à ces dernières années la partie confinant à la rue de la Barre, était encore inachevée, et donnait asile à l'Ecole de médecine. Quand celle-ci, transformée en Faculté, s'installa dans le palais du quai Claude-Bernard, une transformation complète fut décidée.

S'inspirant des traditions d'amour et d'orgueil pour la cité, cherchant à ne rien négliger de ce qui peut terminer dignement l'œuvre déjà faite, le Conseil adopta les plans de M. Pascalon, son architecte. C'est grâce à l'habile gestion de M. Ch. Détroyat, administrateur-directeur de l'Hôtel-Dieu, que cette lourde entreprise fut menée à bien. Les constructions nouvelles solidement et luxueusement édifiées, dominées par un dôme élégant, terminent heureusement l'œuvre de Soufflot et donnent à l'hôpital un aspect opulent.

A l'intérieur les cours qui se succèdent le long de

l'immense cloître sont intéressantes par la variété de leur architecture. C'est d'abord la cour ornée à son centre d'une énorme fontaine ombragée, et montrant dans un angle, l'une des élégantes tourelles du petit dôme ; puis le préau

Une pompe dans la troisième cour
de l'Hôtel-Dieu

du grand dôme avec la colonnade des cuisines et la perspective des deux clochers de la chapelle ; ensuite une cour sombre, triste, avec pignon aux quatre angles ; c'est là où

se trouvent le puits et la pompe dont nous reproduisons la silhouette; plus loin la cour de Bonnet (1), vaste et spacieuse, s'ouvrant sur le quai par une immense grille, avec au

Les bâtiments provisoires
pendant les réparations en 1894

centre la statue de l'illustre chirurgien lyonnais. Enfin, la dernière, claire et bien aérée, occupe les bâtiments neufs.

---

(1) En 1894, pendant la restauration de cetre cour, d'importants bâtiments provisoires furent édifiés. Nous en reproduisons l'architecture compliquée.

La partie réservée aux malades est considérable : des salles d'opérations admirablement aménagées, accompagnées de salles de pansements, sont annexées aux services des

Le Vase où se conservait la thériaque

chirurgiens major et titulaire, ainsi qu'aux cliniques chirurgicales. Tout service de médecine est pourvu d'un laboratoire : les élèves trouvent là un enseignement théorique et pratique auprès de maîtres éminents.

*
* *

Malgré les déprédations subies au cours des tourmentes révolutionnaires, on trouve encore des richesses artistiques de premier ordre dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu. Sous

l'imposante coupole du grand dôme, où se balance le légendaire crocodile du Pont de la Guillotière, c'est l'autel en marbre précieux, surmonté d'une croix de bronze et entouré d'une grille ornée d'attributs symboliques ; puis l'immense vase d'étain ciselé, où se conservait jadis la *thériaque*, panacée spéciale aux Sœurs de l'hôpital composée de plus de cinq cents drogues ou ingrédients. Sur des socles de marbre se dressent les bustes des chirurgiens-majors, Marc-Antoine Petit, Barrier, Gensoul, Pouteau, Pétrequin, Létiévant, Daniel Mollière, etc., l'orgueil de notre vieille Ecole lyonnaise.

Mais c'est surtout dans la salle de l'économat où de véritables trésors artistiques ont été accumulés. Depuis plus de quarante ans, M. Mathian, le dévoué économe de l'Hôtel-Dieu, a recueilli et centralisé les curiosités de la maison. On voit là des tableaux d'une belle facture, portraits de recteurs, de fonctionnaires ou de bienfaiteurs de l'hospice, signés pour la plupart de noms célèbres dans la peinture lyonnaise ; des paysages d'un coloris charmant, des meubles d'une rare valeur, des bibelots de bronze, de fer forgé, des modelages d'une haute curiosité. Les gravures, les ciselures et émaux, des faïences d'un prix inestimable y sont nombreux. Dans presque chaque salle on admire des meubles, des statues de vierges ou de saints sculptées dans des bois précieux, des peintures largement traitées. L'établissement passerait à bon droit pour un Musée des plus curieux.

Dans la pharmacie de vente annexée à l'Hôtel-Dieu et desservie par les Sœurs hospitalières, on voit une collection unique d'antiques vases de faïence en parfait état de conservation et se comptant par centaines. C'est là où se débitent chaque jour, non seulement les médicaments et préparations prescrits par les médecins de la ville, mais

encore toute une série de spécialités préparées par les Sœurs ou les Frères des Hôpitaux, d'après d'anciennes et populaires formules, et qui jouissent à Lyon, dans toute la région et même fort loin, à l'étranger, d'une très légitime réputation.

Les règlements du commencement du siècle sont encore en vigueur pour la nomination des Administrateurs. Le Conseil, composé de vingt-cinq membres nommés par le Préfet, est renouvelé par cinquième d'année en année et rééligible. L'Archevêque de Lyon, le Préfet du Rhône et le Maire de Lyon sont présidents-nés de cette Administration. Indépendamment de ceux-ci, le Conseil choisit dans son sein un président réel qui a la haute direction des affaires et fait exécuter les décisions prises en assemblée. L'importance et l'élévation de cette fonction, purement honorifique, valent au Président du Conseil général d'administration des Hospices un rang distingué dans la considération publique, et dans les cérémonies officielles le font marcher de pair avec les principales autorités. Chaque membre du Conseil a la surveillance spéciale de la branche la plus en rapport avec ses occupations habituelles. Les uns sont chargés des achats de linges, comestibles, médicaments, les autres du contentieux, des propriétés, des valeurs, de la direction du service intérieur, etc... En un mot, ces dignes citoyens adoptent en acceptant leur mandat, les maisons de charité commises à leurs soins. Plus d'une fois, dans les temps difficiles, ils les ont personnellement secourues par de fortes avances pécuniaires, même par des dons considérables.

Aujourd'hui, grâce au dévouement de ces hommes de bien, la fortune des Hospices est considérable. Leur revenu annuel se monte à près de cinq millions et leur permet de secourir plus de cinq mille malades répartis entre l'Hôtel-

Dieu, la Charité, la Croix-Rousse, Saint-Pothin, l'Antiquaille, Longchène, le Perron et l'hôpital Renée-Sabran, de Giens. Parmi ces établissements la plupart sont destinés aux affections aiguës médicales et chirurgicales, mais il en est de plus spécialement affectés aux incurables, aux convalescents des deux sexes, aux enfants menacés par la tuberculose. C'est à cette dernière catégorie que se rattache l'hôpital Renée-Sabran, qui s'élève à Giens sous le chaud et vivifiant soleil méditerranéen, dans un domaine magnifique, donné aux Hospices par leur président actuel, M. Sabran.

Des anciennes et curieuses coutumes qui subsistent encore dans les règlements, il est un ancien privilège assez intéressant. C'est celui qui donne le droit à tout individu, homme ou femme, traversant Lyon, de séjourner à l'Hôtel-Dieu pendant trois jours et trois nuits, gratuitement, pour se reposer des fatigues de la route. Souvent encore aujourd'hui, ces malheureux ne trouvent pas seulement un asile dans l'établissement, mais reçoivent encore les subsides nécessaires à l'achèvement de leur voyage.

L'Hôtel-Dieu étant hôpital général, tout malade, quel que soit son lieu d'origine, avait droit à l'hospitalisation, pourvu qu'il justifiât de son indigence. Depuis quelques années, à la suite de la nouvelle loi sur l'Assistance publique, l'Administration modifia un peu l'ancien règlement. Seuls, peuvent être désormais hospitalisés gratuitement, les malades nés ou fixés depuis un certain temps dans le département du Rhône. Les autres doivent verser une somme de 2 francs par jour pour pouvoir être admis. La Charité et l'Antiquaille ne reçoivent sans indemnité que les habitants de Lyon même.

La réception des malades est confiée à un interne spécialement affecté chaque mois à ce service. C'est lui qui

juge si le cas est urgent, peut être ajourné, ou s'il ne s'agit pas d'un simulateur cherchant à se faire héberger quelques jours. Nulle entrée ne se fait sans sa signature, et il répartit à son gré les entrants dans les divers services de l'Hôtel-Dieu.

Deux salles payantes (2 francs par jour) où les malades sont moins nombreux et jouissent de quelques légers privilèges, tels que des rideaux autour de chaque lit, reçoivent ceux qui ne veulent point être mêlés à la misère commune.

Les médecins, chirurgiens, spécialistes des Hôpitaux font, plusieurs fois par semaine, à des jours déterminés, des consultations gratuites ; l'Administration délivre, sans aucun frais, les médicaments nécessaires sur la présentation du certificat d'indigence.

De telles charges et la gestion d'une fortune aussi considérable exigent un personnel nombreux : en plus du corps médico-chirurgical, les Hospices ont des fonctionnaires de tout ordre pour leurs biens mobiliers ou immobiliers : architectes, ingénieurs, entrepreneurs, régisseurs, inspecteurs des domaines, receveurs, etc..., chaque service étant placé sous la surveillance d'un administrateur spécial.

Le personnel médico-chirurgical qui, par sa science et son honorabilité, contribua pour une si large part à la réputation des Hospices de notre ville, présenta toujours une organisation particulière. Il se recrute depuis plus d'un siècle déjà par le concours, institution locale qui ne tarda point à s'étendre rapidement de Lyon à la plupart des hôpitaux de France, pour pénétrer ensuite dans les autres carrières prévenant ainsi la faveur et donnant tout au travail.

Jusqu'à la Révolution la médecine et la chirurgie étaient deux sciences essentiellement distinctes : le médecin tenait alors le haut du pavé, et dans les hôpitaux de Lyon, comme partout ailleurs, commandait en maître au chirurgien.

Au début de l'institution médicale, le médecin de l'hôpital fut choisi dans l'Académie de médecine de Lyon, qui, fondée sous l'empereur Auguste, devint plus tard le Collège Royal. Jusqu'en 1791, cette assemblée continua, malgré les récriminations des recteurs, à désigner les médecins titulaires. La Révolution annulant les corporations et sociétés savantes, l'Administration se trouva maîtresse absolue du choix de ses médecins : les nominations furent faites au scrutin secret, dans le sein de son bureau.

Malheureusement, la faveur et l'intrigue déterminèrent souvent le choix, au détriment du mérite et de la science, aussi en 1811, poussé par l'opinion publique, l'Administration confia à un jury médical, présidé par un des membres de la Commission, le soin d'établir un concours pour juger le plus digne d'obtenir la place si enviée. Depuis, le concours demeura le mode de recrutement des médecins des hôpitaux, et il se pratique aujourd'hui tout comme au commencement du siècle.

Quant aux chirurgiens, leur rôle fut extrêmement effacé durant de longues années. Ce n'est qu'à la fin du XVI^e^ siècle qu'un chirurgien est attaché à demeure à l'établissement, et prend l'engagement de servir les pauvres pendant six ans, de loger dans l'hôpital, même en temps de peste, sous condition qu'à la sortie on lui accordât gratuitement la maîtrise. Ce droit de maîtrise, autorisé par lettres patentes de Louis XIII et renouvelé par ses successeurs, était le seul avantage, avec une faible somme, offert au *principal compagnon chirurgien,* qui fut plus tard *chirurgien principal,* titre le distinguant des serviteurs ou *compagnons chirurgiens,* logeant à l'hôpital et devenus par la suite les internes des hôpitaux.

Nommé à l'origine par le Collège de médecine et quatre

membres de la communauté des maîtres chirurgiens, le principal chirurgien de l'Hôtel-Dieu fut, au début du XVIII[e] siècle, choisi par les recteurs parmi les compagnons attachés à la maison, et demeurait six années en exercice. A cette époque, le chirurgien principal, peu considéré de sa personne, était sous la surveillance particulière du premier médecin, et même tous les employés supérieurs avaient droit de contrôle sur sa conduite. D'après les règlements, le chirurgien principal était tenu au célibat, ne pouvait opérer en ville, et n'avait qu'une heure de sortie par jour : même en temps d'épidémie, il devait demeurer dans la maison jusqu'à la cessation du fléau. Parmi les services infimes qu'il était tenu de rendre au personnel, faire la barbe de l'aumonier était un des plus relevés.

Le 14 frimaire an III (4 décembre 1794), un décret rappelle la médecine à son unité primitive, en la réunissant à la chirurgie pour laquelle commence, dès lors, une ère nouvelle et de prospérité. L'Administration établit immédiatement un concours pour la place de chirurgien principal : Marc-Antoine Petit fut le premier à obtenir cette place avec le titre de *chirurgien major* qui y avait été attaché. A partir de cette époque la chirurgie lyonnaise entre dans la voie du progrès, et bientôt, avec les hommes éminents qui briguèrent cette haute situation et l'obtinrent au prix d'un travail acharné, sa réputation devint universelle.

Après la réunion à l'Hôtel-Dieu, de la Charité et de l'Antiquaille, le même mode de nomination pour les médecins et chirurgiens de ces établissements fut adopté par l'Administration. Des concours, portant principalement sur la spécialité de chacun de ces hôpitaux, furent institués pour désigner leur chirurgien-major. Dès lors, toute une brillante pléiade de chirurgiens se leva. A l'Hôtel-Dieu la

chirurgie générale réalisa d'immenses progrès avec les Petit, Pouteau, Guérin, Bonnet, Barrier, Gensoul, Pétrequin, Desgranges, Ollier, Gayet, Létiévant, Daniel Mollière, Poncet. A la Charité, les travaux de Colrat, Berne, Bouchacourt, Delore, Laroyenne, Fochier, Vincent, ont fondé la réputation des accoucheurs et gynécologistes lyonnais. A l'Antiquaille, à la suite de P. Diday et de Rodet, toute une école, aujourd'hui célèbre, s'est levée avec Rollet, Gailleton, Dron, Horand, Aubert et bien d'autres pour appuyer des théories scientifiques, basées sur l'observation journalière, et les répandre dans le monde savant.

Tels sont les résultats produits par le majorat. On peut se demander, en présence de ces faits, le mobile qui a poussé l'Administration à supprimer, au début de l'année 1894, juste cent ans après son établissement, cette institution. Il a fallu des raisons sérieuses et il ne nous appartient pas de les apprécier. Désormais le titre de chirurgien-major est aboli, et le Dr Jaboulay, nommé au concours de 1892, pour l'Hôtel-Dieu, sera le dernier titulaire de cette phalange dont pendant un siècle les Lyonnais purent à bon droit, se montrer fiers. Le concours persistera, les places seront plus nombreuses, et les *chirurgiens des hôpitaux*, tel est le titre des nouveaux élus, passeront à tour de rôle dans les différents services hospitaliers de notre ville. Désormais la spécialisation chirurgicale ne résultera plus d'une préparation de concours pour le majorat d'un hôpital déterminé. L'intérêt particulier, et, après un temps variable, l'affectation définitive du chirurgien à l'Hôtel-Dieu, la Charité ou l'Antiquaille, l'obligeront à pratiquer plus particulièrement la spécialité de l'Hospice, dont il devient le chef.

Auprès des médecins et chirurgiens, il y eut de tout temps à l'Hôtel-Dieu des élèves internes. Avant la fusion

de la médecine avec la chirurgie, ils portaient le nom de *compagnons chirurgiens* et prenaient au dehors le titre *d'élèves en chirurgie.* Ils étaient admis après un examen spécial, sortaient rarement et ne pouvaient jamais découcher. La maison leur fournissait le logement, la nourriture, le blanchissage et un costume uniforme sans lequel il leur était interdit de se montrer en ville. Ils remplaçaient le chirurgien principal pendant son absence, et faisaient les pansements tout en suivant la visite. Lorsque la place de chirurgien-major fut mise au concours, celle d'interne le fut également, et la dénomination de *compagnon* se trouva remplacée par celle *d'élève interne en chirurgie,* et plus tard de *chirurgien interne des hôpitaux* qui existe encore aujourd'hui. Le premier concours d'élève interne eut lieu en 1739, et jusqu'à nos jours les épreuves se firent presque sans interruption, même pendant les périodes les plus dures de notre histoire.

Peu à peu la sévérité de l'Administration se relâcha : les internes purent sortir et ne plus porter l'uniforme. Toutefois une pièce de *bourracan,* sorte de gros drap marron, était remise à chaque élève à sa nomination. Depuis quelques années seulement, la somme affectée à ce vêtement a été reportée sur le budget destiné à la Bibliothèque scientifique de l'Internat. Actuellement, les internes sont logés, nourris, entretenus aux frais de l'Administration qui leur alloue en plus un traitement de 21 francs 65 centimes par mois. La durée de leurs fonctions est de quatre années, et ils choisissent eux-mêmes, chaque semestre, le service des chefs avec lesquels ils désirent travailler.

Annexée au service médical se trouve une pharmacie qui prépare les médicaments pour les malades. Jadis les droguistes et les apothicaires de la ville fournissaient

gratuitement les remèdes. C'est au XVI[e] siècle (1528) seulement que des modifications furent apportées, et au XVII[e] que de nouveaux règlements furent mis en vigueur. Les hospices installèrent une pharmacie dirigée par un pharmacien chef. Le concours présida à la nomination d'un certain nombre d'élèves, chargés de l'assister, nommés pour deux années avec le titre *d'internes en pharmacie des hôpitaux*. Pour éviter les confusions que ce titre faisait naître avec celui d'internes des hôpitaux, l'Administration, depuis peu, leur a donné le nom de *pharmaciens-adjoints des hôpitaux*.

Plusieurs Sœurs hospitalières reçoivent une instruction particulière, passent des examens spéciaux, obtiennent le brevet de *pharmacienne* et suivent alors la visite des médecins et chirurgiens, marquant les médicaments, veillant dans la journée à la distribution des remèdes.

*
* *

A côté du personnel médical et chirurgical il ne faut point oublier les Sœurs hospitalières, auxiliaires précieux et dévoués. Contrairement à une opinion généralement admise, les hospitalières ne forment point un ordre religieux : elles sont indépendantes et ne relèvent que du Conseil d'administration. Leur origine est des plus curieuses,

En 1592, le confesseur de la reine, un cordelier du nom de Jean Tisseran, vint à Lyon prêcher le carême. C'était un orateur de talent ; sa parole vibrante avait, au dire de Fodéré, « tellement terrifié les pécheurs, qu'il réduisit à repentance et convertit à pénitence plus de cent paillardes de Paris ». C'était pour elles que le religieux avait fondé dans cette ville, dans l'hôtel d'Orléans, le couvent des Filles repenties.

Ses homélies furent si éloquentes, ses accents si pénétrants, qu'il sut émouvoir les cœurs les plus endurcis. Bon nombre de filles galantes, renonçant ouvertement à leur vie de débauche, demandèrent un lieu de refuge pour y cacher leur honte et s'y consacrer aux mortifications. Le Consulat accepta leur demande, les logea dans la maison de maître Benoist, le barbier, afin qu'elles « aient aisance et passage pour aller à la vieille chapelle du Grand Hôpital pourvu qu'elles se gardent de malfère. » Peu après il leur accorda des chambres et des lits dans l'hospice même, et au bout de quelques mois les placa à l'hôpital de la Chana, malgré les protestations du chapitre de Saint-Paul. Deux ans après, sur la demande de l'évêque suffragant, vingt-cinq filles repenties sont définitivement installées dans des bâtiments édifiés à leur intention et « mises au service du Grant Hospital du Pont du Rosne pour éviter qu'elles n'aient l'occasion de recheoir au péché. »

Leur zèle, leur dévouement les signalent bientôt au Consulat qui les juge dignes de sa confiance : il cesse de les considérer comme de simples servantes et en désigne deux pour faire « la queste parmy la ville avec ung asne, pour la nourriture d'elles et des pauvres. » Plus tard les recteurs en choisissent une, qui sous le nom de *Mère* est préposée à certaines fonctions de confiance, à la surveillance générale, au maintien de la bonne discipline, à la formation des jeunes novices. Cette fonction est encore maintenue aujourd'hui, avec ses privilèges, son titre et ses responsabilités.

En 1507, sur la demande du recteur Jacques Barondeau, les consuls agitent la question d'autoriser ou non le mariage de ces filles, et ils concluent pour la négative. En 1514, l'évêque suffragant demande aux conseillers recteurs

« d'aviser s'il seroit bon ou convenable de faire et constituer les Filles Repenties, qui sont et seront mises au dyct hospital pour servir les pôvres, professes ». Le conseil rejette cette proposition, déclare qu'aucune fille ne pourra être admise sans le consentement des recteurs et ordonne que « doresnavant l'on ne croitra point le nombre qui est de présent, qui est de vingt, compris les deux à recevoir ».

Au mois de décembre de l'année 1516, un autre cordelier, le Frère Thomas, entraîne au repentir par ses prédications vingt-cinq autres « paillardes et ribaudes » qui vont s'enfermer au couvent de Saint-Bonaventure. Sur la demande de François Fortune, gardien du couvent, qui réclame « quelques aulmônes pour les retirer en quelque lieu et avoir de quoy les nourrir », les consuls convoquent les notables pour savoir s'il serait bon d'ajouter ces nouvelles venues à celles déjà employées au service de l'hôpital. Le Conseil décida qu'en principe il fallait toutes les secourir, mais que « on devoit envoyer les vieilles à leurs maris ou à leurs païs, et les jeunes les retirer du mieulx qu'on pourra. Parmy icelles on prendra trois ou quatre et les reduyra au dit hospital, et des aultres les faire servir et tâcher de leur trouver maîstre ».

L'introduction de ce jeune élément provoqua quelques désordres. Les recteurs, sages et sévères, mirent promptement bon ordre à ce réveil du vieux levain. Il fut enjoint à Edouard Grand, voyer de la ville, d'exhausser « le mur au coing sur le Rosne, faisant closture sur le cimetière pour que les gens et mesmement certains vagabonds ne passent sur le dit mur et viennent du costé des filles repenties ». De plus « a esté ordonné accoustrer la chambre ou estoit la recluse pour faire prison à l'hospital du pont du Rosne,

pour y mectre les repenties quand l'auront mérité ». Cette prompte répression eut un effet salutaire : le cachot demeura toujours vide, et à part de rares exceptions, le bon ordre ne cessa de régner dans la communauté.

D'ailleurs, à partir de cette époque le recrutement ne se continua plus parmi les filles repenties. Des dames ou des demoiselles, de toute condition, vinrent peu à peu grossir le nombre des hospitalières, et une règle encore en vigueur fut adoptée pour leur admission. La demande devait être adressée à l'Administration au moins six mois à l'avance. L'autorisation d'entrée donnée, les jeunes filles servaient comme prétendantes pendant un an : si leur santé était robuste, leurs mœurs irréprochables, elles prenaient le titre de novices et ne prononçaient leurs vœux qu'au bout de plusieurs années de service. Elles recevaient alors, comme aujourd'hui encore, l'anneau et la croix d'argent portant l'image de Notre-Dame de Pitié.

Ce n'est qu'à la fin du XVI^e^ siècle que le titre de religieuse est donné aux hospitalières avec l'institution de la cérémonie à l'église leur conférant l'anneau et la croix. A peu près à la même époque (1589), il fut question de les affilier à un ordre quelconque, d'en faire de véritables religieuses. Les recteurs protestèrent et adressèrent aux consuls échevins une longue épître motivant leur opposition au changement des coutumes établies. « Il faut voir, disent-ils, l'intention des fondateurs qui a été de bastir ung hospital, non ung couven, pour des poouvres, et non pour des religieuses, pour toutes sortes de personnes, mais singulièrement pour les laïz, d'aultant que les ecclésiastiques ont des lieux où ils s'adressent en leurs nécessités, à quoy ayant égard, il faut considérer que les poouvres qui se retirent là pour estre solagés en leurs infirmités ont plus besoing d'aide corporel

que d'aide spirituel, et que pour le service il est plus expédient de se servir de filles libres de reigle monastique et d'une vie active, que de religieuses continuellement aux prières et aux contemplations. »

Rien ne fut changé, et actuellement les Sœurs des Hôpitaux ne constituent point un ordre religieux, à proprement parler. Après plusieurs années de service, elles s'engagent par des vœux simples d'humilité, de chasteté, d'obéissance : un aumônier est leur directeur spirituel, et la Commission des Hospices est exclusivement leur chef temporel.

Jusqu'en 1526 les Filles repenties s'étaient vêtues à leurs frais, selon leurs ressources ou leur fantaisie. A partir de cette époque les consuls prescrivent l'uniformité du costume qui doit « être blanc dans toutes ses parties sans aucune fourrure ni autre superfluité ». En 1562, il est décidé que les hospitalières porteraient la robe noire, le tablier blanc et la coiffe non empesée, uniforme qui persista sans modification jusqu'à la Révolution.

Après la prise de Lyon, les Conventionnels, considérant les Hospices comme une institution civile, ne laissèrent subsister sur la personne de leurs employés aucun emblème religieux. La coiffe fut remplacée par un bonnet à rubans et cocardes tricolores et une médaille substituée à la croix. Sur l'une des faces se dressait une lance, surmontée du bonnet phrygien, encadrée de branches de chêne, et au-dessus une banderolle avec cette légende : « Hospitalière ». Au revers, deux branches de chêne également avec au centre l'inscription suivante : « Le zèle m'y appelle, la vertu m'y retient. » Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier que le costume fut rendu aux Sœurs et que la cornette remplaça le bonnet.

A côté des Sœurs il ne faut point oublier les *Frères*, beaucoup moins nombreux, employés soit au service des malades, soit dans les bureaux. Simples serviteurs au début, ils furent distingués des autres domestiques en même temps à peu près que les hospitalières s'enrôlaient sous la règle de l'Administration. Ce sont des laïques, vivant dans les hôpitaux et admis à prononcer des vœux au bout d'un nombre d'années variable. Portant jadis la robe bleue avec plaque d'argent aux armes de l'Hôpital, ils prirent au siècle dernier l'habit à la française et sont aujourd'hui vêtus d'un costume noir avec habit, cravate blanche et chapeau haut de forme. Ils sont rasés et ne portent la plaque d'argent, sur le côté gauche de la poitrine, qu'une fois les vœux prononcés.

Les Frères et les Sœurs choisissent l'hôpital où ils désirent être attachés et y demeurent toujours. L'Administration préside à leur placement et déplacement, les répartit à son gré dans les divers services, les commande en tout et pour tout.

Vers 1831, plusieurs hospitalières, soutenues par l'aumônier d'alors, quittèrent l'hôpital, ne voulant plus se soumettre à ce règlement. Elles se réunirent, prirent un autre costume religieux, établirent une règle, et sous le nom de Sœurs de Bon-Secours se consacrèrent au service salarié de gardes-malades à domicile.

Les prises de croix pour les Sœurs et de plaques pour les Frères ne se font point à époque fixe. Il faut qu'il y ait des vacances pour que la cérémonie ait lieu, et les vœux ne sont pas définitifs. Les Frères peuvent à leur gré quitter l'hôpital et rentrer dans la vie laïque, mais c'est un droit dont ils usent bien rarement. La cérémonie se fait ordinairement en mai ou juin, et les admis prononcent la formule

suivante : « Me confiant en la bonté et en la miséricorde de mon Dieu, j'embrasse la croix de Jésus-Christ, me consacrant à lui par la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, que je promets d'observer toute ma vie. » La croix est remise aux Sœurs, et la plaque aux Frères, par le président du Conseil d'administration.

Les Administrateurs répartissent dans les salles ou aux autres fonctions les servants ou servantes du dehors (gardes-malades de nuit et infirmiers) ainsi que le personnel hospitalier (Sœurs ou Frères). Dans chaque service, la Sœur la plus ancienne a le titre de *cheftaine*, et la surveillance générale.

Les Frères et les Sœurs sont entretenus par l'Administration qui les défraye de tout : de plus, outre l'uniforme, les hommes reçoivent une somme annuelle de 100 francs et les femmes de 40 francs.

*
* *

Telles sont exquissées à grands traits les phases mouvementées que traversèrent les Hôpitaux de Lyon pour arriver à cette organisation solide et stable, l'une des plus belles gloires de notre cité. Institution unique, par sa fortune, la gestion de ses biens, ses privilèges, le choix de son personnel médical et chirurgical, de ses hospitaliers, elle devint bientôt le modèle parfait des autres établissements d'assistance qui cherchèrent à l'imiter sans jamais parvenir à l'égaler. Son indépendance, son autonomie l'ont rendue puissante ; le recrutement de ses médecins et chirurgiens a fondé sa renommée scientifique ; l'intégrité et le dévouement de ses administrateurs la font prospérer chaque jour.

Sous tous les rapports les Hôpitaux de Lyon ont sur les

autres fondations de l'Assistance publique en France une immense supériorité. Leur organisation spéciale a pris naissance dans l'établissement même et s'est affermie par les leçons, dures parfois, de l'expérience. Très différente, au début, de ce qu'elle est actuellement, elle n'atteignit cette perfection que lentement, progressivement, au fur et à mesure que les événements lui firent connaître le besoin de se modifier. Elle est l'ouvrage du temps, de la nécessité, de la charité, et les Lyonnais peuvent à bon droit considérer leur œuvre avec orgueil.

LA

FÊTE DE L'ÉLOQUENCE

Par Auguste BLETON

Une des choses qui persistent peut-être le plus longtemps dans la mémoire des peuples et dont la tradition se conserve le mieux, ce sont les fêtes.

Aussi, le christianisme n'a cherché à supprimer aucune des fêtes religieuses qu'il a trouvées établies, se bornant à en changer le nom et l'objet. De même, dans l'ordre politique, chaque gouvernement nouveau a substitué les siennes à celles qu'il abolissait.

Il y a plus, on peut oublier la cause d'une fête, sans cesser de la célébrer : les lundis de Pâques et de Pentecôte, même pour les fidèles, n'ont plus aucun sens religieux, et nous chômons le mardi-gras en famille, sans la moindre intention de perpétuer les saturnales antiques.

Il n'est donc pas surprenant qu'au lendemain de la Révolution, et pendant une période de plusieurs années, des Lyonnais se soient préoccupés de rétablir une fête ancienne, qui n'avait plus sa raison d'être originelle, puisque le motif principal de la solennité avait disparu avec le régime

écroulé. Je parle de la fête dite de l'Eloquence, qui n'était, en réalité, que la cérémonie annuelle dont s'accompagnait l'installation des échevins nouvellement élus.

On sait que cette cérémonie avait lieu le jour de Saint-Thomas. Bien qu'elle ait été souvent décrite, il ne sera pas hors de propos d'en rappeler sommairement la physionomie. Je me permettrai, à cet effet, de faire un court emprunt à une étude antérieure (1) :

« C'était une manifestation unique dans les fastes de la cité, que l'oraison prononcée, chaque année, devant le corps municipal entrant en charge.

« Pour cet anniversaire, les portes de la cité restent fermées jusqu'à midi : c'est ainsi qu'une maison, à l'occasion d'une fête de famille, ne s'ouvre à personne du dehors. Dès sept heures du matin, la cloche de l'Hôtel de Ville annonce que les noms des magistrats élus le dimanche précédent vont être proclamés. A huit heures, la messe consulaire est dite, à l'autel placé sous le pavillon du beffroi, et, à dix heures, les invités sont reçus par le corps de ville.

« Ces invités sont : le gouverneur et le lieutenant du roi, l'archevêque, l'intendant, les comtes de Lyon, le sénéchal et les conseillers au présidial. Chacun d'eux est reçu suivant son rang : le gouverneur et le lieutenant du roi, au bas de l'escalier extérieur, l'archevêque, en haut du perron, l'intendant, sur le seuil du vestibule. Tous sont conduits aux places qu'ils doivent occuper, escortés par les arquebusiers de la ville, au bruit des hautbois, des trompettes et des tambourins.

« Dans l'enceinte réservée, aux robes noires de Messieurs

(1) *Les Oraisons doctorales de la Saint-Thomas.* Lyon, 1891.

de l'église se mêlent les rouges simarres de Messieurs du présidial et le pourpre violet des membres du consulat; dans l'assistance, c'est toute la gamme des nuances chatoyantes dont on savait alors se vêtir.

« Dominant l'auditoire, une chaire est préparée pour l'orateur, à trois pas de la cheminée. Les portraits du roi, de la reine et du dauphin sont placés sous un dais. Sur une table est déposée la feuille de parchemin dite « le syndicat », où est consignée la procuration authentique donnée aux nouveaux élus et aux anciens conseillers encore en exercice, par les maîtres de métiers qui ont procédé à l'élection.

« Telle est la description qui nous a été laissée de la salle des fêtes, à l'Hôtel de Ville, au siècle dernier. »

Tout avait disparu dans la tourmente qui marqua les dix dernières années du siècle. Notre organisation municipale s'était transformée ; consulat, échevins, maîtres de métiers représentaient des institutions dont on était séparé, sinon par la distance, au moins par la profondeur du fossé, creusé entre les deux époques ; le dernier prévôt des marchands n'était pas mort, qu'on eût fort embarrassé la majorité des Lyonnais, en leur demandant à quoi correspondaient naguère le titre et les fonctions du personnage.

Mais le souvenir de la fête de l'Eloquence survivait, et dès le 25 brumaire an IX (14 novembre 1800), l'Académie de Lyon, à peine reconstituée, adoptait une proposition de M. Bérenger, un de ses membres, tendant à demander aux pouvoirs publics le rétablissement de la fête, sous une forme nouvelle. Toutefois, la démarche ne paraît pas avoir été suivie d'effets immédiats.

La proposition de l'Académie fut renouvelée le 28 juin 1814. Entre temps, la question était venue en discussion devant le Conseil municipal de la ville de Lyon. C'est ce

point, à peu près ignoré de notre histoire locale, que je me propose de faire connaître.

* * *

Dans la séance du 5 mai 1809, le Conseil municipal entend un rapport concernant « le rétablissement, sous une forme différente, de la fête municipale, dite anciennement de Saint-Thomas, où un discours était annuellement prononcé. »

M. Petit, désigné dans une précédente séance, débute par les considérations suivantes : « Les époques marquées par de grandes révolutions politiques, amènent des changements nécessaires dans les institutions des peuples. Il faut de nouvelles lois pour de nouvelles mœurs, de nouveaux freins pour des crimes inconnus, des honneurs non encore donnés pour de plus sublimes vertus et de nouveaux plaisirs pour des inclinations nouvelles. »

L'honorable rapporteur qui range sans nul doute la fête au nombre des plaisirs et qui en proposera plus loin le rajeunissement, en voit l'origine dans les concours d'éloquence et de poésie qui avaient lieu devant l'autel d'Auguste, concours dignes du Lyon antique qui seul « avait su cultiver les lauriers de la Grèce », au milieu des Gaules encore barbares.

Il rappelle la motion de M. Bérenger qui « ennoblissait la tribune académique par ce souvenir d'une glorieuse institution. »

Mais, pour la célébration de la fête rétablie, il préférerait le mois de mai, « époque de l'année toujours belle,

marquée par de plus doux souvenirs, et à laquelle se rattacheront plus facilement tous ceux que l'orateur croira devoir présenter dans son discours. »

M. Petit voudrait que ce fût l'occasion de procéder au baptême d'une rue, « sous le nom d'un de nos citoyens mort depuis cinquante ans. » Nous pouvons sourire du style démodé qu'emploie le rapporteur, mais il faut reconnaître que l'idée de ne donner à une rue le nom d'un personnage que cinquante ans après la mort est empreinte d'un souverain bon sens. A combien peu cet honneur eût-il été dévolu, si le principe avait été admis !

Le rapporteur poursuit : « Si le ciseau de quelque Phidias s'emparait de ces monuments civiques, si les descendants des hommes honorés voulaient ajouter quelque éclat à la récompense obtenue par leurs aïeux, la cité des arts en serait embellie et ses rues, comme la voie Appienne, attacheraient partout l'étranger par le charme des tombeaux. » Voilà un vœu qui ne peut manquer d'aller au cœur de tous nos statuaires !

Le Conseil, après avoir approuvé en principe les idées formulées par M. Petit, nomme une Commission, chargée de présenter un projet de règlement et composée de MM. Petit, Morand de Jouffray et Desprès. Mais deux années s'écoulent, avant que la proposition revienne devant le Conseil municipal : ce n'est pas d'aujourd'hui que les rapports des commissions vont dormir dans les cartons administratifs.

*
* *

C'est le 29 mars 1811 qu'un nouveau rapport est présenté par le baron de Vauxonne, premier adjoint à la Mairie.

Dans le projet Petit, la fête conservait son caractère municipal ; avec le baron de Vauxonne, elle devient une manifestation annuelle, en l'honneur de l'homme qui gouvernait alors la France et dont la gloire devait sombrer, peu de temps après.

Le rapporteur débute en évoquant les siècles d'Auguste et de Charlemagne : « Tel, et plus grand encore, nous voyons s'élever celui de Napoléon. » Rien ne lui semble, en effet, comparable à « la grandeur de Napoléon qui commande aux événements. » On reconnaît tout de suite, dans ces quelques mots, le style des orateurs qui prononçaient les discours de la Saint-Thomas, vers la fin de la monarchie, et qui les transformaient en panégyriques de la personne royale.

Après avoir salué la venue d'un « rejeton désiré », — allusion à la naissance du roi de Rome, — M. de Vauxonne propose d'attacher « une institution mémorable à tels souvenirs. » Pour cela, « il suffira, dit-il, de faire revivre, en la modifiant, celle qui exista pendant deux siècles à Lyon et qu'on y connaissait sous le nom de la harangue de la Saint-Thomas. »

L'auteur poursuit en ces termes : « La harangue, dans la forme où nous l'avons connue, fut prononcée pour la première fois en 1595. » Il ajoute que ce fut à la suite de l'entrée solennelle d'Henri IV à Lyon, qui modifia la composition du corps de ville, installé le 21 décembre 1595 : « A cette occasion, une harangue en latin fut prononcée par Pierre Mathieu, devenu depuis historiographe du roi et auteur d'une histoire de France. »

Qu'il me soit permis d'ouvrir ici une parenthèse. J'ai avancé plus haut que la tradition d'une fête peut fort bien se perpétuer, quoiqu'on en ait depuis longtemps perdu de vue l'origine et même l'objet. La preuve m'en est amplement fournie par le rapport dont je donne quelques extraits.

Quand l'auteur, — interprète en cela de l'opinion publique, — assigne deux siècles d'existence aux oraisons doctorales de la Saint-Thomas, il se trompe de moitié : tout permet de présumer que l'usage remonte à la fin du XIVe siècle.

En second lieu, Pierre Mathieu, qui prononça le discours en 1594 et non en 1595, le fit entièrement en français, contrairement à la coutume jusqu'alors suivie de diviser la harangue en deux parties : l'une latine, l'autre française.

Enfin, le baron de Vauxonne, ainsi que je l'ai indiqué déjà, méconnaît complètement le caractère municipal de la fête dont il propose de fixer le retour au 2 décembre, anniversaire du couronnement de l'empereur.

Il termine par cette déclaration : « Heureux par l'épanchement de nos sentiments les plus chers, heureux de les transmettre à nos enfants, nous les élèverons à partager notre reconnaissance et ils participeront au bonheur dont elle est pour nous la source. »

C'est, à la fois, très louangeux et très amphigourique, mais il faut bien reconnaître que le secret de cette éloquence n'est pas tout à fait perdu.

Oui ce rapport, le Conseil municipal émet les vœux suivants :

Article premier

Le Conseil, et sous la dénomination d'anniversaire du sacre de Sa Majesté Napoléon le Grand, vote le rétablissement de la fête municipale qui fut annuellement célébrée pendant deux siècles à Lyon, et qu'on y connaissait sous le nom de harangue de la Saint-Thomas.

Article 2

Ainsi qu'il doit naturellement résulter de sa nouvelle dénomination, la fête annuelle et perpétuelle qu'on se propose de recréer sera célébrée le 2 décembre, jour du couronnement de Sa Majesté.

Article 3

L'immortel souvenir de ce grand événement sera rappelé par le jeune orateur (ceci est tout à fait dans la tradition), lequel aura d'ailleurs, comme par le passé, le choix du sujet de sa harangue, sauf la communication à l'autorité compétente.

Article 4

Les autorités civiles, militaires et judiciaires seront invitées à assister à ce discours. Toutes les dispositions pour un grand apparat seront prises par M. le Maire.

Article 5

Chaque année sur la somme attribuée par le budget pour les fêtes publiques, il sera réservé un fonds, pour donner à celle présentement proposée, une pompe analogue à la grandeur de son objet.

Article 6

La grande salle de l'Hôtel de Ville, dont les décorations furent la proie des flammes dans l'année 1803, est le local qu'affecte le Conseil à la réunion publique, devant laquelle sera prononcée la harangue de l'anniversaire. Cette salle, en conséquence, sera convenablement réparée.

Article 7

M. le Maire est invité à faire dresser les plans de devis de cette réparation, pour être le tout présenté dans la prochaine session et les fonds nécessaires votés dans le budget de 1812.

Article 8

L'ornement principal de la salle sera le portrait en pied de Sa Majesté Napoléon le Grand. La tribune aux harangues sera placée en face de cette auguste image.

Article 9

Toutes les autres décorations, en relief, peinture ou sculpture, auront trait aux circonstances du couronnement ou aux faits éclatants qui ont précédé et suivi l'avènement de Sa Majesté.

Article 10

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet, avec prière de vouloir bien, en réclamant la bienveillance

de S. E. le Ministre de l'intérieur, l'engager à déposer aux pieds du trône cet hommage que lui offre le Conseil municipal, de l'inviolable fidélité, de l'inaltérable attachement, des sentiments d'admiration, de respect et d'amour, qui lient les habitants de Lyon au grand Napoléon et à son auguste dynastie.

*
* *

En politique, c'est comme en amour : les déclarations d'attachement éternel sont généralement très sincères. Mais non moins sincères sont les malédictions, quand vient le jour de la rupture, et, par un sentiment qui est bien dans la nature humaine, les torts sont toujours du côté de l'objet répudié.

Quoi qu'il en puisse être, l'année 1812 et la désastreuse campagne de Russie suscitèrent d'autres préoccupations. Hormis le rappel adressé par l'Académie de Lyon, le 28 juin 1814, pour le rétablissement de la fête de l'Éloquence, le silence semble désormais s'être fait, avec la disparition des Lyonnais qui avaient été les derniers témoins de cette solennité quatre fois séculaire.

Tout en reconnaissant combien il est difficile de maintenir un usage qui rien ne rattache plus aux institutions du temps, il nous sera permis de regretter que ces multiples tentatives aient échoué. Même transformée, même déplacée, cette fête annuelle eût été comme un anneau reliant les générations nouvelles aux aïeux de la période consulaire — et même plus haut, puisque la Commune lyonnaise s'était toujours attribuée une filiation directe avec l'antique Municipe romain.

UN

PRÉCURSEUR LYONNAIS

DU

SYSTÈME MÉTRIQUE

Par AUGUSTE BLETON

Un Lyonnais, M. Jules Michel, dans un exposé plein d'enseignement, publié par le *Correspondant*, le 25 décembre 1897, rappelle les origines du système métrique et demande si, la mode étant aux centenaires, il n'y aurait pas place pour un nouvel anniversaire : celui de l'institution de notre système de mesures et poids, que les États d'Europe ont successivement adopté.

C'est, en effet, le 22 juin 1799, qu'une Commission, composée de savants français et étrangers, présentait aux corps législatifs les étalons de platine du mètre et du kilogramme, bases du nouveau système, et demandait pour eux la consécration légale.

La réforme inaugurée se recommandait par ces trois caractères : uniformité des poids et mesures; étalon de longueur, devant servir à déterminer les autres étalons, emprunté à la nature et soustrait aux variations ou dévia-

tions ; multiplication et division décimales des unités adoptées.

Sur la nécessité d'unifier les poids et mesures l'accord était fait depuis longtemps, Charlemagne, Philippe le Bel, François Ier avaient tenté d'établir cette unification ; les cahiers des États généraux de 1789, en la réclamant, ne font que renouveler un vœu cent fois émis.

Mais la partie neuve du système inauguré en 1799, ce qui en a fait le succès dans le monde entier, ce sont les deux dernières conditions énoncées : l'unité de longueur, servant à déterminer toutes les autres, et, par dessus tout, l'adoption d'une numération décimale.

Toute réforme, petite ou grande, a des précurseurs. Dans la liste de ceux que cite M. Michel, il en est un qui a droit à une mention spéciale parce qu'il a posé les principes d'un système métrique et décimal, plus d'un siècle avant la Révolution. De plus, il est notre concitoyen.

*
* *

Ce précurseur est Gabriel Mouton, prêtre perpétuel en l'église Saint-Paul, connu par ses observations et ses calculs astronomiques. Dans un ouvrage imprimé à Lyon, en 1670, chez Mathieu Libéral, rue Mercière, à l'enseigne de la *Bonne Conduite*, Mouton établit nettement un système qui ne diffère du nôtre que par le type choisi comme unité de longueur.

Le traité, écrit en latin, est intitulé : *Nova mensurarum geomatricarum idea*, nouveau type de mesures géométriques. L'auteur débute en constatant combien notre corps est chose changeante et caduque. C'est, cependant, à sa per-

sonne même que l'homme a emprunté le type primitif de ses mesures : pouce, palme, empan, coudée, aune, brasse, pied et pas.

Aussi, les mêmes termes indiquaient, d'un pays à l'autre, des mesures qui ne correspondaient pas exactement entre elles et qui différaient parfois d'une manière sensible. Il y a plus, chez le même peuple, il s'est produit des variations, entre deux époques.

Ce qui peut surprendre, c'est que les mesures avaient une tendance à se rallonger. Le pied romain a passé de $0^m,294$ à $0^m,298$. En France, du règne d'Henri II à Louis XIV, le pied, a été porté de $0^m,3248$ à $0^m,3267$. Sur le rapport de l'Académie des sciences, nouvellement instituée, une ordonnance royale ramena le pied de roi ou pied de Paris à $0^m,3248$.

Cette mesure se rapprochait du pied gaulois qui mesurait environ $0^m,322$. Quant au pied de Lyon, sans rapport avec le pied romain ni avec le pied gaulois, il était de $0^m,3425$, On a remarqué que 3 pieds de Lyon valaient exactement 2 pieds de Piémont : $0^m,514$. Les relations commerciales avaient sans doute amené cette concordance.

*
* *

Mouton était donc parti de ce principe qu'il faut demander à la nature, et non plus au corps humain, un type de mesure, afin que cet étalon puisse devenir universel, que les dimensions n'en soient pas contestées et que, en cas de variations, il soit toujours possible de revenir à un point immuable.

L'idée était de celles dont on dit qu'à certains moments,

elles sont dans l'air. Deux savants, l'un hollandais, l'autre français, avaient récemment émis une proposition dans le même sens; mais l'observation ne justifia point leurs vues.

En 1657, Huyghens avait inventé les pendules ou balanciers d'horloges, dont le rôle est de régulariser le mouvement.

Ses observations personnelles l'avaient conduit à constater que l'oscillation d'un pendule est d'autant plus accélérée que la tige est plus courte. Dès lors, il s'était dit qu'en donnant à cette tige une longueur telle que le pendule batte exactement soixante coups à la minute, on aurait une unité de longueur invariable et toujours facile à vérifier.

Cette idée fut développée, en 1669, devant l'Académie des sciences, par l'abbé Picard, fondateur de l'observatoire de Paris. Il avait déterminé la longueur du pendule battant la seconde à l'observatoire, à $0^{m},993$, soit environ trois pieds.

Mais des expériences prouvèrent bientôt que les dimensions du balancier varient avec les latitudes et qu'elles sont sensiblement plus courtes sous l'équateur.

*
* *

Mouton avait sans doute soupçonné ces différences; car, au lendemain de la proposition de Picard et bien avant que des expériences contradictoires aient été faites, il établissait son système sur une base empruntée au globe terrestre et supposée invariable : le degré de latitude.

C'était simple — comme l'œuf de Christophe Colomb. Point n'était besoin de se livrer à aucune mensuration nouvelle. Les degrés avaient une délimitation reçue, qui avait été faite par Ptolémée, au II^{e} siècle de notre ère.

Plus tard, en adoptant les calculs du géographe alexandrin, chaque peuple a voulu appliquer ses propres mesures de distance à la mesure du degré, que les Grecs avaient formulée en stades.

C'est ainsi que, depuis le XVII^e siècle, nous divisons le degré en 25 lieues de 4.444 mètres, alors que l'ancienne lieue de pays est de 4.800 : soit la distance qu'un homme portant bagage et marchant dans des conditions ordinaires, parcourt en une heure. De même, les marins anglais ont appelé mille le soixantième du degré : c'est un mille de 1.852 mètres, à côté du mille terrestre qui est de 1.609 seulement. Nos marins disent : un nœud.

Mouton, jugeant que la mesure du degré est universellement connue et admise, en prend la minute ou soixantième, et la divise en mille parties. Il obtient une unité de longueur correspondant à 1^m,852, soit un peu moins que la toise alors en usage, qui était de 1^m,949.

Il dénomma son unité *virga*, terme sous lequel on désigne la tige du balancier. Du reste, en bon mécanicien qu'il était, il construisit un pendule de 1^m,852 et le soumit à une série d'expériences, afin de constater le nombre des oscillations en une demi-heure. La moyenne varie de 1.251 8/10 à 1.252 1/10, soit 41 vibrations 17/100 à la minute.

Il faut tenir compte que Mouton ne possédait ni instruments de précision, ni local à l'abri des trépidations extérieures et des influences atmosphériques.

*
* *

Des esprits méticuleux feront peut-être observer que le rapport entre la *virga* de Mouton et les dimensions du

globe terrestre manque de précision mathématique. Mais pourra-t-on jamais obtenir en cette matière une certitude absolue ?

Le mètre nous est donné comme représentant la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre. Or ce quart de méridien a été évalué sur dix de ces degrés de latitude, auxquels Mouton avait, lui premier, demandé son étalon de mesure.

De plus, les calculs ont porté sur un quart du méridien seulement et rien ne prouve que les trois autres quarts lui soient semblables. Tout indique, au contraire, que la terre n'est pas parfaitement sphérique et que les déformations du pôle sud peuvent être différentes de celles du pôle nord. Et puis, sur un même point, l'écorce du globe subit, d'une époque à l'autre, des mouvements de dilatation ou de retrait; si l'on recommençait l'opération du siècle dernier, il y aurait grande chance pour que l'on constatât des différences.

Enfin, dans la mensuration du méridien de Paris, il y a eu des erreurs de calcul, aujourd'hui reconnues. Le dix-millionième en avait été fixé à 443 lignes 296, alors que la dimension réelle paraît être de 443 lignes 310. D'autre part, le mètre a été porté à 443 lignes 390 : si faible que soit la part faite à la convention, il y en a une.

Aussi, M. Michel propose-t-il de remplacer la définition du mètre, actuellement en usage dans les écoles, par celle-ci : « Le mètre est la longueur d'une barre de platine déposée dans une armoire du bâtiment des Archives nationales, à Paris. »

*
* *

A Mouton appartient donc la priorité de l'unité de mesure, empruntée aux dimensions du globe terrestre. Mais son principal mérite est d'avoir fait reposer son système sur le calcul décimal, avantage qui, depuis, a plus contribué que les autres à l'adoption de notre système métrique dans le monde entier.

La numération décimale est aussi vieille que l'humanité, puisque les premiers hommes ont été conduits par la nature, à compter sur leurs dix doigts, de même qu'ils ont demandé à leurs mains leurs premières mesures. Mais le calcul décimal n'est devenu possible que le jour où le signe représentatif du nombre 10 s'est dédoublé en une unité d'ordre supérieur et un zéro. Or, l'invention de ce zéro, qui qui nous paraît si simple et qui vient des Hindous, ne nous a été connue, par l'intermédiaire des Arabes, que vers le XII[e] siècle.

Faire entrer le système décimal dans la réforme des mesures était une idée géniale. Il ne semble pas que personne l'ait émise avant l'astronome lyonnais. Mouton, en sentait bien la valeur, car, dans son exposé, chapitre II, il fait remarquer à la fois « la nouveauté » et « la commodité » de ses mesures : « Chacune, dit-il, soit avec les plus grandes dans lesquelles elle est contenue, soit avec les moindres qu'elle contient, conserve toujours le rapport décimal » (1).

(1) Novæ tamen sunt, non solum ratione methodi, qua certissimè determinantur, absque periculo ullius deinceps alterationis : sed etiam, quia singulæ illarum, cum mensuris majoribus, sub quibus continentur,

Mais il importe de signaler, dans la nomenclature de Gabriel Mouton, une particularité qui paraît bizarre : il institue, pour ainsi dire, deux unités de longueur, l'une étant le dixième de l'autre.

La *virga* ou verge, égale à $1^{m},852$, serait, dit-il, « la plus petite entre les plus grandes », et la *virgula* ou virgule, de $0^{m},1852$, « la plus grande entre les plus petites ». Une fois le rapport décimal établi entre ces deux mesures, il l'exprime par les noms qu'il donne aux multiples de l'une et aux fractions de l'autre.

Dix verges forment la *decuria*, dix décuries la *centuria*, dix centuries le *milliare*, soit environ 1.852 mètres, mesure égale à la minute ou soixantième partie du degré et correspondant au mille marin. En sens contraire, la virgule se divise en *decima*, la dixième ou décime en *centesima*, la centième ou centime en *millesima*. La millième ou millime équivaudrait à un peu moins de un cinquième de notre millimètre : $0^{m},000185$.

On retrouve là toute notre nomenclature, mais uniquement tirée du latin, à l'exclusion des termes grecs qui ont pris place dans le système métrique et que repoussent les étrangers, tout en adoptant le reste.

Au surplus, à ceux que sa nomenclature latine contrarierait Mouton en offre une autre, empruntée à des termes anciens : mille, stade, corde, verge, virgule, doigt, grain, point. Il évite, à dessein sans doute, d'employer les mots de pied, pouce ou ligne, afin qu'il ne puisse se produire de confusion entre les anciennes mesures et les nouvelles.

et minoribus, quas continent, denariam perpetuo servant rationem, quæ proportio inter geometricas præstantissima est, et magnam calculo geographico facilitatem, cum brevitate procul dubio est allatura.

*
* *

Il semblerait que le XVIII[e] siècle a ignoré l'ouvrage de Gabriel Mouton. Encore maintenant, lorsqu'on donne la liste de ses œuvres, il est rare qu'on fasse une mention spéciale de ce que l'auteur appelle : les nouvelles mesures géométriques.

Il est pourtant certain que l'Académie des sciences eut connaissance de ce travail. L'abbé Picard a été en rapport avec Mouton. Plus tard, Lalande cite l'astronome lyonnais comme auteur d'un système de mesure universelle. Du reste, l'ouvrage n'a pas été imprimé pour le seul usage d'une douzaine de mathématiciens lyonnais.

Aussi, la proposition faite par Cassini, en 1718, ressemble tellement à celle de Mouton qu'on se sent pris de quelque soupçon. Cassini emprunte, en effet, à la minute du degré de latitude son unité de longueur. A la vérité, au lieu d'en extraire la millième partie, comme son devancier, il en prend la six millième : soit un pied de $0^{m},308$ à la place de la toise de $1^{m},852$.

Si c'est une simple rencontre, elle prouve au moins que la base adoptée par Mouton, cinquante ans plus tôt, n'était pas mal choisie.

Le nom du savant et modeste perpétuel de Saint-Paul doit donc être ajouté à la liste de ces nombreux Lyonnais que la renommée a délaissés, tandis que les voies ouvertes par eux dans le domaine des idées conduisaient des ouvriers de la dernière heure à la célébrité.

Gabriel Mouton est mort en 1694, âgé de septante-six ans. Il avait institué pour héritiers ses confrères, les

prêtres perpétuels de la collégiale Saint-Paul. On l'inhuma dans la chapelle des Trois-Maries, maintenant du Christ, la plus rapprochée du chœur, dans la nef de gauche.

Pernetti qui le dépeint, d'après le témoignage d'un contemporain, nous apprend que Mouton « était de petite taille, qu'il avait le front grand, le nez aquilin et la physionomie spirituelle ».

Au surplus, distrait comme un mathématicien. Il lui arrivait quelquefois de se croire à matines, alors qu'on chantait tierce, et de s'interrompre en disant sa messe, de demander où il en était à l'enfant de chœur qui la servait.

En un mot, ce fut un laborieux et un sage. Si le centenaire de l'institution du système métrique doit être célébré, souhaitons qu'il se trouve une voix pour rappeler le nom de Gabriel Mouton. Seul et dès l'année 1670, ce précurseur formulait un système qui soutient la comparaison avec celui que cent ans de travaux ultérieurs ont produit : étalon de longueur emprunté aux dimensions du globe terrestre, et application du calcul décimal aux rapports de toutes les mesures entre elles.

La Géométrie

Par FRANÇOIS COLLET

A Monsieur Joseph BONNEL,
Professeur honoraire du Lycée Ampère.
Secrétaire général de l'Académie des Sciences,
Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Ce n'est point un roman que la géométrie.
Elle n'en eut jamais le charme décevant.
Là point de fable, point d'épisode énervant,
De phrase ciselée avec idolâtrie.

La tête tout d'abord en est un peu meurtrie.
On se rebute. Mais, lorsqu'on va plus avant,
L'intérêt se dégage, étrange et captivant,
Et la raison bientôt se sent dans sa patrie.

Le dégoût a fait place à l'âpre acharnement.
Les démonstrations en long enchaînement
Se déroulent sans mise en scène, sans tapage.

L'Absolu dans le Vrai semble être le Vrai Beau ;
Et l'on va jusqu'au bout, guidé de page en page
Par sa clarté qui brille ainsi qu'un pur flambeau.

L'Ambulancière Alsacienne

Par Joseph BERGER

La guerre était finie. Le général de Treskow, commandant les troupes allemandes concentrées, autour de Belfort, et le colonel Denfert-Rochereau, commandant supérieur de la place de Belfort, venaient de recevoir la dépêche suivante :

« 13 février 1871.

« Bourogne-de-Versailles, 11 heures du matin.

« Le commandant de Belfort est autorisé, vu les « circonstances, à la reddition de la place. La garnison « sortira avec les honneurs de la guerre et emportera « les archives de la place ; elle ralliera le poste fran- « çais le plus voisin.

« *Pour le Ministre des Affaires Étrangères*,

« Bismarck. Ernest Picard. »

Le feu avait cessé de part et d'autre. Après le perpétuel sifflement des obus dans le ciel, la chute des bombes crevant les toitures et les blindages les plus épais, leurs explosions incendiant les maisons et ébranlant les casernes, leurs éclats tuant soldats, femmes et enfants, le calme morne, triste, froid était venu. Le silence, à la suite du grandiose fracas de soixante-treize jours de bombardement, paraissait étrange ; on semblait renaître à une existence nouvelle.

Belfort ne capitulait pas ; mais, ensuite de circonstances motivées par de hautes considérations politiques, la place, restée invaincue après cent trois jours de siège, allait être remise entre les mains de l'ennemi qui n'avait pas pu la prendre. Les vainqueurs devaient, par ordre de la France, abandonner le champ de bataille aux vaincus !

Le 17 février, les premières colonnes de ce qui restait des troupes de l'héroïque garnison se mirent en marche ; l'une d'elle formée de deux bataillons des Mobiles du Rhône.

La veille, un grand débat avait eu lieu entre les soldats d'une compagnie de ces Mobiles. Campée en dehors des murs de la ville, cette compagnie avait gardé ses blessés et ses malades dans son campement. Les soldats valides, quoique harassés de fatigue à la suite des nombreuses gardes qu'ils étaient obligés de monter, se relayaient pour soigner eux-mêmes leurs camarades étendus sur leur couche de souffrance, préférant les garder au milieu d'eux que de les laisser transporter dans les hôpitaux ou les ambulances de la ville, d'où, disait-on, l'on ne revenait plus, la fièvre typhoïde ou la petite vérole se chargeant d'emporter ceux qui parvenaient à être guéris de leurs blessures.

Mais ce débat, dont l'objet consistait à décider si l'on ne devait pas emporter au milieu des rangs, sur des voitures

ou des brancards, leurs camarades incapables de marcher, avait été bientôt tranché. Ordre avait été donné par la place de transporter aux ambulances de la ville de Belfort tous les blessés et les malades dont l'état de santé ne permettait pas de suivre la colonne à pied. Il avait fallu s'incliner et, les larmes aux yeux, les Mobiles lyonnais s'étaient séparés de leurs amis, non cependant sans s'être assurés qu'ils ne manqueraient de rien, dans la mesure du possible toutefois. Plusieurs, malgré la disette d'argent, avaient voulu partager avec les malades les quelques sous que la longueur du siège leur avait laissés en poche ; tous voulurent donner quelque chose aux camarades dont on les séparait : on en vit un s'excuser de n'avoir rien à donner, depuis de longs jours étant sans argent lui-même et forcer l'un des blessés d'accepter son capuchon, le seul objet un peu convenable qui lui restait ; les hommes d'une escouade allèrent jusqu'à se cotiser pour acheter, nous ne savons vraiment où, une vieille médaille militaire qu'ils vinrent épingler aux rideaux d'ambulance de leur caporal ; un mobile du Rhône, qui, lors de l'un des nombreux combats où s'illustrèrent ces jeunes héros, s'était conduit en brave et avait été porté par Denfert sur la liste des défenseurs de Belfort à proposer au Gouvernement pour la décoration. C'était touchant, et, de la part de ces enfants qui venaient de tenir tête aux vieilles troupes aguerries de l'Allemagne, ce sacrifice de leur petit avoir pour le camarade délaissé, cet oubli de leur propre détresse pour ne songer qu'au pauvre blessé, étaient non seulement dignes d'admiration, mais encore sublimes.

Le 18 février 1871, à midi, la dernière colonne des troupes de la garnison de Belfort, commandée par le colonel Denfert, quittait la ville, et, quelques heures après, les soldats allemands entraient par les portes de Brisach et de

France et prenaient possession de notre dernière place forte alsacienne.

Les malades et les blessés, restés dans les ambulances après l'évacuation de la place, eurent à subir fatalement le contre-coup du départ des troupes françaises. L'une de ces ambulances, celle établie dans la caserne de l'Espérance, où les malades et les blessés du premier bataillon du 16e de marche des Mobiles du Rhône avaient été transportés, fut complètement abandonnée, non seulement de sa direction, mais également de tout son personnel. Du jour de l'évacuation de la place par la garnison française jusqu'à celui de leur départ, les malades de cette ambulance ne reçurent la visite d'aucun docteur et ne virent aucun infirmier. Ils se soignèrent entre eux, les moins malades faisant la tisane pour tous, et quelle tisane ! tout simplement une infusion de plante de centaurée mélangée avec des morceaux de bois de réglisse, découverts dans le fond d'un placard !

Composée en partie de malades ayant la petite vérole, cette ambulance ne reçut même pas la visite des Allemands, ces derniers n'osaient en franchir la porte par crainte de la contagion ; mais, par contre, quelques-uns d'entre eux, se disant Polonais, apportaient aux malades des poignées de cigares et des bouteilles d'eau-de-vie qu'ils déposaient à l'entrée de la salle en criant : « *Bour les gamarades.* »

Une seule personne eut la charité de franchir le seuil de cette ambulance, ce fut une femme, une brave Alsacienne, qui avait appris l'abandon dans lequel se trouvaient les pauvres malades.

La Société des Femmes de France n'existait pas encore, mais le cœur de la femme française existait depuis..... toujours ; sa charité, sa noblesse d'âme, le devoir poussé jusqu'au sacrifice ont toujours été là où la douleur, la souf-

france, la misère viennent abattre le courage de l'homme et le rendre faible comme un enfant.

L'Alsacienne, qui venait visiter les Mobiles de Lyon sur leur couche de douleur, réunissait à la bonté native la beauté d'une de ces jolies madones idéales que l'on retrouve dans les vieux missels; sa figure un peu pâle, éclairée par des yeux d'un bleu mystique, comme un reflet radieux du ciel, était nimbée d'une chevelure d'or clair se perdant dans des gris très fins, semblant une fumée d'encens. Elle ne paraissait pas fortunée; aucun bijou ne relevait la couleur sombre de la modeste robe dont elle était revêtue et elle s'excusait humblement auprès des malades de ne leur apporter qu'un peu de lait, quelques œufs frais, quelques brins de verdure, des fleurs des champs ; mais combien les pauvres Mobiles lui étaient reconnaissants de ses visites, des soins qu'elle leur prodiguait avec tant de bonté; dans leur abandon, ils la considéraient comme une mère, un sœur aînée, elle savait si bien donner à ces braves cœurs l'illusion de la de la famille absente !

Jusqu'au jour, où ils purent se glisser dans les rangs d'un détachement de convalescents qui se dirigeait sur Lyon, les malades de l'ambulance de l'Espérance reçurent la visite quotidienne de leur chère Alsacienne et plusieurs d'entre eux, qu'elle avait su consoler par ses paroles d'encouragement et d'espoir, dont elle avait pansé les blessures de ses blanches mains si délicatement douces et adroites, durent leur prompte guérison à son dévouement et à son ingénieuse charité. Elle n'avait que quelques mots de consolation à leur offrir, la chère infirmière; mais du moins, ses bonnes paroles allaient au cœur, comme un parfum du foyer maternel, comme le sourire, le baiser de la mère qui attendait là-bas, vers Lyon, le retour de son fils, de son enfant tendrement aimé.

Qui pouvait bien être la douce Alsacienne ? Était-elle célibataire, épouse ou veuve ? Plus d'une fois ces questions étaient montées aux lèvres des malades ; mais aucun d'eux n'osa les formuler devant leur infirmière ; non seulement l'humble respect dont ils l'entouraient les empêchait de lui poser une question qui aurait pu être indiscrète, mais encore, ils avaient trop peur, eux qui pendant les horreurs sanglantes d'un siège meurtrier n'avaient jamais tremblé, de voir fuir et disparaître, devant leur curiosité, la gracieuse apparition qui, pendant quelques instants chaque jour, venait leur donner la sensation de la fraîcheur d'un ciel printanier et mettre un peu d'ordre dans leur lugubre chambre d'ambulance.

Les enfants de Lyon quittèrent Belfort sans avoir percé le mystère dont semblait s'entourer leur charmante garde-malade ; ils avaient constaté cependant qu'elle ne devait pas être libre de ses moments, car souvent ils la virent arriver près d'eux émue et essoufflée, comme une personne qui a beaucoup couru, glisser entre les lits et faire le travail, dont elle avait charitablement entrepris la tâche, avec une hâte fébrile et repartir ainsi qu'une personne dont le temps est compté. Deux ou trois fois même, ils crurent apercevoir des suites de larmes autour des myosotis de ses yeux ; mais ils ne virent jamais, sur son gracieux visage, que le doux sourire qui accompagnait son bonjour amical, et le regard de tendre compassion et de joyeux espoir qu'elle jetait à ses malades en leur disant au revoir.

L'un des anciens Mobiles cependant, étant retourné à Belfort un an après la fin du siège, en 1872, voulut, avec un de ses parents qui l'avait accompagné, rechercher la charitable ambulancière pour lui apporter l'expression de sa reconnaissance, celle de ses anciens camarades et de leurs

familles; mais les recherches des deux Lyonnais furent vaines. Deux personnes toutefois, répondant au signalement donné, leur firent un moment espérer qu'ils étaient sur le point de retrouver celle qu'ils auraient été si heureux de revoir; l'une était une jeune veuve qui avait habité le faubourg des Ancêtres et l'autre une Belfortaine qui venait de se marier depuis peu et était allée, avec son mari, habiter du côté de Petit-Croix ; mais, là encore, les recherches ne donnèrent aucun résultat, l'occupation allemande mettant alors un obstacle insurmontable à toutes investigations.

L'ambulancière alsacienne des Mobiles du Rhône est restée l'inconnue des rêves vaporeux de la vingtième année, l'ombre fugitive de l'idéale modestie heureuse d'être ignorée de ses protégés, la fée bienfaisante et radieuse qui apparaît au jour de malheur et de détresse et s'évanouit lorsque, de sa main diaphane et divine, elle a fait fuir le mal et disparaître la souffrance.

Les anciens Mobiles ont gardé religieusement le souvenir de leur bonne ambulancière, la charitable et volontaire garde-malade, exquise personnification de la bonté, de la grâce et du sourire du doux pays d'Alsace, qui après les horreurs du siège, dans l'oubli de la patrie vaincue, des pouvoirs désorganisés, dans leur isolement enfin, leur apporta des fleurs après la poussière des décombres, le printemps après l'hiver, la vie après la mort.

Que l'on ne s'étonne donc plus de voir les enfants de notre bien aimée Alsace, réfractaires à la domination étrangère. Il sont les fils de ces chères âmes qui prodiguaient leurs soins à nos blessés en 1870-71, leurs consolations à ceux qui mouraient pour la patrie, leurs prières à Dieu pour

les martyrs, chefs et soldats, qui ont sauvé l'honneur du drapeau ; ils sont les enfants de ces femmes de France, femmes de cœur, héroïques, douces et belles, gardiennes vigilantes dans l'intérieur du foyer alsacien, resté français, de l'amour de la mère-patrie et de l'espérance immuable dans l'avenir.

TABLE DES MATIÈRES

du Tome XVII

XVII. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1896-1897. — Lyon, Aug. Brun, libraire de la Société [impr. Mougin-Rusand, Waltener et Cie successeurs], 1898, in-8°, 356 p.

P. 5. [PLANCHE] : Jeton de la Société (cercle littéraire), 1809 et 1887 ; cri de guerre des Lyonnais en 1269 ; sceau de la ville de Lyon, en 1271.

P. 7. DESVERNAY (Félix). — Historique [de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon].

P. 11. DESVERNAY (Félix). — Bibliographie des travaux publiés par la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

P. 35. NOUVEAU règlement de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, adopté dans sa séance du 24 novembre 1897.

P. 46. PRÉSIDENTS de la Société, depuis 1807 jusqu'en 1880.

P. 49. [BUREAU de la Société littéraire (1896-1897) ; comité de publication ; membres d'honneur, émérites, titulaires et correspondants].

P. 61. SOCIÉTÉS correspondantes.

P. 65. VACHEZ (Antoine) et MAYET (Léon). — Comptes rendus des séances, années 1896-1897.

P. 89. MOLLIÈRE (Dr Humbert). — Le plus ancien médecin de Lugdunum (129(?)-177). Identité du martyr saint Alexandre et de l'Abascantus de Galien.

P. 105. BEYSSAC (Jean). — Séguin d'Escotay, chanoine de l'Église de Lyon et troisième abbé de la Chaise-Dieu [(XIe siècle) ; en tête, armoiries de Seguin d'Escotay : *d'argent au chef émanché de trois pointes de sable*].

P. 125 GALLE (Léon). — Un archevêque de Lyon sur les autels [Pierre de Tarentaise (Innocent V), né vers 1225-† 22 juin 1277].

P. 153. VACHEZ (Antoine). — Thibaud de Vassalieu et les peintures murales de l'ancienne Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (Loire). [Planches : crucifiement ; couronnement de la Vierge ; mort de Thibaud de Vassalieu, archidiacre de Lyon (1327) ; funérailles].

P. 185. [PLANCHE] : Monastère des Célestins de Lyon [d'après le grand plan scénographique de Lyon au XVIe siècle].

P. 187. DESVERNAY (Félix). — Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon. Documents pour servir à l'histoire des Célestins de Lyon, 1407-1786. Inventaire. [Planche : armoiries des Célestins de Lyon : *d'azur à une croix longue d'or enlacée d'une S d'argent* (Savoie) *et accosté de deux fleurs de lys du même ;* l'écu timbré d'une tiare et orné de lambrequins (cuirs découpés)].

P. 205. RICHARD (Ernest). — Les Jacobins du XIIIe siècle à Lyon.

P. 221 CUAZ (Ernest). — Histoire du couvent et du théâtre des Célestins. Avant-propos.

P. 229. TRICOU (Georges). — Les deux Layolle et les organistes lyonnais du XVIe siècle. Avec des recherches sur les facteurs et les orgues de Lyon.

P. 265. TRICOU (Georges). — Claude Rafi « fleustier », [à Lyon, XVIe siècle].

P. 273. VINGTRINIER (Aimé). — Berthaud et Veyrat [poètes, le premier né à Lyon en 1810, mort en 1847, le second, à Grésy-sur-Isère (Savoie), mort en 1844].

P. 288. ARTAUD (Dr Jean). — Le Grand-Hôtel-Dieu de Lyon. Origine ; monuments ; administration ; chirurgiens et médecins ; personnel hospitalier. [Planches et figures par J. Chermette : porte d'entrée du Grand-Hôtel-Dieu ; cour ; façade de la chapelle ; intérieur de la chapelle et la chaire ; vue générale de l'Hôtel-Dieu et du Pont de la Guillotière ; une pompe dans la troisième cour de l'Hôtel-Dieu ; les bâtiments provisoires pendant les réparations en 1894 ; le vase où se conservait la thériaque].

P. 324. BLETON (Auguste). — La fête de l'éloquence [à Lyon. Projet du rétablissement, en 1811, de cette fête, annuellement célébrée pendant deux siècles dans ladite ville et connue sous le nom de harangue de la Saint-Thomas].

P. 333. BLETON (Auguste). — Un précurseur lyonnais du système métrique. [Gabriel Mouton, prêtre perpétuel en l'église Saint-Paul, de Lyon (1694-†)].

P. 343. COLLET (François). — La Géométrie. [Poésie].

P. 345. BERGER (Joseph). — L'ambulancière alsacienne. [Episode du siège de Belfort, 1870-1871].

P. 353. TABLE des matières du tome XVII.

Lyon. Imp. Mougin-Rusand. — Waltener et Cie Succ. rue Stella, 3.

C. 170.
Y
N.
23.
1.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

JUL 5 '63 H

3 2044 090 850 363